

COMMUNE DE LALOUVESC

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

REVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°1 : RAPPORT DE PRESENTATION

TOME 1 : DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Approbation du projet

Juillet 2018

Vu pour être annexé à la délibération du 23 juillet 2018

Mr Le Maire

Commune de LALOUVESC
Le village
07 520 LALOUVESC

TEL : 04 75 67 83 67
FAX : 04 75 67 84 83





INTERSTICE SARL
URBANISME ET CONSEIL EN QUALITE
ENVIRONNEMENTALE

VALERIE BERNARD
30 AVENUE DU GENERAL LECLERC
BATIMENT ORION
38 200 VIENNE

SOMMAIRE

CHAPITRE 1. LES DONNEES ET CHIFFRES CLES SUR LA COMMUNE	9
1. LA « CARTE D'IDENTITE » DE LA COMMUNE	11
2. LA LOCALISATION ET LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL.....	12
CHAPITRE 2. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	13
1. LE CONTEXTE PHYSIQUE.....	15
2. LA RESSOURCE EN EAU ET SA GESTION.....	19
3. LE PATRIMOINE NATUREL ET LES CONTINUITES ECOLOGIQUES	34
4. LES RISQUES.....	57
5. LES NUISANCES ET LES POLLUTIONS	62
6. LA QUALITE DE L'AIR ET LES EMISSIONS	63
7. LES RESSOURCES ENERGETIQUES	65
8. LA COUVERTURE NUMERIQUE	69
9. LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	70
CHAPITRE 3. PAYSAGES ET PATRIMOINES	71
1. LES PAYSAGES	73
2. HISTOIRE ET DEVELOPPEMENT URBAIN DE LALOUVESC	82
3. LE PATRIMOINE BATI.....	97
CHAPITRE 4. LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET DE CONSTRUCTION	101
1. LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES.....	103
2. LE PARC DE LOGEMENTS	109
3. L'EVOLUTION DE L'ESPACE URBANISE A LALOUVESC	115
4. LES CAPACITES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	119
CHAPITRE 5. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	123
1. LES ACTIVITES ECONOMIQUES	125
2. LE TOURISME ET LA CULTURE.....	127
3. LES COMMERCE ET LES SERVICES.....	131
4. L'AGRICULTURE.....	134
CHAPITRE 6. LE FONCTIONNEMENT URBAIN	151
1. LES DEPLACEMENTS	153
2. LES POLES GENERATEURS DE DEPLACEMENTS	159
CHAPITRE 7. LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET LES PROJETS COMMUNAUX	169
1. UN VILLAGE CENTRE A REDYNAMISER ET REHABILITER	171
2. L'EVOLUTION DES EXTENSIONS PERIPHERIQUES	191
3. LES ENJEUX URBAINS EN SYNTHESE	198

PREAMBULE

▪ QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (EPCI) ou d'une commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

Le PLU doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire. Il détermine les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable (en particulier par une gestion économe de l'espace) et répondant aux besoins de développement local.

Le PLU couvre l'intégralité du territoire communautaire, on parle alors de PLU intercommunal ou communautaire (PLUi), ou, le cas échéant, de la commune, à l'exception des parties couvertes par un plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Extrait du site Internet du Ministère de l'égalité des territoires et du logement

▪ LA COMPOSITION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU comprend, conformément aux articles L.151-1 et suivants du Code de l'Urbanisme :

- 1. Un **rapport de présentation**, qui explique les choix effectués notamment en matière de consommation d'espace, en s'appuyant sur un diagnostic territorial et une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;*
- 2. Un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, qui expose le projet d'urbanisme et définit notamment les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;*
- 3. Des **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** qui, dans le respect du PADD, comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements ;*
- 4. Un **règlement**, qui délimite les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et fixe les règles générales d'urbanisation ;*
- 5. Des **annexes** (servitudes d'utilité publique, liste des lotissements, schémas des réseaux d'eau et d'assainissement, plan d'exposition au bruit des aérodromes, secteurs sauvegardés, ZAC, etc.).*

Extrait du site Internet du Ministère de l'égalité des territoires et du logement

▪ LE CONTENU DU RAPPORT DE PRESENTATION

Composante essentielle du PLU, le rapport de présentation est un document qui, à partir de l'exposé de la situation existante (atouts, contraintes et potentialités du territoire), analyse les perspectives d'évolution du territoire et justifie de la compatibilité du plan avec les dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables. Ce sont les articles R.151-1 et suivants du Code de l'Urbanisme qui précisent son contenu.

Le rapport de présentation :

- 1. « Expose les principales conclusions du diagnostic sur lequel il s'appuie ... ;*
- 2. « Analyse les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis ... ;*
- 3. « Analyse l'état initial de l'environnement, expose la manière dont le plan prend en compte le souci de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement ainsi que les effets et incidences attendus de sa mise en œuvre sur celui-ci.*

Le rapport de présentation comporte les justifications de :

1. « La cohérence des orientations d'aménagement et de programmation avec les orientations et objectifs du projet d'aménagement et de développement durables ;
2. « La nécessité des dispositions édictées par le règlement pour la mise en œuvre du projet d'aménagement et de développement durables et des différences qu'elles comportent...;
3. « La complémentarité de ces dispositions avec les orientations d'aménagement et de programmation...;
4. « La délimitation des zones ;
5. « L'institution des zones urbaines, des zones urbaines ou zones à urbaniser lorsque leurs conditions d'aménagement ne font pas l'objet de dispositions réglementaires ainsi que celle des servitudes prévues par le 5° de l'article L. 151-41 ;
6. « Toute autre disposition du plan local d'urbanisme pour laquelle une obligation de justification particulière est prévue par le présent titre. »

Au titre de l'évaluation environnementale lorsqu'elle est requise, le rapport de présentation :

1. Décrit l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;
2. Analyse les perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement... ;
3. Expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement...;
4. Explique les choix au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement ... ;
5. Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement ;
6. Définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan ... ;
7. Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée. »

■ L'HISTORIQUE DE LA PLANIFICATION A LALOUVESC

La commune de Lalouvesc dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 18 Octobre 2010. Le PLU a fait l'objet **d'une modification simplifiée**, approuvée par le Conseil Municipal le 24 Juin 2013.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 16 Juin 2014, la commune de Lalouvesc a engagé une **révision générale** de son PLU.

Cette procédure vise plusieurs objectifs fixés dans la délibération de prescription :

- Maintenir un tissu économique de base avec les commerces du centre-bourg et trouver des pistes pour les commerces, logements vacants et immeubles en ruine.
- Permettre l'installation d'artisans sur la commune, dynamiser le tourisme et notamment accompagner le tourisme religieux avec les congrégations encore présentes.
- Permettre la construction de logements à basse consommation énergétique pour répondre à la demande de nouveaux arrivants et stabiliser la population
- Correspondre aux nouvelles lois d'urbanisme qui ont été votées depuis 2010 telles que les lois « Grenelle », ALUR et LAAAF.

Cette révision répond donc à la fois à un souci de mise en conformité législative, de compatibilité réglementaire et d'une meilleure prise en compte des enjeux de territoire actuels.

Le rapport de présentation révisé reprend l'ensemble du diagnostic territorial exposé dans le précédent rapport du PLU datant de 2013, et axe l'analyse sur des compléments (notamment en matière d'environnement), sur le bilan du PLU et sur les évolutions majeures.

LEXIQUE

ABF :	Architecte des Bâtiments de France
AEP :	Adduction en Eau Potable
ALUR (loi) :	Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
CCVA :	Communauté de Communes du Val d'Ay
EBC :	Espace Boisé Classé
ENE (Loi) :	Loi Engagement National pour l'Environnement
ERP :	Etablissement Recevant du Public
ICPE :	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
LAAAF (loi) :	Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt
PDU :	Plan de Déplacements Urbains
PLH :	Programme Local de l'Habitat
PLU :	Plan Local d'Urbanisme
POS :	Plan d'Occupation des Sols
PAC :	Porter A Connaissance
PADD :	Projet d'Aménagement et de Développement Durables
PSS :	Plan des Surfaces Submersibles
RGA :	Recensement Général Agricole
RGP :	Recensement Général de la Population
RNU :	Règlement National d'Urbanisme
SCoT :	Schéma de Cohérence Territoriale
SPANC :	Service Public d'Assainissement Non Collectif
SRCE :	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRU (Loi) :	Loi Solidarité et Renouvellement Urbains
SUP :	Servitude d'Utilité Publique
UH (Loi) :	Loi Urbanisme et Habitat
ZAC :	Zone d'Aménagement Concertée
ZAE :	Zone d'Activités Economiques
ZNIEFF :	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

CHAPITRE 1.

LES DONNEES ET CHIFFRES CLES SUR LA COMMUNE

1. LA « CARTE D'IDENTITE » DE LA COMMUNE

▪ LE CONTEXTE PHYSIQUE

Superficie communale : **1 053 ha**

Altitude : **Min. 850 m – Max. 1250 m**

Occupation du sol en 2015 (photo interprétation) :

- 78% d'espaces forestiers
- 17% d'espaces agricoles
- 5% d'espaces urbains

▪ LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE

Population en 2013 (INSEE) : **406 habitants**

Densité moyenne en 2013 (INSEE) : **39 habitants par km²**

Taux de croissance annuel moyen (INSEE) : **- 4% entre 2008 et 2013**

Nombre de logements en 2013 (INSEE) : **498 logements, dont :**

- 163 résidences principales (33%),
- 298 résidences secondaires (60%)
- et 37 logements vacants (7%)

Nombre de logements sociaux :

Données de la commune, en 2015 : 1 logement communal, + 6 logements sociaux au Val d'Or

▪ LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Document de planification en vigueur : **PLU** approuvé le 18 octobre 2010 modifié par modification simplifiée en date du 24 juin 2013

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : Commune non soumise à un SCOT à ce jour. Une demande d'intégration au SCOT des Rives du Rhône a été faite et acceptée en 2017 pour l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

Intercommunalité : Communauté de Communes du Val d'Ay (CCVA)

Programme Local de l'Habitat (PLH) : Commune non comprise dans un périmètre de PLH

2. LA LOCALISATION ET LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

2.1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Lalouvesc se situe en zone de montagne (altitude du col 1090 m) sur les contreforts du Massif Central non loin des vallées du Haut Vivarais dans le Nord du département de l'Ardèche (Région Rhône-Alpes).

Lalouvesc fait partie de l'arrondissement de Tournon sur Rhône et de l'ancien canton de Satillieu.

Son territoire qui s'étend sur 1 053 ha est délimité :

- **au Nord par la commune de Saint Symphorien de Mahun,**
- **au Nord-Est par la commune de Satillieu,**
- **à l'Ouest par la commune de Saint Pierre sur Doux,**
- **au Sud par les communes de Lafarre et de Rochepaule.**

La commune s'inscrit dans la dynamique territoriale de l'agglomération annonéenne située à environ 20 km (30 min).

Le village se trouve au pied de trois sommets : au Sud-Est le Mont Besset, au Sud-Ouest le suc de Mirabel, et au Nord le Mont Chaix.

2.2. LE CONTEXTE SUPRACOMMUNAL

2.2.1. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AY

La commune de Lalouvesc appartient au territoire de la Communauté de Communes du Val d'Ay.

La CCVA, créée en 2002 regroupait 10 communes : Ardoix, Lalouvesc, Préaux, Quintenas, Saint Alban d'Ay, Saint Jeure d'Ay, Saint Pierre sur Doux, Saint Romain d'Ay, Saint Symphorien de Mahun et Satillieu, soit une population totale de 8 465 habitants en 2013. En 2016, les communes d'Ardoix et Quintenas ont rejoint la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay. La Communauté de Communes du Val d'Ay regroupe donc désormais 8 communes pour une population de l'ordre de 5818 habitants (RGP 2013).

2.2.2. LES AUTRES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

La commune de Lalouvesc ne fait plus partie d'un Schéma de Cohérence territoriale (SCOT)

Elle fait partie des intercommunalités suivantes :

- SIVOM de l'Ay/Ozon
- Syndicat Mixte ADN (Ardèche Drôme Numérique)
- SDE 07 : Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche

CHAPITRE 2.

L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. LE CONTEXTE PHYSIQUE

1.1. LA GEOLOGIE ET LA PEDOLOGIE¹

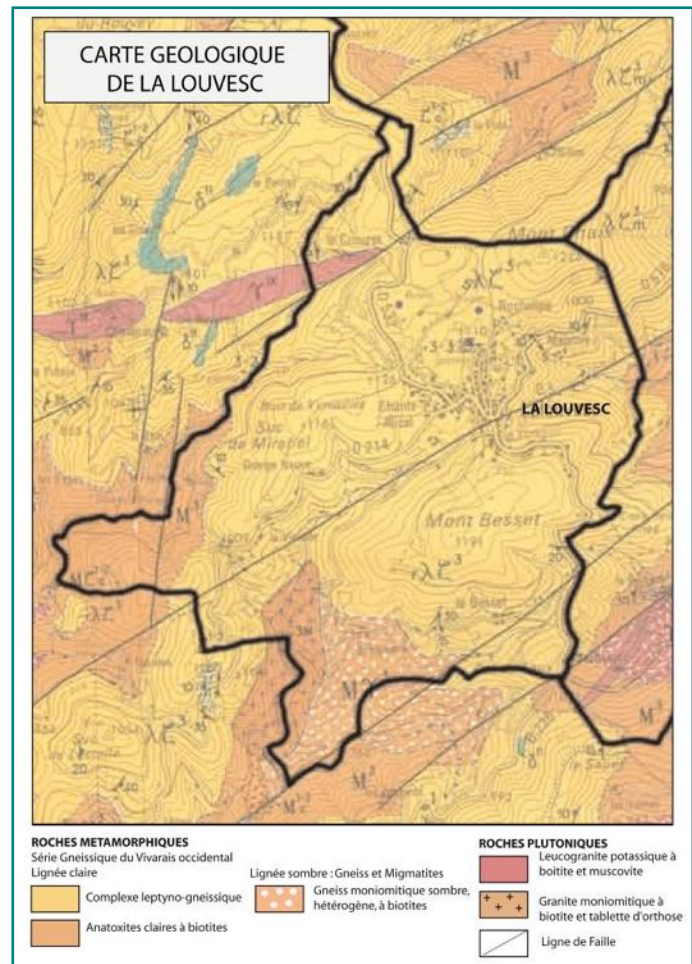
Les formations affleurantes sont principalement constituées de roches cristallines métamorphiques : gneiss, leptynites, formées à partir du socle granitique qui a subi un métamorphisme de basse pression et haute température consécutif à la formation de la chaîne hercynienne du Massif Central.

Les remontées magmatiques ont produit des granites clairs ou Leucogranite.

Le territoire est marqué par de nombreuses failles d'orientation globale Nord-Est/Sud-Ouest, qui ont guidé la formation du réseau hydrographique et l'orientation des vallées.

Les sols issus de l'érosion de la roche mère sont globalement peu profonds, à part dans les talwegs. Il s'agit de sols bruns acides, de structure légère (sablo-caillouteuse) et sensibles à l'érosion.

Les formations superficielles quaternaires sont limitées aux fonds de vallées, avec de faibles accumulations alluvionnaires.



1.2. LA TOPOGRAPHIE : UN SITE DE COL ET DE MOYENNE MONTAGNE

Située en limite des régions naturelles du Haut Vivarais et de la Montagne Nord (source : les régions naturelles du département de l'Ardèche, DDAF), la commune de Lalouvesc présente une topographie contrastée de moyenne montagne avec des altitudes comprises entre 850 m et 1250 m.

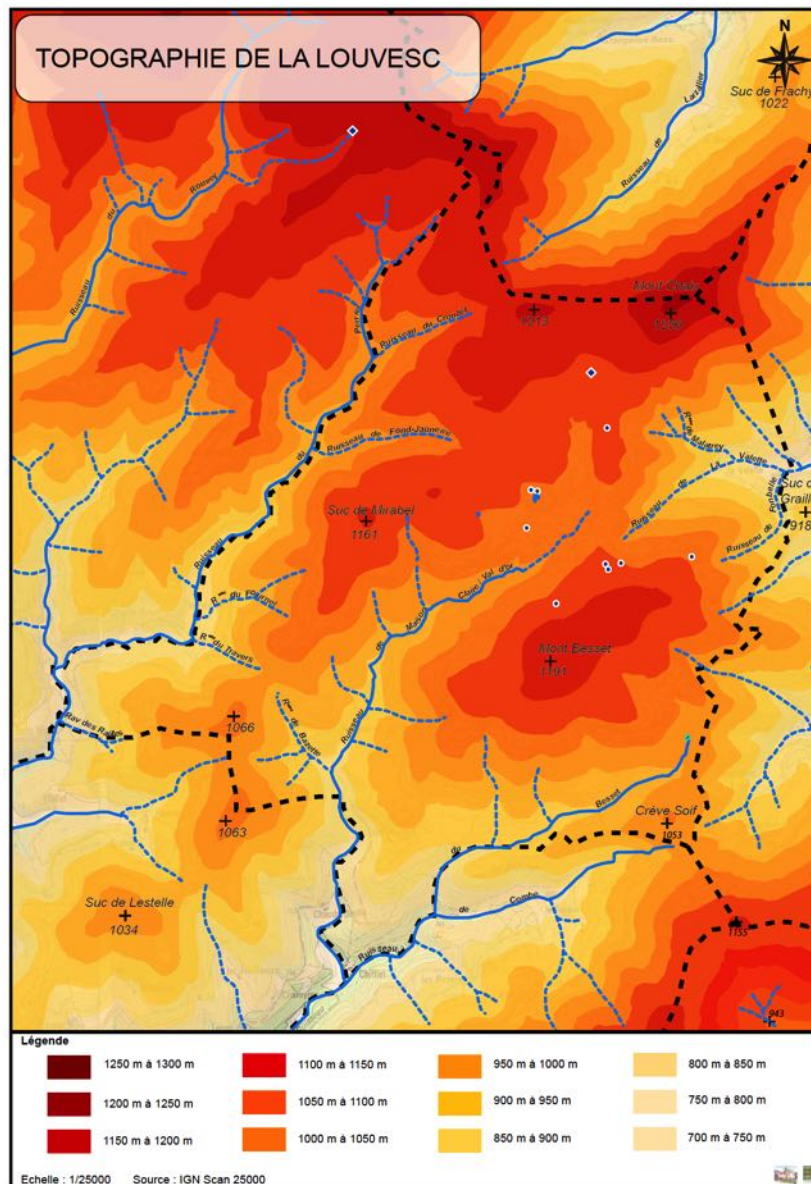
Le village est installé sur le rebord Est du plateau de Saint Agrève, sur un col entre le Mont Chaix et le Mont Besset, en bordure d'une arête marquée, ce qui lui confère une position dominante remarquable depuis la route d'Annonay. Le village s'étend vers l'Ouest entre le Mont Chaix et le Suc de Mirabel, sur un site aux pentes relativement régulières et douces.

¹ Source : Etude CAUE 07 sur l'Espace Naturel Sensible de la Haute vallée de la Cance et du Val d'Ay.

La commune se caractérise par :

- La présence **d'espaces fortement pentus**, à l'Est et à l'Ouest du village, formant des vallées encaissées :
 - à l'Ouest, c'est le versant du talweg du ruisseau du Perrier (servant de limite avec Saint Pierre sur Doux), qui a entaillé le plateau sur une profondeur de 200 m,
 - à l'Est, il s'agit de la retombée de la montagne sur la zone plus basse du Haut Vivarais. Le versant est abrupt puisque l'altitude passe de 1256 m sur le Mont Chaix, à 500 ou 600 m au niveau de Satillieu. Le Mont Chaix se prolonge à l'Est en direction du Rouvey par la crête de Saint Bonnet le Froid et au Sud en direction du Suc de Mirabel (1161 m).
- La moitié Sud de la commune est occupée en grande partie par un mamelon aux **formes plus douces et moins accidentées** : le **Mont Besset** qui culmine à 1191 m.
- Une **zone assez plane** au Nord entre les deux versants abrupts qui matérialise le col proprement dit. Le bourg de Lalouvesc qui s'y est implanté, est ainsi abrité par le Mont Chaix au Nord et le Mont Besset au Sud, le suc de Mirabel à l'Ouest.

Ces ensembles présentent de fortes ramifications qui constituent de nombreux vallons, talwegs et croupes offrant différentes orientations.



1.3. UN CLIMAT DE TYPE SEMI-MONTAGNARD

La commune dispose d'une station de Météo France permettant de mesurer les précipitations et les températures. Concernant le vent, les données sont issues de la station de Colombier le Jeune et des mesures effectuées par mat au col du Rouvey dans le cadre du projet éolien.

1.3.1. LES TEMPERATURES

La température moyenne annuelle est basse avec 7,4°C.

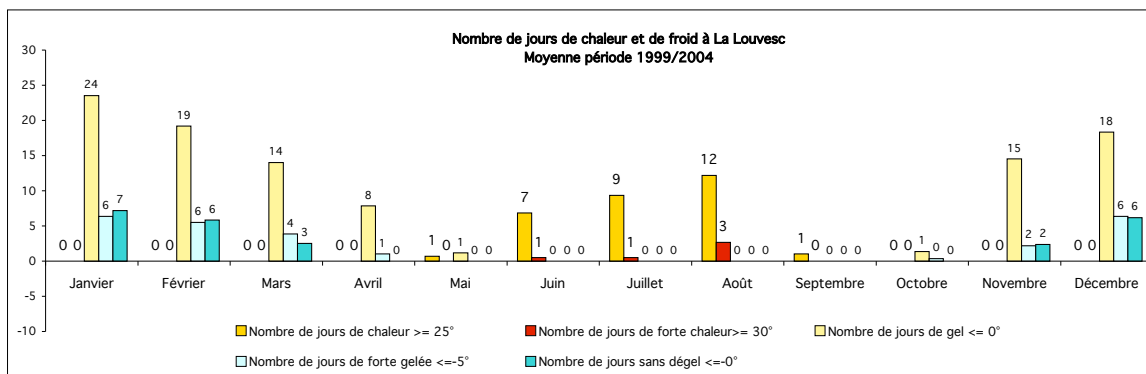
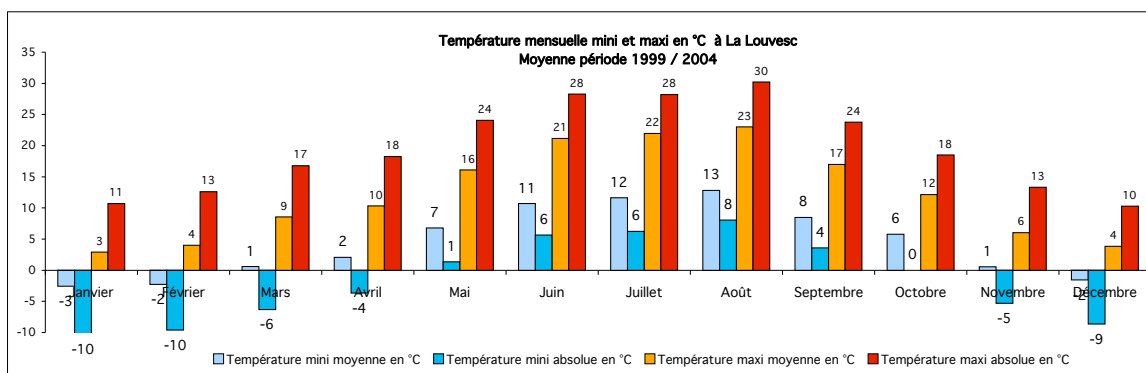
Les hivers sont froids : avec une moyenne de 1,48°C sur la période de novembre à mars et des températures minimales pouvant atteindre -10°C en janvier et février.

Le nombre de jours de gel annuel est important : 100 jours par an en moyenne sur la période récente 1999/2004 et 26 jours de forte gelée ($\leq 5^\circ\text{C}$). Au mois de janvier, on compte en moyenne 24 jours de gel.

Les étés sont frais (bien que les statistiques prennent en compte l'année 2003 particulièrement chaude) : avec une moyenne de 16,4°C en juillet. On compte seulement 12 jours par mois de chaleur ($\geq 25^\circ\text{C}$) et 3 jours de forte chaleur ($\geq 30^\circ\text{C}$) en moyenne sur la période récente 1999/2004.

L'amplitude moyenne des températures est importante entre les températures maximales moyennes les plus chaudes (23°C en août) et les températures minimales moyennes les plus fraîches (-3°C en janvier). L'amplitude absolue entre ces deux mois est de 40°C (30°C en août et -10°C en janvier).

Les apports de chaleur et de protection contre les vents dominants seront donc particulièrement recherchés pour l'implantation de l'habitat.



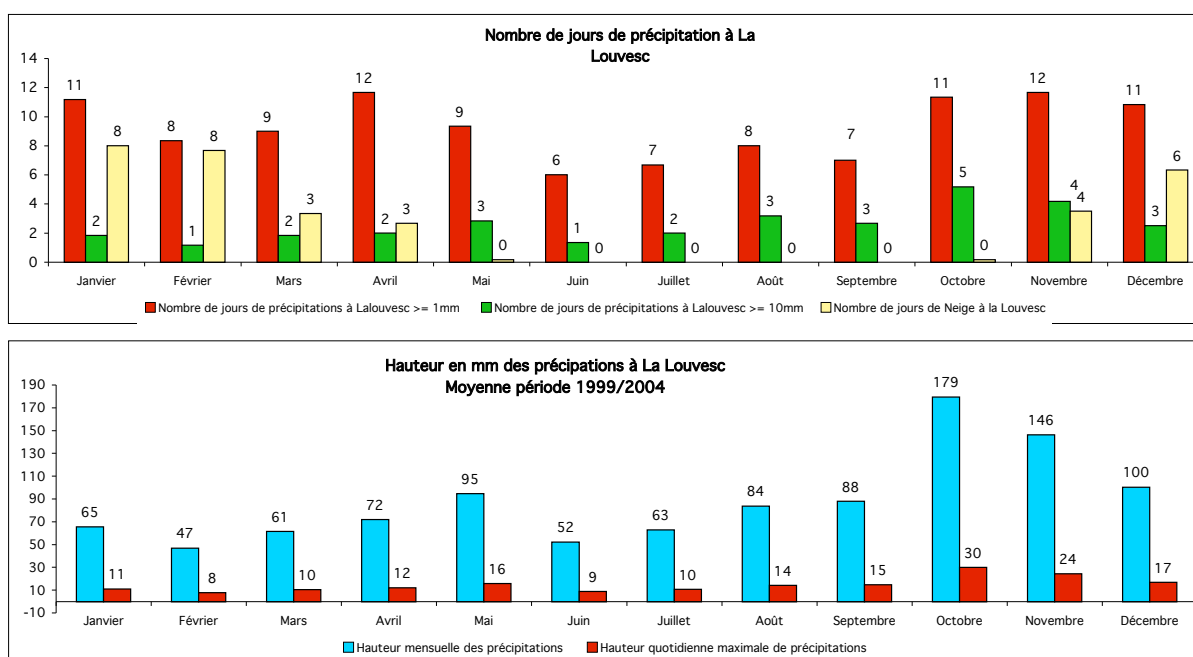
1.3.2. LES PRECIPITATIONS ET LE VENT

Les précipitations sont **abondantes** avec une hauteur moyenne annuelle de 1052 mm sur la période 1999/2004.

Il pleut en moyenne 111 jours par an (précipitations supérieures à 1mm) dont 31 jours de fortes pluies (≥ 10 mm). Les pluies sont plus intenses à l'automne et au printemps. Le mois le plus pluvieux est le mois d'octobre avec 179 mm en moyenne. En été, le niveau de précipitations reste important (supérieur à 60 mm).

Il neige en moyenne 32 journées par an des mois de novembre à avril. Les chutes sont plus abondantes de janvier et février avec 8 jours de neige par mois.

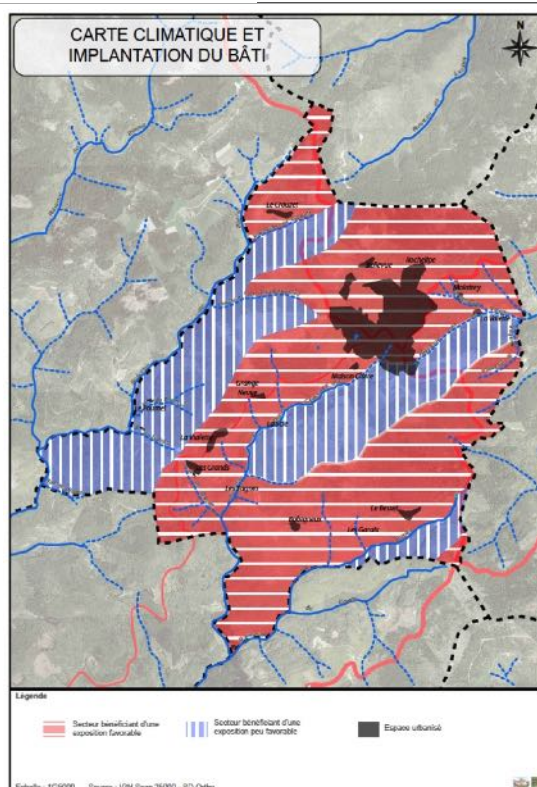
Cependant le niveau des sources est préoccupant.



Les vents dominants sont essentiellement orientés Nord/Nord Est et Sud/Sud Est. Ils ont permis de développer un projet éolien porté par la CCVA sur le site du Rouvey.

1.3.3. INSTALLATION DES POPULATIONS ET CLIMAT

Outre la présence de points d'eau, les populations ont privilégié leur installation dans les secteurs bien exposés à l'adret.



2. LA RESSOURCE EN EAU ET SA GESTION

2.1. L'HYDROGEOLOGIE

Les roches présentent une perméabilité fissurale à l'échelle des massifs, mais sont imperméables au niveau local. Elles s'altèrent en surface, sous l'action des agents climatiques, pour former des sables grossiers. Ces arènes constituent un réservoir aquifère superficiel, rechargé par les pluies et la fonte des neiges. Ceci explique la présence de sources sur les points hauts dans les montagnes cristallines. Ces ressources sont fragiles, exposées aux risques de pollutions accidentelles et sensibles aux travaux souterrains susceptibles de les intercepter.

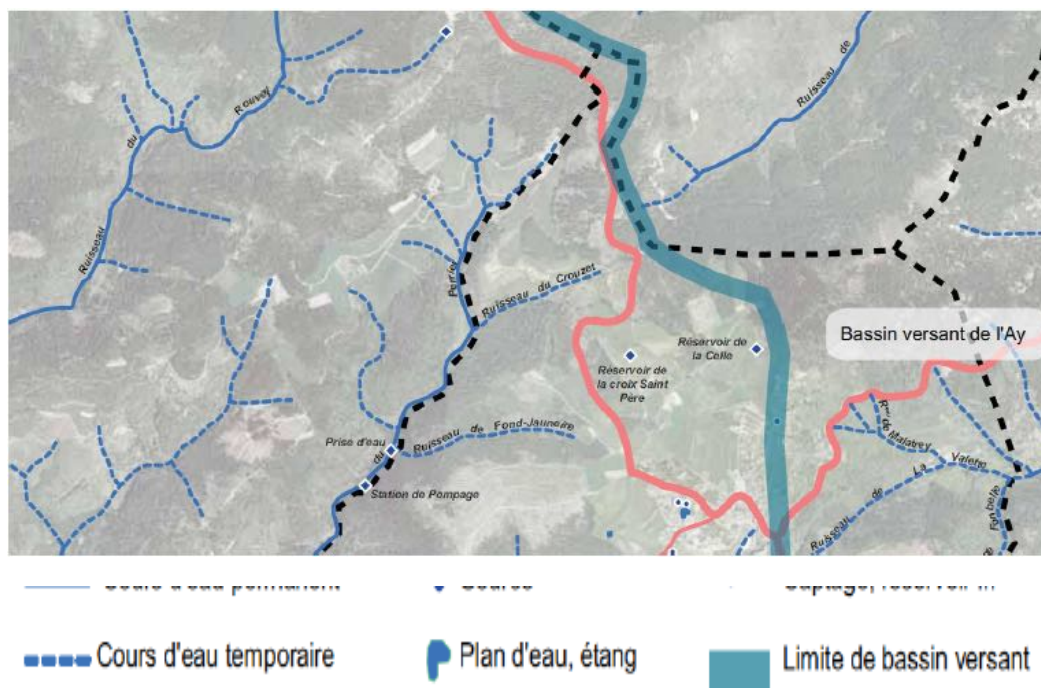
2.2. L'HYDROGRAPHIE

Le territoire communal est constitué de deux **têtes de bassins versants** :

- **Une petite partie sur le bassin versant de l'Ay au Nord Est de la commune, avec les ruisseaux temporaires affluents du Malpertuis (ruisseaux de Fontbelle, de la Valette et de Malatrey) se jetant dans la rivière d'Ay.**

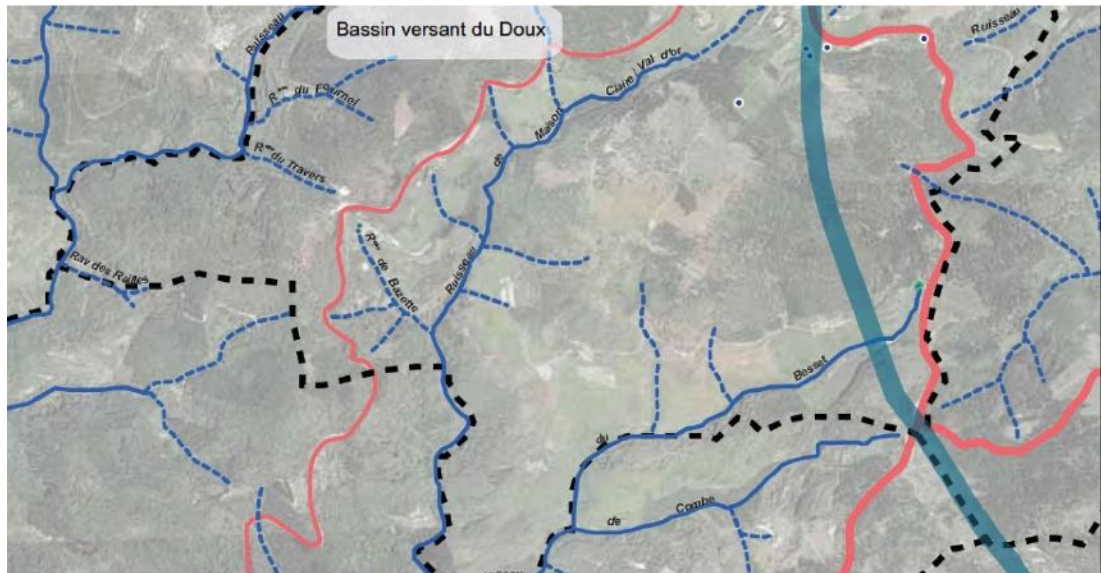
Orienté Ouest-Est, ce bassin versant est de taille modeste (116 km²). Les altitudes les plus élevées s'observent sur la commune de Lalouvesc sur les crêtes du Mont Chaix (1256m) et du Mont Besset (1191m).

Le régime hydrologique de l'Ay est de type pluvial très contrasté, qui se caractérise par des hautes eaux automnales et printanières, et un étiage estival marqué. Les crues peuvent être très brutales lors d'événements pluvieux marqués (type orage cévenol par exemple).



Bassin versant de l'Ay

- **Majoritairement sur le bassin versant du Doux avec 2 ruisseaux affluents rive gauche du Doux:**
 - **Le Perrier** et ses nombreux ruisseaux temporaires (ruisseaux des Railles, du Travers, du Fournel), constitue la limite communale avec Saint Pierre sur Doux et se jette dans le Doux sur la commune de Rochepaule.
 - **Le ruisseau Taillerès**, constitué du ruisseau du Val d'Or (ou de Maison Claire) au centre de la commune de Lalouvesc et du ruisseau du Besset, en limite communale avec Lafarre.

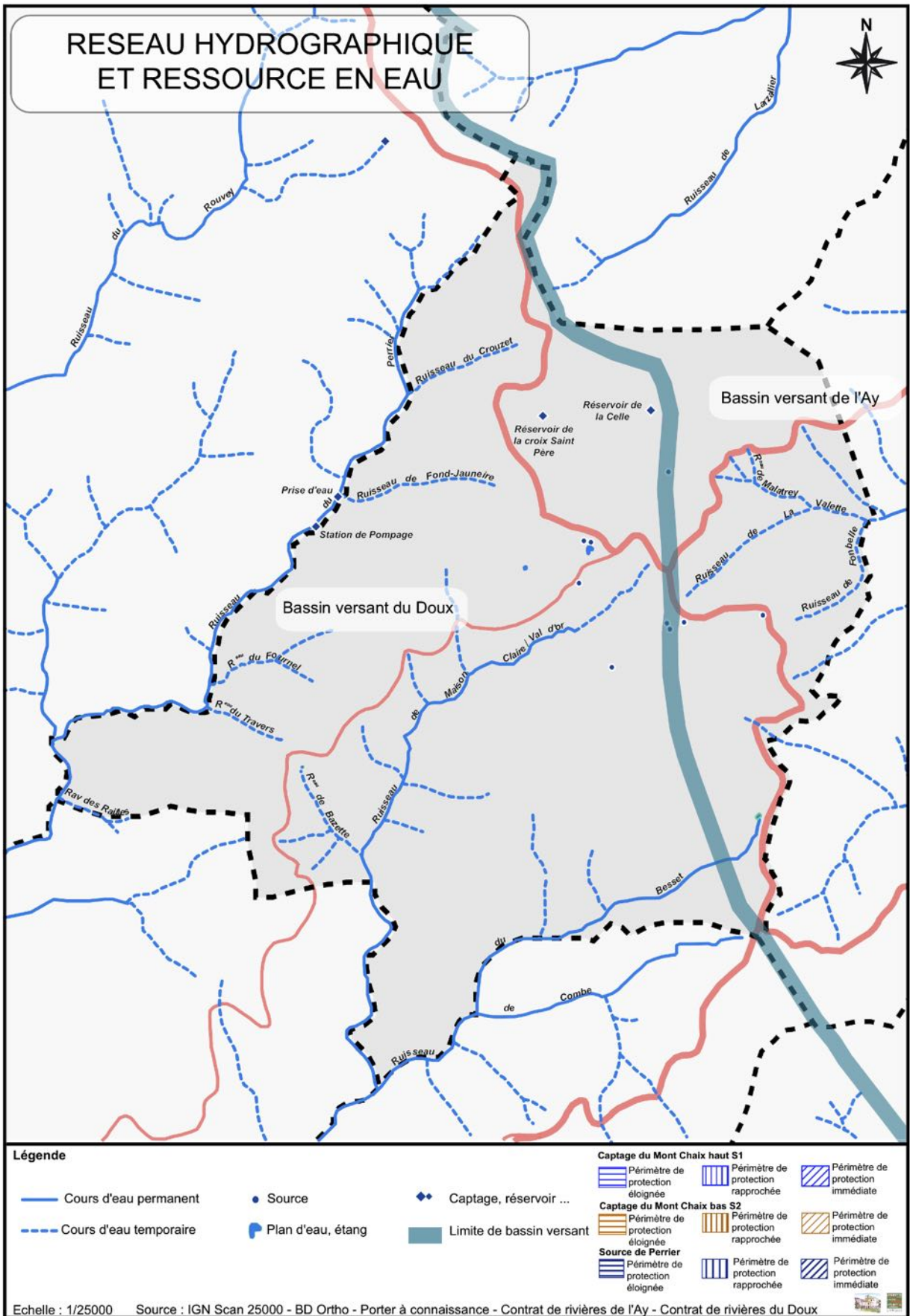


--- Cours d'eau temporaire

Plan d'eau, étang

Limite de bassin versant

Bassin versant du Doux



2.3. LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La commune est concernée par les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (art. L212-1 et suivants et R.1222-1 et suivants du Code de l'Environnement), élaboré par le comité de bassin, a pour rôle de définir les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, à l'échelle du grand bassin hydrologique. Il s'agit d'un document de planification ayant une portée juridique certaine.

Les plans locaux d'urbanisme (PLU), les schémas départementaux des carrières (SDC) et les schémas de cohérence territoriale (SCoT) doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le SDAGE.

Le SDAGE Rhône-Méditerranée a été révisé pour la période 2016-2021, et approuvé le 20 novembre 2015 par le Préfet coordonnateur de bassin.

■ OBJECTIFS DU SDAGE RHONE-MEDITERRANEE

Le SDAGE fixe les objectifs **d'atteinte du bon état écologique et chimique des eaux, conformément à la directive cadre européenne sur l'eau du 23 octobre 2000**, selon un calendrier propre à chaque cours d'eau (2015, 2030...).

Pour une période de validité de 6 ans, le SDAGE 2016-2021, oriente la politique du bassin selon **9 orientations fondamentales de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques :**

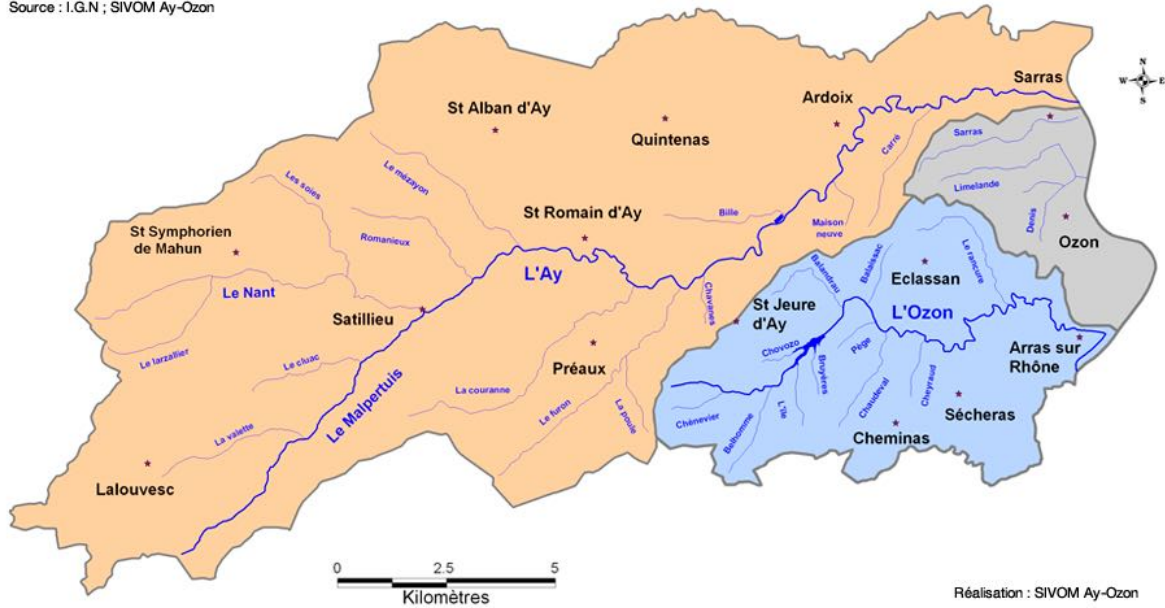
- S'adapter aux effets du changement climatique,
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité,
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux écologiques,
- Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement,
- Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau,
- Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé,
- Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides,
- Atteindre l'équilibre qualitatif et quantitatif des masses d'eau du bassin,
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Pour mettre en place une politique de gestion des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant, il est possible d'engager soit un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), soit un contrat de milieux aquatiques (contrat de rivière, de lac, de baie, de nappe...).

Le territoire de Lalouvesc, à cheval sur deux bassins versants, dispose de 2 outils sous forme de contrats de rivière.

■ LE CONTRAT DE RIVIERES « AY/OZON » :

Porté par le SIVU de l'Ay, un premier contrat de milieu de l'Ay s'est déroulé de 1998 à 2002. Un nouveau Contrat de Rivières Ay-Ozon, a été établi pour une période de 5 ans, et s'échelonne durant les années 2012 à 2016. Il est porté par le SIVOM Ay/Ozon qui a remplacé le SIVU en 2012.



Cinq grands axes, ou objectifs, ont été retenus :

- **Améliorer et préserver la qualité des cours d'eau.** Axe important du fait du contexte d'étiage estival défavorable concomitant avec l'augmentation saisonnière des rejets, de la sensibilité des cours d'eau à l'eutrophisation, de la sensibilité des peuplements (truites fario, écrevisses), de l'usage de la baignade, de l'amélioration de la collecte et du traitement des eaux usées...
- Optimiser la gestion quantitative de la ressource en eau. **Axe important du fait du contexte géologique défavorable (absence de nappe souterraine significative), de la faiblesse des débits d'étiage estival, de l'impact des prélèvements et de leurs effets négatifs sur la qualité de l'eau.**
- Préserver les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques.
- Prévenir et protéger les biens et les personnes contre le risque d'inondation. **(brutalité des crues, risques d'inondation, et limiter le phénomène d'engravement à Sarras)**
- Sensibiliser la population et les élus à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

Les objectifs du Contrat ont été traduits par un **programme d'actions opérationnel**, contenant 65 actions réparties dans 3 volets distincts :

- Volet A : Amélioration et préservation de la qualité de l'eau. Les 18 opérations inscrites dans ce volet concernent les travaux d'assainissement collectif et non collectif.
- Volet B : Gestion de la ressource en eau et mise en valeur des milieux aquatiques. Ce volet comporte 28 opérations ayant pour objet la gestion quantitative concertée de la ressource en eau, la restauration écologique et la valorisation des milieux aquatiques, la limitation des risques d'inondation et la préservation des espèces emblématiques de nos rivières (écrevisse à pattes blanches, truite fario, barbeau méridional...).
- Volet C : Communication, coordination et suivi du Contrat de Rivières. Les 19 actions de ce volet s'attachent à sensibiliser la population et les élus sur la préservation de l'eau et des milieux aquatiques mais aussi à mettre en place un programme d'évaluation et de suivi de la qualité globale de nos cours d'eau.

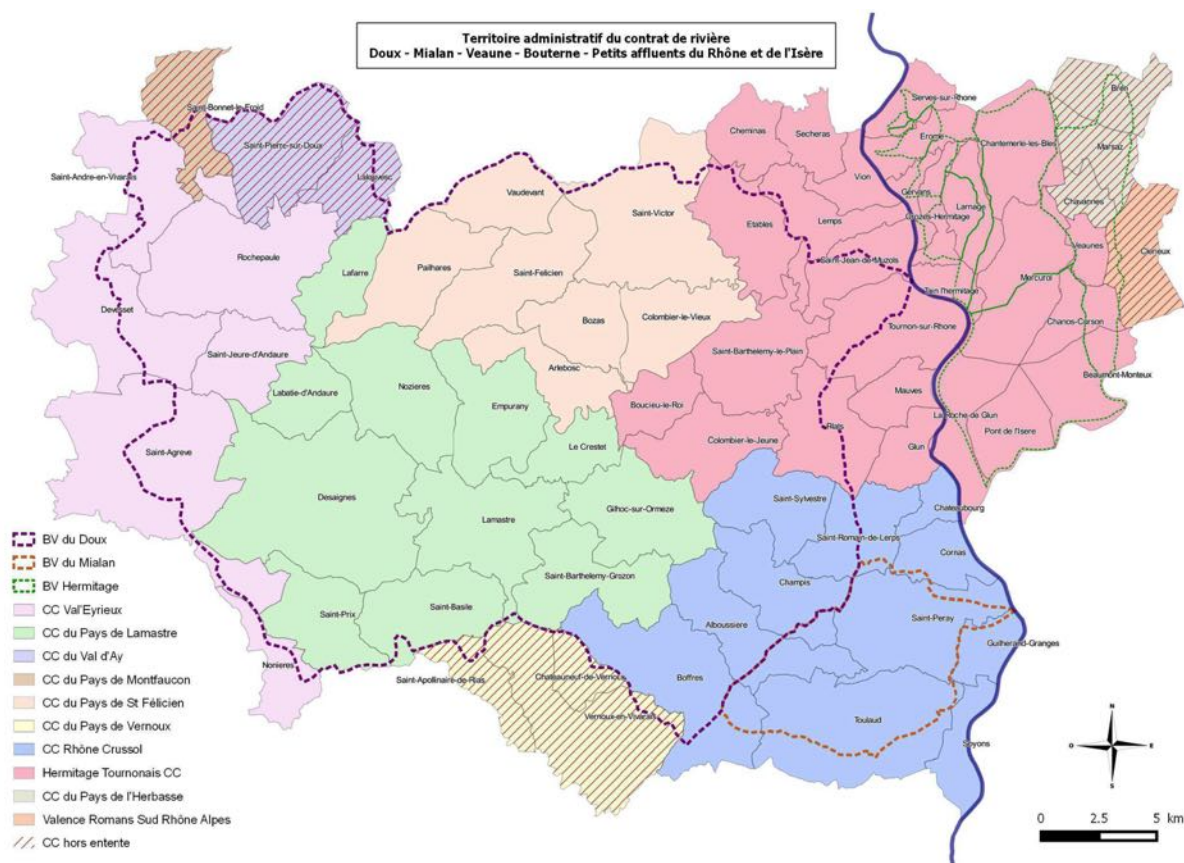
■ **LE CONTRAT DE RIVIERE DU DOUX, MIALAN, VEAUNE, BOUTERNE, PETITS AFFLUENTS DU RHONE ET DE L'ISERE :**

Un premier contrat de rivière Doux Clair 1993-1995 porté par le SIVU « Doux Clair » a été réalisé.

Puis, un contrat de milieu bassin versant du Doux a été engagé pour 1997-2001. Pour Lalouvesc, les actions consistaient essentiellement aux travaux de collecte des eaux usées du Val d'Or et raccordement des eaux usées à la STEP (les travaux sont aujourd'hui réalisés). Ils ont permis d'améliorer la qualité de l'eau sur le ruisseau de la Valette affluent de l'Ay.

Depuis 2006, la gestion du Doux et de ses affluents est portée par les 5 Communautés de Communes présentes sur ce bassin versant, constituant « l'Entente Doux Mialan ». Dans ce cadre, l'Entente s'est déjà engagée dans la mise en œuvre d'actions importantes pour le bassin du Doux et répondant aux attentes du SDAGE (géomorphologie, gestion quantitative de la ressource en eau...). Les communes de Saint Pierre sur Doux et Lalouvesc (CC du Val d'Ay), ne font pas partie de l'Entente.

En 2012, ces 5 EPCI ont souhaité lancer ensemble une procédure de Contrat de Rivière portant sur le bassin du Doux et le bassin du Mialan.



En juin 2015, un avant projet a été validé comité de rivière du contrat de rivière du Doux, Mialan, Veauve, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère créé par l'arrêté inter-préfectoral du 7 mai 2015.

2.4. L'ADDUCTION EN EAU POTABLE

2.4.1. LA STRUCTURE COMPETENTE

L'alimentation en eau potable est assurée en régie directe (gestion communale) par la commune de Lalouvesc. Le village est desservi par le réseau public d'alimentation en eau potable et les hameaux disposent de sources privées.

La commune a fait réaliser en 2010 un diagnostic de son réseau d'alimentation communal en eau potable² (hors hameaux alimentés par des sources privées) et un schéma directeur d'alimentation en eau potable. Suite à ce diagnostic, des solutions techniques pour améliorer la qualité de l'eau en agissant sur les ressources ont été apportées et divers travaux ont été programmés et réalisés.

2.4.2. LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

Sur la commune de Lalouvesc, on dénombre **plusieurs ressources d'eau potable** : elle provient des sources du Montchaix (haute et basse) et de la source du Perrier.

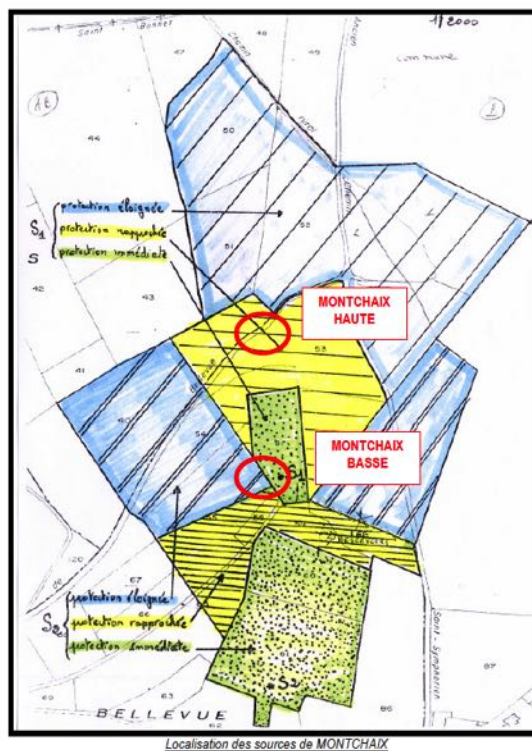
■ LE CAPTAGE DU MONT CHAIX HAUTE ET BASSE :

Situé dans un petit talweg à une centaine de mètres au Nord du village, le captage est constitué de deux sources, captées dans les années 1920 et en 1954. Elles alimentent gravitairement le village de Lalouvesc via le réservoir de la Celle situé au Sud-Est.

Le captage des sources S1 et S2 du Montchaix a fait l'objet d'un rapport hydrogéologue en date du 20 décembre 1983 fixant les périmètres et les prescriptions de protection. Un arrêté préfectoral en date du 6 novembre 1989 déclare d'utilité publique les travaux de captage et autorise le prélèvement des eaux.

L'arrêté préfectoral du 2 mars 2012 instaure les servitudes d'utilité publique sur les périmètres de protection.

Source : *diagnostic schéma directeur d'alimentation en eau potable (2010)*



² Etude diagnostique et schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable – POYRY – Juillet 2010

- **Modalités des prélèvements au captage :**
 Bassin Versant : ruisseau Affluent du Doux
 Autorisations de prélèvements et d'usages conformément à l'arrêté préfectoral du 2 mars 2012.
 Volumes de prélèvement maximal autorisés : MONTCHAIX Haute 50 m3/j et MONTCHAIX Basse 100 m3/j
- **Vulnérabilité**
 "L'environnement est constitué de landes et de bois clairsemés et d'un champ cultivé. Il n'y a aucune habitation à l'amont " [Extrait du rapport hydrogéologique].
 Compatibilité du degré de vulnérabilité avec le maintien de la ressource : Oui, depuis la mise en place des périmètres de protection.
- **Qualité (source ARS 07)**
 MONTCHAIX Haute : conformités chimique et bactériologique de 100 %
 MONTCHAIX Basse : conformité chimique 100 % et conformité bactériologique 66.6%
 Les problèmes de qualité sur le captage de MONTCHAIX Basse pourraient provenir d'un entretien insuffisant du réservoir aval.

■ **LA SOURCE DU PERRIER :**

Elle se situe sur la commune de Saint Pierre sur Doux en contrebas de la route départementale 532, proche de la limite communale avec Lalouvesc.

Elle a fait l'objet d'un rapport d'hydrogéologue en date du 30 octobre 1986, définissant des périmètres de protection autour du captage.

La publication à la conservation des hypothèques a été réalisée, le 08/08/2008 pour les parcelles D692 et D693, et le 14/03/2007 pour les parcelles D696, D698, D699 ET D701.

D'un point de vue quantitatif, la ressource en eau est faible en été. Sans disposer de mesures précises du débit d'eau, il est estimé à 1litre/seconde. En 2003, année de la sécheresse, le débit était de 0,3l/s.



- **Vulnérabilité**
 Cette ressource est relativement vulnérable : "Il est constaté après chaque épisode orageux une pollution systématique de cette eau. L'environnement boisé et l'absence de pâturages à proximité lui confèrent une assez bonne protection naturelle. Il semblerait que la voie départementale reste un vecteur potentiel important de transfert de pollution. " [Extrait du compte rendu de visite de la DDT du 19 juillet 2007]. Compatibilité du degré de vulnérabilité avec le maintien de la ressource : Oui, sous condition d'aménagements de fossé en bordure de route (préconisation du même compte-rendu de visite). »

Il est donc impératif que les services des routes du Conseil Général 07 modifie le fonctionnement hydraulique du fossé en amont du captage, afin que l'exutoire du fossé soit acheminé en aval du captage. Ces travaux nécessitent la mise en œuvre de fossés et le reprofilage du fossé existant afin de dévier les eaux de ruissellement potentiellement polluées en aval du captage.

- **Qualité (source ARS 07)**

Malgré la présence ponctuelle de germes autres qu'E.coli et Entérocoques dans les analyses depuis 2005, 100 % des prélèvements présentent des conformités bactériologiques et chimiques.

■ **LES SOURCES PRIVEES ET LES CAPTAGES UNIFAMILIAUX :**

Dans les secteurs non raccordés de la commune, l'alimentation en eau se réalise par des sources privées. Pour respecter, le code de la santé publique, l'eau prélevée dans le milieu naturel en vue d'être consommée doit soit faire l'objet d'une déclaration préfectorale (captages unifamiliaux) ou d'une autorisation préfectorale (captages privés alimentant du public). L'eau consommée doit être conforme aux normes sanitaires, et protégée de tout risque de contamination.

■ **LA RETENUE DE MANEVAL**

Avec sa bêche de reprise, cette ressource a été abandonnée depuis 2003.

2.4.3. LE RESEAU

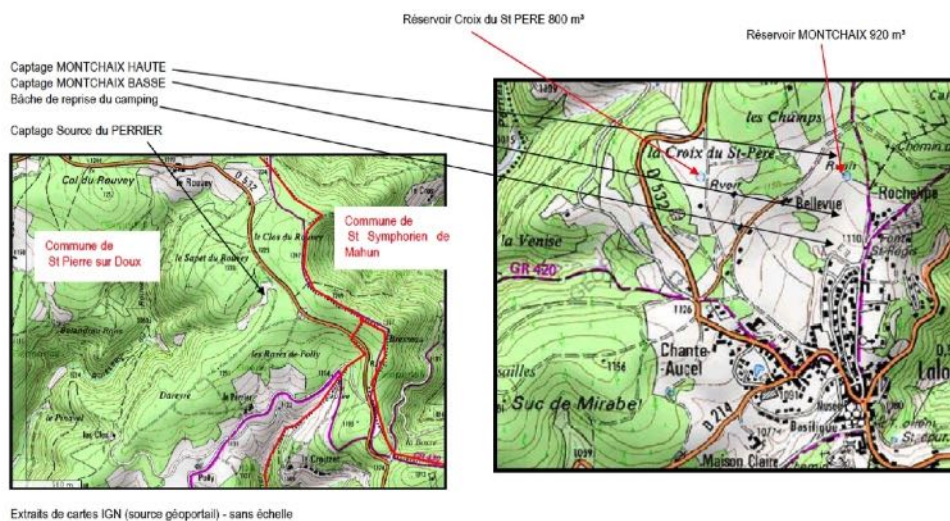
Actuellement, la commune possède un système d'alimentation en eau potable indépendant sur le territoire communal. Le réseau d'alimentation peut être scindé en deux : un appelé Haut Service, et le second Bas Service.

Les 3 ressources précédemment décrites alimentent 2 réservoirs et 1 bêche de reprise:

- **le réservoir de LA CROIX DU ST PERE** (deux cuves : une de 100 m³, et une de 700 m³) est alimenté par la source PERRIER.

- **le réservoir de MONTCHAIX** (920 m³), Le réservoir de MONTCHAIX est alimenté par la source de MONTCHAIX 1 en continu, et par le réservoir de LA CROIX DU ST PERE en cas de besoins mais de manière manuelle en agissant sur une vanne. En période estivale, l'alimentation de ce réservoir est complétée par le captage de MONTCHAIX 2 qui transite par un réservoir de stockage pour ensuite être pompé jusqu'au réservoir de MONTCHAIX.

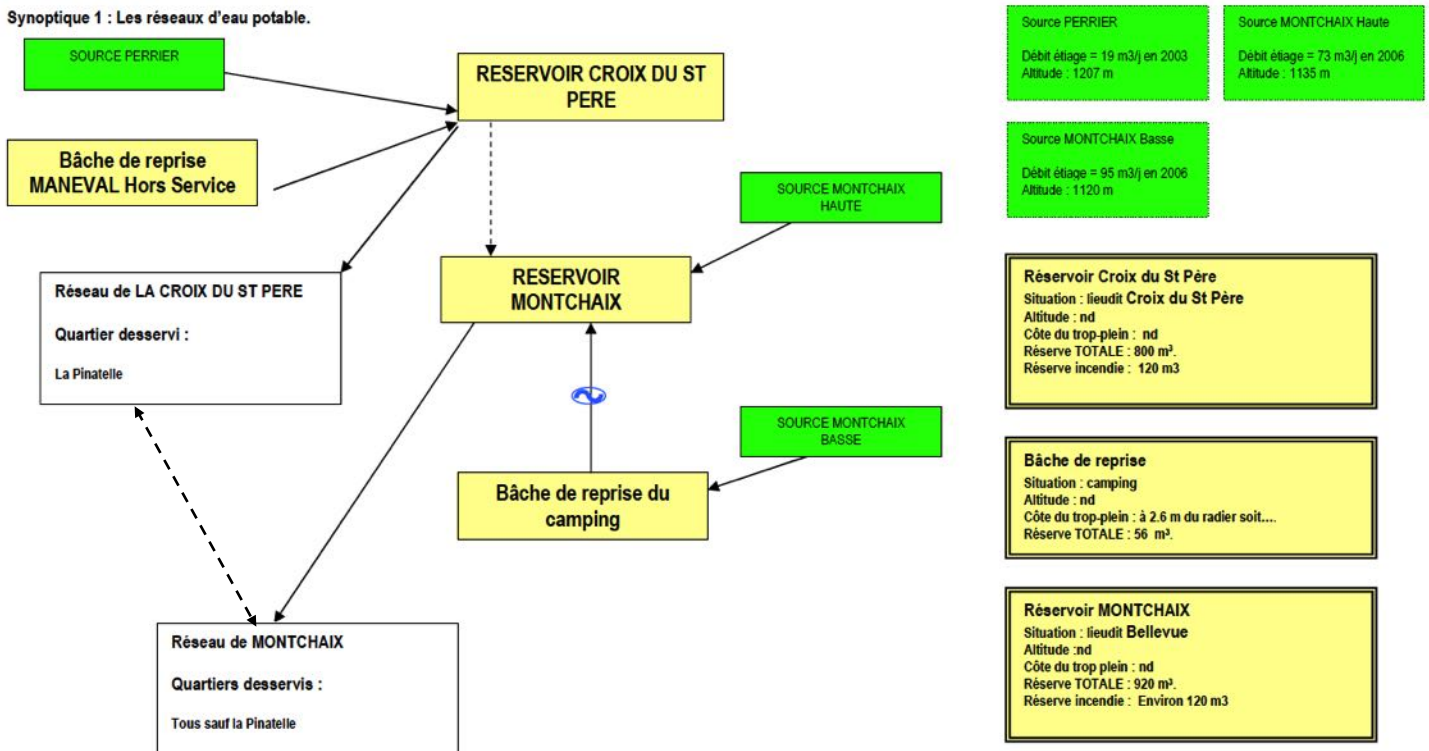
- **la bêche de reprise du camping** (56 m³).



■ LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Il est composé de conduites en amiante ciment, en fonte et en PVC. Son linéaire est d'environ 10.5 km auquel il convient de rajouter le linéaire de réseau entre les captages et les réservoirs, soit 15 km environ. En 2016, une interconnexion entre le réseau de la Croix St Père et du Réseau de Montchaix avec mise en place d'un répartiteur de pression à la Pinatelle permet de mieux répartir la ressource en fonction des besoins.

Synoptique 1 : Les réseaux d'eau potable.



■ LES ABONNES ET LA CONSOMMATION

Depuis, 2013, le service compte 394 abonnés (chiffre stable):

- Environ 14 % des abonnés n'ont pas de consommation (bâtiments vacants)
- Environ 40 % des abonnés sont des permanents et 60 % des saisonniers.
- En 2009, 46 % du volume a été consommé par 4 % des abonnés (17). Les plus importants étaient : le Grand Hôtel, l'EHPAD (maison de retraite), la maison Thérèse Couderc (qui a arrêté ses activités depuis), la SARL MILAGRO. Les établissements saisonniers (hôtels, ...) et la maison de retraite consomment donc une part importante du volume d'eau.

Consommation d'eau :

La consommation d'eau annuelle moyenne entre 2000 et 2016 s'établit autour de 40 000 m3/an, soit une consommation journalière moyenne 110 m3/jour, avec de grosses fluctuations saisonnières.

Les volumes prélevés ont eu tendance à baisser ces deux dernières années malgré le maintien du nombre d'abonnés.

Les plus gros volumes sont prélevés lors des mois estivaux.

En moyenne pour la période estivale (3 mois de mai à août), les consommations journalières observées ont été de 154 m3/jour en moyenne pour les années 2011 à 2016.

Le reste de l'année (septembre à mai), la consommation journalière moyenne s'établit autour de 94 m3/jour avec des minima autour de 50 m³/jour au mois de janvier.

Compte tenu du fonctionnement saisonnier de la commune, les prélèvements en eau sont parfois triplés en été et un manque d'eau peut se faire ressentir sur la commune en période estivale. De gros problèmes d'alimentation ont eu lieu pendant la sécheresse de 2003, où les réservoirs ont du être remplis par des camions citernes, les sources étant basses et les besoins très importants.

De manière générale, le niveau quantitatif reste satisfaisant. Depuis 2015, le maillage du réseau a été amélioré pour permettre de mieux répartir l'utilisation des ressources entre les 2 réservoirs en fonction des besoins.

Des travaux d'entretien récent ont permis d'améliorer le rendement en réduisant les volumes de fuites (réparation de fissures sur le réservoir de la croix de St Père).

Pour l'année 2009, le volume « gaspillé » apparaissait très faible (50 m³/an), montrant un rendement de réseau intéressant, proche de 100 %.

- Le volume distribué en 2009 est de :	34 955 m ³ /an
- Le volume facturé comptabilisé en 2009 est de :	30 021 m ³ /an
- Le volume détourné	0 m ³ /an
- Le volume gaspillé	50 m ³ /an
- Les défauts de comptage	2 300 m ³ /an
- Le volume de la consommation sans comptage	4 620 m ³ /an
Total :	36 991 m³/an

2.4.4. LA QUALITE DE L'EAU

■ ANALYSES DE LA QUALITE DES EAUX SANS TRAITEMENT (SOURCE : ARS) :

Les dernières analyses réalisées par l'ARS en 2016 et 2017 à différents points du réseau indique une qualité sanitaire satisfaisante de l'eau potable (Bourg centre, camping, bache de reprise du camping, réservoir de la croix de St Père, réservoirs de Monchaix, EPAHD, la Pinatelle).

Ces analyses indiquent néanmoins la non conformité de certains paramètres, sans incidence directe sur la santé : pH un peu faible, forte dureté de l'eau (équilibre calcocarbonique), conductivité faible (faible minéralité).

Des dépôts colorant les eaux ont été constatés récemment sur certaines canalisation où de l'eau pouvait stagner par absence de tirage lié aux variations d'utilisation saisonnière. Des sondages ont été réalisés début 2017 et un plan de travaux a été élaboré à court terme. A plus long terme, il est prévu le remplacement de la canalisation défectueuse entre la Croix du St Père et l'ex SAMOV.

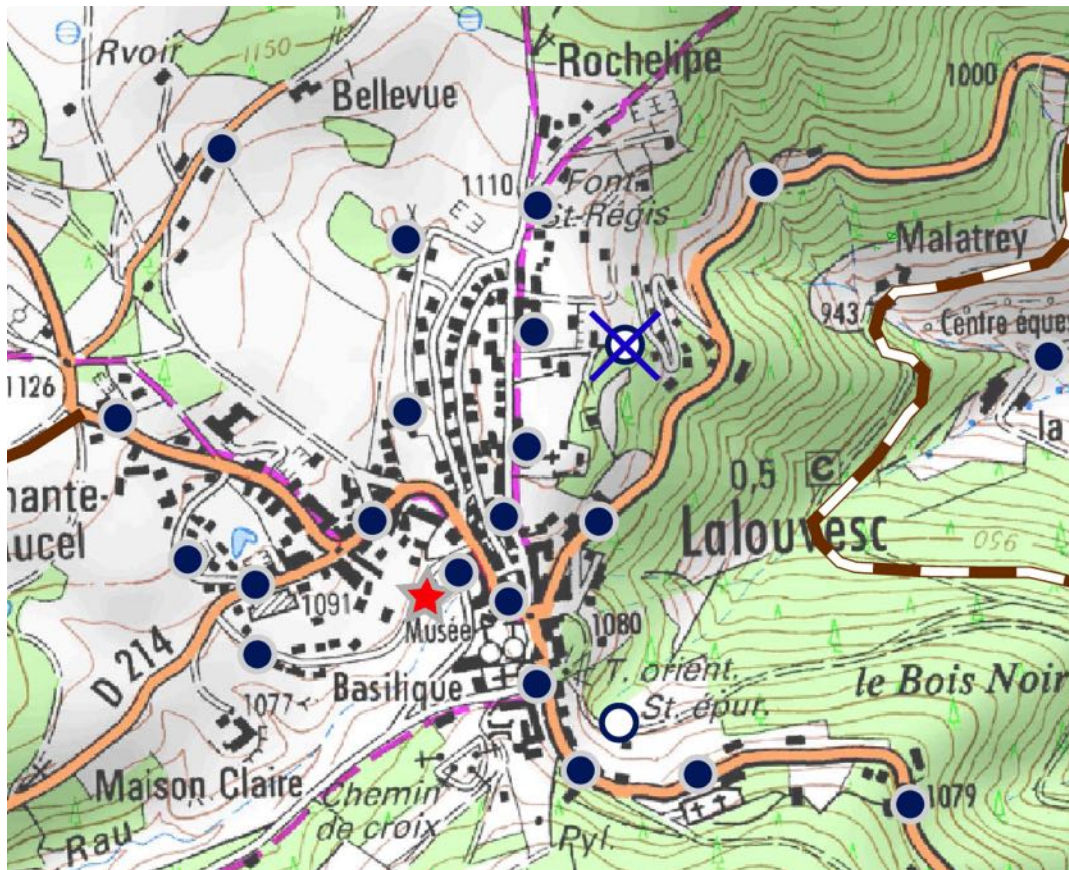
2.4.5. LA DEFENSE INCENDIE

Le réseau d'adduction en eau potable sert de support à la défense incendie.

Le SDIS 07, lors du contrôle des installations de défense incendie réalisé en 2014, ont recensés 22 points d'eau (bouches d'incendie), dont 2 points d'eau non conformes aux normes de référence car présentant un débit insuffisant (Route de Saint Bonnet; lotissement Valériani).

La borne située route de Saint Bonnet, a été remplacée en contrôlée en 2017. Elle est désormais conforme. La borne située à côté de la station d'épuration. La borne du lotissement Valériani est en cours de contrôle pour corriger l'anomalie mineure (défaut de raccord).

Depuis 2017, le SDIS n'assure plus le contrôle des bornes incendie qui est désormais à la charge des communes ou des communautés de communes. L'organisation de ces contrôles à l'échelle de la communauté de communes du Val d'Ay n'est pas encore finalisée.



Poteau incendie

- PI 100 / 2x65 - Conforme
- PI 65 - Conforme
- ⊗ PI 65 - Non conforme

★ Centre d'incendie et de secours

Source PAC Etat 2015 - données communales

2.5. LES EAUX USEES

En 2000, le SIVU de l'Ay (devenu SIVOM de l'Ay/Ozon) a lancé une étude de Schéma Général d'Assainissement (SGA) portant sur 8 communes. La commune de Lalouvesc a donc établi ce document et un zonage d'assainissement a été approuvé lors de l'élaboration du PLU en 2013.

Le SIVOM de l'Ay/Ozon assure une mission de Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

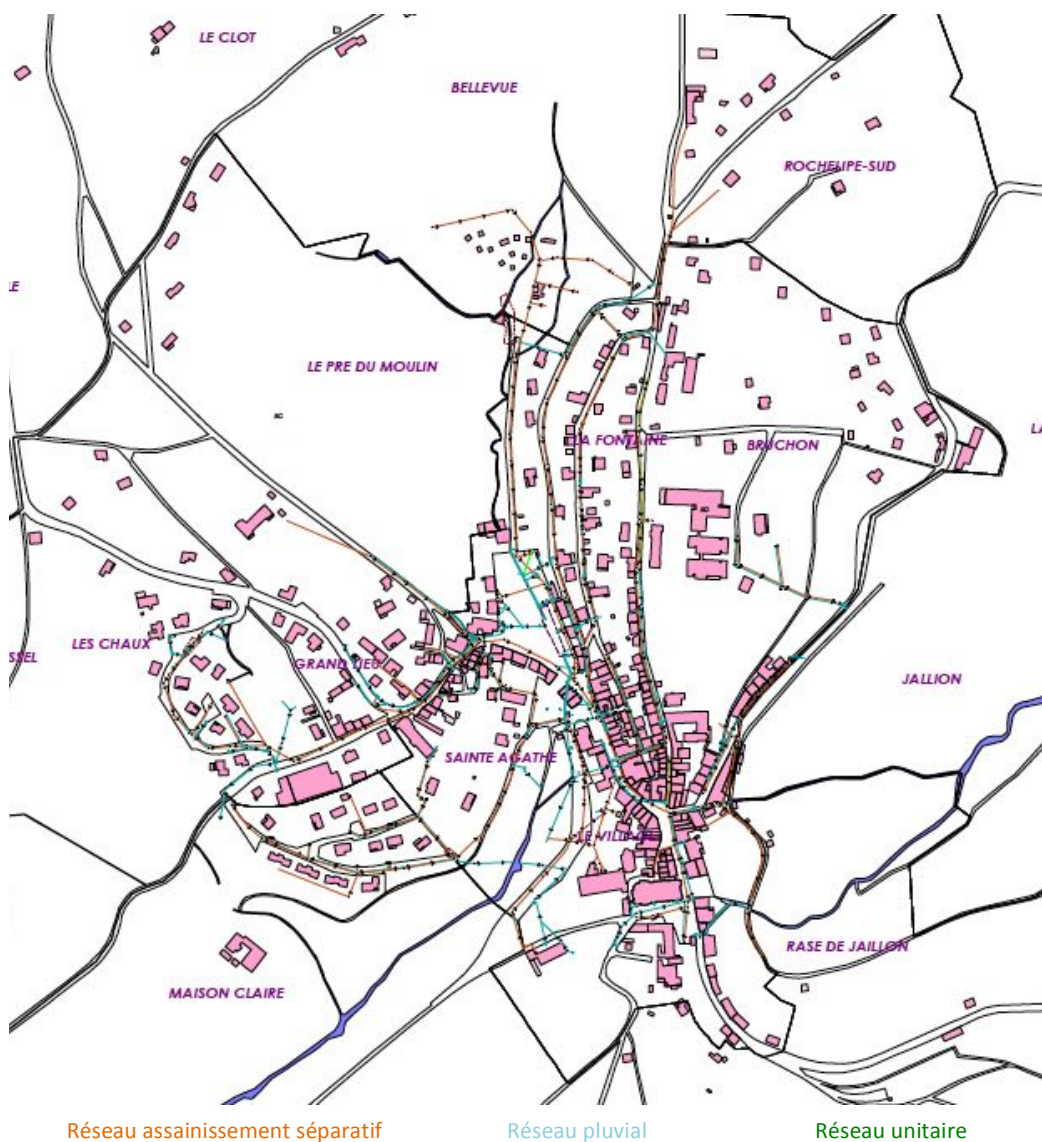
■ DESCRIPTIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Il s'agit d'un réseau :

- construit dans les années 70
- exploité en régie municipale
- comportant 270 branchements en 1999, 271 en 2006, 255 abonnés depuis 2013
- initialement de type unitaire, et progressivement étendu et repris en séparatif
- la totalité des effluents est conduit vers la station d'épuration.

Un diagnostic réseau a été réalisé. Le réseau est globalement satisfaisant. Quelques arrivées d'eaux claires (qui peuvent perturber le fonctionnement de la station) ont été identifiées localement, notamment sur le secteur du camping (infiltration nappe).

PLAN DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES - 2015



▪ LE TRAITEMENT DES EAUX USEES

- Assainissement collectif

La commune dispose d'une nouvelle station d'épuration depuis juin 2012 de type « disques biologiques » d'une capacité nominale de 1300 EH (78 kg de DBO5) et un débit nominal par temps sec de 195 m3/j. Cette station est suffisante pour traiter les eaux usées de 1200 EH connectés en été (dossier loi sur l'eau 2011). Ce nouvel équipement est adapté à la variation du nombre d'EH raccordés durant l'année et fonctionne en permanence.

Avant ce nouvel équipement, la commune disposait d'une station d'épuration de type boue activée, mise en service en 1976. Cette station n'était plus adaptée aux fortes variations de populations entre les périodes hivernales et estivales. Elle ne pouvait fonctionner en hiver à cause de la charge hydraulique insuffisante et du gel. Les eaux usées étaient rejetées dans les eaux de la Valette après simple dégrillage. Des travaux de mises à niveau avaient été réalisés en 2000 dans l'objectif de fiabiliser le fonctionnement et minimiser l'impact sur le milieu récepteur (le Malpertuis). La commune avait été mise en demeure par un arrêté préfectoral daté de septembre 2008 de rendre fonctionnelle sa station d'épuration pendant toute l'année. Après une étude préliminaire en 2009, le choix s'est porté sur une station de type disques biologiques entièrement couverte fonctionnant toute l'année. Elle a été mise en service en 2012.

Le dernier rapport de contrôle SATESE de la station montre une population équivalente raccordée estimée à 482 EH au niveau hydraulique et 448 EH au niveau organique, soit un taux de charge respectif de 35 à 37 %. Le niveau d'eaux claires parasites était faible en été mais plus élevé en hiver (taux de charge de 17 % concernant la charge organique et 66 % pour la charge hydraulique en mars 2016). Le remplacement du réseau d'assainissement dans le secteur de Grand-Lieu est prévue (environ 200 ml) afin de traiter des problèmes d'infiltration d'eaux claires parasites.

La qualité des rejets est bonne mais ne satisfait pas aux exigences épuratoires de l'arrêté préfectoral au niveau des paramètres azotés et phosphorés. L'entretien de l'équipement est satisfaisant, les pièces défectueuses sont remplacées.

- Assainissement non collectif

Le centre bourg, le quartier de la Fontaine, le camping, le quartier de grand Lieu sont desservis par l'assainissement collectif. Le reste du territoire communal n'est pas desservi et les eaux usées sont donc traitées par des systèmes non collectifs.

Globalement, la nature du sol est hétérogène et plutôt défavorable sur toute la commune pour l'assainissement non collectif. Dans tous ces secteurs, l'aptitude des sols étudiée lors du SGA est médiocre. Une extension du réseau d'assainissement collectif n'est pas envisageable. Des solutions de type mini station collective sont à privilégier.

Pour les réhabilitations, les filières adaptées sont de type filtre à sables non drainé ou drainé selon la proximité de l'exutoire.

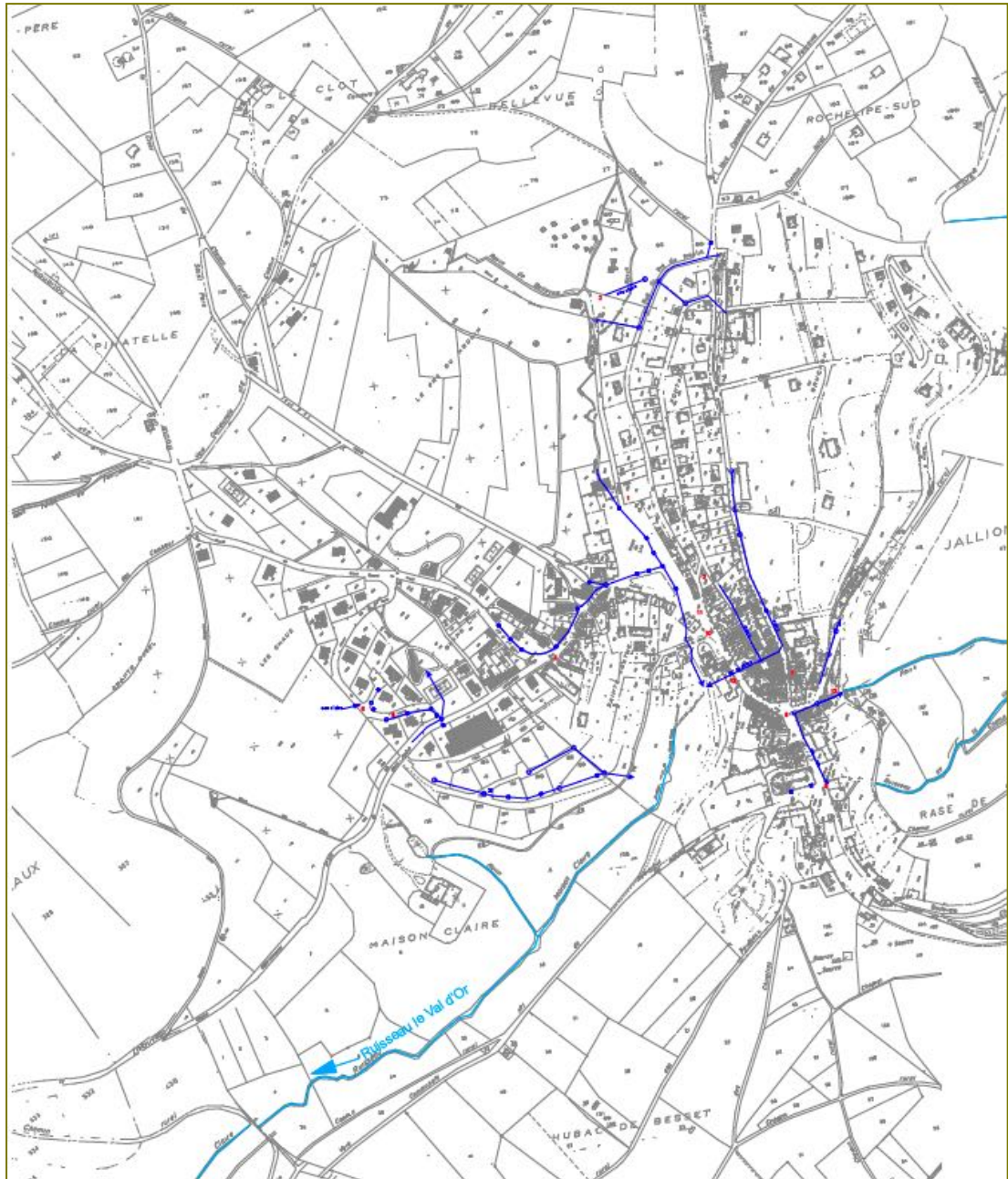
2.6. LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

La maîtrise des eaux pluviales constitue une préoccupation à intégrer dans les choix de développement urbain, tant pour la gestion des risques d'inondation par ruissellement urbain, que pour la prévention des pollutions.

Le réseau des eaux pluviales est composé d'un réseau :

- Unitaire : conduite PVC ø 200 au Nord de la rue de la Fontaine
- Séparatif : RD532/ place du Lac, Sud de la rue de la Fontaine, rue des Alpes, lotissement de Grand Lieu, lotissement du Val d'Or.

Des travaux d'amélioration du réseau étaient programmés en 2008-2009 au niveau de la rue de la Fontaine pour accueillir l'EPAHD. La commune a d'abord priorisé la création de nouvelle station d'épuration réalisée en 2012. En effet le dimensionnement du réseau d'assainissement des eaux usées de la rue de la Fontaine s'est avéré suffisant. Les surplus d'eaux pluviales venant de l'aménagement de l'EPAHD ont eux été déviés côté versant de l'Ay pour ne pas surcharger le réseau côté rue de la Fontaine. Des travaux de réhabilitation du réseau dans sa partie la plus ancienne sont prévus en 2018 au lieu-dit Grand Lieu.



Le réseau pluvial avant construction de l'EPAHD

3. LE PATRIMOINE NATUREL ET LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

La commune de Lalouvesc a fait réaliser dans le cadre du PLU une étude / inventaire sur les milieux naturels de la commune. Cette étude menée par Christophe LEPEGNEUR – GESTION ESPACE NATURE – conseils et études en gestion des espaces naturels, en 2014, est jointe en annexe du présent rapport de présentation.

3.1. L'OCCUPATION DES SOLS

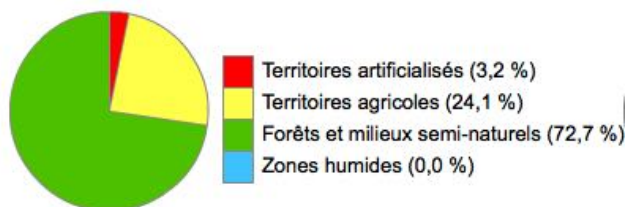
L'occupation du sol de est liée à plusieurs paramètres : nature des sols, hydrologie, relief,...

Une analyse par photo interprétation de l'occupation des sols a été réalisée (Données CORINE land cover).

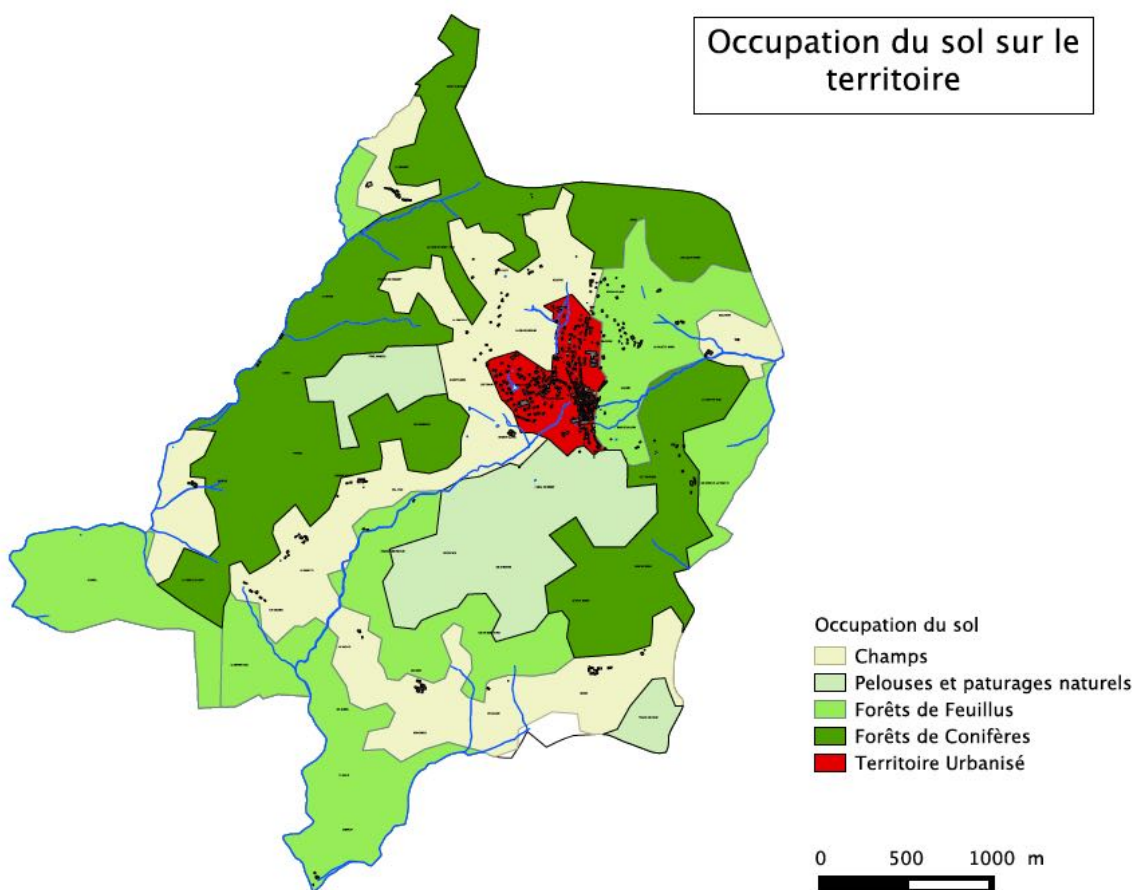
Au regard de cette analyse, Lalouvesc se caractérise par :

- La prédominance des espaces forestiers et milieux semi-naturels (73%) : forêt de feuillus et de conifères, pâturages naturels.
- Les espaces agricoles (24%) : champs, pelouses et pâturages naturels, situés en « fer à cheval » autour du Mont Besset
- Un espace urbain (3%) autour du bourg. Le territoire est aussi ponctué de quelques constructions dispersées.

Les 4 grands types d'occupation du sol
Superficie - Sélection 2012



source : UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - 2012 - total : 1 071

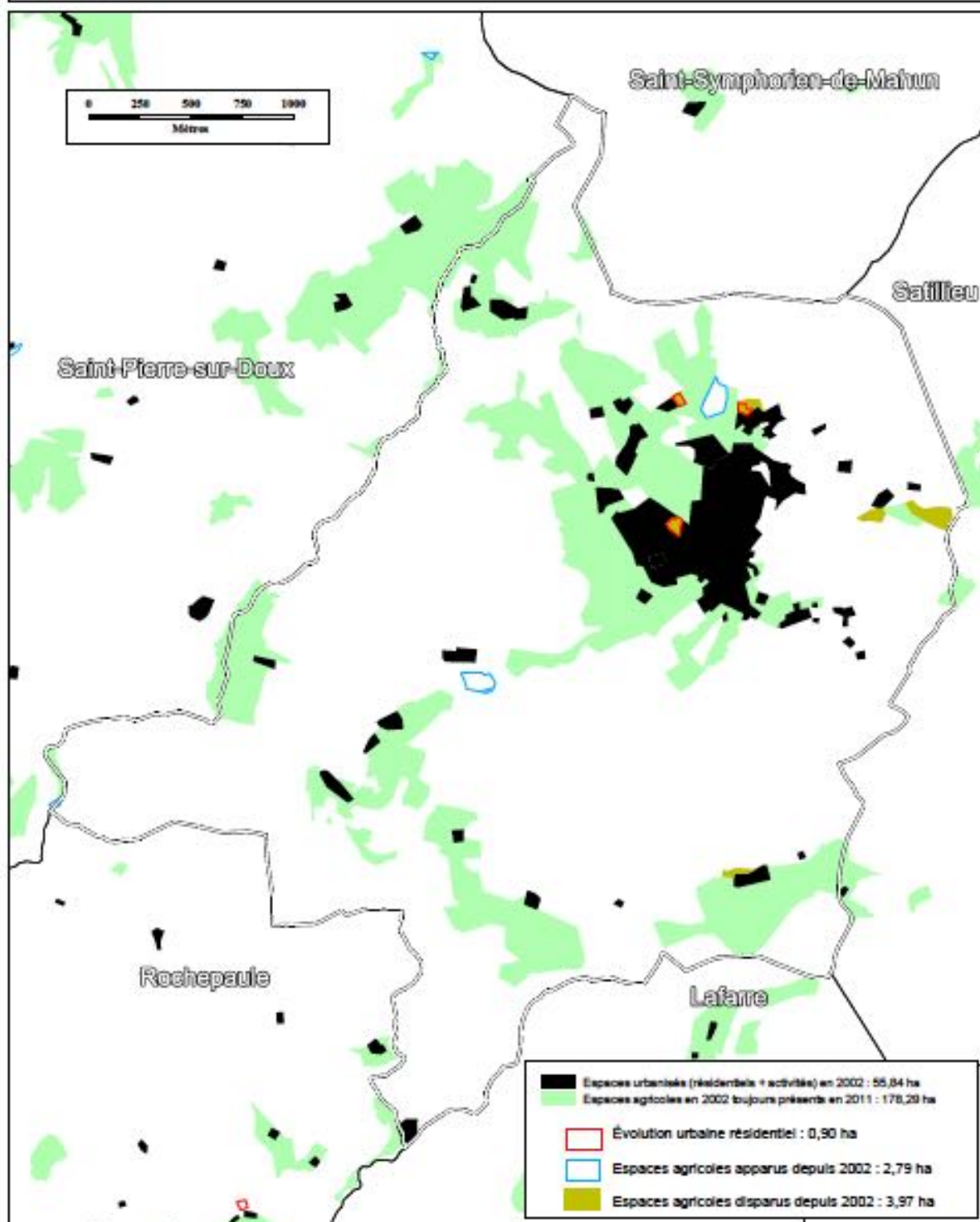




ARDÈCHE - Commune de Lalouvesc

Évolution des espaces agricoles (cultures et prairies) entre 2002 et 2011

Carte 6



Source : DDT de l'Ardèche - OccSol Géosat 2002-2007 et DDT07 2011

© IGN BD PARCELLAIRE Année 2010
Procédure MINISTÈRES - IGN du 24 octobre 2011
Réalisation : DDT 07 / SAUT / CT

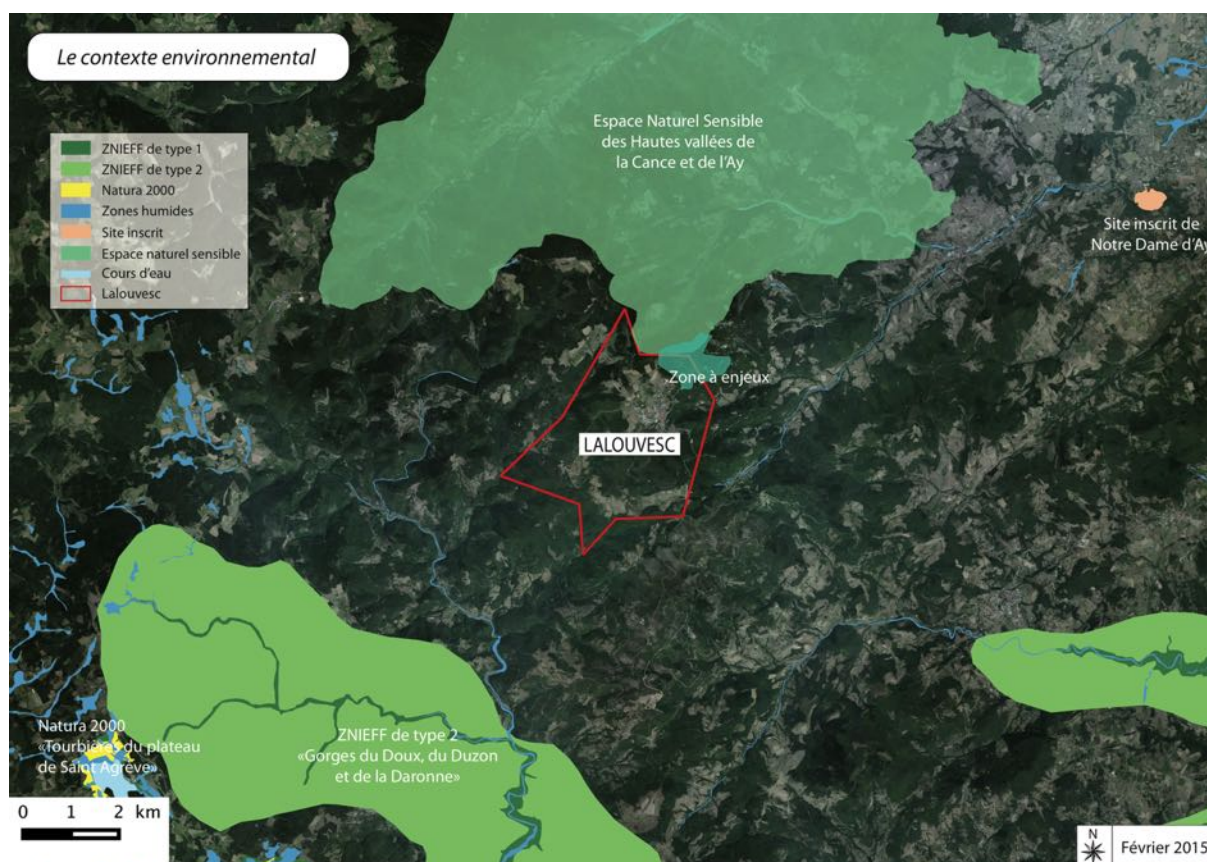
Versión du 02/10/2014

3.2. LES PERIMETRES D'INVENTAIRE ET DE CONNAISSANCE

Le patrimoine naturel de la commune ne fait l'objet d'aucune protection réglementaire spécifique (site inscrit, réserve naturelle, arrêté préfectoral de protection de biotope...) ni d'inventaires réalisés à l'échelle régionale mettant en avant des zones d'intérêt biologique remarquable (tel que les ZNIEFF - Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique).

La commune de Lalouvesc n'est concernée par aucun projet de gestion conservatoire du réseau Natura 2000. On ne compte ni monuments historiques classés, ni inscrits sur le territoire communal.

Les milieux naturels remarquables ou protégés les plus proches sont la ZNIEFF de type 2 des « Gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne » et la Tourbière du plateau de Saint Agrève, classée Natura 2000.



Les Espaces naturels sensibles

Le Conseil général mène depuis 1995 des actions de préservation de la biodiversité à travers l'exercice de sa compétence « **espaces naturels sensibles** », sur un réseau de sites d'intérêt départemental considéré comme représentatif de la diversité naturelle de son territoire.

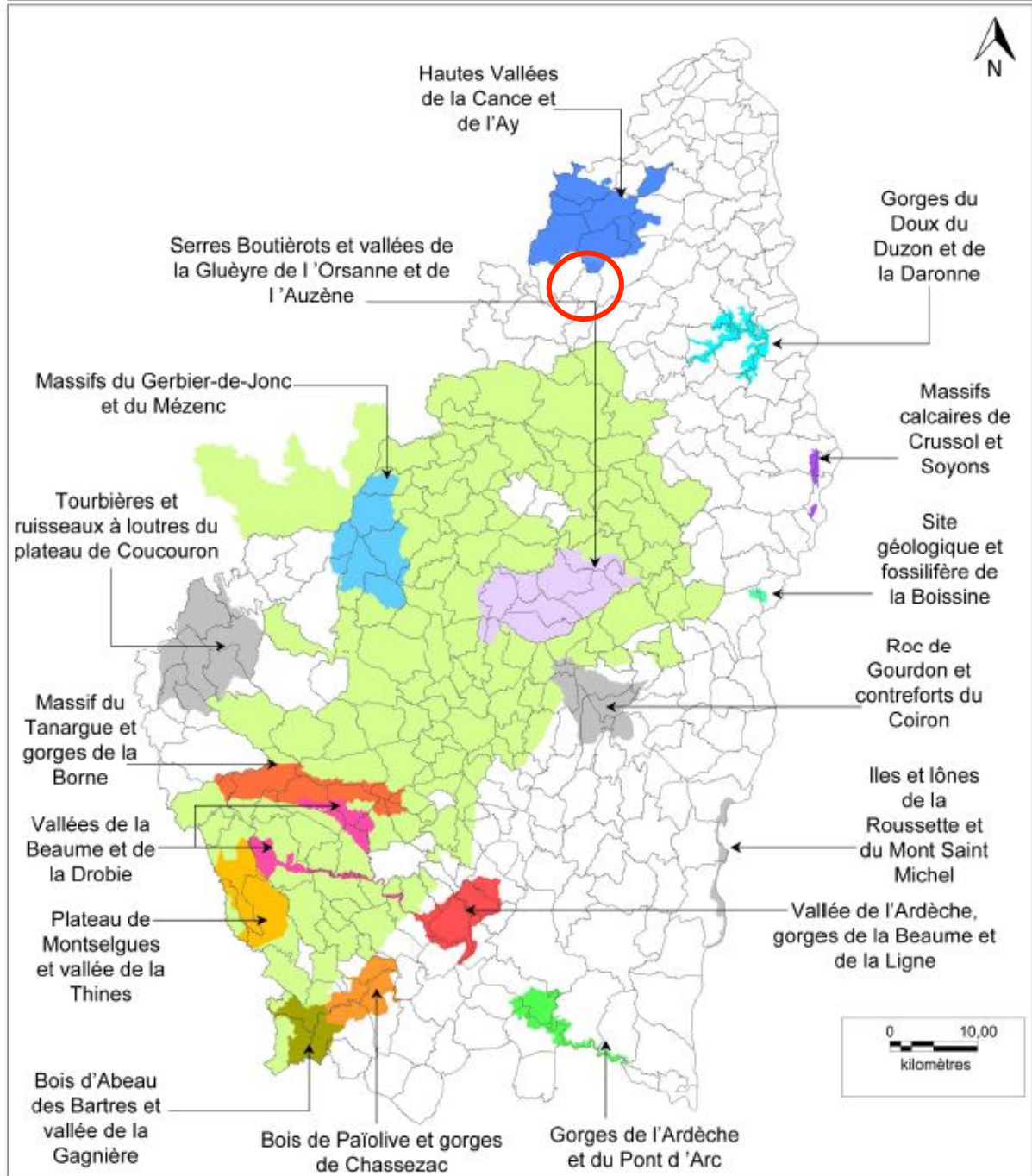
Dans Les Boutières (entité dont fait partie Lalouvesc), les « **Hautes vallées de la Cance et de l'Ay** » ont été identifiées comme un site naturel remarquable à protéger dans le premier schéma des ENS 2006 – 2013. Le conseil départemental a repris ce classement dans le nouveau schéma départemental « Espaces naturels sensibles horizon 2020 ».

Les « Hautes vallées de la Cance et de l'Ay » correspondent à des milieux forestiers entrecoupés de profondes vallées creusées par l'Ay. Ces espaces aux milieux variés composés de vieilles hêtraies, de chirats et de cours d'eau, abritent une faune et flore remarquable.

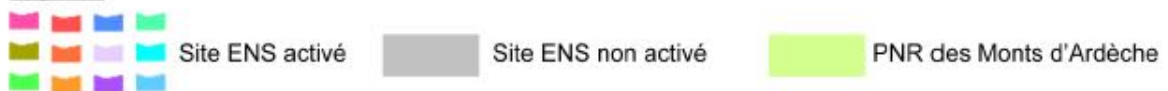
Lalouvesc ne fait plus partie de l'ENS, des Hautes vallées de la Cance et de l'Ay ; L'ENS tangente désormais la limite communale Nord. Une zone à enjeux est toutefois identifiée sur le Mont Chaix.

ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

SITES ENS



Légende



SENV_Octobre2013

3.3. LES PRINCIPAUX MILIEUX NATURELS RENCONTRES SUR LA COMMUNE

La commune de Lalouvesc est en grande partie boisée.

3.3.1. LES MILIEUX BOISES³

Les milieux boisés recouvrent une grande portion du territoire et constituent en partie la trame verte de la commune.

Ils sont constitués :

- de bois **mixtes Feuillus/Résineux** sous forme de hêtraie-sapinière (Fagus sylvatica accompagné de Abies alba), avec sous bois de Sorbier, Cornouiller...ainsi que des myrtilles et des champignons.
- de **bois de conifères** en grande partie issus de plantations : Douglas, Epicéas, Mélèzes...Ces milieux ne sont pas très diversifiés du fait des sous-bois sombres et ferment le paysage.
- d'une **hêtraie** au « Peigne du Chat » particulièrement remarquable
- de **boisements lâches** situés sur le flanc Sud du Suc de Mirabel et la frange Sud du bois de Bellevue.



3.3.2. LES MILIEUX OUVERTS

Les milieux ouverts correspondent aux milieux agricoles et agri-pastoraux. Ils sont essentiellement constitués par des prairies de fauche, des prairies pâturées et par quelques cultures dans les zones les plus plates.

Les **prairies de fauche de montagne** sont des milieux d'intérêt communautaire.

La préservation des pelouses, des prairies de fauche et des prairies pâturées est importante pour le maintien d'une biodiversité, car ces habitats abritent une faune variée et différente de celle des milieux forestiers.



³ Compte tenu de l'importance de ce milieu, une partie complète du rapport de présentation sera consacrée à la forêt.

On observe une progression de la forêt et donc des **paysages en cours de fermeture** sous forme de landes à genets. Il s'agit des secteurs situés au Nord de Malatrey et sur les pentes sous Bobigneux. Les landes sont constituées de Genêt à balais, Fétuque, Achillée millefeuille, Agrostis ...

La dynamique de fermeture est plus lente dans les secteurs de forte pente, et plus rapide dans les secteurs où le sol est profond.

Les milieux ouverts forment notamment autour du mont Besset (comme un fer à cheval), une vallée intéressante à préserver de tout boisement.

Les **clairières forestières** ont peu d'intérêt du point de vue floristique. Par contre, elles proposent une diversité de milieux pour la faune. On observe surtout des clairières à Epilobes et digitales, du Sureau noir et du Sorbier des Oiseleurs.



Fermeture des paysages au Fournel, vu depuis Le Réal

Les haies sont des infrastructures végétales qui présentent des intérêts multiples :

- Intérêt paysager (marque un territoire rural et permet d'intégrer les bâtiments agricoles)
- Réservoirs écologiques servant de niche, nidification, nourrissage, cache, reproduction pour la faune,...
- Corridors écologiques servant de guide à la faune
- Effet brise vent pour l'agriculture
- Protection des eaux (rôle de tampon et de réserve d'eau) qui limite des ruissellements
- Lutte contre l'érosion mécanique des sols
- Protection contre la formation des congères sur les routes,
- Structure et identité du paysage...

Avec l'intensification de l'agriculture, beaucoup de haies ont été arrachées malgré leur intérêt ; cependant, certaines haies demeurent dans les espaces agricoles et le long de la RD46. Elles sont composées d'aubépines, de pruneliers, de ronces... Elles sont à préserver.

3.3.3. LES MILIEUX HUMIDES

Les cours d'eau et les milieux humides font partie de la trame bleue de la commune.

▪ **LES COURS D'EAU**

Le Doux et l'Ay sont deux affluents de la rive droite du Rhône. Une Vigilance est recommandée sur la tête des bassins versants qui concerne tous les cours d'eau de la commune.

Sur le **bassin versant du Doux** on recense :

- **5 cours d'eau permanents** : Ruisseau du Perrier, du Besset, de Maison Claire, du Val d'Or, du Tailléres.
- **6 cours d'eau temporaires** : Ruisseau de fond Jauneire, du Crouzet, de Bazette, du Fournel, du Travers et des Railles.

Sur le **bassin versant de l'Ay** on recense 3 cours d'eau temporaires : Ruisseau de Fontbelle, de Malatrey et de La Valette (affluent du Malpertuis / rivière d'Ay). Le Malpertuis, qui prend sa source au col des Faux à Lalouvesc (1020m) et possède un bassin versant de 23 km².

Un espace connexe suffisant doit être laissé vacant pour les cours d'eaux temporaires dans le but de favoriser leur rôle de :

- Zones humides associées (fonctions biogéochimiques, biologiques, hydrologiques, etc.)
- Rôle épurateur (fortes interrelations milieux aquatiques/terrestres, etc.)
- Fonction biologique (zones d'habitat, de refuge, source de la chaîne trophique, etc.)
- Rôle hydrologique (détermine qualitativement et quantitativement la ressource)
- Rôle hydro morphologique (production sédimentaire)
- Régulation thermique

Leur préservation et leur restauration permettraient d'atteindre les objectifs de bon état fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Les pratiques agricoles et sylvicoles doivent être limitées dans leur voisinage (arrachage de haies, piétinement des berges, transferts de polluants, recalibrage, drainage, enrésinement en fond de vallée, remblaiement, drainage, abandon des pratiques agricoles extensives, populiculture, création de décharges, transfert de polluants, imperméabilisation, enterrement de cours d'eau, obstacles à la circulation des sédiments de certaines espèces piscicoles, déstabilisation des berges, colmatage, augmentation des pics de crues, déstabilisation des ouvrages.

■ **LES ZONES HUMIDES PONCTUELLES ET MILIEUX ASSOCIEES**

Les milieux humides sont définis par la loi du 03 janvier 1992 : « Terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hydrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Ils font partie de la trame bleue de la commune (désigne généralement le réseau écologique et éco-paysager constitué par les cours d'eau et les zones humides adjacentes ou en dépendant).

Les zones humides jouent un rôle essentiel dans la régulation des eaux, l'autoépuration et constituent un réservoir de biodiversité. De nombreuses espèces végétales et animales vivent de façon permanente ou transitoire dans les zones humides.

Les zones humides sont en voie de disparition au niveau national. Elles sont menacées par l'urbanisation, l'endiguement, les activités (notamment agricoles). La préservation et la gestion durable des zones humides ont été déclarés d'intérêt général par la loi sur le développement des territoires ruraux du 24 février 2005 et réaffirmés par le SDAGE Rhône Méditerranée.

Si un projet impacte une zone humide, une compensation représentant 2 fois la zone impactée doit être mise en place.

Les périmètres des zones humides doivent être pris en compte et ajustés dans les PLU. Ils sont délimités en fonction des critères de sol (présence de fer réduit près de la surface) et/ou de végétation présente (saulaies, jonçailles, etc.). Une seule de ces deux conditions est suffisante pour délimiter une zone humide.

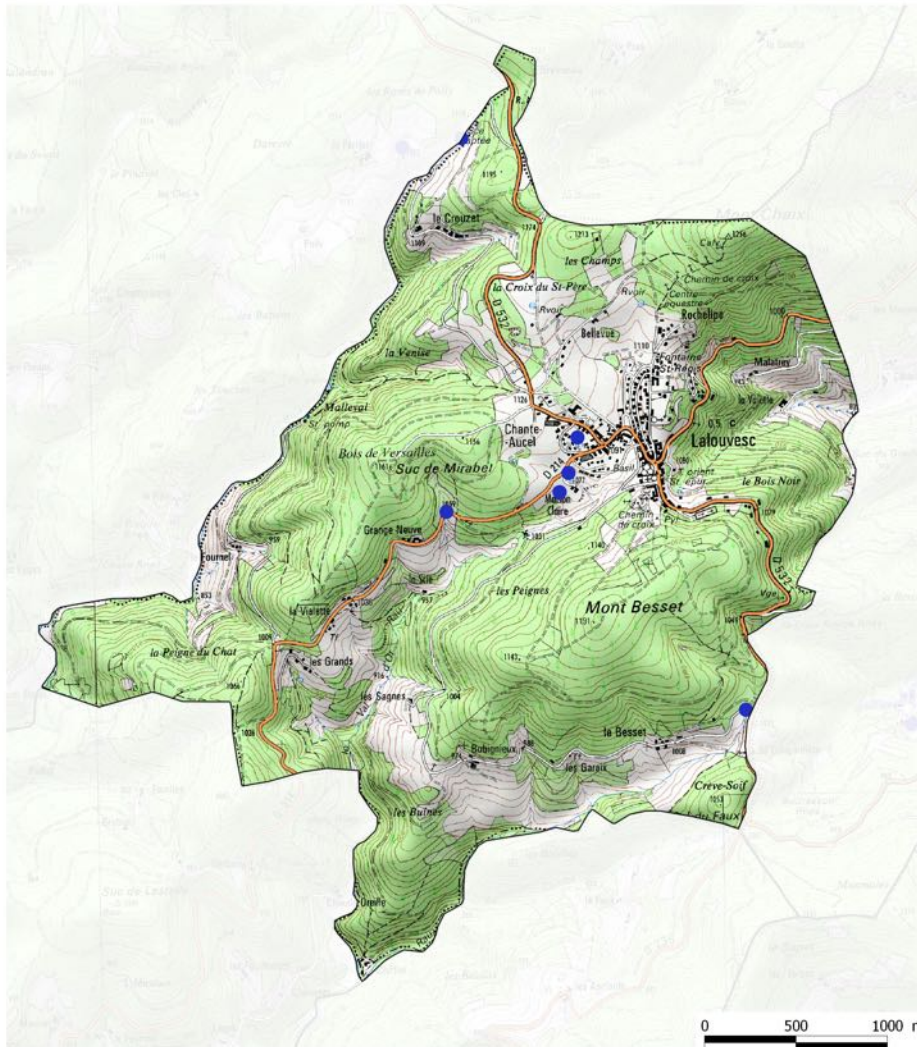
Sur la commune de Lalouvesc, on rencontre assez peu de milieux humides car ils ont été dégradés par des drainages. Un inventaire exhaustif a été réalisé en 2015 sur la commune et plusieurs zones humides de moins d'1 ha ont été recensées. Il s'agit des zones humides ponctuelles suivantes : l'étang du Grandlieu, les mares de Maison Claire, la mare de Grange Neuve, la mare du Besset, la mare de Chante et la mare du Crouzet.

▪ **ZONES HUMIDES REPERTORIEES SUR L'ATLAS DES ZONES HUMIDES**



Commune de Lalouvesc

Données zones humides au 16/01/2015



● Zones humides inférieures à 1 ha

Réalisation CEN Rhône-Alpes, janvier 2015 / Sources : IGN, inventaire départemental des zones humides

- **Etang de GRAND LIEU**

Etang artificiel de petite surface dans le village alimenté par les eaux de ruissellement de la parcelle située en amont.

Ceinture de joncs et bande herbacée sur tout le périmètre, pas ou peu de végétation flottante.

Enjeux : amphibiens, poissons, odonates,



Préconisations :

- Conserver un périmètre de végétation le plus large possible, faucher le plus loin de la surface en eau, et tardivement automne/hiver/.
- Eviter l'usage de produits herbicides, insecticides.
- Conserver 1/3 de végétation flottante
- Contrôler la qualité des eaux de ruissellement en amont de l'étang.

- Etang de MAISON CLAIRE

Les deux mares du site de Maison-claire sont alimentées par les ruisseaux de pentes en amont

Les deux prairies concernées comportent de nombreuses espèces indicatrices de zones humides et doivent être classées comme zones humides, avec Protection stricte dans le règlement du PLU.



- Mare de GRANGE NEUVE

Le pré en aval de la mare de Grange Neuve recueille toutes les eaux du déversoir de la mare et du boisement de pente en amont . Il est à classer en zone humide.



Mare artificielle en bordure de route

- Mare du BESSET

Le pré en aval de la mare du Besset, recueille toutes les eaux de la mare et des milieux situés en amont, il abrite des espèces indicatrices de zone humides (joncs majoritairement). Il est à classer en ZH : protection stricte.



- **Zones humides du Val d'Or**

On note la présence de plusieurs zones humides le long des ruisseaux et en amont et aval des mares.

Préconisations : éviter les drainages, conserver des périmètres incluant toutes les zones humides complémentaires, prairies, marais, déversoirs, zones de réceptions pluviales, zones réceptrices de crues.



■ **AUTRES ZONES HUMIDES EN SECTEUR AGRICOLE**

Le secteur « Pré du Moulin » (parcelles 15, 16, 17, 22 et 23) constitue une prairie comportant plusieurs zones humides.



Le boisement situé en face de la Vie Tara compris entre deux cultures comporte un boisement humide et plusieurs petites zones humides (4) non boisées réparties sur la totalité de la parcelle. Elles sont liées à la présence de nappes peu profondes occasionnant des résurgences sur les zones de plus forte pente. Le boisement comporte de nombreux abris pour la faune (terriers), et zone de nidification et sources de nourriture pour oiseaux. Insectes et arachnides, notamment, *Argiope fasciée* (*Argiope Bruennichi*) y sont présents ainsi que sur les autres zones humides de la parcelle. Les oiseaux présents sont notamment le rouge queue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), lafauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*)...

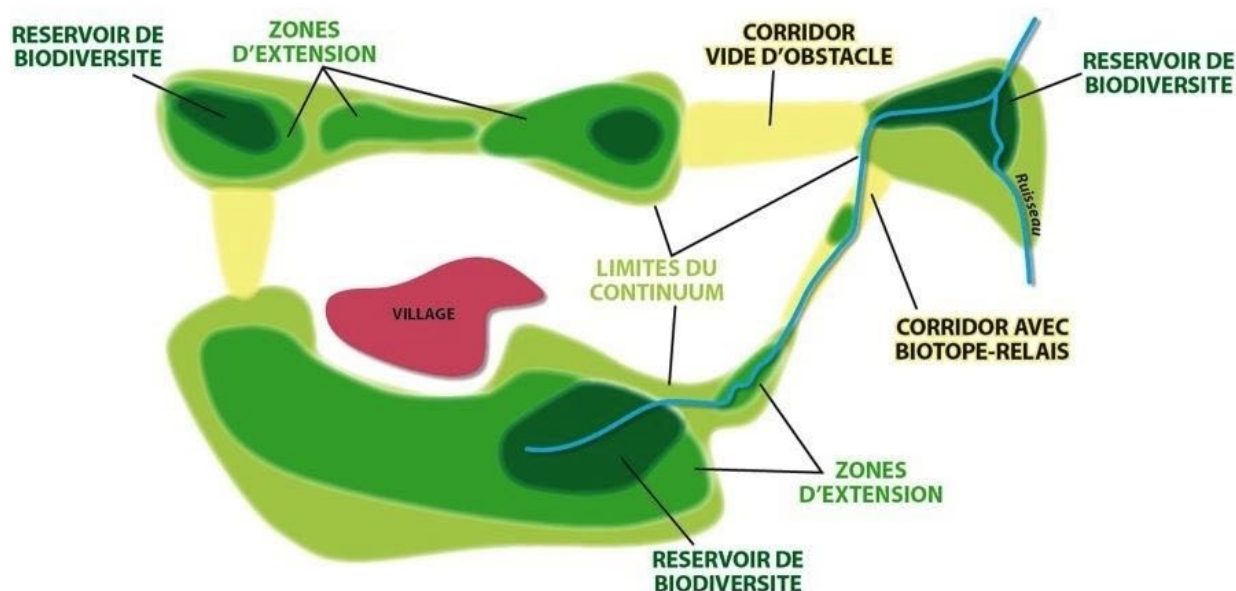
Ces zones humides sont de petite surface mais présentent un intérêt pour la diversité floristique, pour les insectes et arachnides, notamment (pas d'amphibiens recensés) car absence d'eau libre en surface.

3.4. LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Certains milieux naturels présentent un intérêt écologique majeur car ils abritent des espèces de faune et de flore patrimoniales. Au delà d'être des milieux naturels importants, ils sont aussi un lieu d'échanges et de passages pour la faune et la flore : ils participent à des continuités écologiques régionales majeures.

Les continuités écologiques peuvent être composées par :

- **Des continums hydrauliques et forestiers** : espaces géographiques dont l'homogénéité et la continuité du couvert (trame verte) ou la présence continue d'eau (trame bleue) permettent le déplacement de la faune
- **Des zones nodales** : réservoirs favorables à la reproduction des animaux (zones humides, ...)
- **Des corridors écologiques** : espaces qui permettent le passage de la faune d'un continuum à un autre (d'une forêt à une autre par exemple), d'un réservoir à un continuum (d'une zone humide à une forêt par exemple). Ils maintiennent les échanges génétiques et assurent ainsi la « bonne santé » des populations animales. Un passage doit donc être laissé au niveau de ces corridors. D'une manière générale, les corridors sont des espaces où les haies, les boisements et les points d'eau sont importants, ils facilitent le déplacement des animaux.
- Les **points de conflit** se situent au croisement d'une continuité écologique avec un axe de déplacement urbain (voie ferrée, route) ou avec des zones urbanisées.

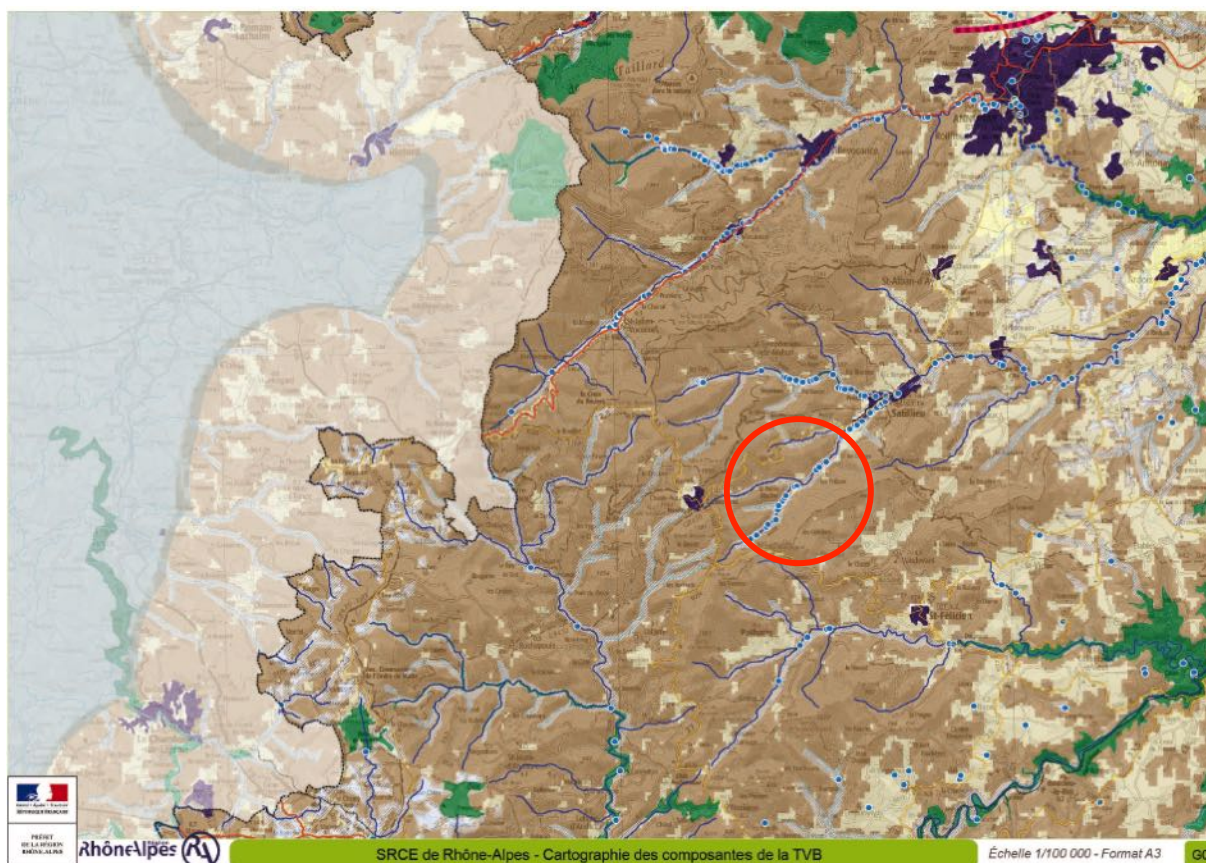


▪ LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Rhône-Alpes, SRCE, élaboré à l'échelle de chaque région, constitue un nouveau document dans la hiérarchie des outils de planification territoriale. C'est un outil d'aménagement qui a pour **objet la mise en place d'une trame verte et bleue** et pour ambition d'enrayer la perte de biodiversité du territoire (Grenelle 1).

Le SRCE est élaboré conjointement par l'Etat (DREAL) et la Région, avec l'assistance technique du réseau des agences d'urbanisme de Rhône-Alpes (URBA3). Il a été adopté par délibération du Conseil Régional du 19 juin 2014 et par arrêté préfectoral du 16 juillet 2014. Il établit un plan d'actions visant à **préserver et remettre en bon état** les continuités écologiques identifiées.

Le SRCE est opposable aux documents de planification dans **un rapport de prise en compte**.



La cartographie du SRCE, montre que **la commune de Lalouvesc dispose de vastes espaces perméables permettant la fonctionnalité du territoire** par :

- un espace de perméabilité forte (en marron) : cet espace constitue l'essentiel du territoire communal
- des espaces agricoles participant de la fonctionnalité écologique du territoire (en jaune). Il s'agit des milieux ouverts encore entretenus par l'agriculture et notamment aux alentours du village
- des cours d'eau constituant la trame bleue accompagnés d'espaces perméables liés aux milieux aquatiques de part et d'autre
- Le ruisseau de la Valette est pointé comme devant être remis en bon état



Trame verte	Trame bleue	Espace support de la fonctionnalité écologique	Autres données
<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité à préserver ou à restaurer Corridor d'importance régionale : Fuseau à remettre en bon état Axe à remettre en bon état 	<ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau d'intérêt écologique reconnu : A préserver A restaurer Zones humides à préserver ou à restaurer 	<ul style="list-style-type: none"> Espace perméable : Perméabilité forte Perméabilité moyenne Espace perméable lié aux milieux aquatiques Grand espace agricole participant de la fonctionnalité écologique 	<ul style="list-style-type: none"> Autre cours d'eau Obstacle à l'écoulement Point de conflit (écrasement, obstacle, ...) Zone de conflit (écrasement, falaise, ...) Zone urbanisée

Points favorables à la circulation de la faune :

- **Continuités naturelles** : milieu naturel continu libre d'obstacle
- **Structure végétale** servant de repère visuel, de refuge et de ressource alimentaire : réseau de haies, fossés, lisière forestière, ripisylve...
- **Zones humides** : lieu d'abreuvement
- **Zones agricole** : nourrissage
- **Le calme** : éloignement de l'urbanisation

Obstacles à la circulation de la faune :

- **Routes** : repérage des zones d'écrasement de la faune
- **Urbanisation** : fragmentation de l'espace, bruit...
- **Clôtures** : infranchissables pour la petite faune



3.5. LES ESPECES⁴

▪ ESPECES VEGETALES

Il n'y a pas d'espèces végétales protégées au sens strict : protection nationale, Directive Habitats annexes 2,4, liste rouge des espèces menacées (IUCN France), sur la commune de Lalouvesc. Cependant, certaines espèces sont des espèces déterminantes des ZNIEFF ou sont protégées dans d'autres régions ou comme espèces de la Directive Habitat annexe V.

Certaines espèces recensées sont indicatrices des zones humides (arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement).

Espèces végétales patrimoniales présentes dans les zones à enjeux :

- **Mont Chaix** : Arnoséride naine (*Arnosseris minima*), Spergule à 5 étamines (*Spergula pentandra*), Véronique de Dillenius (*Veronica dillenii*), Polypode du chêne (*Gymnocarpium dryopteris*), Dorine à feuilles alternes (*Chrysosplenium oppositifolium*), Immortelle des dunes (*Helichrysum stoechas*)
- **Bois du Besset et de Versailles** : Dominance du Mélèze d'Europe et dans les clairières : Epilobes, digitales, sorbier des oiseleurs, sureaux...
- **Milieux agricoles et prairies** : Plantes messicoles (cultures céréalières) : coquelicot argémone (*Papaver argemone*), Saxifrage granulé (*Saxifraga granulata*), Silene penché (*Silene Nutans*)...
- **Landes à genets** : - Genêts à balais, (*Cytisus scoparius*) - Fétuques (*Festuca sp.*), Achillée Millefeuille (*Achillea millefolium*) Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*).
- **Pelouse maigre** : pelouses acidophiles médio-européennes à boréo-subalpines *Nardetea strictae* Rivas Goday & Borja-Carbonell 1961 em. de Foucault 1994 : OEillet Delta (*Dianthus deltoides*), Liondent des Pyrénées (*Scorzoneroides pyrenaica*), Orpin pourpier (*Sedum cepaea*)

▪ ESPECES ANIMALES

Le territoire possède quelques espèces protégées : Pic Noir sur les points hauts, Noctule de Leisler (Chauve souris).

La faune terrestre est constituée par les espèces communes dans la région : chevreuil, sanglier, lièvre, renard roux, écureuil ...

Les reptiles amphibiens sont présents dans les quelques milieux humides : Triton alpestre, Crapaud accoucheur, Grenouille rousse ...

L'avifaune est particulièrement riche :

- Oiseaux nicheurs : Rouge-gorge, Troglodyte mignon, Coucou gris, Pigeon Ramier, Roitelet huppé
- Oiseaux forestiers : Merle noir, Grive musicienne, Fauvette à tête noire, Mésange noire, ...
- Oiseaux des pelouses : Alouette Lulu, Linotte mélodieuse
- Oiseaux des landes : Fauvette grise, passereaux ...
- Chauve-souris : Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) est présente dans le village en milieu bâti
- Rapaces nicheurs : Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Circaète j.leblanc. (*Circaetus gallicus*) (observé sur le Chirat Blanc)

Les corridors écologiques de passage des petits mammifères sont surtout observés dans les vallées du Val d'Or et du Besset. Les migrations printanières sont faibles. Par contre, des passages d'oiseaux assez importants en migration automnale post nuptiale sont observés selon les directions Est/Ouest au niveau des crêtes du Mont Chaix et du Clos du Rouvey.

⁴ Voir aussi étude environnement

3.6. LA FORET

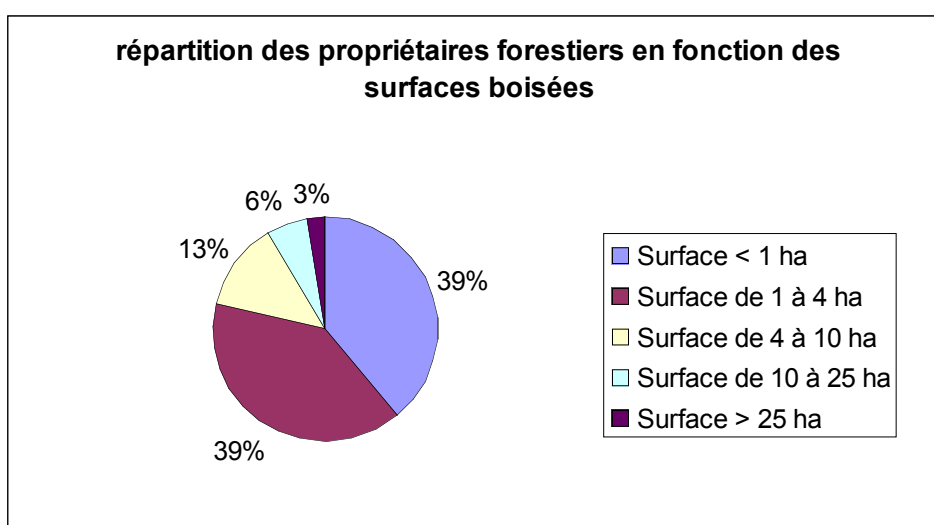
3.6.1. UNE PROPRIETE FORESTIERE PRIVEE ET MORCELEE

La propriété forestière est très morcelée, ce qui rend difficile sa gestion. De plus, l'espace forestier est presque entièrement privé (seule une parcelle d'une superficie d'environ 10 ha, appartenant à l'hospice est gérée par l'ONF).

On dénombre sur Lalouvesc 703 ha de forêt soit plus de 65% du territoire communal pour 154 propriétaires.

Parmi les 154 propriétaires forestiers (données 1999 issues de l'étude du CRPF sur le Val d'Ay) :

- 121 ont des propriétés de moins de 4 ha soit au total : 272 ha
- 33 ont des propriétés de plus de 4 ha = au total : 363 ha



Répartition des tènements forestiers (base de données cadastre)

	Nombre de propriétaires	%	Superficie en ha
Surface < 1 ha	60	39%	24,6
Surface de 1 à 4 ha	61	39%	123.71
Surface de 4 à 10 ha	20	13%	123.66
Surface de 10 à 25 ha	9	6%	132.81
Surface > 25 ha	4	3%	229.58

3.6.2. LES PEUPELEMENTS ET EQUIPEMENTS FORESTIERS

■ TYPES DE PEUPELEMENTS FORESTIERS ET ESSENCES DE REBOISEMENT

La forêt de Lalouvesc se situe à l'étage montagnard de la hêtraie sapinière. Naturellement, la forêt évolue vers cette classe sous forme de futaies mélangées. Les semis naturels se font à base de sapins pectinés et de hêtres ; les reboisements suite à la tempête de 1999, sont essentiellement réalisés en conifères (épicéas, douglas...) .

La tempête de 1999 a particulièrement touché le Mont-Besset et le bois de Versailles. Au total, ce sont environ 150 ha impactés sur Lalouvesc. La quasi-totalité a été reboisée, seuls 25 ha de chablis persistent à Crève Soif.

Quelques plantations en feuillus à base d'Erables Sycomores et de Hêtres en association se sont réalisées (forêt de l'hospice, Mont Besset).

Suite aux sécheresses de 2003, 2004 et 2005, on observe le dépérissement de plantations d'Epicéas : ces plantations en « timbre poste » poseront à court terme des problèmes de sécurité et de chablis.

Globalement on observe une avancée de la forêt synonyme de fermeture des paysages.

■ CHEMINS ET DESSERTES FORESTIERES

A ce jour, il n'existe pas de piste spécifique à la desserte forestière. Les projets proposés lors de la réflexion intercommunale du canton de Satillieu n'ont pas débouché sur des réalisations concrètes. Il en est de même des capacités de stockage d'hydrants sur la commune (retenues, citernes...).

3.6.3. LA GESTION DE LA FORET

Le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) organisme public de conseil, encadre les propriétaires forestiers dans leur gestion.

Malgré le morcellement de la propriété, il n'y a pas de gestion collective de la forêt sur la commune : certains grands propriétaires fonciers gèrent leur bien par l'élaboration et le suivi d'un plan simple de gestion. Rappelons que cette gestion est rendue obligatoire pour les propriétés de plus de 25 ha de forêt et volontaire pour les propriétés de 10 ha et plus.

Ces plans simples de gestion sont agréés par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Toute modification et changement de vocation de l'espace est soumis à l'avis du CRPF.

A Lalouvesc, on dénombre 5 plans simples de gestion obligatoires et un plan simple de gestion volontaire (voir tableau ci-après et carte). La surface forestière ainsi traitée représente plus de 300 ha plantés sur la commune.

Lalouvesc fait de plus partie du périmètre d'action d'un PPRDF (Plan Pluriannuel régional de développement Forestier). Ce programme régional courant sur 5 ans (2011 à 2015) visait à améliorer la gestion forestière pour mieux rentabiliser la ressource sous-exploité du fait notamment d'un très fort morcellement foncier. La commune de Lalouvesc est concernée par la fiche action 07-06 (Ardèche Verte 2 – massif de Satillieu) dont l'objectif est d'améliorer la valorisation de la ressource forestière de massifs sous-exploités actuellement. Ce plan d'action vise à mobiliser les propriétaires privés et développer des outils pour renforcer les travaux collectifs : regroupement propriétaires (en structures juridiques) pour une gestion collective, réalisation de chantiers sylvicoles groupés...

Nom du groupement forestier	Communes concernées	Surfaces sur Lalouvesc	Plan Simple de Gestion	Quartiers
Groupement forestier du BESSET	Lalouvesc	92 ha	obligatoire	Mont Besset
Groupement forestier du MEYA	Satillieu Lalouvesc	20 ha	obligatoire	Le Bois noir
Groupement forestier des SAUVAGES	Lalouvesc	50 ha	obligatoire	Les peignes Bois de Versailles
Groupement forestier Indivision FAURIE	St Pierre sur doux Lalouvesc	7 ha	obligatoire	Le Crouzet
Forêt Grange Neuve	Lalouvesc	50 ha	obligatoire	Les peignes Bois de Versailles
Forêt G. SABATIER	Lalouvesc	10 ha	volontaire	Bobigneux Mont Besset

Les types de peuplement forestier et les plans simples de gestion

 Plan simple de gestion

Nom du type de peuplement

 BOISEMENT LACHE RESINEUX OU FEUILLUS

 FUTAIE DE HETRE


 FUTAIE DE SAPIN EPICEA OU AUTRES CONIFERES

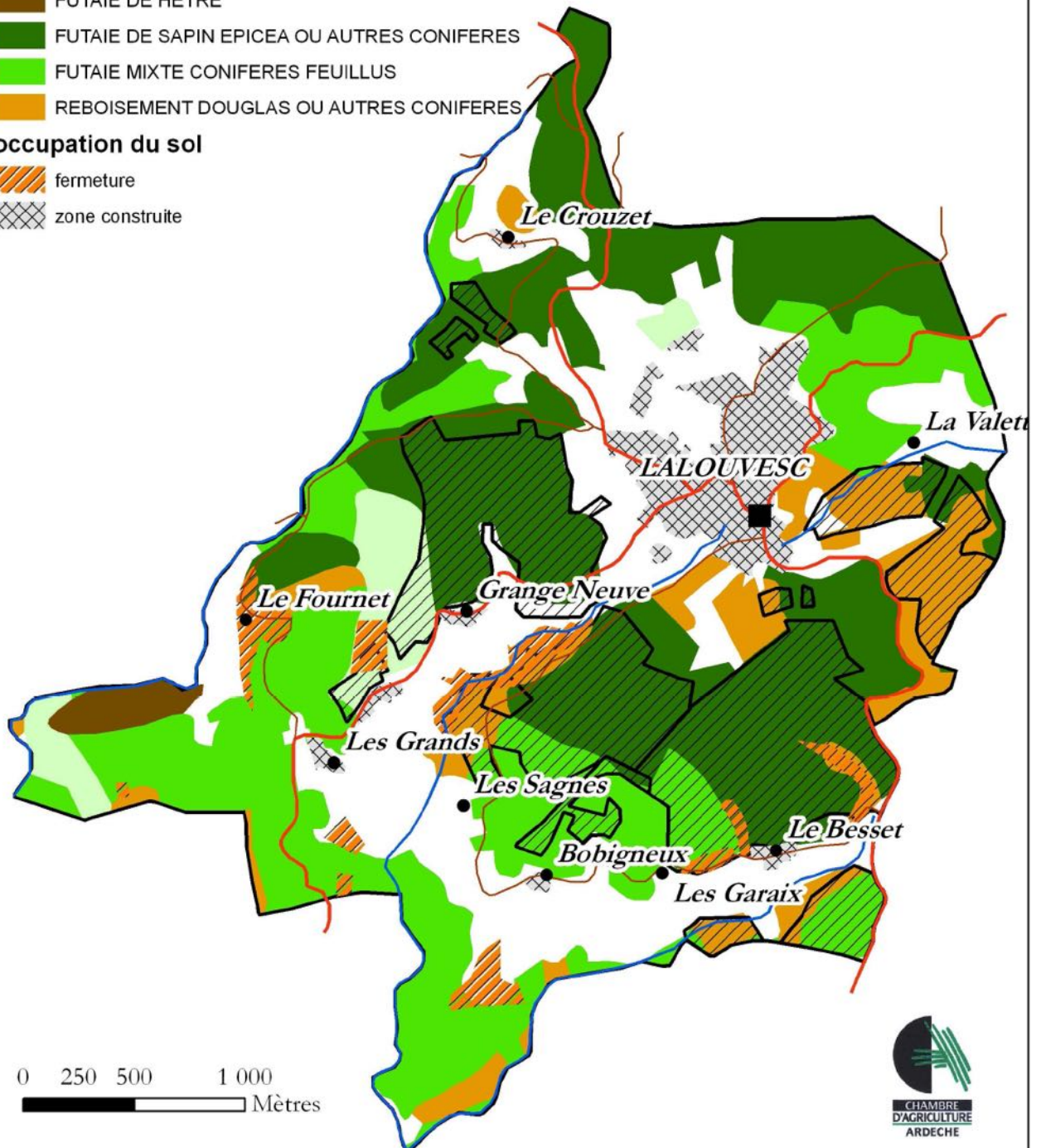
 FUTAIE MIXTE CONIFERES FEUILLUS

 REBOISEMENT DOUGLAS OU AUTRES CONIFERES

occupation du sol

 fermeture

 zone construite



3.6.4. LA FORET ET L'ECONOMIE LOCALE

■ EXPLOITATION DES PEUPELEMENTS : ABATTAGE ET DEBARDAGE

A ce jour, il n'y a pas d'entreprise forestière sur Lalouvesc : les exploitants forestiers sont présents sur les communes voisines (vallée de la Cance).

Un agriculteur fait du bois de chauffe. L'essence privilégiée pour cette activité est le hêtre. Il diversifie aussi son activité agricole par une activité forestière d'abattage et débardage.

■ COMMERCIALISATION DES BOIS D'ŒUVRE

Deux structures interviennent sur le territoire de la commune : d'une part le groupement de producteurs forestiers GPF 43 et d'autre part la COFORET. Au-delà de la commercialisation, ces deux structures suivent et accompagnent les projets de reboisement de leurs adhérents. Avec la fin de l'exploitation des chablis dus à la tempête de 1999, la clôture des chantiers de plantations et le jeune âge de la forêt, l'activité économique locale risque de faiblir à court et moyen termes.

■ TRANSFORMATION DES BOIS LOCAUX

La commune de Lalouvesc dispose d'une entreprise de première transformation des bois locaux spécialisée dans le sciage de bois principalement pour la palette ou à la demande pour des particuliers. Elle fournit également un peu de bois de chauffage. Cette entreprise valorise des bois de sapin de faible diamètre (20 à 35 cm) qui correspondent à des premières coupes d'exploitation. Les bois de diamètre supérieur sont commercialisés en bois d'œuvre sur Dunières (43) ou Saint Victor (07). Par ailleurs, il existe également sur la commune une entreprise de deuxième transformation du bois spécialisée dans la Menuiserie et la Charpente.

■ DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les préconisations dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles proposées par le Conseil Général de l'Ardèche limitent les possibilités de travaux sylvicoles sur la Hêtraie sapinière en particulier sur les coupes de dimensions et les éclaircies dans les semis naturels.

Comme nous l'avons vu précédemment il est nécessaire pour constituer des futaies à fort potentiel, d'intervenir à ce stade de croissance des arbres. Il sera donc nécessaire de privilégier la concertation entre les propriétaires forestiers privés et le service environnement du Conseil Général, pour trouver les solutions technico-économiques les plus à même de répondre aux objectifs croisés entre maintien de la hêtraie sapinière par semis naturel et enjeu de biodiversité.

3.6.5. LES AUTRES UTILISATIONS DE L'ESPACE FORESTIER

La forêt est un espace partagé avec d'autres activités. Elle est support d'activités sociales.

■ LA CHASSE, COMME REGULATION DE LA FAUNE SAUVAGE

L'activité cynégétique est organisée au sein d'une association de chasse agréée ACCA. Elle regroupe une quarantaine de chasseurs locaux.

Deux types de pratiques complémentaires :

Les battues aux gros gibiers : La chasse aux gros gibiers (représentée par le chevreuil) s'effectue exclusivement en deux sous secteurs le samedi et le dimanche et principalement en secteurs boisés. L'ensemble des pratiquants se retrouve dans deux battues organisées en fonction des risques de dégâts aux jeunes plantations sur les secteurs de Bois Noir, Mont Besset. Un secteur reste encore peu chassé, il s'agit de « Crève soif », zone de chablis suite à la tempête de 1999.

La chasse aux petits gibiers (voir carte page suivante) : Ce mode de chasse est pratiqué sur les secteurs agricoles ouverts de Bobigneux, le Besset, Grange Neuve, Bois de Versailles. Il ne semble pas y avoir de conflits entre les activités agricoles et de cueillette sur ces secteurs.

Suite à la tempête de 1999, le renouvellement de la forêt de Lalouvesc s'est effectué par des plantations sur les secteurs du Mont Besset et du bois de Versailles. L'emplacement de la réserve de chasse et de faune sauvage, puis la prolifération des chevreuils pendant ce laps de temps, ont entraîné une augmentation des dégâts de grands gibiers jusqu'en 2005 nécessitant une intervention des pouvoirs publics et des chasseurs. Aujourd'hui, il semble que la situation se soit stabilisée : le plan de chasse attribué en 2006 et l'éclatement en deux tènements de la réserve a certainement contribué à retrouver cet équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Malgré la communication et l'information du public, la difficulté majeure rencontrée pour l'exercice de cette activité cynégétique est la fréquentation des enceintes de battues par les personnes venant cueillir des champignons. Il peut également y avoir ponctuellement des conflits d'usage de l'espace avec les utilisateurs d'engins motorisés autour du Mont Besset (motos, quads).

■ **RANDONNEE PEDESTRE ET MOTORISEE : UNE OFFRE DIVERSIFIEE ET ATTRACTIVE**

Selon les statistiques de l'Office du Tourisme de Lalouvesc en matière de réservation et/ou de demande de renseignements, cette activité drainerait 8 000 personnes en période estivale et représente plus de 60% des demandes des particuliers.

Les « produits touristiques proposés » par l'Office du Tourisme sont de plusieurs types :

- Les sentiers de découvertes ou thématiques : ils concernent un public familial, avec des parcours d'une durée de marche qui ne dépasse pas 2 heures. Pour certains d'entre eux, ils sont jalonnés de panneaux descriptifs présentant la thématique (ex : sentier des champignons du Mont Chaix). On note également la présence d'un parcours de santé à proximité du quartier de Maison Claire.
- Les sentiers de randonnées de pays sur l'initiative de la communauté de communes du Val d'Ay permettent de boucler des itinéraires au-delà des limites de la commune. Ces sentiers sont balisés et font partie intégrante du plan cantonal de la randonnée pédestre du canton de Satillieu. A l'échelle du territoire de la communauté de communes, ce sont plus de 250 km de sentiers entretenus soit bénévolement, soit par la communauté de communes (recours à des entreprises).
- Enfin la commune est traversée par les GR 420 et GR 430 qui transitent par le centre du village.

L'activité de randonnée pédestre propose toute l'année aux habitants de Lalouvesc des sorties hebdomadaires. En hiver, si l'enneigement est suffisant, la randonnée raquette prend le pas et remplace les sorties pédestres.

En période estivale, l'Office du Tourisme propose des sorties hebdomadaires guidées en fonction de thématiques prédéfinies.

La pratique des activités de randonnées dans la zone forestière de la commune semble se pratiquer sans conflit majeur, il est cependant mentionné quelques tensions liées à l'utilisation et la dégradation des sentiers par des engins motorisés (motos, quads) dans le secteur du Mont Besset essentiellement.

Par ailleurs, concernant les activités sylvicoles et les chantiers d'abattage et/ou de débardage, le risque d'accident lié à la présence de randonneurs (chute des arbres, tension des câbles, vigilance, perte de temps...) est relevé comme un risque que les forestiers ne veulent pas assumer seuls.

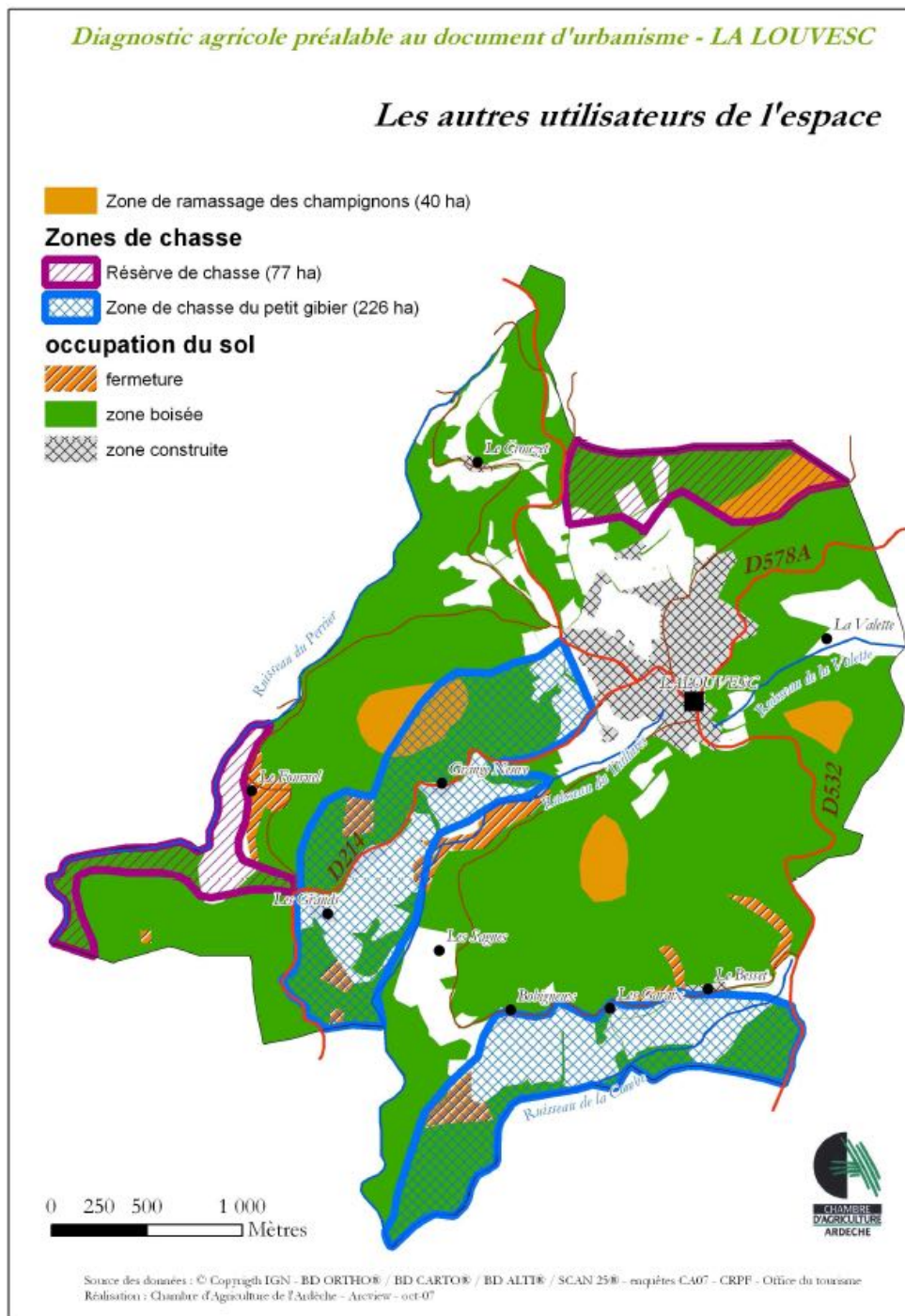
■ **RAMASSAGE DE CHAMPIGNONS**

Des secteurs géographiques sont nettement identifiés comme sollicités pour la cueillette de champignons : il s'agit du Mont Besset, du Bois de Versailles et du Mont Chaix (voir carte).

Cette activité de loisirs prend toute sa place dans l'attractivité de la commune pour les résidents permanents comme pour les visiteurs occasionnels.

Les retombées économiques de cette activité sont difficiles à mesurer : il est cependant mentionné que les services et les commerces de la commune sont souvent utilisés par les cueilleurs lors de leur passage dans le village.

Cette activité entraîne parfois des conflits d'usage avec les propriétaires foncier : respect de la propriété, stationnement de véhicule parfois problématiques.



3.6.6. LA REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

Lalouvesc dispose d'une réglementation des boisements (décret N°61 602 du 13 juin 1961) qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 29 août 1983 mettant en place des zones où les plantations sont réglementées :

- **Zone A** : Tous semis et plantations d'essence forestières doivent faire l'objet d'une déclaration préalable à la préfecture (délais de 3 mois).

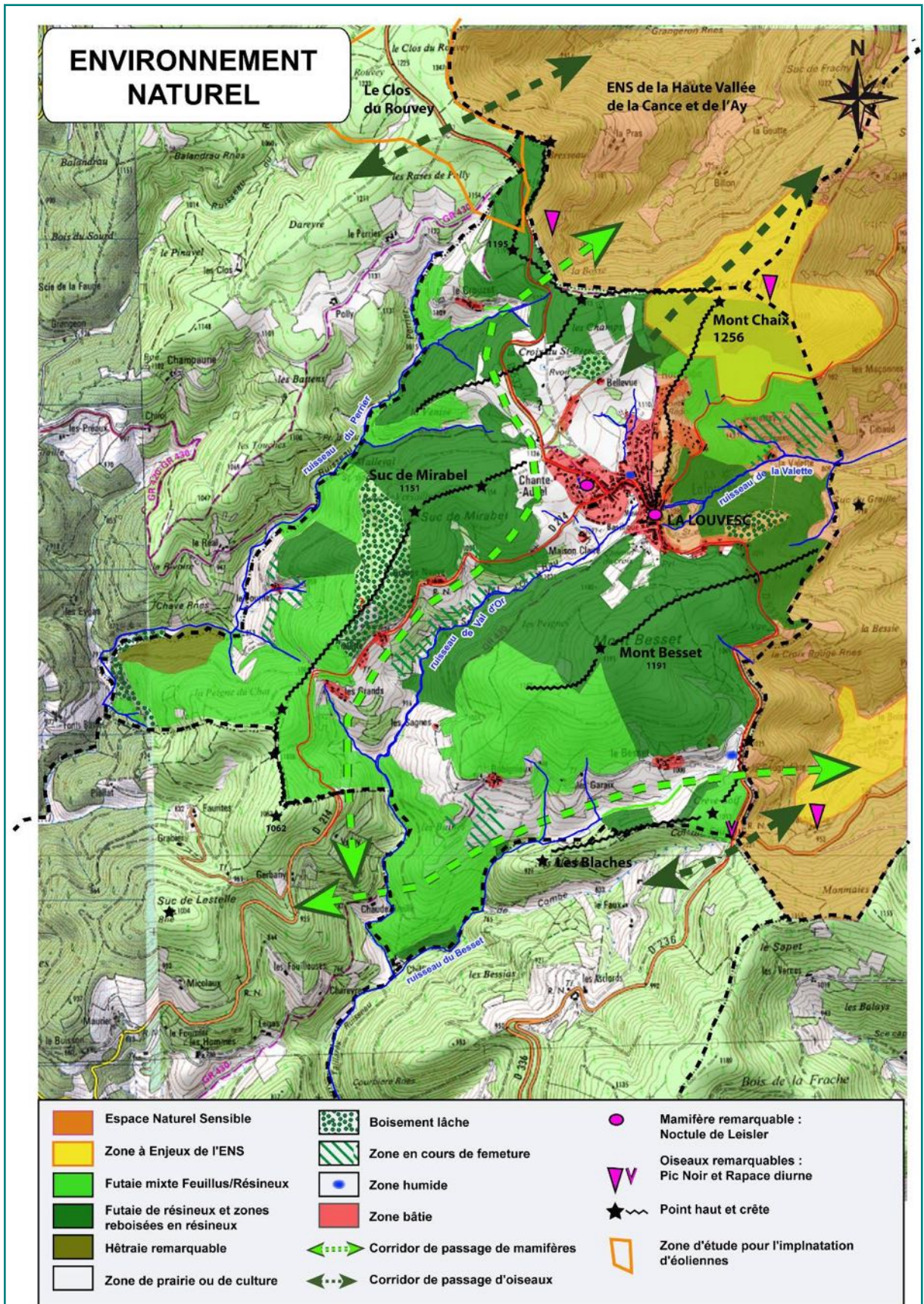
Les distancés à respecter en bordure des fonds voisins sont :

- de 15 m en bordure des terres cultivées, terres labourables, prairies naturelles ou artificielles susceptibles d'être retournées ou régulièrement fauchées
 - de 10m en bordure des prairies permanentes non susceptibles d'être retournées ou régulièrement fauchées
- **Zone B** : Tous semis et plantations d'essence forestières limitrophes à la zone A doivent faire l'objet d'une déclaration préalable à la préfecture et respecter les conditions d'implantations de la zone A.
 - **Zone C** : Les boisements sont libres sous réserve des dispositions du code civil.

En Annexe du PLU figure la liste des parcelles concernées par ces zones. Par ailleurs, le dossier complet est disponible en Mairie.

3.7. LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Synthèse des sensibilités liées au patrimoine naturel et aux fonctionnalités écologiques		
Les richesses et les opportunités	Les faiblesses et les menaces	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs espaces naturels remarquables sont identifiés sur la commune : Mont Chaix, Mont Besset • Le patrimoine boisé est très développé et source d'une richesse écologique et économique • Les espaces agro-naturels sont globalement perméables aux déplacements de la faune sauvage. • Des espaces ouverts favorables à la biodiversité • L'urbanisation modérée de la commune n'atténue pas les fonctionnalités écologiques. • Des petites zones humides à grande valeur écologique associées principalement au réseau hydrographique. • Une nette amélioration de la qualité de l'eau suite aux travaux réalisés sur la station 	<ul style="list-style-type: none"> • Une fragilité des exploitations agricoles qui peut générer des espaces agricoles à l'abandon. • Une fermeture progressive des milieux naturels (prairies, landes) en raison de la déprise agricole et de l'enrichissement des terres • Vigilance quant aux plantations de conifères déstructurant le paysage 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des réservoirs de biodiversité majeurs et des zones humides. • Maintien des forêts mixtes et des forêts de feuillus aux milieux naturels riches • Préservation des espaces perméables du territoire et des fonctionnalités écologiques • Préservation des abords des cours d'eau qui jouent un rôle structurant dans le réseau écologique • Vigilance par rapport aux zones humides et aux cours d'eau (tête de bassin versant) • Facilitation et maintien d'une activité agricole qui permet de préserver les espaces ouverts de la commune • Maintien des zones ouvertes pour la sauvegarde de la biodiversité la qualité et la diversité des paysages, le maintien des vues et la protection contre l'incendie



4. LES RISQUES

4.1. LES RISQUES NATURELS SUR LA FORET

■ LE VENT :

La tempête de 1999 a balayé 143 ha de sapins sur la commune de Lalouvesc. Cet événement climatique majeur a entraîné un volume de bois conséquent à exploiter sur pied et des chablis (bois tombés au sol enchevêtrés).

Les propriétaires forestiers, appuyés financièrement par le « plan tempête » (financements publics Etat/Région Rhône-Alpes), se sont largement mobilisés et ont reconstitué la quasi-totalité du peuplement.

Il restait des chablis sur la commune (environ 10 ha en 2010), difficiles à exploiter soit par les contraintes physiques des secteurs (relief, accès), par le faible volume de bois (plantations éparées comme à Bobigneux, Crève soif, ruisseau du Perrier...) ou le peu d'intérêt porté par les propriétaires eux mêmes.

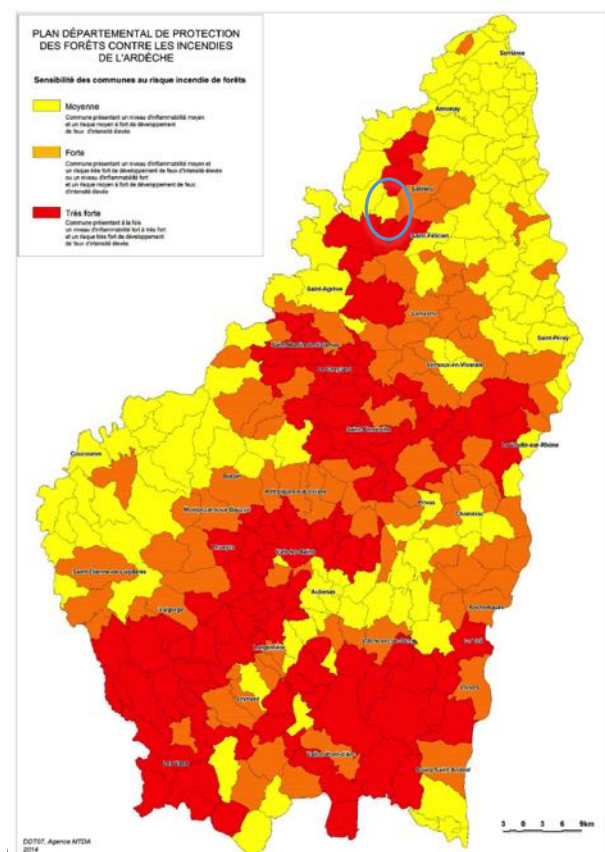
■ LE FEU :

Le département de l'Ardèche dispose d'un plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI). Le plan en vigueur a été établi pour la période 2015-2025, remplaçant le plan 2007-2014. Le PDPFCI a pour objectifs, dans l'intérêt de la sécurité des personnes, des biens, des activités économiques et sociales et des milieux naturels de :

- diminuer le nombre d'éclosions de feux de forêt
- diminuer les surfaces brûlées et les conséquences des incendies
- communiquer sur le risque

Le PDPFCI définit dans son action° 5, les conditions pour améliorer la prise en compte du risque incendie dans les projets et documents d'urbanisme. L'article R111-2 du Code de l'Urbanisme permet de refuser les projets en présence d'un risque. En Ardèche, la doctrine départementale en matière de lutte contre l'incendie prévoit de limiter l'urbanisation aux terrains situés en continuité de milieux ouverts. Les permis de construire de projets enclavés en milieu boisé sont refusés. Elle préconise des dispositions pour faciliter l'accès des secours et limiter les risques de départ de feux

Malgré une couverture forestière très importante (environ 75% du territoire), la commune de Lalouvesc est classée comme moyennement sensible au risque d'incendie de forêt selon le PDPFCI. Cette sensibilité au risque est liée à la proportion d'espaces sensibles aux incendies qui sont définis selon le niveau d'inflammabilité de la végétation et l'intensité potentielle de l'incendie (difficulté d'extinction des feux).



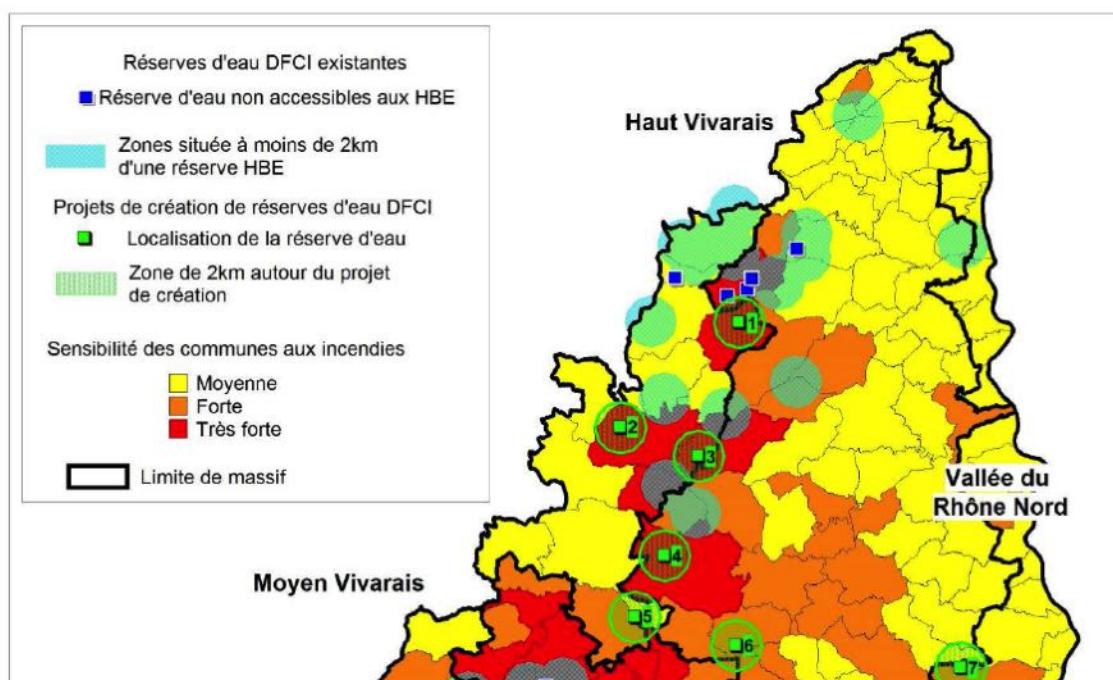
Sur Lalouvesc, 14 départs de feux (6 feux de forêts et 8 feux péri urbains) ont été déclarés depuis 1973 (Source Prométhée - dernier feu péri urbain le 10/02/2011 et dernier feu de forêt le 29/01/2008 détruisant 1,7 ha).

Dans le cadre du PDPFCI précédent (2007-2014), des études cantonales ont été menées afin de définir des plans d'actions à cette échelle territoriale. Le canton de Satillieu s'est ainsi doté d'un plan cantonal de Défense Contre l'Incendie en 2005 (PDFCI).

Sur Lalouvesc, plusieurs aménagements ont été prévus dans ce cadre. Une citerne d'hydrant accessible aux hélicoptères Bombardiers d'Eau (HBE) a été installée au col de Faux en 2011 au carrefour des communes de Lalouvesc, Lafarre et Satillieu). Une autre réserve HBE se trouve sur la commune Saint Pierre sur Doux au niveau du parc éolien dans le secteur du Pinet. Une partie des secteurs les plus sensibles de la commune (Secteur du Mont Besset au Sud-Est et secteur de la dent du Chat au Sud-Ouest) sont aujourd'hui situés à moins de 2 km de réserves d'eau accessibles aux HBE dont les incendies peuvent être traités par largage d'eau. Une autre citerne d'eau, non reconnue par le SDIS, est située au col de Rouvrey au Nord de la commune de Lalouvesc. Plusieurs pistes DFCI, accessibles aux véhicules incendie desservent le secteur du Bois de Versailles. Un autre projet de piste, non réalisés à ce jour, devrait desservir le secteur de Malatrey.

Le PDFCI ne retient pas de nouvel aménagement à programmer sur Lalouvesc. Un projet de réserve d'eau doit être installée sur la commune de Saint Symphorien de Mahun au lieu-dit le « Chirat Blanc » (fin 2018), au Nord de Lalouvesc, secteur sensible et mal équipé. La réalisation de nouvelles pistes DFCI n'est plus retenue comme action prioritaire.

Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies de l'Ardèche (2015-2025)



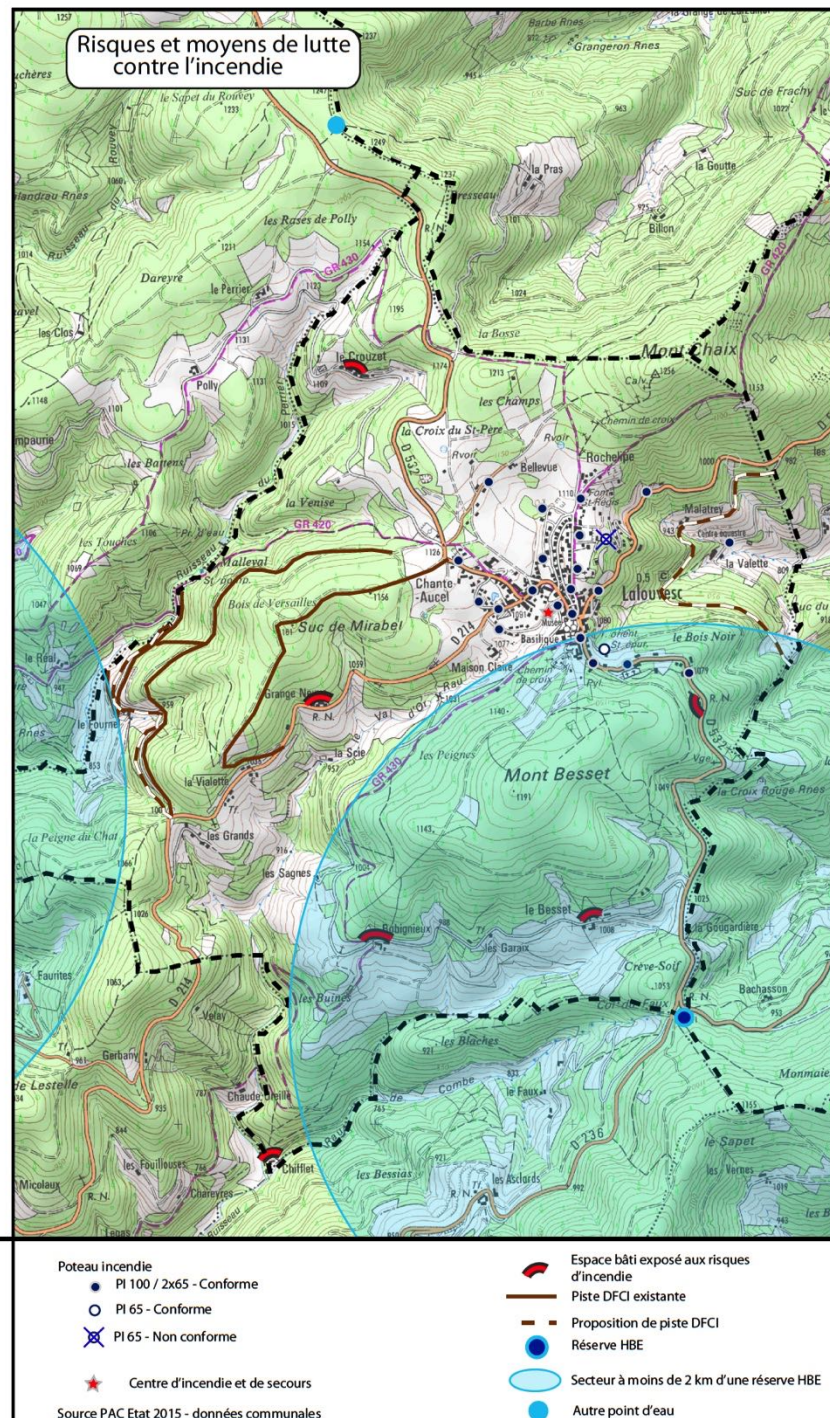
Extrait du PDPFCI 2015-2025)

En matière de défense incendie urbaine, la commune dispose d'un centre d'incendie et de secours situé dans le village sous la Mairie. On compte 22 points d'eau répartis sur le territoire communal essentiellement dans le centre.

La couverture des incendies urbains est plutôt satisfaisante dans le village. En revanche, dans les hameaux, il n'y a peu d'hydrants (voir carte suivante).



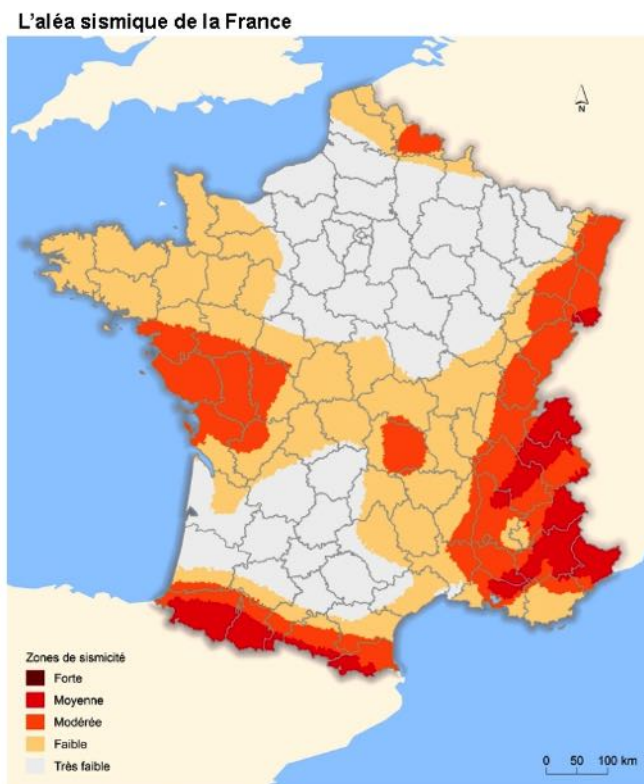
Le centre d'incendie et de secours



4.2. LE RISQUE « SISMIQUE »

Le décret n° 2010-1255 du 22/10/2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français classe la commune de Lalouvesc en zone de **sismicité 2 « Aléa faible »**.

Ce décret est applicable depuis le 1er mai 2011.



Source : Medde, 2011. Traitements : SOeS, 2013.

Des règles de constructions parasismiques sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans certaines conditions :

- des bâtiments d'importance III dont la défaillance présente un risque élevé pour les personnes et ceux présentant le même risque en raison de leur importance socio-économique
- des bâtiments d'importance IV dont le fonctionnement est primordial pour la sécurité civile, pour la défense ou pour le maintien de l'ordre public.

Il s'agit d'assurer le non effondrement des constructions, d'assurer la sécurité d'un bien nouveau et l'intégrité d'un bien existant, c'est pourquoi des dispositions constructives et de gestion sont à intégrer.

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des bâtiments cités ci-dessus doivent faire l'objet d'une attestation d'un contrôleur, justifiant que le maître d'ouvrage a tenu compte de ses avis dans le respect des règles parasismiques.

Ces attestations sont imposées pour tous les permis déposés.

4.3. LES AUTRES RISQUES NATURELS

■ RISQUE D'INONDATION

Aucun élément sur la connaissance du risque inondation sur la commune n'a été décelé.

Une attention toute particulière doit être apportée sur les territoires situés à proximité des talwegs et des ruisseaux, espaces susceptibles d'être rapidement submergés lors de l'occurrence d'événements pluvieux exceptionnels.

▪ **RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAINS**

La commune a connu quelques phénomènes de glissements de terrains ponctuels ces dernières années vers Grange Neuve, en bordure de RD 532 au Sud de la commune et à l'entrée du village vers le belvédère (Source PAC Etat 2015).

▪ **RISQUE DE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES**

La commune de Lalouvesc n'est concernée par aucun risque de retrait gonflement des argiles

4.4. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELS

En 2015, il n'existe pas sur la commune de Lalouvesc d'établissements présentant des risques technologiques, d'installations de stockage de déchets, ni de canalisations de transports de matières dangereuses.

Les deux Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) recensées lors du précédent PLU sont désormais fermées. Il s'agissait :

- Station service, installée sur la place du Lac, comportant 20m³ d'essence et 75m³ de gasoil
- **SAMOV (Société Anonyme de Mécanique et d'Outillage du Vivarais) : cette entreprise dont l'un des établissements était situé à Lalouvesc avait pour activité la fabrication de petits matériels électriques et électromécaniques. Cet établissement a cessé toute activité fin 2010. .**

5. LES NUISANCES ET LES POLLUTIONS

5.1. LA POLLUTION DES SOLS

L'ancienne industrie SAMOV est recensée dans la base de données BASOL concernant les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués). Tout aménagement sur ce site doit donc être effectué en se référant aux informations issues de la fiche BASOL (figurant en annexe).

Le dossier de cessation d'activité rapporte que des investigations des sols ont été réalisées et que les sols sont propres et exempts de toute pollution. A la demande de l'inspection des analyses complémentaires sur les eaux souterraines ont été entreprises (HCT, BTEX, COHV, PCB et métaux lourds). Aucun de ces polluants n'a été détecté à une concentration supérieure au seuil de potabilité.

5.2. LE BRUIT

Aucune infrastructure routière bruyante n'a été identifiée sur le territoire communal.

Ont été identifiées plusieurs autres sources de bruit:

- La discothèque située sur la route d'Annonay à l'entrée de Lalouvesc, relativement à l'écart des habitations, peut être considérée comme source de bruit essentiellement nocturne. Ce lieu est désormais fermé. On ne dispose pas de mesures de bruit pour cet équipement.
- Les activités économiques telles que la scierie par exemple sont sources de bruit. Là encore, aucune mesure de bruit n'est disponible.
- Les exploitations agricoles peuvent également être sources de bruit. Elles sont situées dans les hameaux et relativement éloignées des habitations.

5.3. L'ELIMINATION DES DECHETS

La collecte des déchets ménagers est assurée par la Communauté de Communes du Val d'Ay. La collecte s'effectue 2 fois par semaine en porte-à-porte ou en apport volontaire aux bacs à ordures ménagères sur l'ensemble du territoire communal (le lundi et le jeudi). Le traitement des déchets est confié à un prestataire privé.

Pour le tri sélectif, la commune dispose de 6 points d'apports volontaires situés :

- Place des trois pigeons
- Chemin Gros Jean sous la mairie
- Place du Lac
- Grand-lieu
- EPAHD Balcon des Alpes
- Camping Municipal

La Communauté de Communes du Val d'Ay dispose depuis 2012 d'une déchetterie située à Saint-Alban.

5.4. LES AUTRES NUISANCES

La station d'épuration située en contrebas du village, peut également présenter des nuisances et en particulier des nuisances olfactives en période de fonctionnement. L'ouvrage désormais récent et entièrement couvert est néanmoins plus performant sur ce point.

Les bâtiments renfermant des animaux, qu'ils soient installations classées pour l'environnement ou non, peuvent être sources de nuisances pour le voisinage (voir chapitre sur l'agriculture)

D'anciens secteurs de prélèvements de matériaux qui ne sont plus utilisés (sur la route du Fournel par exemple) peuvent également être cités.

6. LA QUALITE DE L'AIR ET LES EMISSIONS

6.1. LA QUALITE DE L'AIR

La commune de Lalouvesc ne dispose pas d'appareil de mesure permanent mesurant la qualité de l'air sur son territoire. La station de mesure la plus proche est installée en centre ville d'Annonay et ne peut être considérée comme représentative.

La pollution de l'air a pour origine principale le transport automobile, les activités industrielles et agricoles et enfin le chauffage domestique.

A priori, en raison de sa situation de montagne, de son relatif éloignement des secteurs concentrant des grandes infrastructures routières et les industries, avec un trafic routier relativement modéré (commune à dominante rurale), et en l'absence d'activité industrielle in situ, la commune de Lalouvesc dispose d'une bonne qualité de l'air.

6.2. LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

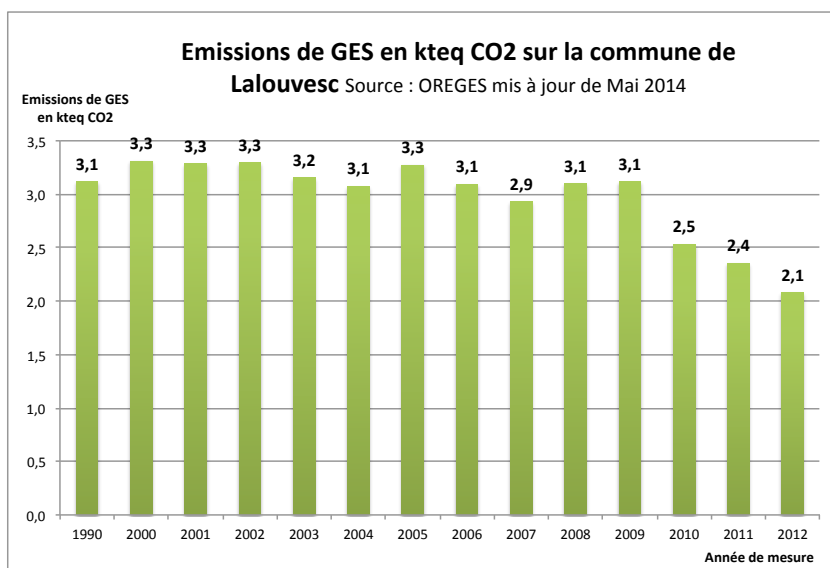
Les Gaz à Effet de Serre (GES) sont les gaz qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface de la terre, contribuant à générer dans l'atmosphère un effet de serre induisant son réchauffement. Du fait de l'augmentation de la concentration des GES issus des activités humaines depuis le début de l'ère industrielle, ces gaz sont considérés comme étant à l'origine des changements climatiques déjà constatés et attendus dans le siècle à venir.

L'objectif mondial est de limiter l'augmentation de la température moyenne à un maximum de 2°C. D'après le Groupement Intergouvernemental d'Experts du Changement Climatique (GIECC), il faudrait diviser par 4 (-75%) les émissions de GES des pays industrialisés, dont la France fait partie, d'ici 2050 (par rapport à 1990) pour atteindre cet objectif.

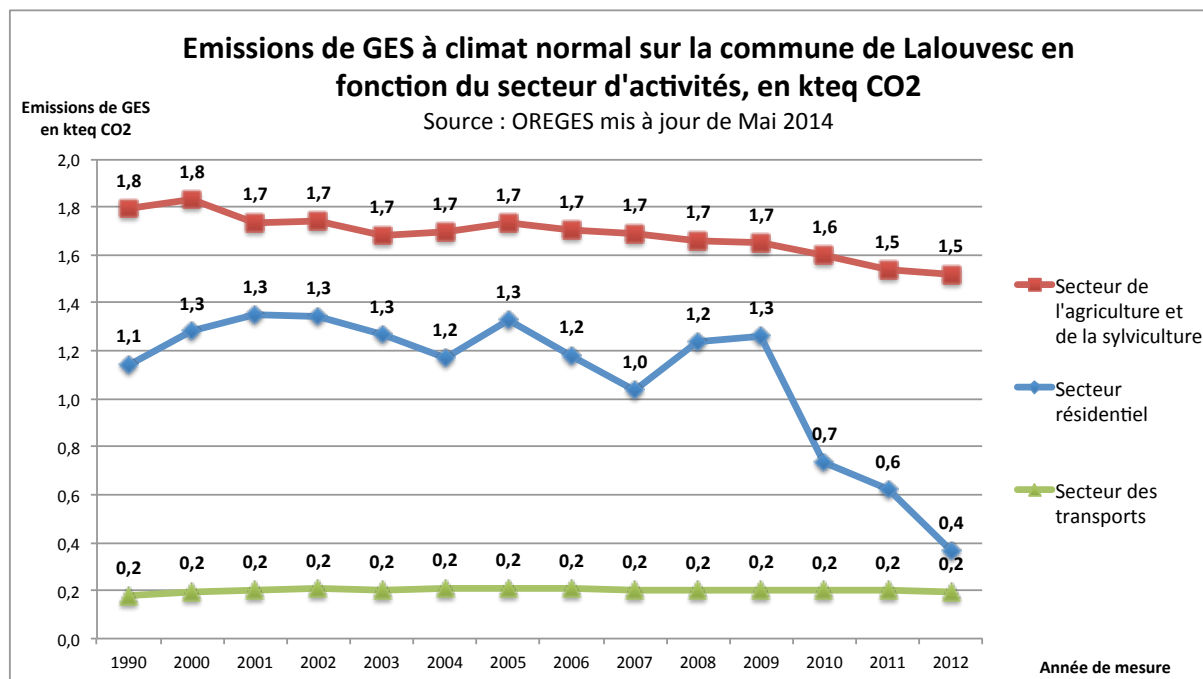
La mise en œuvre progressive de politiques internationales de réduction des GES mène à des mesures d'émissions de GES anthropiques (d'origine humaine) et à l'inventorisation des émissions.

En Région Rhône-Alpes, l'Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES) prend en compte 6 familles de gaz identifiées par le GIECC comme responsables d'une variation de température à la surface terrestre : le dioxyde de Carbone CO₂, le méthane CH₄, le protoxyde d'azote N₂O, les chlorofluorocarbures CFC, les hydrofluorocarbures HFC, et l'hexafluorure de Soufre F₆S.

Sur le territoire de Lalouvesc, les émissions de gaz à effets de serre ont peu évolué en 22 ans, excepté en fin de période (2010 à 2012) où elles ont diminué d'environ 1 kteq CO₂ sur la période.



A Lalouvesc, les émissions de gaz à effet de serre sont caractéristiques du profil rural de la commune. Ces émissions sont principalement liées à l'agriculture (71%). Le secteur résidentiel représente 19% et le secteur des transports seulement 10%. alors qu'à l'échelle du département de l'Ardèche en 2012, les émissions de GES sont d'abord **dues au secteur industriel (38%), puis au transport (25 %), à l'agriculture (17%), au secteur résidentiel (15%) et au secteur tertiaire (5%)**.



Les émissions sont également calculées par secteur d'activité :

- C'est le secteur de l'agriculture et de la sylviculture qui est aujourd'hui le plus émissif. Une diminution quasi ininterrompue des émissions de GES issues du secteur de l'agriculture / sylviculture. Le secteur agricole représente, à lui seul, les 3/4 des émissions de GES de la commune en 2012.
- Le secteur des transports représente depuis toujours une part faible des émissions. Lalouvesc étant en retrait des voies de communications majeures.
- La tendance globale pour le secteur résidentiel est globalement à la baisse depuis 1990. Les émissions de GES ont baissé fortement entre 1990 et 2012 en lien avec le recul démographique. Avec la mise en place des nouvelles normes thermiques applicables (RT2012) la réduction des émissions devrait se poursuivre durablement à la fois par la rénovation énergétique du parc de logement et des constructions neuves très performantes.

Pour conclure sur les émissions de GES, il faut noter que rapporté au nombre d'habitants, la commune de Lalouvesc est très largement au-dessous de la moyenne départementale. Le niveau moyen d'émissions de GES par habitants s'établit à 5,2 teq CO2 en 2012 alors que la moyenne en Ardèche est de 7,1 teq CO2.

7. LES RESSOURCES ENERGETIQUES

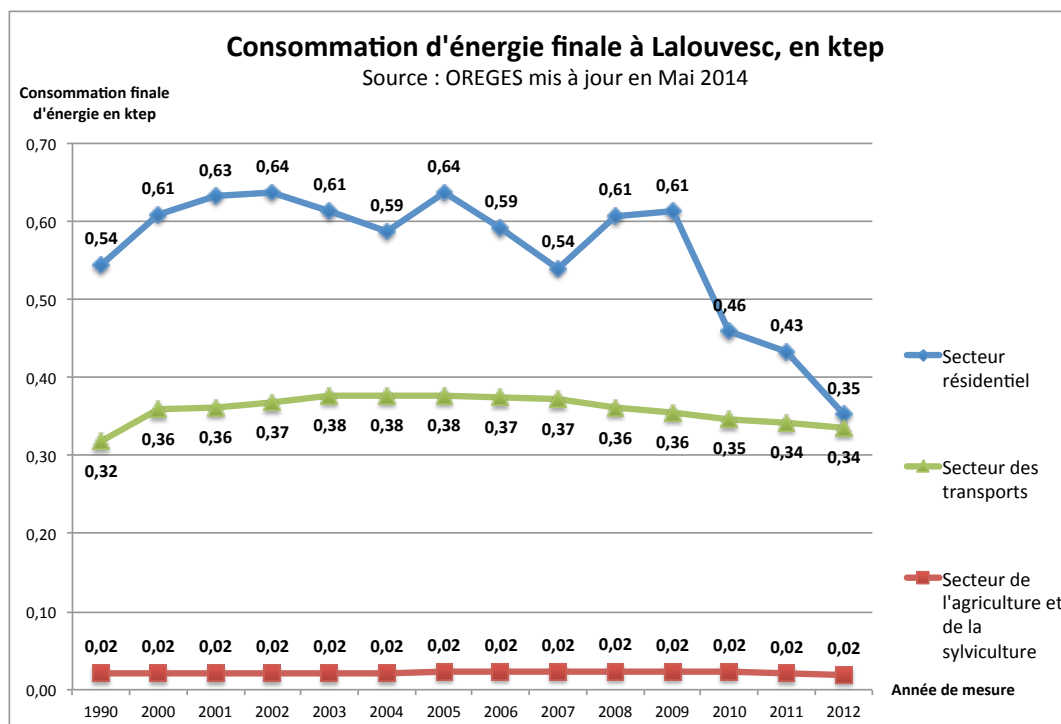
7.1. LA CONSOMMATION FINALE D'ENERGIE

La consommation finale d'énergie est calculée nette des pertes de distribution (exemple : pertes en lignes électriques) de toutes les branches de l'économie, à l'exception des quantités consommées par les producteurs et transformateurs d'énergie (exemple : consommation propre d'une raffinerie). La consommation finale d'énergie exclut les énergies utilisées en tant que matière première (exemple : dans la pétrochimie ou la fabrication d'engrais). Elle est corrigée des variations climatiques.

Les consommations sont exprimées en tonne d'équivalent pétrole (tep = unité de mesure de l'énergie pour comparer les énergies entre elles). C'est l'énergie produite par la combustion d'une tonne de pétrole moyen, soit environ 11 630kWh. Quelques exemples d'équivalence : 1 tonne de charbon = 0,6tep environ, 1 tonne d'essence = 1,05tep, 1 tonne de fioul = 1,00tep, 1 tonne de bois = 0,3tep.

Selon les données de l'OREGES (Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre), les consommations énergétiques annuelles moyennes à Lalouvesc s'élevaient à environ 0,71 ktep en 2012 soit 0,17% des consommations énergétiques du département de l'Ardèche. La consommation annuelle moyenne d'énergie par habitant sur la commune de Lalouvesc s'élève à 1,75 tep/hab/an, alors que la moyenne départementale par habitant est de 1,33 tep en 2012 (climat plus rigoureux, absence de transport en commun,...).

Les secteurs résidentiels (0,35 ktep/an) et des transports (0,34 ktep/an) sont les principaux postes de consommations énergétiques dans la commune avec 97% des consommations énergétiques annuelles (en 2012) à eux deux. A l'échelle du département, les consommations d'énergie sont essentiellement imputables au secteur résidentiel (50%) et au secteur des transports (45%).



7.2. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE ET LES POTENTIELS DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR) SUR LE TERRITOIRE

En France, en moyenne, les énergies renouvelables (ENR) constituent 10% environ de la consommation française d'énergie finale (en 2012). Le pétrole représente près de 42%, l'électricité 24%, le gaz naturel 21% et le charbon 3%.

Les données suivantes sont issues de l'OREGES (Mai 2014).

La commune de Lalouvesc dispose d'installations solaires thermique (OREGES 2012) :

	Puissance photovoltaïque installée (KW)	Nombre d'installation photovoltaïque	Surface installée en m ² de capteurs solaire thermique	Puissance chaufferie bois installée (KW)	Nombre de chaufferie bois
Lalouvesc	0	0	16	0	0

7.2.1. LE POTENTIEL EOLIEN

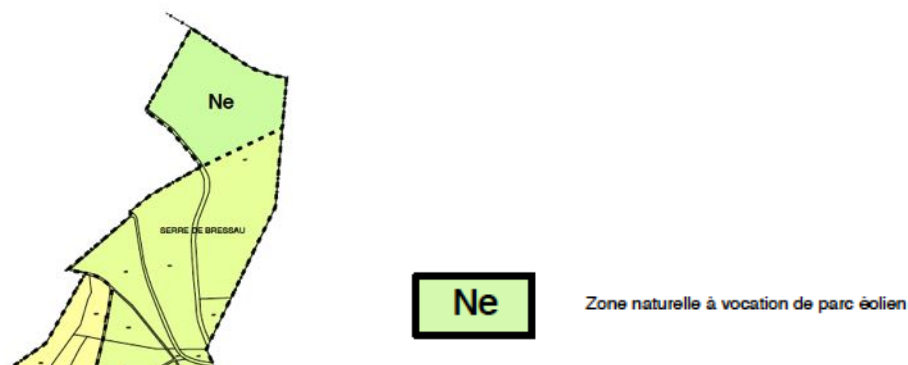
Au sein de la région Rhône Alpes, une prospection du gisement éolien réalisée en 2002 par l'ADEME montre que l'Ardèche est l'un des départements à plus fort potentiel avec la Drôme. Près de 60 % du territoire est concerné par des vents de 300 W/m², soit un peu plus de 6 m/s, et 30 % est touché par des vents de 200 W/m², soit 4 m/s (vitesse minimale de démarrage des éoliennes).

D'après le schéma éolien de l'Ardèche mis à jour en 2007, la commune de Lalouvesc dispose de zones au potentiel éolien intéressant (« éolien compatible au cas par cas »).



En 2002, une réflexion de la Communauté de Communes du Val d'Ay sur l'énergie éolienne a été engagée, poursuivant des objectifs à la fois écologiques et financiers. Après une étude des zones favorables, le site de Rouvey a été choisi pour accueillir les éoliennes. Un appel à projet fin 2004 a été lancé et l'entreprise OSTWIND a été retenu.

Une demande de permis de construire est accordée en Préfecture pour 6 éoliennes, d'une puissance totale de 12 MW, sur les Communes de St Pierre sur Doux et de Lalouvesc (qui a du modifier son POS par une révision simplifiée approuvée en septembre 2007).



Après différents recours devant le Tribunal Administratif et la cours d'appel, le Conseil d'Etat, au mois de mars 2015, maintient le permis de construire. Entre temps, la technologie a évolué. Pour une même puissance, 5 éoliennes seront installées à St Pierre sur Doux au lieu dit le Rouvey ; le territoire de la commune de Lalouvesc n'est plus concerné.

7.2.2. L'HYDROELECTRICITE

Il n'y a aucune installation de ce type sur la commune.

Aucun cours d'eau ne présente de potentiel hydroélectrique intéressant sur la commune.

7.2.3. LE SOLAIRE

En ce qui concerne l'énergie solaire, le gisement solaire sur le territoire est modéré et se situe entre 1300 et 1350 kWh/m²/an.

La commune disposait de 16m² de capteur solaires thermiques en 2012.

7.2.4. LA GEOTHERMIE

La géothermie rassemble plusieurs techniques aux buts variables. En tout point de la planète, il est possible de capter et de transformer la chaleur emmagasinée dans les couches superficielles du sous-sol pour le chauffage des habitations. Les formes industrielles de la géothermie (basse, moyenne et haute énergie) nécessitent des contextes géologiques particuliers : bassins sédimentaires, volcanisme récent, bassins d'effondrement,...

D'après la cartographie régionale élaborée par le BRGM (carte des potentiels géothermiques par sonde verticale, Géothermie perspective 2012), la commune de Lalouvesc se situe dans une zone a priori peu favorable à l'installation de sondes géothermiques verticales.

7.2.5. LA BIOMASSE ET LE BIOGAZ

L'agriculture est partiellement orientée vers l'élevage ce qui pourrait constituer un potentiel de développement de la méthanisation.

A l'échelle de la Communauté de communes, des producteurs de lait engagés vers une agriculture biologique, regroupés dans la SARL AGRITEXIA (17 exploitations situées dans un rayon de 10 km), ont conçu le projet d'utiliser leur lisier pour créer une unité de méthanisation sur le site de la zone industrielle de Munas qui appartient à la Communauté de Communes du Val d'Ay.

D'autres projets pourraient être développés sur le territoire du Val d'Ay.

7.3. LES DISPOSITIONS ENVISAGEABLES DANS LE PLU

La loi de programmation du 3 Août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement a inscrit la politique de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre dans le droit de l'urbanisme. L'article L.110 du Code de l'Urbanisme énonce que l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme « contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement ». L'article L.121-1 du code fixe, entre autres, comme objectif aux documents d'urbanisme « la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ».

Plusieurs dispositions pourront être inscrites au PLU. Par exemple :

- prendre en compte les conditions climatiques locales (rigueur du climat avec les vents froids du nord) dans les choix de localisation des zones à urbaniser ;
- rechercher dans les opérations d'aménagement publiques ou privées, les principes de la construction en haute qualité environnementale avec des performances thermiques renforcées ;
- ne pas interdire les constructions en bois, l'implantation de systèmes utilisant des énergies renouvelables ou encore l'utilisation de matériaux renouvelables ou de toitures végétalisées ;
- favoriser des constructions plus compactes ;
- optimiser la qualité résidentielle des constructions en favorisant une approche énergétique (ensoleillement, vue dégagée, prolongement à l'extérieur : balcon, serre, terrasse, coursives) et en offrant des espaces de qualité réellement habitables, c'est à dire suffisamment ensoleillés et ombragés, protégés des vents dominants.
- limiter les déplacements motorisés par le choix d'une urbanisation groupée autour du bourg
- compte tenu du faible niveau d'équipements de la commune impliquant une dépendance à la voiture, réfléchir à du partage de véhicule (co voiturage, transport à la demande...)

8. LA COUVERTURE NUMERIQUE

8.1.1. UN NOUVEAU SERVICE A LA POPULATION

En quelques années, internet et les réseaux de communications électroniques se sont imposés auprès du grand public et des entreprises en tant que service essentiel.

La disponibilité et le développement des communications à haut voire à très haut débit dépendent de l'existence et de la nature des infrastructures électroniques, ainsi que de leurs conditions d'exploitation : nombre et diversité des opérateurs, accès ouvert ou non au réseau, interconnexion aux réseaux nationaux et internationaux, etc.

S'engager dans la mise en place d'infrastructures, ouvertes et évolutives, et dans la gestion des acteurs (aménageurs, opérateurs,...) constitue un enjeu essentiel pour les collectivités locales dans la dynamique de leur territoire. Si la réflexion ne peut porter uniquement à l'échelle communale, l'engagement de processus de réflexion intercommunaux ou départementaux doit être encouragé.

En 2007, les départements de l'Ardèche et de la Drôme avec la région, se sont engagés à travers le syndicat mixte ADN (Ardèche Drôme Numérique) pour la mise en place d'un réseau de communication électronique Haut et très Haut débit. Depuis 2015, le Syndicat mixte ADN est constitué de ses 3 collectivités fondatrices et de 32 intercommunalités ardéchoises et drômoises (EPCI) et pilote de le grand projet de déploiement de la fibre à la maison (FTTH) sur le territoire bi-départemental.

8.1.2. L'ETAT DU RESEAU A LALOUVESC

Au niveau téléphonie fixe, la commune est desservie par l'ADSL avec des débits moyens descendants de 2 Mbits/s et ascendant de 0,7 Mbits/s.

Le Plan de Déploiement de la Fibre Optique sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme prévoit la « fibre à la maison » à partir de 2022. Le syndicat ADN (Ardèche Drôme Numérique) qui gère ce programme a déjà amené l'ossature du réseau à côté du standard téléphonique de l'opérateur orange.

Au niveau de la téléphonie mobile, la commune est très mal desservie car elle ne possède pas de relais de téléphonie mobile proche. Un simple répéteur faisant la liaison avec le relais de téléphonie mobile de Satillieu permet de couvrir partiellement le centre bourg.

La commune a mis à disposition de TDF (Télédiffusion de France) un emplacement sur les réservoirs de la Croix Saint Père pour permettre à un opérateur de s'y implanter.

9. LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Selon le porter à connaissance du Préfet, Lalouvesc est concernée par deux servitudes d'utilité publique :

- servitude PT 2 (radio-électrique) : Station Lalouvesc 1 Rase de Jaillon et station Lalouvesc/28 R des Cévennes, instauré le 22/02/1984
- Servitude relative aux périmètres de protection autour des captages d'alimentation en eau potable de Montchaix, instaurée par arrêté préfectoral du 2 mars 2012.

Les servitudes d'utilité publique doivent être annexées au document d'urbanisme (article L.151-43 du code de l'urbanisme) ou, après l'approbation du PLU dans un délai de trois mois suivant l'institution de la nouvelle servitude.

CHAPITRE 3.

PAYSAGES ET PATRIMOINES

1. LES PAYSAGES

1.1. LES FAMILLES DE PAYSAGE

La commune de Lalouvesc fait partie des vastes « Paysages Agraires des pentes du Haut Vivarais », dans la classification des 7 familles de paysage de la région Rhône-Alpes.

Ils correspondent à ceux que l'on assimile d'abord à des paysages façonnés et gérés par l'activité agricole, habités visiblement par l'homme de façon permanente.

L'activité humaine se traduit par la présence de champs cultivés, de prairies clôturées, de constructions ou d'ensembles bâtis.

Ces paysages représentent nos racines en termes de références collectives. Les critères qui déterminent leur qualité sont divers. Pour l'agriculteur, la qualité est liée à sa valeur agronomique des terres ; les autres habitants attendent une image plus traditionnelle liée au bon entretien des espaces, tandis que les populations urbaines ont une image nostalgique de la campagne.



1.2. LES ENTITES PAYSAGERES

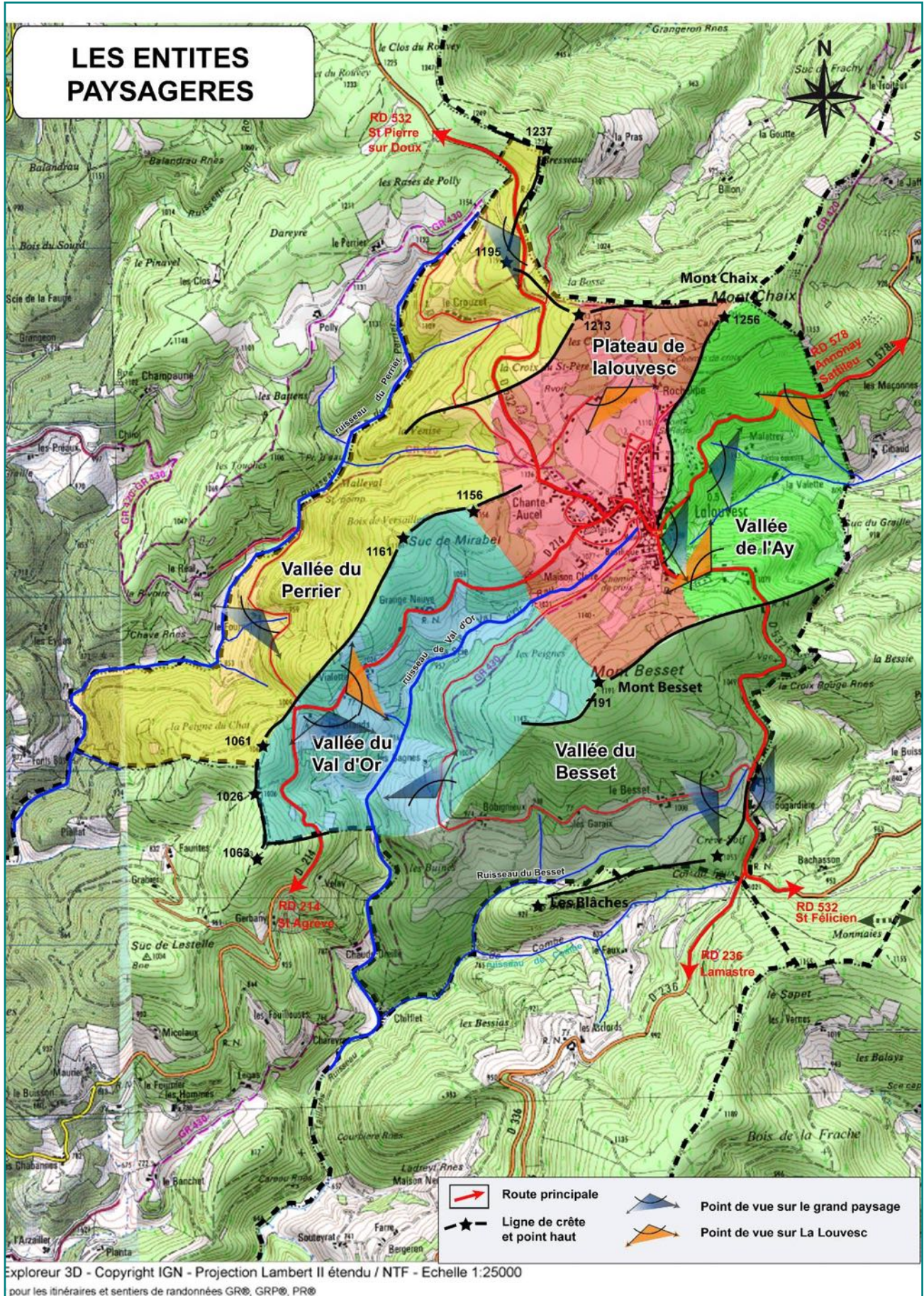
Les entités paysagères correspondent à des portions de territoire ayant des caractéristiques paysagères spécifiques. La délimitation de ces entités s'appuie sur des motifs naturels (relief, lignes de crêtes, boisements...) et artificiels (zones bâties...).

L'ambiance générale du paysage est celui d'une commune rurale de moyenne altitude, aux nombreux points de vue sur les vallées alentours.

Le paysage de la commune est globalement bien préservé, sans point noir majeur, bien qu'assez sensible aux modifications (zones de pente, points hauts...). L'habitat est relativement peu dispersé, contrairement à beaucoup de communes d'Ardèche.

On distingue 5 entités : La vallée de l'Ay, le plateau de Lalouvesc, la vallée du Val d'Or, la vallée du Perrier et la vallée du Besset.

LES ENTITES PAYSAGERES



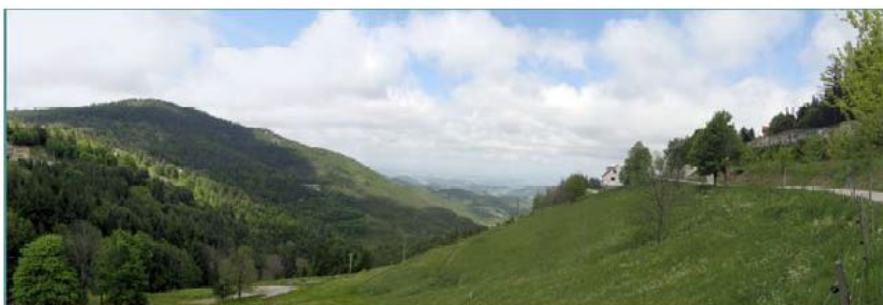
1.2.1. LA VALLEE DE L'AY

▪ **DESCRIPTION :**

Une vallée escarpée aux pentes boisées dominées par :

- les silhouettes du Mont Chaix et du Mont Besset
- les deux clochers repères de Lalouvesc

Une vallée orientée vers l'Est, ouverte offrant de grands panoramas sur les Alpes. La vue identitaire du front bâti qui se dresse comme une muraille sur la crête est particulièrement remarquable.



▪ **ENJEUX**

- Préserver et valoriser la vue de Lalouvesc
- Valoriser les points de vue sur les Alpes
- Préserver et valoriser les espaces naturels boisés

1.2.2. LE PLATEAU DE LALOUVESC

▪ **DESCRIPTION :**

Le village s'est inscrit sur le rebord du plateau, en site de col. Il est resté encore relativement homogène (murs gris clairs et toits en tuiles rouges), groupé le long des rues qui le traversent.

Deux images fortes le caractérisent : le cordon bâti en travers du col avec son effet de muraille et les deux clochers qui dépassent des toits. Les paysages urbains sont certes un peu austères, mais ayant fait l'objet d'aménagements réguliers, ils forment un ensemble attractif. Ils sont traités dans le chapitre consacré à la situation urbaine.

Le plateau est parcouru de nombreux chemins qui forment des itinéraires en boucles autour du village.

Le vaste espace agricole au Nord de Lalouvesc fait partie des éléments identitaires que l'on retrouve sur toutes les vues anciennes. Son ouverture « donne de l'air » dans un paysage majoritairement boisé et souligne les espaces bâtis.

Un patrimoine bâti et religieux caractéristique



▪ **ENJEUX**

- Préserver les caractéristiques fortes du plateau en maîtrisant l'urbanisation et sauvegardant l'agriculture
- Valoriser la vue sur Lalouvesc

1.2.3. LA VALLEE DU PERRIER

▪ **DESCRIPTION :**

Une vallée au relief marqué :

- caractérisée par de grands panoramas sur le Suc de Mirabel
- habitée dans de petits hameaux accrochés à la pente
- essentiellement pâturée et boisée
- au paysage qui a tendance à se refermer



▪ **ENJEUX :**

- Lutter contre la fermeture des paysages en soutenant l'agriculture
- Maîtriser les évolutions du bâti dans des paysages de pente
- Préserver les milieux naturels

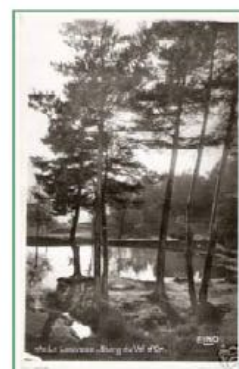
1.2.4. LA VALLEE DU VAL D'OR

■ **DESCRIPTION :**

Une vallée un peu plus évasée :

- caractérisée par de grands panoramas sur le Mont Besset et le Suc de Mirabel
- offrant une vue identitaire sur les deux clochers
- habitée dans de petits hameaux le long de la route
- parcourue de nombreux chemins balisés
- un peu cultivée, surtout pâturée et boisée
- au paysage qui a tendance à se refermer

La vallée du Val d'Or accueillait un étang.



■ **ENJEUX :**

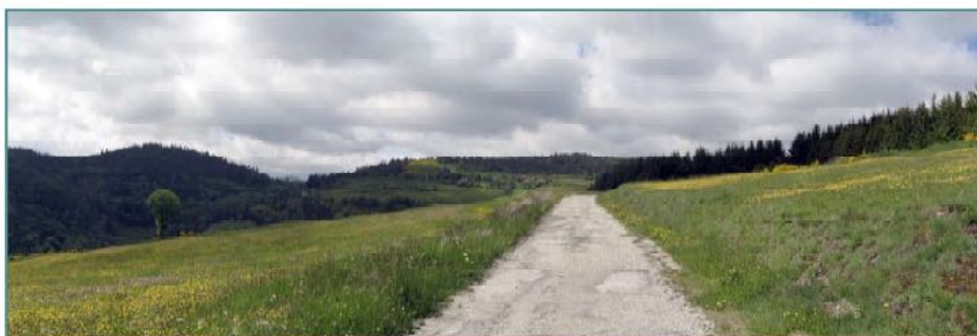
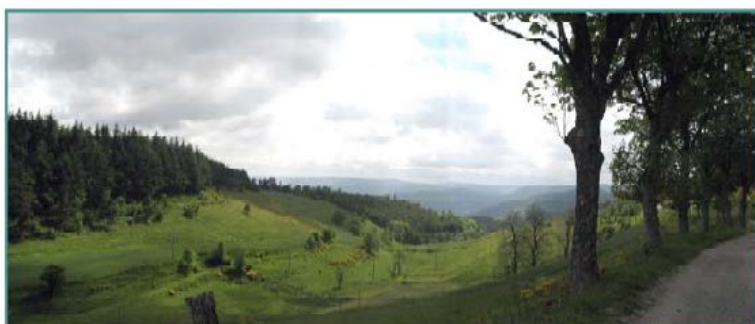
- Lutter contre la fermeture des paysages en soutenant l'agriculture
- Valoriser le point de vue identitaire sur Lalouvesc
- Maîtriser les évolutions du bâti dans des paysages de pente
- Préserver les milieux naturels tout en permettant leur fréquentation

1.2.5. LA VALLEE DU BESSET

▪ **DESCRIPTION :**

Une vallée aux pentes plus douces :

- en balcon vers la vallée du Doux
- habitée dans de petits hameaux le long de la route
- parcourue de nombreux chemins balisés, notamment le tour du Mont Besset, connecté au village
- aux paysages identitaires de prairies d'altitude
- aux milieux naturels variés (zone humide)



▪ **ENJEUX :**

- Lutter contre la fermeture des paysages en soutenant l'agriculture
- Préserver les milieux naturels tout en permettant leur fréquentation

1.3. LES DYNAMIQUES DE PAYSAGE

La comparaison de vues anciennes sur des cartes postales et des mêmes vues actuelles permet d'observer le phénomène de fermeture des paysages dû à l'expansion de la forêt et à l'étalement de l'urbanisation.

Elle permet également de repérer les images emblématiques de la commune importantes à préserver comme le front bâti au niveau du col et l'espace agricole dégagé de Bellevue.

Lalouvesc dans les années 50 :

A l'Est, un village/muraille qui se dresse en prolongement des pentes dégagées et entretenues.

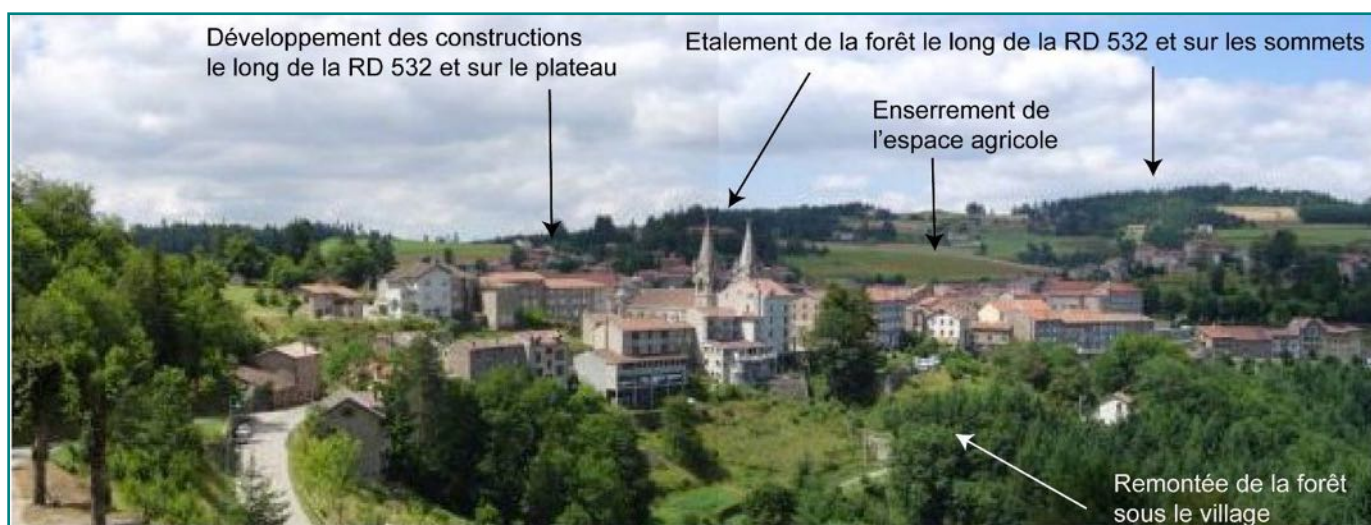
Sur le plateau, le vaste espace agricole dégagé et souligne l'espace bâti.



Lalouvesc en 2007 :

L'effet de muraille n'a pas changé, mais il est moins spectaculaire du fait de la remontée de la forêt dans les pentes.

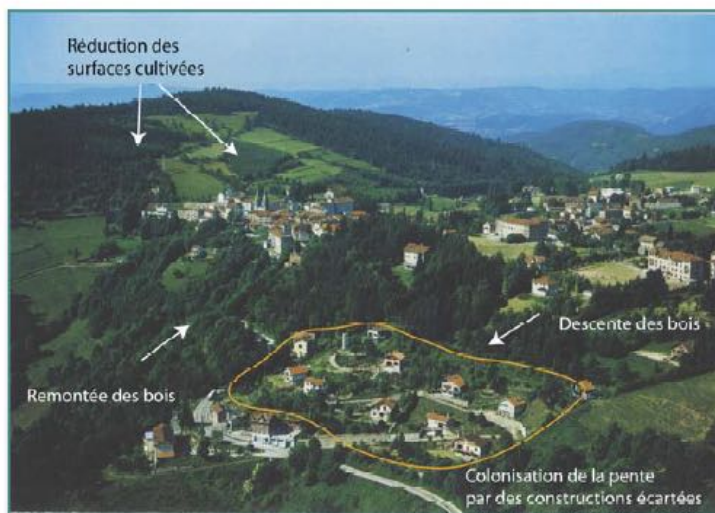
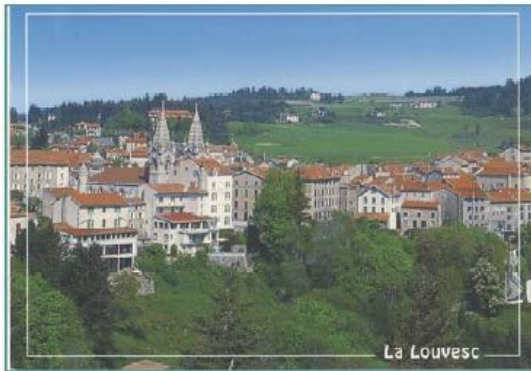
Sur le plateau, l'espace agricole est restreint par la poussée de la forêt et l'étalement de l'urbanisation



Les rapports du paysage :

Une grande homogénéité entre les couleurs du bâti (Blanc-Gris des murs et rouge-orangé des tuiles des toits) et les verts soutenus de l'environnement.

Une silhouette claire soulignée par un espace agricole identitaire proche du village.



2. HISTOIRE ET DEVELOPPEMENT URBAIN DE LALOUVESC

2.1. ETYMOLOGIE DU NOM

Plusieurs hypothèses étymologiques sont envisagées pour le nom de Lalouvesc :

1- La tour de l'ancien poste romain qui gardait le passage de LaLouvesc aurait donné l'étymologie du lieu. Ayant été occupée par la légion romaine "L'Alouette" qui, en latin, se disait "alouda", l'occitan en fit "l'aloveto" d'où Lalouvesc.

2- Le nom de Lalouvesc pourrait également provenir d'Alaudiscum.

Le premier document authentique où il est question de Lalouvesc date du 1er avril 1179. Il s'agit d'une bulle pontificale énumérant les biens de l'abbaye de Saint-Chaffre parmi lesquels figure l'église d'Alaudiscum entre celle de Vérines (Veyrines) et de Saint-Pierre-des-Macchabées (Saint-Pierre-sur-Doux). Lalouvesc s'appela donc Alaudiscum, Alouvescum et La Louvescum. Ce document anéantit la légende locale suivant laquelle l'origine de Lalouvesc provient d'une louveterie fondée par les contes de Roussillon, seigneurs d'Annonay. L'étymologie d'Alaudiscum, d'après du Cange, dérive d'Alaudis, désigne un fond de « terre libre de toute imposition » ou franc alleu.

2.2. RAPPELS HISTORIQUES

Les éléments concernant l'histoire primitive de Lalouvesc sont peu nombreux.

De la **période préhistorique**, des haches polies ont été trouvées près du lac.

De la **période gallo-romaine**, on trouve des pavés dans le quartier de Vialette témoignant de la présence d'anciennes voies romaines (voie identifiée comme entité archéologique).

Sous l'**empereur Auguste**, Lalouvesc dépendait du mandement de Mahun, ville forte, construite sur la voie romaine de Vienne au Puy.

Les seigneurs :

Lalouvesc eut une certaine notoriété locale sous le règne des Pagan, car les seigneurs de La Louvesc étaient en relation intime avec eux notamment Siméon de La Louvesc, juge du seigneur Guigue de Pagan en 1200 ; Jean de La Louvesc, juge des terres de Guillaume de Roussillon, seigneur d'Annonay en 1300, qui fit construire en 1338 un manoir adossé à la Tourelle primitive au lieu-dit Maison Claire ; Catherine de La Louvesc qui se fait dame Clarisse en 1320 et Pierre de La Louvesc qui accompagna à Rome le cardinal du Colombier allant couronner l'empereur Charles IV.

La maison de La Louvesc s'éteignit vers 1400 et Lalouvesc eut pour seigneurs Les de Beauchastel, puis Les de Tournon vers 1600.

Sous le gouvernement des de Tournon, les jésuites du Puy prirent possession des anciens prieurés à la place des Bénédictins. Dès 1603, les Pères jésuites étaient seigneurs de Veyrines et patrons des églises de Saint-Pierre, de Lalouvesc et de Veyrines.

Lalouvesc à cette époque, ne comptait que 3 ou 4 maisons desservies par le chapelain de Veyrines. Le pays se dépeuplait et offrait un aspect sauvage.

L'histoire de Saint François Régis :

Lalouvesc s'est véritablement développée qu'à partir de la nuit du 31 décembre 1640, où François Régis, apôtre du Vivarais et du Velay (1597-1640) vient mourir dans le hameau qui ne comptait alors qu'une chapelle et quatre feux.

Il était envoyé par les Pères pour évangéliser les rudes populations. Il partit du Puy à pied, le 22 décembre et alla coucher à Roucoules. Le 23 décembre, il repartit et s'égara à la nuit tombante aux environs de Lalouvesc. Il atteignit Veyrines, à bout de force et passa la nuit dans une masure. Il arriva le 24 décembre à Lalouvesc, fiévreux, et mourut le 31 décembre. Le lendemain de sa mort, il fut proclamé Saint dans tous les pays qu'il avait évangélisés.

Des miracles, des guérissons se seraient alors opérés à Lalouvesc et dans tout le Vivarais.

Un décret de béatification fut rendu par le Pape Clément IX en 1716 suite à l'intervention de Louis XIV. En 1721, la ville d'Annonay fut miraculeusement préservée de la peste, les rois de France (Louis XV) et d'Espagne rendirent un hommage public à Saint François Régis et sollicitèrent la canonisation qui fut promulguée le 5 avril 1737. De grandes fêtes eurent lieu en juin 1738, durant toute une semaine avec plus de 8000 pèlerins.

Devenue lieu de pèlerinage, Lalouvesc se transforme alors en véritable village. La construction de bâtiments culturels, l'installation sur la commune de congrégations religieuses, la construction d'auberges, de relais pour l'accueil des pèlerins... s'accompagnent de la création d'activités économiques, d'équipements et de services.

En 1744, on érige une nouvelle église (l'actuelle chapelle Saint-Régis) à l'emplacement du presbytère où Saint-Régis trouva la mort. Puis en 1768, on construit l'hôpital fondé par le curé Bilhot.

En 1826, constatant que la promiscuité dans les auberges ne favorise guère le pèlerinage surtout pour les femmes, Sainte-Thérèse Couderc qui fonde la congrégation des sœurs de Notre-Dame-du-Cénacle, entreprend la construction du Cénacle lieu dédié à l'accueil, l'animation des retraites et à la formation chrétienne.

De 1865 à 1871, la construction de la troisième église de Lalouvesc, à la place de la chapelle primitive sera source d'un apport de population extérieure très important. Consacrée en 1877, elle sera honorée du titre de Basilique en 1888. Elle est l'œuvre de l'architecte Lyonnais Bossan. Elle est bâtie tout en granit sous forme de tombeau et renferme à l'intérieur des autels richement sculptés, ainsi que des vitraux retraçant la vie de Saint François Régis.

En 1905, Lalouvesc, très choquée par le décret dispersant les Jésuites et la séparation de l'Eglise et de l'Etat, « s'illustrera » par sa résistance dans les journées des Inventaires.

En 1950, Mgr Roncali, futur Pape Jean XXIII, et le cardinal Gerlier, Primat des Gaules, président les fêtes du 50ème anniversaire du pèlerinage des hommes.

En 1952, Mgr Feltin préside une fête grandiose à l'apothéose de la Béatification de Mère Thérèse Couderc.

Outre l'attrait déclencheur suscité par l'histoire religieuse, Lalouvesc a connu également un développement touristique au début du XXème siècle en tant que station estivale, de cure d'air, de promenades et d'excursions et également comme centre de sport d'hiver, en lien avec la vision hygiéniste du XXème siècle.

Depuis la Gare d'Annonay, un service régulier d'autobus permettait de rejoindre Lalouvesc deux fois par jour et de nombreux lieux d'hébergement ont été créés sur la commune.

La population communale, qui a atteint jusqu'à 1241 âmes en 1866 au moment de la construction de la Basilique, connaît une baisse au cours du XXème siècle. La première guerre mondiale, puis l'exode rural ramène le niveau de population permanente autour de 700 habitants dans la première moitié du XXème siècle et autour de 500 habitants depuis les années 70 jusqu'à aujourd'hui.

L'urbanisation de la commune s'est réalisée essentiellement autour du pôle villageois (situation de col et de carrefour) entre les deux routes départementales. Le village s'ouvre sur la haute vallée du Doux au Sud-Ouest et celle de l'Ay à l'Est. Les hameaux existants, constitués autour d'anciennes fermes, ont peu évolué.

Sur le cadastre napoléonien de 1836, on observe que « le centre » était bi-polaire : Lalouvesc et Grand-Lieu. Grand-Lieu constitue le village d'origine avec la maison Delubac. Maison Claire était également présente.

On note la présence de l'eau avec le ruisseau du Val d'Or et son étang, et le Lac de Grand Lieu (place du lac).

L'urbanisation s'est réalisée en appui sur ces deux pôles par :

- comblement entre les deux en s'étirant linéairement de part et d'autre de la RD532
- et extension sur les secteurs les plus propices (ensoleillement et relief).



Extrait cadastre Napoléonien 1832



Place du Lac



Etang sur le ruisseau du Val d'Or

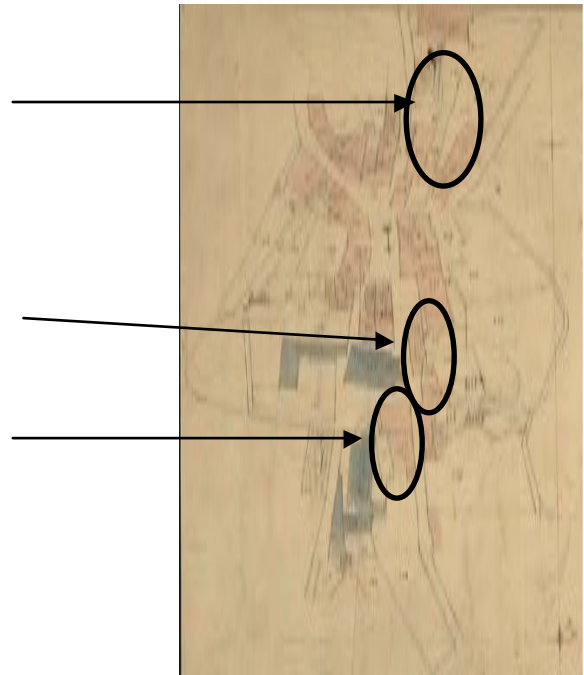
La construction du cénacle a entraîné des démolitions reconstructions.

Celle de la basilique à la fin du XIXème siècle a entraîné la démolition de certaines constructions situées aux abords du monument afin de dégager la perspective sur la basilique.

La place Marel est créée grâce au lègue de monsieur Marel de plusieurs bâtiments à la mairie, afin de dégager la vue sur les Alpes depuis la basilique.

On note aussi la démolition de l'îlot Sud de la basilique, aujourd'hui aménagé en aire de stationnement (place des trois pigeons).

Seule une construction reste présente et bouche la perspective sur la basilique. Ce bâtiment (propriété privée) serait à démolir.



On note aussi la construction d'un nouveau cimetière route de Saint Félicien, l'ancien cimetière se situant au pourtour de la maison Saint Joseph.



Immeuble rue des Alpes restant à démolir au Sud de la basilique afin de dégager pleinement la perspective sur l'édifice

Pour des raisons climatiques et topographiques, le bourg s'est ensuite développé :

- vers l'Ouest le long de la route départementale 532 qui relie Tournon à Saint Bonnet le Froid,
- dans une moindre mesure le long de la RD 538 qui assure la liaison avec Annonay
- et vers le Nord en direction du Mont Chaix.

2.4. LE PLAN D'URBANISME DIRECTEUR : UNE PREMIERE DEMARCHE DE PLANIFICATION

Le décret du 31 décembre 1958 relatifs aux plans d'urbanisme et l'arrêté préfectoral du 14 mai 1959, fixant la liste des communes dans lesquelles l'établissement d'un plan d'urbanisme se justifie (soit par l'accroissement démographique, soit par le caractère pittoresque, artistique ou historique des lieux), ont permis d'instituer des mesures de sauvegarde sur le territoire de la commune.

En 1962, la décision de faire procéder à l'étude d'un Plan d'urbanisme directeur fut prise. A l'époque, Lalouvesc connaît une activité de cité religieuse et touristique importante (12 hôtels et 375 chambres). Le plan fut approuvé en 1970.

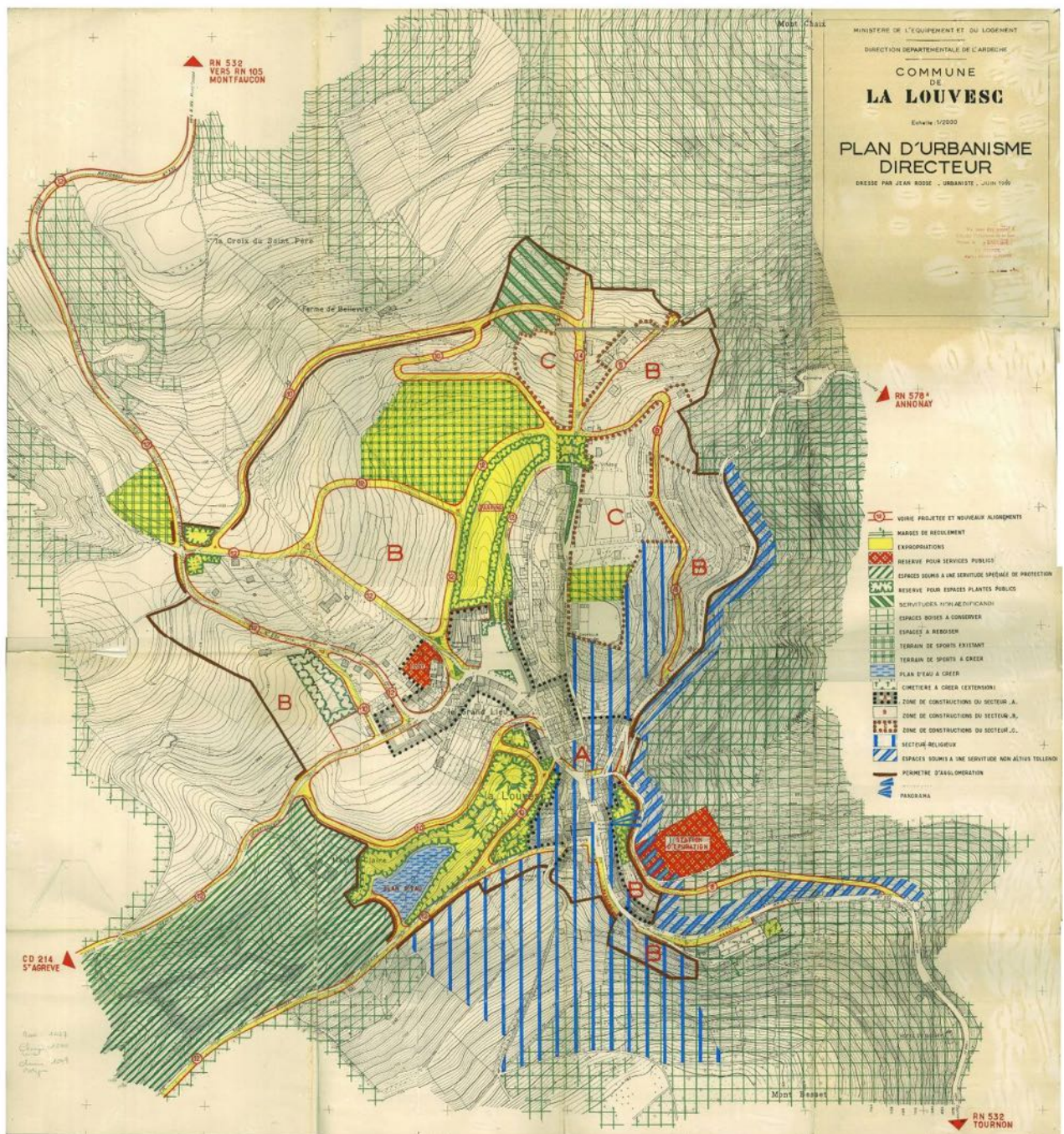
Le plan directeur prévoyait plusieurs volets :

- **Un plan de déplacement (circulation stationnement) :**
L'idée maîtresse du schéma de circulation de Lalouvesc : trouver un parking à chacune des arrivées des routes nationales avant pénétration dans la partie agglomérée.
Sur la route d'Annonay et celle de Tournon, la topographie n'a pas permis de trouver des surfaces suffisantes pour aménager du stationnement. C'est pourquoi un vaste espace (plus de 2 ha) avait été réservé au Nord pour du stationnement, espace relié aux RN par des voies d'évitement à créer en dehors des itinéraires empruntés par les piétons, pèlerins et touristes (non réalisé). Ce parking devait être constitué, approximativement dans le prolongement du parking actuel (place du Lac), de plusieurs terrasses successives plantées.
- **Un « zonage » répondant aux 3 fonctions urbaines :**
 - Fonction résidentielle : localisée de part et d'autre de l'éperon orienté Nord-Sud, Mont Chaix / Mont Besset. La surface des lots et la surface constructible sont calculées de façon à maintenir une majorité d'espaces libres (secteur B).
 - Fonction commerciale : localisée dans le noyau ancien. Secteur A où les rez-de-chaussée à usage commercial peuvent occuper la totalité de la surface de la parcelle en en ordre continu.
 - Fonction religieuse : localisée en partie dans le secteur commercial et dans le secteur résidentiel.
- **Un plan d'équipements et d'espaces publics**
 - Des terrains réservés aux services publics :
 - Extension école et cimetière
 - Terrains de sports envisagés au Nord du grand parking (proche de l'emplacement de l'actuel camping)
 - Parking Nord (non réalisé)
 - Des parcs et plans d'eau :
 - Un ensemble constitué de jardins d'enfants, promenade et plan d'eau a été prévu dans le talweg de Maison-Claire face au Mont Menzenc et Mont-Gerbier-de-Jonc, afin de retenir et maintenir les pèlerins et améliorer le cadre de vie des habitants.
 - Espaces plantés publics :
 - Objectif : laisser pénétrer chaque fois que la structure urbaine le permet, des coulées de verdure dans l'agglomération, afin de favoriser la promenade et permettant de joindre les coteaux voisins.

- **Des mesures de protection des sites :**

Sauvegarder les panoramas sur la chaîne des Alpes et le Mont Menzenc, avec des zones non aedificandi, des servitudes spéciales de protection, des espaces boisés à conserver, des espaces à reboiser, des espaces soumis à servitude non altus tollendi

Le Plan d'urbanisme directeur de LaLouvesc a permis de fonder les bases d'un développement cohérent de l'urbanisation, d'une préservation des perspectives identitaires sur le village et d'une programmation d'équipements et d'espaces publics, qui participent largement l'intérêt de LaLouvesc aujourd'hui. Le Plan d'occupation des Sols, étudié dans les années 80, s'appuie sur les fondements de ce document initial.



2.5. TYPOLOGIE DU TISSU URBAIN ET DES CONSTRUCTIONS

2.5.1. LE NOYAU ANCIEN

Implanté au carrefour de deux axes routiers principaux, le cœur de Lalouvesc s'étire le long de ces voies. Les constructions sont implantées en ordre continu et à l'alignement sur rue. Elles constituent un effet de façade remarquable perceptible de loin sur la route d'Annonay.

La densité y est forte : les constructions occupent pratiquement toute la parcelle. Elles disposent parfois de jardins attenants côté cour. Le centre correspond à la zone UA du PLU.

L'architecture des constructions est relativement austère.

■ HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS :

Les hauteurs des constructions sont importantes R+3 (parfois R+3 + Comble) dans la partie la plus centrale et R+2 lorsque l'on s'éloigne du cœur (rue de la Fontaine...). Souvent, les rez-de-chaussée sont dédiés aux activités, les étages au logement et les étages supérieurs à la location de meublés.



Certaines constructions ont été rehaussées d'un étage pour héberger les pèlerins (chambres de bonnes) dans les années 1930

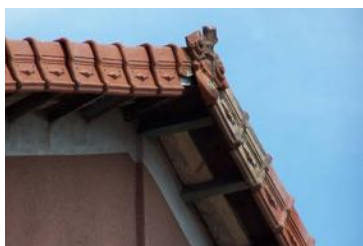


■ TOITURES

Les sens de faîtage sont souvent parallèles à la voie et réalisés en fonction des vents dominants.

Les toitures comportent 2, 3, ou 4 pans lorsque la construction se situe à un coin de rue. Les pentes de toits sont plus accentuées que dans la vallée. On se rapproche de l'architecture de montagne.

On note la présence de quelques éléments architecturaux spécifiques ou décoratifs : des surcroîts sur comble par exemple. Très peu d'immeubles possèdent des génoises, ils sont le plus souvent pourvus de passes de toit en bois.



Passes de toit en bois avec tuiles de rives et fronton décoratif



Génoises maçonnées à 4 rangs



Frise de bandeau décoratif

Les couvertures sont presque totalement en tuile rouge :

- A l'origine, on devait trouver des toits en lauze (la maison de retraite actuelle dispose encore d'une toiture en lauze) surtout présents sur le plateau ardéchois en limite de la Haute Loire.
- Elles furent remplacées par les tuiles canal (moulées sur les cuisses), puis par la tuile plate.



Dominante de la couleur rouge sur les toitures apportant une grande harmonie au village

■ OUVERTURES

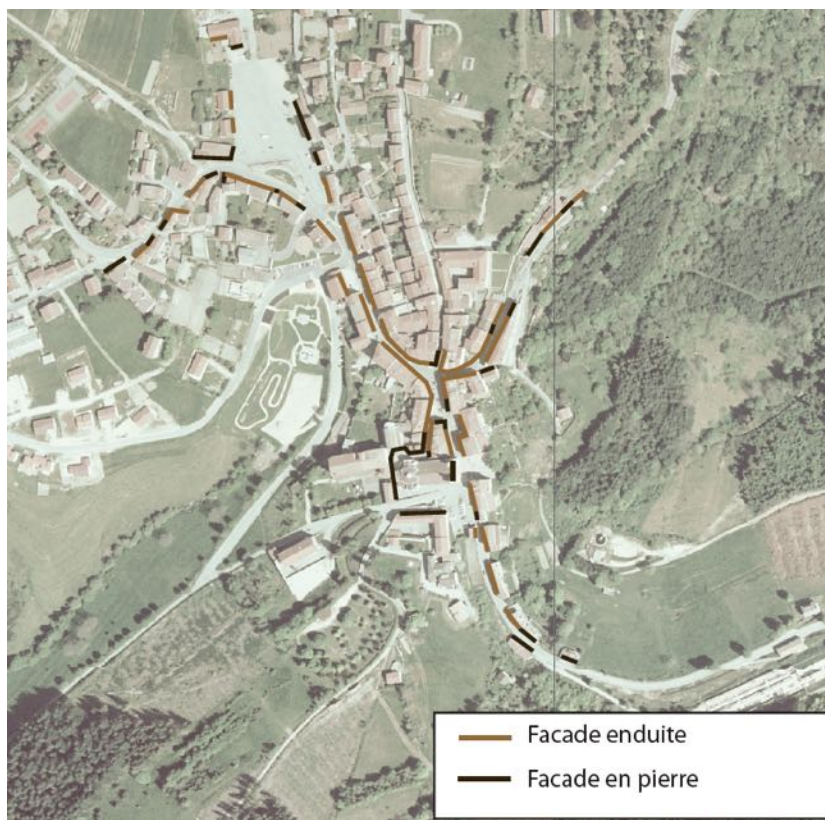
On note les caractéristiques suivantes:

- Volets bois battants (quelques persiennes métalliques)
- Fenêtre 6 carreaux (majoritairement)
- Ouvertures plus hautes que larges
- Ouvertures bien ordonnancées, rythmés sur la façade
- Présence de quelques balcons avec porte fenêtre (notamment dans l'hyper-centre) sur les façades exposées au Sud.
- Utilisation de brique ou de moulures décoratives pour les encadrements de fenêtre ou de porte



▪ MATERIAUX

Les constructions sont en granit. La qualité de la pierre locale est médiocre, ce qui explique que la plupart des constructions étaient à l'origine enduites.

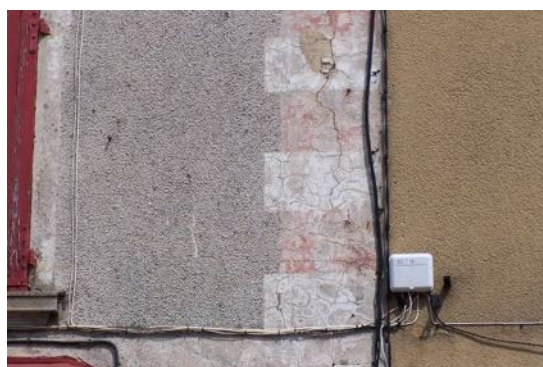


On trouve sur la commune soit :

- des immeubles jointoyés (pierre apparente)
- des immeubles anciennement enduits et décroûtés
- des façades enduites avec décors (chaînes d'angles, bandeau encadrement de baies...)

Les façades sont globalement sobres mais composées. Les teintes des enduits sont variées mais rarement vives.

Les devantures et enseignes des locaux commerciaux en rez-de-chaussée sont remarquables, mais souvent en mauvais état. Elles seraient à préserver et valoriser, ce qui permettrait de revaloriser le centre du village et le rendre plus attractif (prescriptions réglementaires, opération façade, aides du FISAC...?). L'utilisation des rez-de-chaussée en local commercial doit également être pérennisée dans certaines portions de rue.





■ LES COLORIS

Les couleurs sont sobres et de tonalités plutôt sombres :

- Couleur façades : gris, pierre, grège,
- Couleur volets : blanc, marrons,
- Bois peint pour les rez-de-chaussée occupés par des devantures commerciales



Ambiance chromatique dans le village et dans les ruelles

2.5.2. LES EXTENSIONS URBAINES DU DEBUT DU XX^{EME} SIECLE

▪ QUARTIER LA FONTAINE (1930/1950) ET LE LOTISSEMENT VALERIANI (1975)

Situé dans le prolongement du village, sur la butte exposée au Sud, le quartier de la Fontaine se caractérise par son habitat aéré, avec de grandes parcelles, se structurant autour de trois voies parallèles : rue de la Fontaine, chemin Neuf et rue du Pré du Moulin.

La rue de la Fontaine, commerçante jusqu'à la Fontaine Saint-Régis, est aujourd'hui particulièrement peu attractive (commerces vacants, sombres...).

L'implantation des constructions sur la parcelle s'adapte plutôt bien à la pente. La construction est, le plus souvent, implantée à l'alignement de la voie (ou avec un léger recul) permettant un accès auto direct depuis la rue et un accès piéton sur la rue en contrebas via un portillon depuis le jardin. On trouve plus rarement quelques constructions implantées au centre de la parcelle. Les terrains sont plutôt de grande taille, voire pour certains de très grande taille (parc). Des parcelles interstitielles restent non construites.

L'architecture des constructions est relativement disparate et typée : architecture de montagne type chalets, bâtisse cossue et soignée... Les hauteurs peuvent être importantes sauf pour les constructions récentes qui sont de plein pied et qui tranchent avec l'architecture de villégiature.

On note la présence de nombreuses résidences secondaires dans ce quartier.



Le lotissement « Valériani », réalisé en 1975, situé sur le coteau à l'entrée de Lalouvesc sur la route d'Annonay, desservi par une voie routière en impasse se prolongeant jusqu'à la fontaine Saint Régis par un chemin piéton.

Ce lotissement est uniquement constitué de résidences secondaires à l'architecture de montagne assez marquée.



Ambiance dans le lotissement



Vue aérienne

■ **QUARTIER GRAND LIEU ET LA ROUTE DE ROCHEPAULE**

Situé au Nord du centre bourg, le hameau de Grand Lieu est ancien (figure sur le cadastre napoléonien) ; il est sans doute l'origine du bourg. Avec l'urbanisation du village, ce dernier est aujourd'hui en continuité avec le centre bas.

La route de Rocheпаule regroupe des constructions plus récentes (années 1960 et 1970), des équipements et des activités (industrie SAMOV, artisans).

Les matériaux employés sont proches de ceux du centre ancien. On retrouve des constructions en pierre.

Les coloris sont sobres et s'harmonisent avec le tissu ancien.

La hauteur des constructions est moins importante que dans le centre ancien (R+1 ou R+1+C).



2.5.3. LES EXTENSIONS URBAINES RECENTES APRES 1970

▪ QUARTIER DES CHAUX (LOTISSEMENT COMMUNAL)

Le lotissement Chante Ossel situé à l'Ouest du centre bourg, a été réalisé dans les années 1970. Il s'agissait de lots libres dédiés à la construction pavillonnaire moyennement dense.

Le plan directeur de 1968 prévoyait une zone à fonction résidentielle dans ce secteur. L'aménagement de la zone s'est réalisé sous forme de lotissement dans des modalités un peu différentes de celles initialement prévues (emplacement de la voie, taille de l'espace public...).



▪ LE LOTISSEMENT DU VAL D'OR

Récemment réalisé, il est constitué de constructions accolées (6 logements locatifs sociaux) et de constructions individuelles (lots libres).

Ce secteur était déjà inscrit en zone à fonction résidentielle au plan directeur de 1968.

Les constructions s'intègrent dans le paysage et constituent un front bâti. Elles respectent les gabarits des constructions anciennes et s'intègrent très bien dans le paysage.



Le lotissement récent du Val d'Or devrait prochainement être mieux relié au centre par le marquage d'un cheminement piéton.



▪ LES EXTENSIONS URBAINES “LIBRES” :

Exemple du quartier de Bellevue

Les constructions isolées sont très difficiles à intégrer dans l’environnement.

Les matériaux employés rompent avec les matériaux traditionnels.

Les coloris sont clairs et parfois mal harmonisés avec le bâti existant. On remarque une rupture avec les constructions anciennes situées à proximité (Bellevue, La Fontaine).

Les nouvelles constructions sont de faible hauteur, elles sont souvent de plain-pied.

A Bellevue, on note un exemple de construction qui rompt avec l’architecture locale (maison de plain-pied, terrassement important, enduit de couleur trop clair...).



On observe que le règlement du POS a été insuffisant pour garantir l’intégration des constructions dans le paysage. Le risque de banalisation du territoire est réel et serait particulièrement dommageable pour l’identité de Lalouvesc (globalement bien préservé).

Les opérations d’ensemble sont un gage d’intégration dans le paysage (exemple du lotissement communal Chante Ossel, du lotissement du Val d’Or). Elles permettent de mieux organiser l’espace, de réfléchir à la globalité d’un quartier...

2.5.4. LES HAMEAUX

On note qu’il y a peu d’habitat isolé à Lalouvesc contrairement à de nombreuses communes du Nord Ardèche, voire même des communes limitrophes telles que Saint Symphorien de Mahun, Préaux...

Lalouvesc compte 14 hameaux de taille plus ou moins importante sur l’ensemble du territoire communal : Le Crouzet, Le Besset, Bobigneux, Les Grands, La Vialette, Grange neuve, Bellevue, Rochelipe, Le Fournel, La Valette, Malatrey, Maison Claire, Les Sagnes, La Scie.

Les hameaux les plus importants se sont constitués autour de fermes ou d’anciennes fermes.

Aujourd’hui, les constructions ont souvent fait l’objet d’un changement de destination et sont utilisées comme habitation (résidence principale ou résidence secondaire). Tous les hameaux comportent au moins une résidence principale et sont occupés en permanence pendant l’année.

Certains hameaux sont constitués d’anciennes maisons de maître, comme dans les hameaux de la Valette et de Grange neuve. Il reste dans ces hameaux, un potentiel important de bâtiments pouvant faire l’objet d’un changement de destination (granges, dépendances).

3. LE PATRIMOINE BATI

Lalouvesc dispose d'un patrimoine bâti riche et essentiellement lié à la religion.

Cependant, aucun édifice n'est classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques.

La Châsse de Saint Jean-François Régis datant du XVIII^e siècle sur son socle, est un objet classé comme Monument Historique. Cependant, il ne génère pas de périmètre de protection.



■ LES ENTITES ARCHEOLOGIQUES

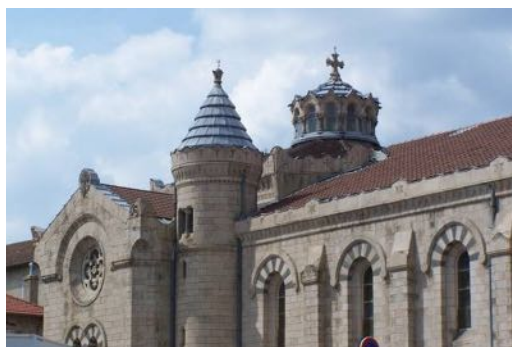
Il existe sur la commune plusieurs entités archéologiques montrant la sensibilité de la commune :

- **Bourg** : église Moyen Age / Epoque Moderne.
- **Maison Claire** : construction (gallo romaine), château fort (Moyen Age)
- **Mont Chaux** : habitat (protohistorique)
- **La Viallette, Grange Neuve, Malatrey, La Vallette** : voie (gallo romaine ?)
- Non localisées : occupation (Néolithique), léproserie (Moyen Age), Hôpital (Epoque Moderne)

■ LE PATRIMOINE RELIGIEUX :

Lalouvesc dispose d'un patrimoine religieux très important :

- **La basilique**, construite de 1865 à 1871, œuvre de l'architecte Bossan avec notamment ses vitraux racontant en image la vie de Saint François Régis.
- **La chapelle Saint François Régis** construite au XVIII^e ème siècle à l'emplacement du presbytère, et son musée avec le diorama de Gorges Serraz qui évoque, de façon vivante et colorée, la vie de Saint Régis.
- **La chapelle Saint Ignace**
- **Le Cénacle et la chapelle Sainte-Thérèse-Couderc**
- **L'école Saint Joseph**
- **La fontaine Saint François Régis**
- **Le parc des pèlerins (chemin de croix)**
- **Le chemin de croix du Mont Chaix**



▪ **LES BATIMENTS REMARQUABLES, LES MAISONS FORTES OU MAISONS DE MAITRE :**

On peut citer ici :

- Maison Claire, ancienne maison forte, tourelles et porte Renaissance.
- La Grange Neuve, belle maison des champs XVIIème siècle, sur la route de Rochepaule.

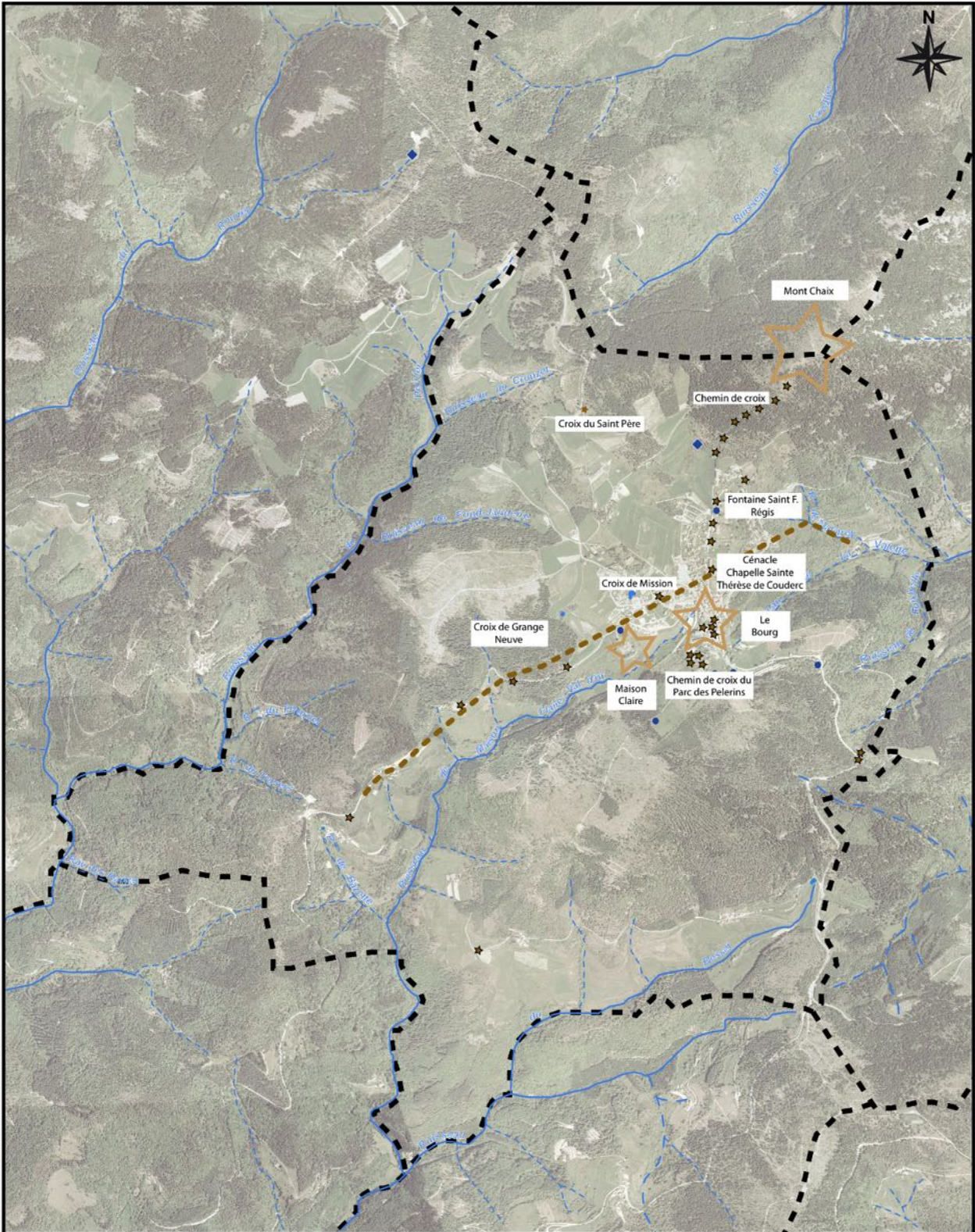


▪ **LE PETIT PATRIMOINE :**

Le petit patrimoine présent sur le territoire communal est fortement lié à la religion. De nombreuses croix, vierges, statues jalonnent les chemins de la commune.

Les calvaires sont nombreux sur le territoire, cependant ils n'ont pas une grande valeur architecturale. Ce sont souvent des croix métalliques ou des croix en bois.





Légende



Entité archéologique



Element du patrimoine remarquable



Voie (Gallo-romaine?)

Echelle : 1/25000 Source : IGN Scan 25000 - BD Ortho



CHAPITRE 4.

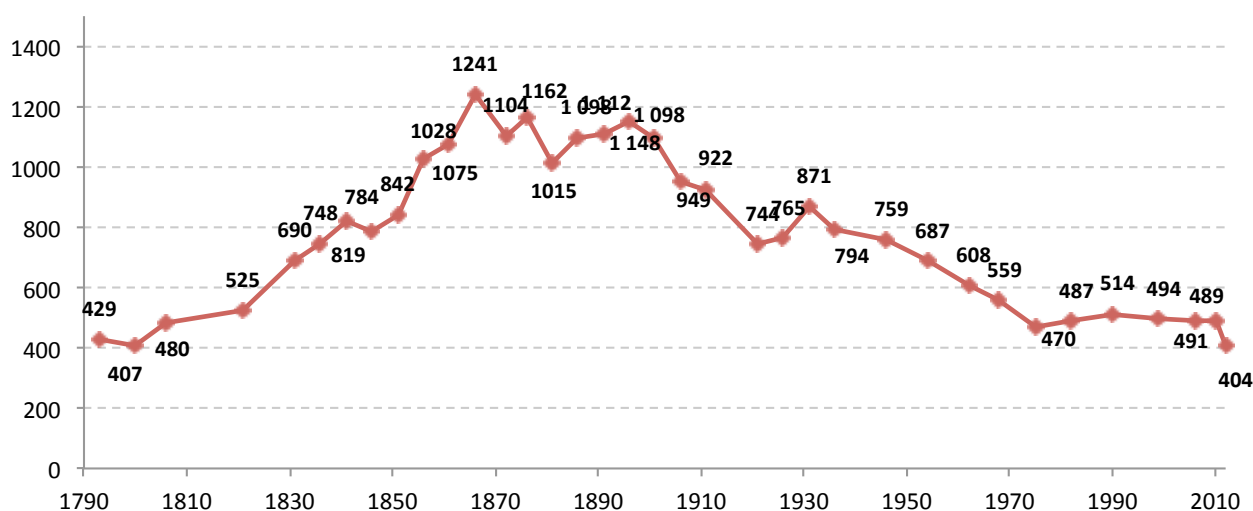
LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET DE CONSTRUCTION

1. LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

La commune de Lalouvesc fait partie du bassin d'habitat d'Annonay situé au Nord de l'Ardèche regroupant les territoires du CC du bassin d'Annonay, du Val d'Ay et de Vivarhôte ainsi que quelques communes proches de la vallée du Rhône. Les tendances démographiques et d'urbanisation de Lalouvesc sont cependant très différentes des moyennes constatées à l'échelle de ce bassin. En effet, Lalouvesc est en marge de ce territoire en zone de montagne. Elle bénéficie de l'influence de l'agglomération d'Annonay mais aussi du bassin de St Félicien et de Tournon au sud et du secteur de St Bonnet le Froid situé en Haute-Loire. Elle reste éloignée de la vallée du Rhône qui influence fortement la dynamique démographique d'autres communes du bassin d'Annonay plus proches.

L'analyse des dynamiques démographiques de la commune est donc dans ce diagnostic plutôt comparée avec les tendances à l'échelle de l'ex territoire de la CC du Val d'Ay (canton de Satillieu) et du département de l'Ardèche.

Evolution de la population communale à Lalouvesc
(hors double compte - Source : Ldh, EHESS, Cassini, INSEE, RGP 2012)



1.1. LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE

1.1.1. L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

A la fin du XVIII^e siècle, Lalouvesc comptait environ 400 habitants.

La commune connaît ensuite une période de croissance démographique forte **au cours du XIX^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle**. Lalouvesc atteint un point haut (1 241 habitants) en 1866 en lien avec l'histoire de Saint Régis et les pèlerinages religieux :

- fondation en 1826 de la congrégation des Sœurs du Cénacle par la religieuse St-Thérèse Couderc pour célébrer Jean-François Régis canonisé en 1737 par le pape Clément XII ;
- construction de la basilique Saint Régis par l'architecte Pierre Bossan (architecte de la basilique de Fourvière à Lyon) de 1865 à 1871 qui génère un apport important de population (+400 habitants) (main d'œuvre et famille)

Au cours du XXe siècle, la population baisse régulièrement. L'impact des guerres est lourd en particulier la première guerre (perte de 178 habitants entre 1911 et 1921) et l'exode rural est massif.

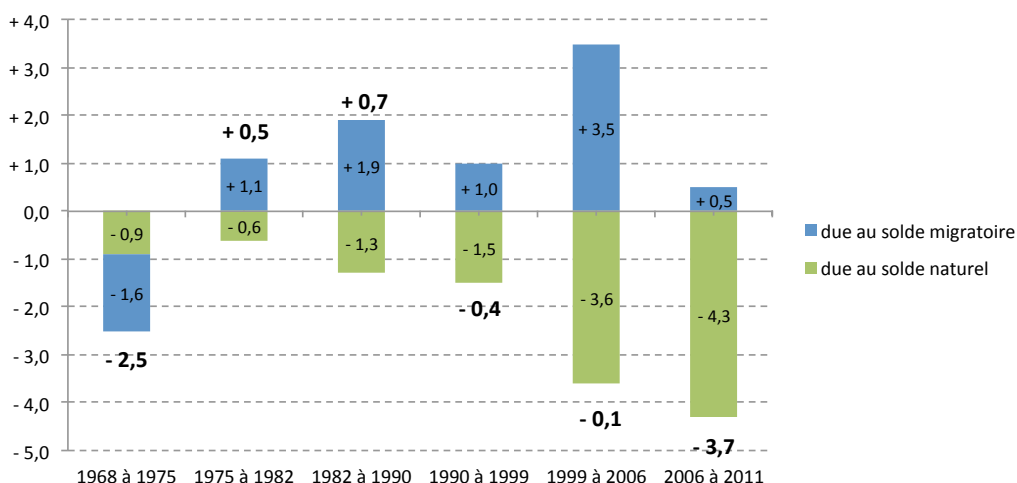
Depuis 1975, le maintien du nombre d'habitants en hiver est difficile. Des années 1970 aux années 2000, la population permanente baisse et oscille autour de 500 habitants. La baisse de la population est liée à son vieillissement avec un solde naturel de plus en plus négatif. En revanche, le solde apparent des entrées sorties (dit solde migratoire) demeure positif mais insuffisant pour compenser la perte liée au vieillissement. Cependant, ces dernières années, le solde migratoire a lui aussi tendance à s'éroder (+0,5 entre 2007 et 2012 contre +3,5 entre 1999 et 2007) signe de difficulté à attirer de la population nouvelle. En 2014, on compte 4 naissances à Lalouvesc et 8 décès.

Les derniers chiffres du recensement montrent une stabilisation du niveau de population autour de 400 habitants en hiver (406 habitants permanents en 2013 selon l'INSEE). En été, par contre, le nombre de résidents augmente jusqu'à atteindre les 1200 habitants. Le fonctionnement saisonnier de la commune est un élément majeur.

Au village, cette baisse de population entraîne la présence de nombreux logements inhabités qui ont tendance à devenir progressivement inhabitables.

Variation annuelle moyenne de la population communale à Lalouvesc

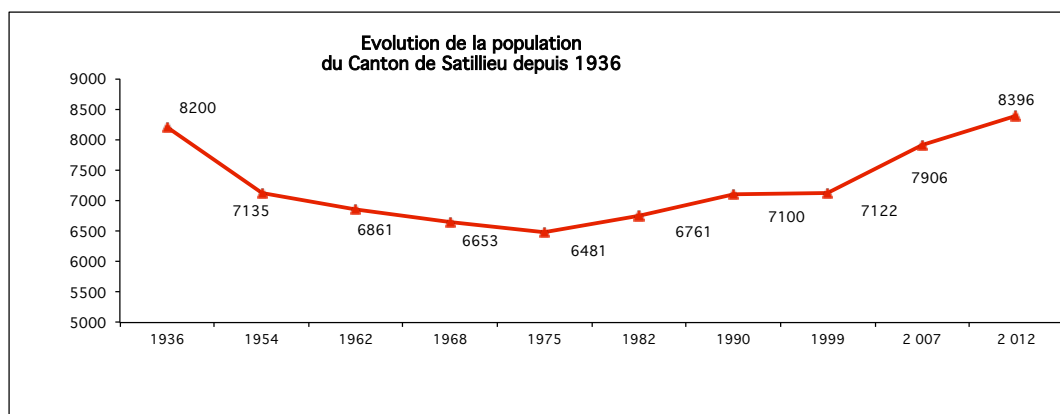
(En % - Source : INSEE, RGP 2012)



Globalement depuis 1936, le canton de Satillieu (Communauté de Communes du Val d'Ay) a perdu de la population.

La baisse est effective jusqu'en 1975.

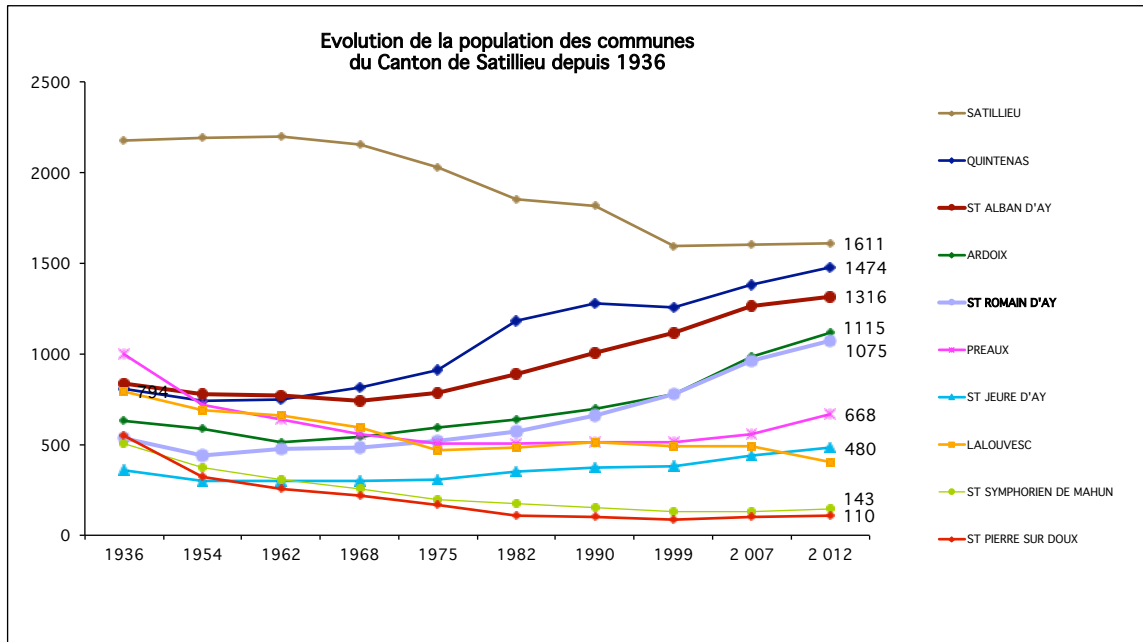
A partir de cette date, une hausse se dessine pour atteindre en 2012 près de 8400 habitants (et retrouver son niveau de population d'avant l'exode rural).



Cependant, l'augmentation générale recouvre des évolutions contrastées voire contradictoires entre communes.

Les communes les plus proches de la vallée du Rhône et de la ville d'Annonay connaissent une croissance, pour certaines une croissance forte (Quintenas, Ardoix, Saint Romain d'Ay), tandis que les communes plus éloignées (zone de montagne) montrent une tendance inverse avec un recul de population ou un maintien très difficile.

Il faut noter la situation particulière de Lalouvesc avec un solde migratoire positif lié à l'attractivité de la commune (ce solde s'érodant progressivement) et un solde naturel fortement déficitaire en lien avec la structure de la population en place et son vieillissement.



1.1.2. L'AGE DES HABITANTS

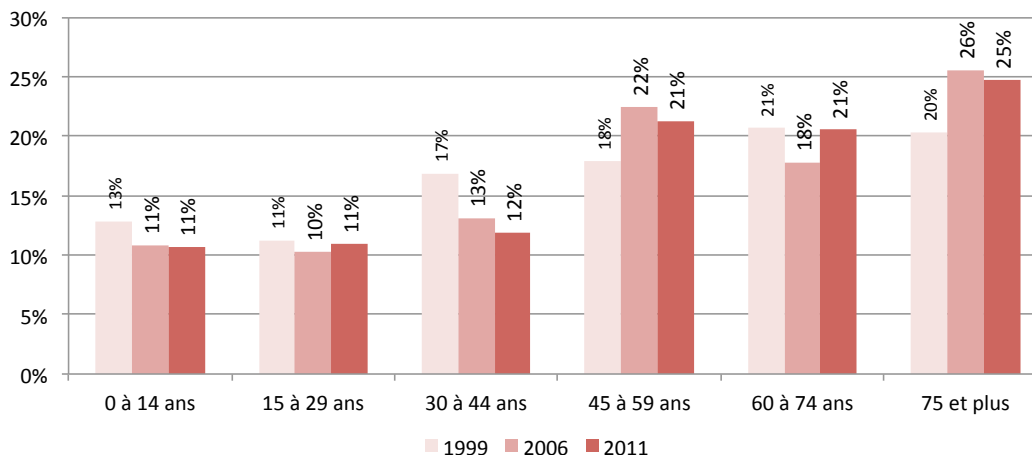
La structure par âge de la population de Lalouvesc est atypique ; elle a globalement toujours été âgée et aujourd'hui, elle est vieillissante, ce qui génère un recul démographique.

Lalouvesc abrite **une forte proportion de personnes âgées** (notamment très présentes dans les communautés religieuses). **Les plus de 60 ans** représentent plus de 46% de la population des résidences principales soit environ 180 personnes en 2012. Leur part est en hausse. En effet ; cette tranche d'âge représentait 43 % de la population en 2007. Elle ne représente que 26% en moyenne sur le canton et 29% sur le département. La tranche des 30 - 40 ans a tendance à diminuer au profit des 45 -59 ans (signe d'un vieillissement engagé)

Inversement, **les moins de 30 ans** sont peu nombreux (87 en 2012 soit 21,5%). Leur part est globalement stable entre 2007 et 2012 (21%) mais leur nombre a légèrement diminué (103 habitants en 2007).

Evolution de la structure par âge de la population de Lalouvesc

(En % - Source : INSEE, RGP 2012)



Compte tenu de son histoire, la structure par âge de la population de Lalouvesc se distingue fortement de celle du canton ou du département de l'Ardèche, même si des tendances au vieillissement sont également constatées à ces échelles.

Un des enjeux pour la commune est la recherche d'un nouveau dynamisme démographique contribuant à rajeunir la population (notamment par une offre de logements adaptés) et aussi de répondre aux besoins d'une population vieillissante en termes de logements, de déplacements et de services.

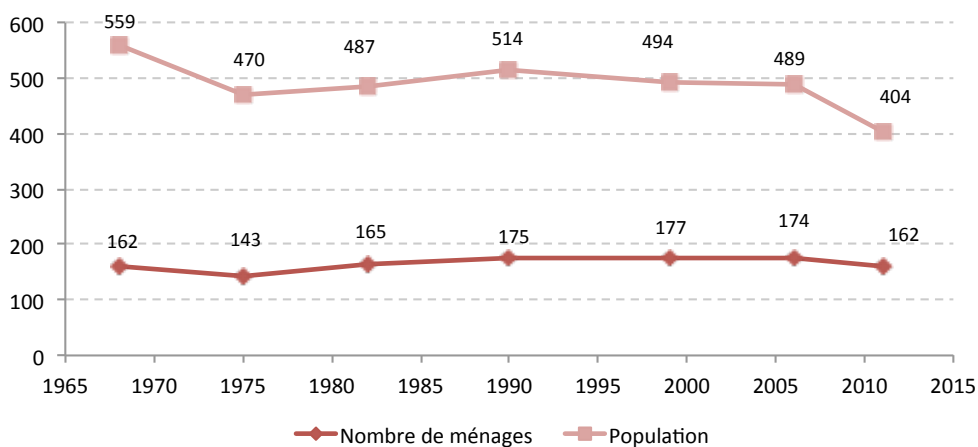
1.2. LES MENAGES

■ LE NOMBRE ET LES EVOLUTIONS

Le nombre de ménages est globalement resté stable depuis 50 ans autour de 170 ménages. Si jusque dans les années 2000, leur nombre est resté stable, il baisse ces dernières années en lien avec le recul démographique.

Evolution comparative de la population et du nombre de ménages à Lalouvesc

(Source : INSEE 2012)



LA TAILLE DES MENAGES

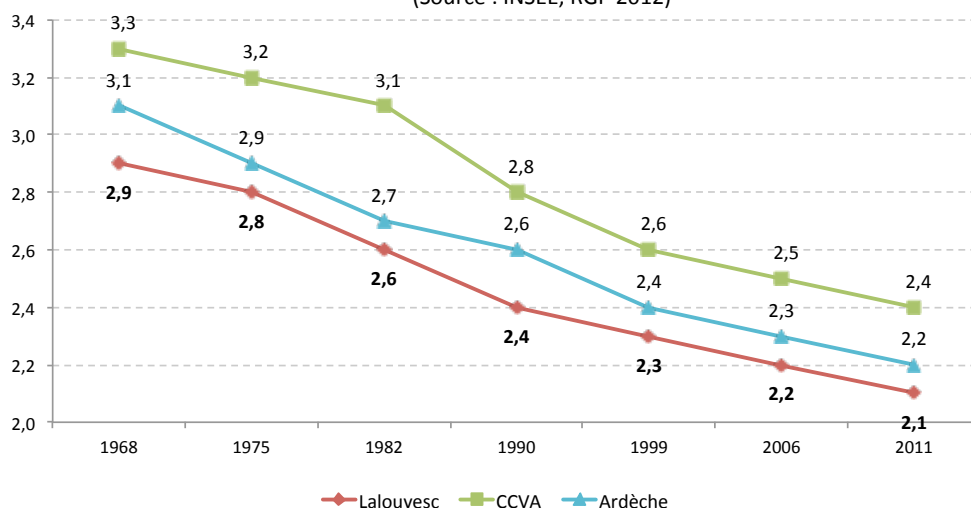
La taille moyenne des ménages a toujours été faible à Lalouvesc en lien avec la structure de la population.

Avec le vieillissement de la population de nombreuses personnes vivent seules dans leur logement. La taille moyenne des ménages a tendance à diminuer régulièrement et fortement à l'instar des moyennes nationales. Elle est passée de 2,9 en 1968 à 2,1 personnes par ménage en 2012 (2,2 au plan départemental et 2,3 au plan national).

La baisse de la taille des ménages est un phénomène national qui s'explique par l'accroissement du nombre de petits ménages et de l'évolution des modes de vie (allongement de l'espérance de vie, raréfaction des familles nombreuses, séparations/divorces, baisse du nombre d'enfant par femme, prolongation du célibat, ...)

Evolution de la taille moyenne des ménages à différentes échelles géographique entre 1968 et 2012

(Source : INSEE, RGP 2012)



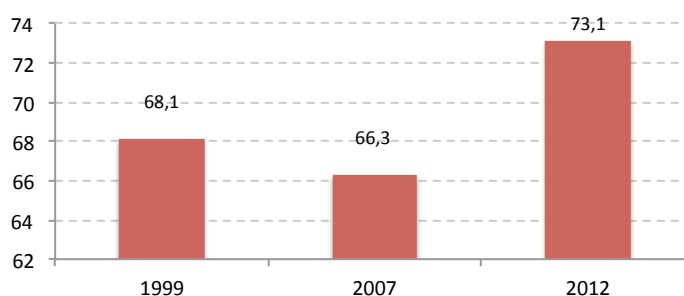
1.3. LA POPULATION ACTIVE⁵

La commune de Lalouvesc compte 158 actifs en 2012 pour une population totale de 404 habitants.

Le taux d'activité s'élève à 73,1% (population active / population en âge de travailler). La population active a connu une légère baisse entre 1999 et 2007 avant d'augmenter fortement entre 2007 et 2012.

Part de la population active dans la population totale à Lalouvesc

(En % - Source : INSEE 2012)



Une forte proportion de la population active a un emploi. Cette part est supérieure aux autres échelles supra communales. En 2012, Lalouvesc compte 8 chômeurs, soit un taux de chômage de 5,1% qui est en baisse par rapport à 1999 (6,4%).

⁵ La population active regroupe la population ayant un emploi et les personnes à la recherche d'un emploi

On observe une diminution régulière du pourcentage d'actifs de Lalouvesc travaillant sur la commune.

Les emplois liés à l'agriculture sont de moins en moins nombreux sur le territoire. Plusieurs entreprises locales ont fermé : la SAMOV notamment qui était pourvoyeuse d'emplois.

Entre 1999 et 2012, on passe de 78% des actifs ayant un emploi sur Lalouvesc à seulement 49% des actifs en 2012.

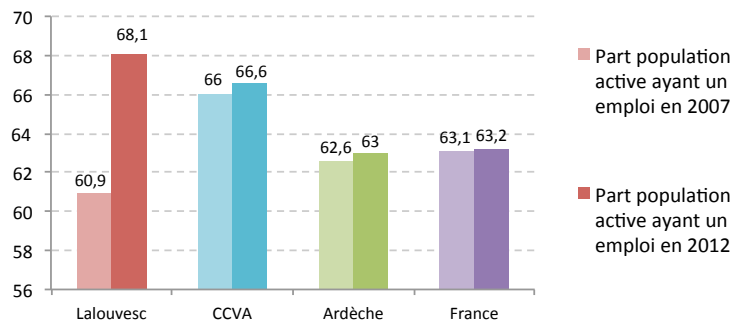
Les **activités présentielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

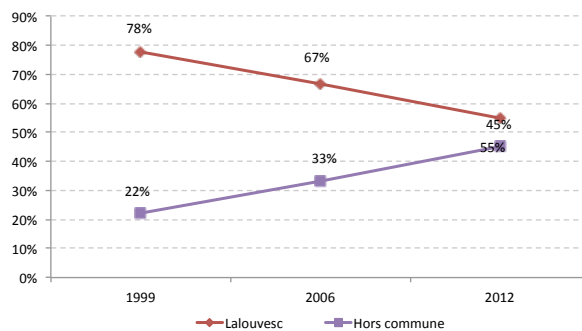
L'économie présentielle est facteur de stabilité pour un territoire car elle permet la captation de revenus extérieurs mais un territoire qui s'appuie uniquement sur une base présentielle dépend exclusivement de l'apport des populations extérieures et en devient de ce fait fragilisé.

L'économie de Lalouvesc, son histoire et ses caractéristiques ont naturellement amené la commune à baser ses activités sur la sphère présentielle. Ainsi, on comptait déjà 62% d'activités présentielles en 1975 et elles ont atteint 91% en 2012.

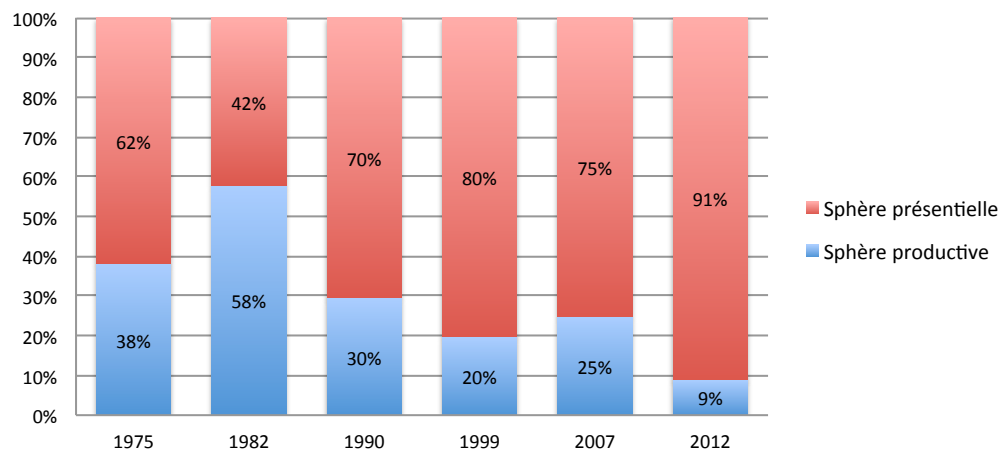
Part des actifs ayant un emploi au sein de la population âgée de 15 à 64 ans en 2007 et 2012
(En % - Source : INSEE, RGP 2012)



Lieu de travail des actifs de Lalouvesc
(En % - source INSEE, RGP 2012)



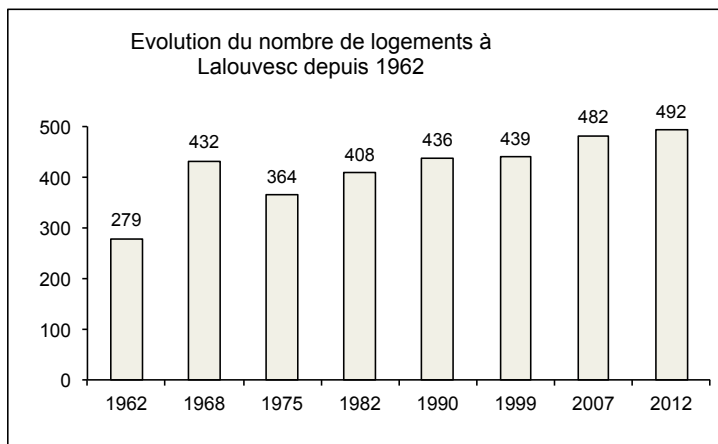
Evolution de la part de chaque sphère dans l'emploi total sur la commune de Lalouvesc
(source INSEE RPG 2012)



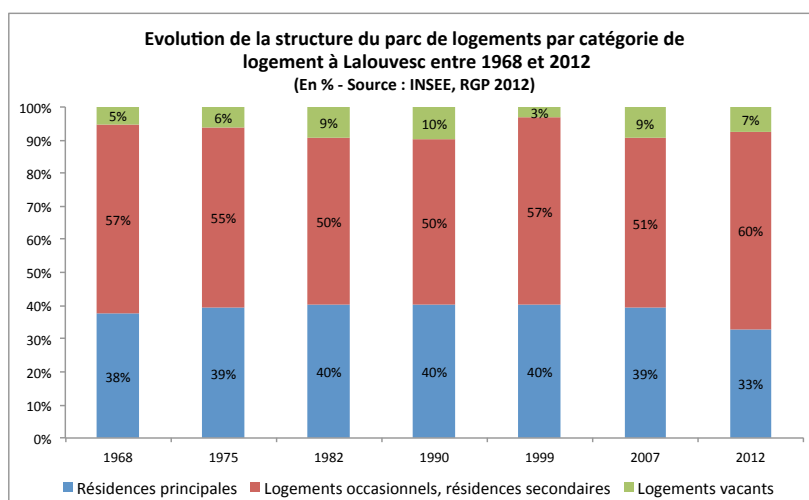
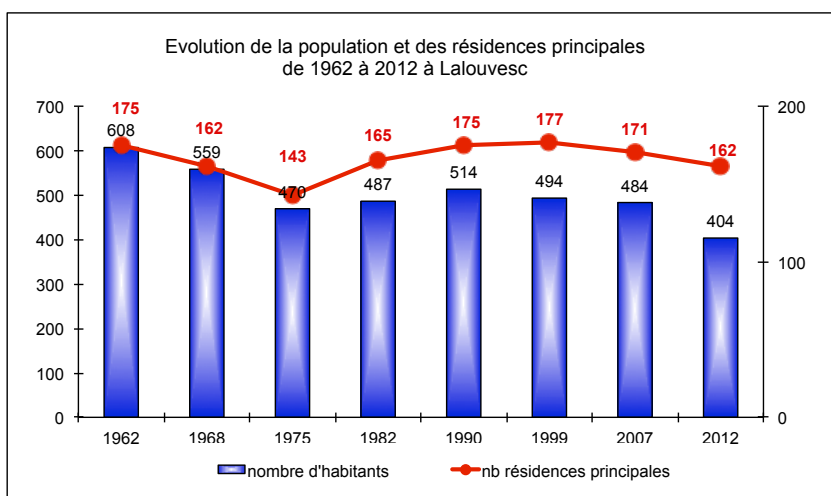
2. LE PARC DE LOGEMENTS

2.1. PREGNANCE DES RESIDENCES SECONDAIRES : ENVIRON 60% DU PARC

Depuis 1962, on observe à Lalouvesc une augmentation du nombre de logements.

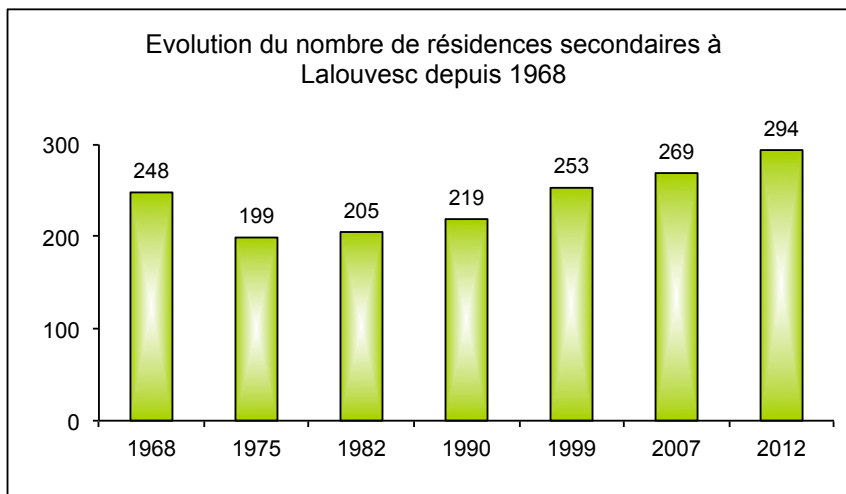


Depuis 1990, le rythme de croissance ralentit. Cette hausse est sans corrélation avec la courbe de la population qui stagne voire diminue légèrement (effet du vieillissement et des décohabitations). La part de logements occupée par les résidences secondaires augmente expliquant cette hausse du nombre de logements non corrélée avec une augmentation de population.



On note :

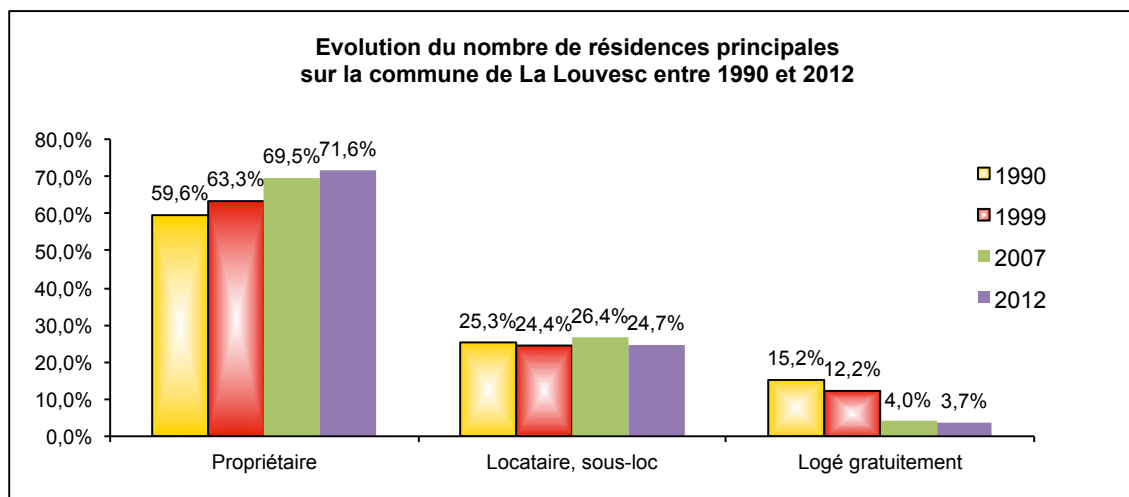
- **une réduction du nombre de résidence principale depuis les années 2000**
- **une proportion forte et en hausse de résidences secondaires** réparties différemment sur le territoire communal (voir carte page suivante). Elles représentent 60 % du parc en 2012, ce qui est bien supérieur à la moyenne départementale (environ 20%).



- de **nombreux logements en location ou des ménages logés gratuitement** lié à la présence des communautés religieuses.

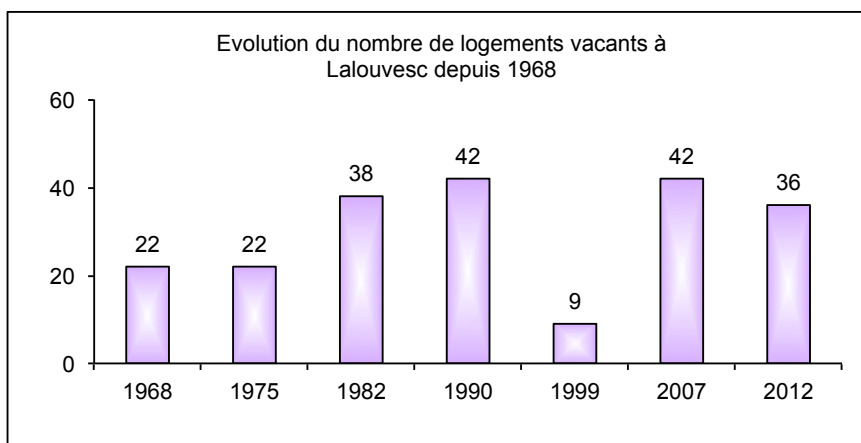
Les locataires sont fortement représentés pour une commune rurale (environ 25%). Le taux est proche de celui du département de l'Ardèche (environ 30%). Il s'agit de locations privées principalement. La part des logements locatifs sociaux est faible. Cette part a augmenté avec la livraison de 6 logements locatifs sociaux du Val d'Or.

- une **hausse récente de la part des propriétaires occupant** leur logement.



2.2. MAINTIEN DE LA VACANCE A UN NIVEAU DE MOINS DE 10% DU PARC

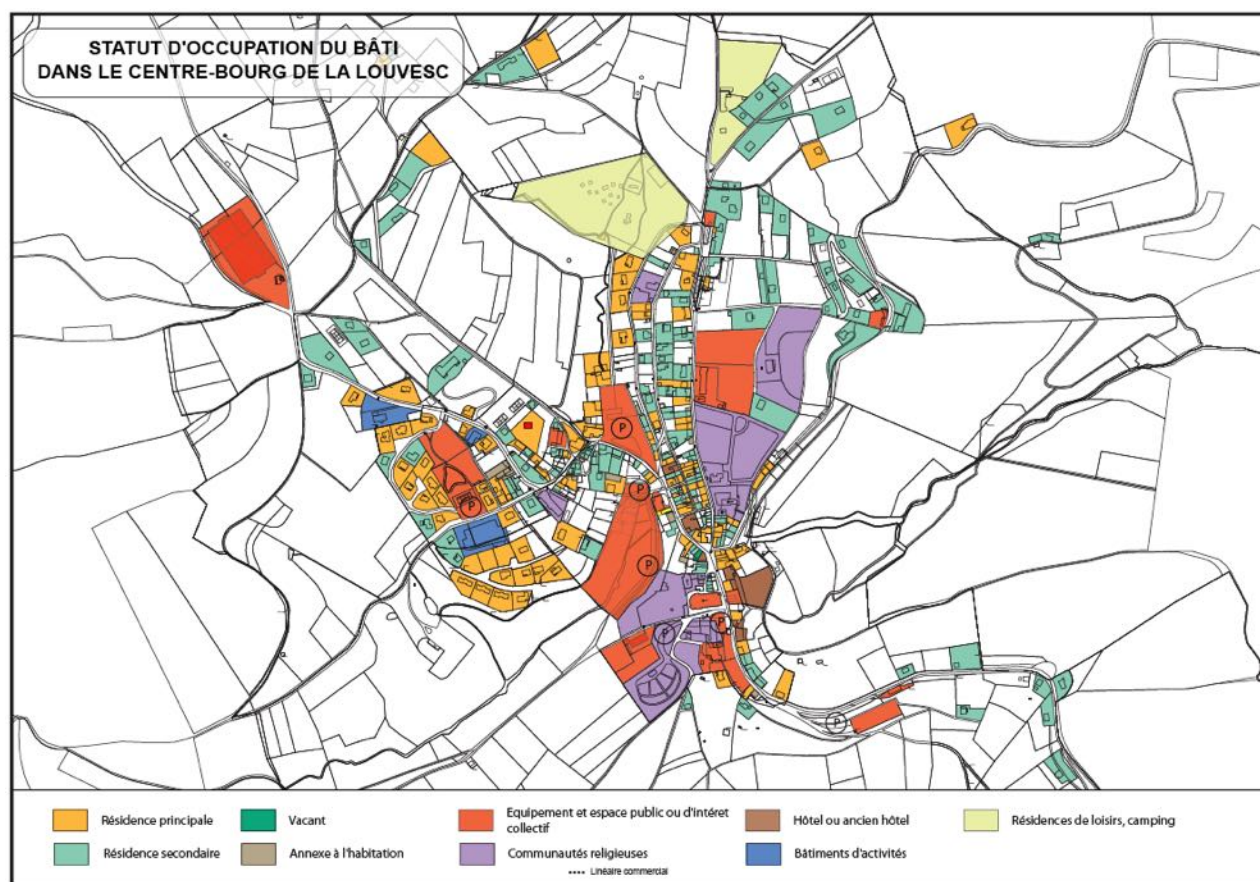
La réduction sensible de la vacance constatée lors du recensement de population en 1999, semble être due à une demande importante de logements à cette époque. Il y a eu de nombreuses ventes à Lalouvesc (moins cher qu'à proximité d'Annonay ou dans la vallée du Rhône). Il se vendait au début des années 2000, environ 1 logement par mois à Lalouvesc et seules 10 maisons étaient encore à vendre en 2007 lors du diagnostic du PLU.



Aujourd'hui le niveau de vacance, est important et très marquant dans le village par leur nombre et par leur état de dégradation. Il faut noter, que les bâtiments « institutionnels » désaffectés tels que les colonies de vacances, les hôtels, les anciennes maisons de retraite... ne sont pas compris dans le calcul de la vacance de l'INSEE qui ne comptabilise que les logements ordinaires à usage d'habitation, et ce quelque soit le motif de la vacance.

Ce potentiel de locaux désaffectés à reconvertir n'est pas à négliger. Il peut fournir des logements supplémentaires lorsque leur état de dégradation n'est pas trop avancé ; on observe d'ailleurs des restructurations en logements réussies. L'utilisation de ce potentiel nécessite néanmoins d'importants opérations de restructuration du bâti car le bâti est souvent mal adapté (haut, étroit, manque de lumière...). Patrimoine uniquement privé, les ententes nécessaires entre propriétaires privés riverains sont parfois difficiles à trouver.

Répartition spatiale de l'occupation du bâti (état 2007 ayant peu évolué) :



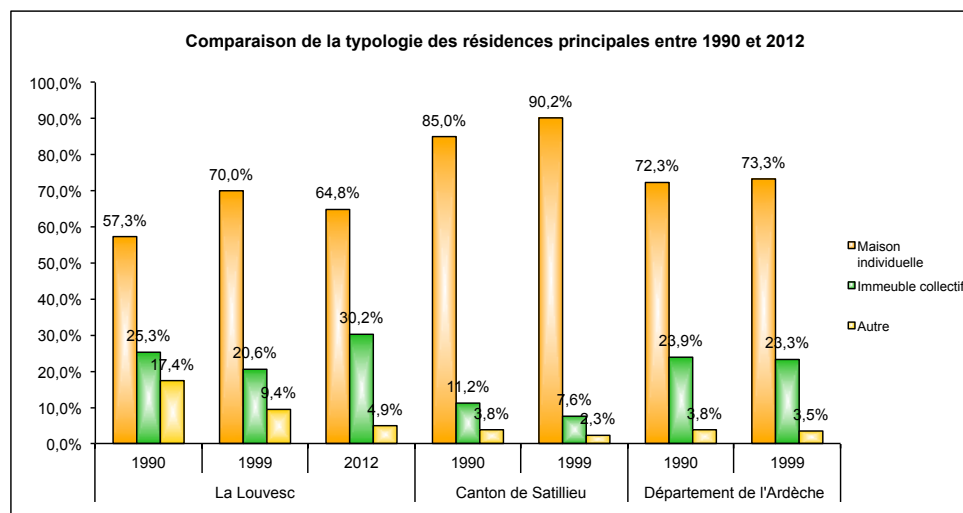
- Une part plus importante de résidences principales à l'ouest du village qui s'explique par une présence forte d'habitat récent (lotissement communal et logements sociaux).
- Une part importante au Nord Est des résidences secondaires : présence des villégiatures (quartier La Fontaine, quartier Grand Lieu, lotissement Valériani route d'Annonay).
- Une situation plus équilibrée, plus mixte, dans le centre village avec en plus la présence des hôtels.
- Dans chaque hameau, sauf à Fournel, on trouve au moins une résidence principale et donc des habitants permanents.

HAMEAUX	RESIDENCES PRINCIPALES	RESIDENCES SECONDAIRES	VACANT	OBSERVATIONS	NB D'HABITANTS PERMANENTS
Grange Neuve	1	2			2
Fournel		2	1	Granges	
La Valette Malatray	1 (La Valette)	1 (Malatray)		Granges Centre Milagro	3
Bellevue	2	3			9
Le Cruzet	3	1		Granges Location meublés	10
Les Grands	4		1		6
La Violette	4	1		Ancienne scierie Granges	6
Bobigneux	1	1		Ruines Granges	2
Besset	2	3		Granges	10
Le Clot	1	1			1
TOTAL	19	15	2		49

2.3. LA TYPOLOGIE DES LOGEMENTS

On observe à Lalouvesc :

- Une progression de la part de la maison individuelle (57% à 65%) qui demeure bien en-dessous des moyennes locales (environ 90% sur le canton de Satillieu) et même départementales (73%).
- Une prégnance des autres typologies d'habitat (logement en collectivité, hébergement...). Les logements en immeubles collectifs représentent 30 % des résidences principales à Lalouvesc ce qui est fortement atypique pour une petite commune de montagne rurale et lié à l'histoire particulière du village (pèlerinage religieux et station de tourisme). Cette typologie de logement ne représente que 7 % du parc à l'échelle du canton de Satillieu et 23% à l'échelle de l'Ardèche.



2.4. LA TAILLE DES RESIDENCES PRINCIPALES

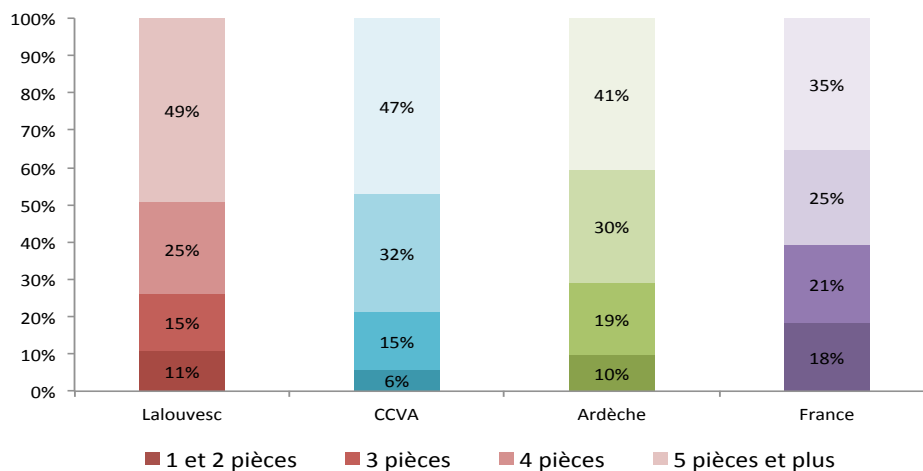
Le parc de logements se caractérise plutôt par des produits de grande taille mais l'offre en petit logement n'est pas négligeable par rapport à la moyenne de la CCVA notamment :

- Le nombre moyen de pièces par résidence principale s'élève à 4,7 pièces en 2012
- Les grands logements (de plus de 5 pièces) constituent près de 50% du parc de logement, les T1, T2, T3 représentent environ 25% des résidences principales en 2012
- Le taux de T1 et T2 est particulièrement important (11%) supérieur à la moyenne intercommunale (6%) et équivalente à la moyenne départementale (10%)
- le nombre moyen de pièces par habitant est de 2,2

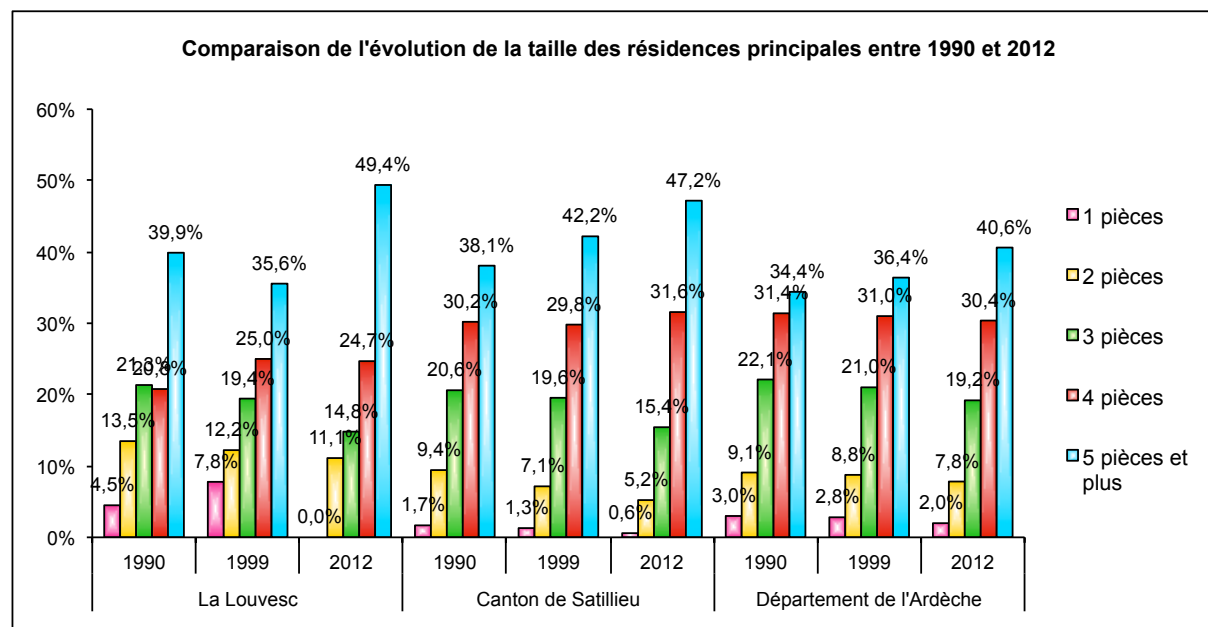
Le nombre moyen de pièces par logements est relativement stable alors que la taille des ménages diminue fortement (2,9 personnes par ménage en 1968 contre 2,1 en 2012).

Structure du parc de logements à différentes échelles géographiques en 2012

(En % - Source : INSEE, RGP 2012)



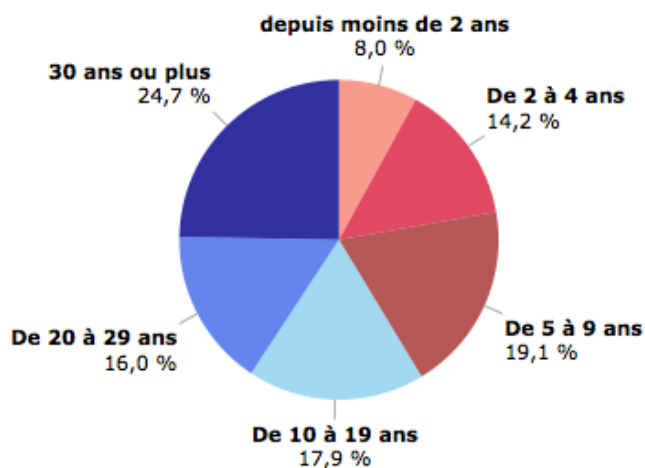
Comparaison de l'évolution de la taille des résidences principales entre 1990 et 2012



2.5. L'ANCIENNETE D'OCCUPATION DES RESIDENCES PRINCIPALES

59% des habitants occupent leur logement depuis plus de 10 ans. (60% pour la CCVA). Ce taux est supérieur à la moyenne Ardéchoise (53%)

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

Les propriétaires occupent leur logement depuis 22 ans en moyenne et les locataires depuis 9 ans.

2.6. LE CONFORT DES RESIDENCES PRINCIPALES

Selon l'INSEE, 4% des résidences principales n'ont pas de salle de bain avec baignoire ou douche

49% disposent d'un chauffage central individuel et 13% sont « tout électrique ». Compte tenu du climat rigoureux une précarité énergétique peut exister sur Lalouvesc. 38 % des logements ne sont donc pas équipé d'un chauffage central ou « individuel tout électrique » (contre 21 % en Ardèche). Ce fort taux de maisons non équipés est assez caractéristique des communes rurales. Sur Lalouvesc, ce taux s'explique aussi par un nombre de logements même en résidences principales non utilisés l'hiver.

Globalement sur la commune, de nombreuses constructions sont en mauvais état et ne disposent pas d'un confort suffisant notamment en matière d'isolation thermique.

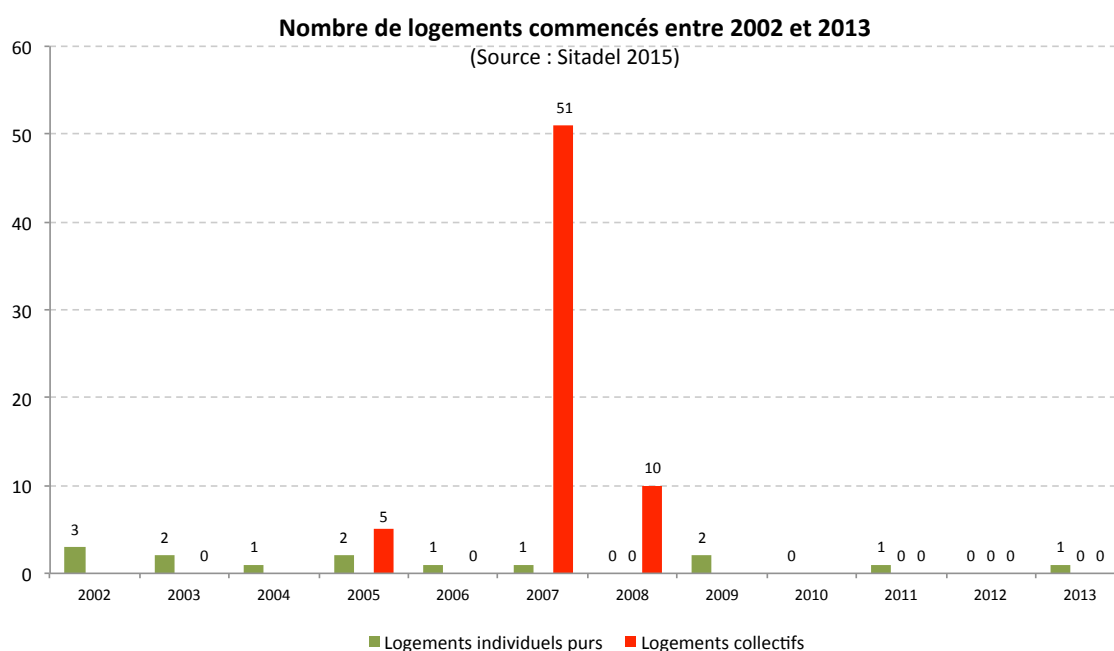
3. L'ÉVOLUTION DE L'ESPACE URBANISÉ A LALOUVESC

La commune de Lalouvesc, située en altitude, éloignée des grands pôles urbains n'est pas soumise à une pression d'urbanisation très forte. Malgré une population globalement en légère baisse, le nombre de logements tend à augmenter, principalement sous la forme de maisons individuelles neuves. Une légère hausse de l'espace urbanisé traduit ce phénomène.

3.1. LE RYTHME ET LA TYPOLOGIE DES CONSTRUCTIONS

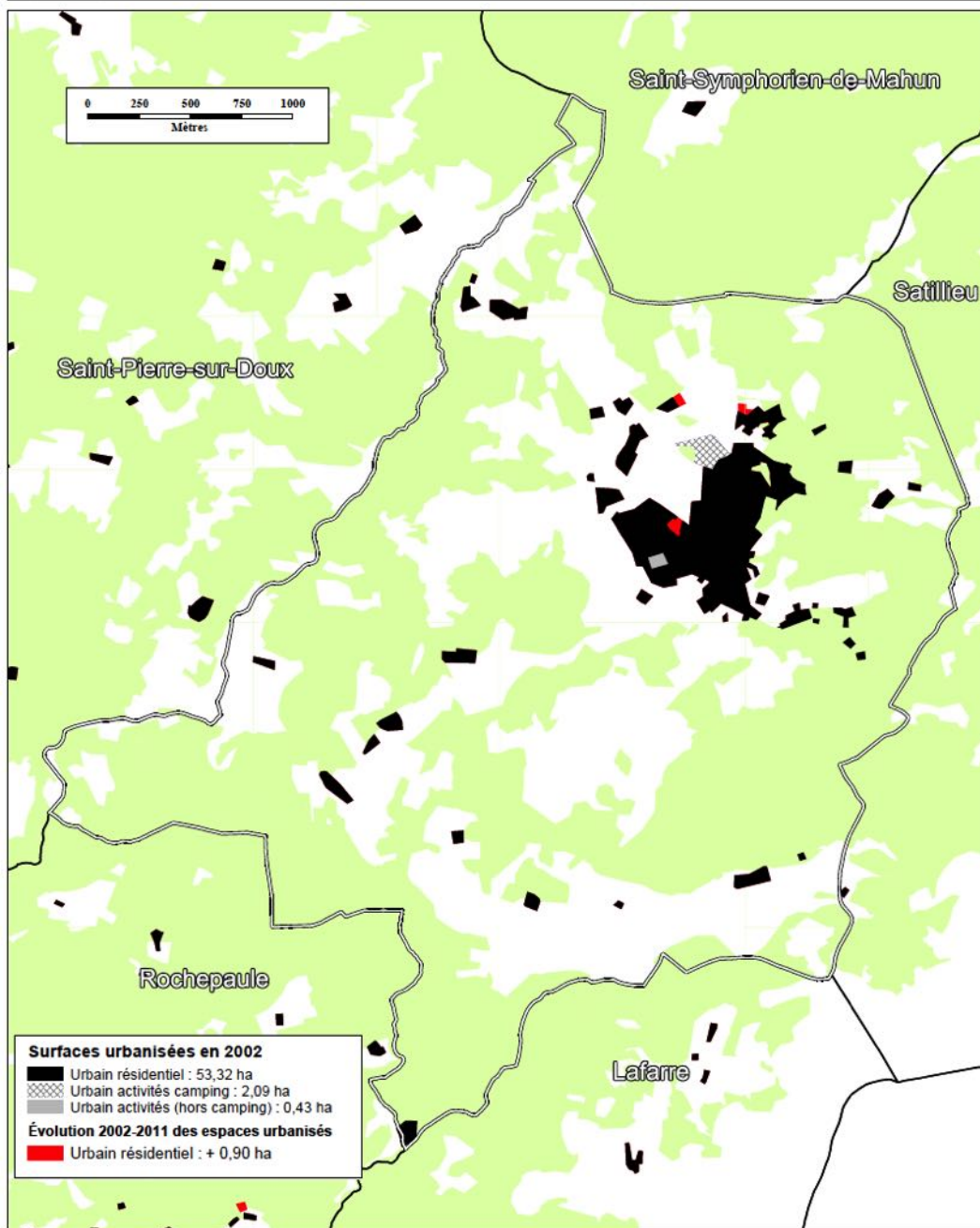
Entre 2004 et 2012, 75 logements ont été commencés sur Lalouvesc. Parmi eux, 50 logements sont des hébergements collectifs en résidence pour le nouvel établissement d'accueil de personnes âgées (EHPAD du balcon des Alpes). Le reste des logements est constitué de maisons individuelles (8 constructions en 10 ans) et de logements collectifs (environ 10)). Il s'agit principalement de logements issus de changements de destination : anciens hébergements collectifs de vacances transformés en appartements. Aucune construction commencée de logements individuels groupés n'est recensée sur la période.

Le rythme de construction entre 2002 et 2013 s'établit à une moyenne de 6,5 logements par an au total. En enlevant la production de logements en résidence, lié à un projet particulier, le rythme de croissance s'établit à une moyenne de 2 à 3 logements par an.



3.2. LES NOUVEAUX ESPACES URBANISÉS

Entre 2002 et 2011, près de 1 ha de foncier a été urbanisé (source GEOSAT DDT PAC 2014). Il s'agit de parcelles situées le long du chemin des Crozes (zone Uc), d'une parcelle située en zone A à Rochelipe (construction d'un bâtiment agricole – écurie) et d'une parcelle en zone Agricole située à Bellevue (située en zone NB au POS). Sur une surface urbanisée totale de 54 ha environ à l'échelle de la commune, le développement de l'urbanisation est très faible (augmentation d'environ 1,6% du foncier urbanisé).



Source : DDT de l'Ardèche - OccSol Géosat 2002-2007 et DDT07 2011
 © IGN BD PARCELLAIRES Année 2013
 Protocole MINISTÈRES - IGN du 24 octobre 2011
 Réalisation : DDT 07 / SUT / CT

Version du 02/10/2014

Une analyse plus fine des photos aériennes entre 2002 et 2016 montre en plus l'urbanisation d'une parcelle située en zone Uc ainsi que l'urbanisation de la grande parcelle sur l'emprise de l'EPHAD en zone UD. Ces secteurs étaient inclus dans l'enveloppe urbanisée dans l'analyse GEOSAT réalisée par la DDT en 2011.

Au total, le foncier urbanisé à des fins de logements individuels représente environ 8 700 m² pour seulement 5 logements produits. La consommation de foncier reste faible en valeur absolue sur cette période ; toutefois ce mode d'urbanisation est très consommateur d'espace (densité inférieure à 6 logts/ha).



Urbanisation secteur de St Agathe - Gd Lieu
4 maisons individuelles - environ 6700 m²



Urbanisation secteur de Bellevue
1 maison individuelle - environ 2000 m²



Urbanisation secteur de Bruchon
Maison de retraite - environ
environ 1 ha





Urbanisation secteur de Rochelipe
Bâtiment agricole équestre
environ 3000 m2



4. LES CAPACITES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

4.1. LES DISPONIBILITES FONCIERES POUR L'HABITAT

Un bilan des terrains encore classés en zone constructible dans le PLU en vigueur, restant disponibles à l'urbanisation a été réalisé. Le potentiel foncier mobilisable est constitué :

- des « dents creuses » : parcelles cadastrales entières non construites à l'intérieur des zones urbaines et potentiellement constructibles (accessibles, de taille suffisante, avec un relief favorable...)
- des « divisions parcellaires » : parcelles déjà construites mais qui disposent d'un espace libre suffisant pour être divisées dans le but d'accueillir une ou plusieurs nouvelles constructions
- des tènements fonciers importants : grandes parcelles urbanisables en extension du tissu urbain : zones AU et grands tènements de zones U
- des possibilités de réinvestissement du tissu existant : secteurs de renouvellement urbain potentiels (démolition/reconstruction, réinvestissement de logements vacants et changement de destination d'anciens bâtiments non utilisés (agricoles principalement)).

A chaque terrain encore disponible correspond un nombre de logements potentiellement constructibles en fonction de la surface, de la forme du terrain et de la densité du tissu environnant.

4.1.1. LES DENTS CREUSES ET DIVISIONS PARCELLAIRES AU PLU EN VIGEUR

	Ua	Ub	Uc	Ud	TOTAL
Dents creuses (en ha)	0,03 ha	0,55 ha	0,73 ha	0,2 ha	1,51 ha
Divisions (en ha)	-	-	-	0,09 ha	0,09 ha

	Ua	Ub	Uc	Ud	TOTAL
Dents creuses (en nb de logts)	1 logt	7 logts	7 logts	2 logts	17 logts
Divisions (en nb de logements)	-	-	-	1 logt	1 logt

Les « dents creuses » et divisions parcellaires représentent peu de foncier disponible, de l'ordre de 1,6 ha au total soit un potentiel d'environ 18 logements au maximum.

Les capacités sont quasiment nulles dans l'hyper-centre. En effet, le centre-bourg de Lalouvesc est très dense. Les quelques « espaces libres restants » sont difficilement mobilisables du fait de leur topographie. De plus, ils offrent des respirations utiles dans le tissu urbain très compact constitué de maisons mitoyennes implantées à l'alignement de la voie et qui n'ont parfois pas de jardins, ni de cour. La zone Ua n'a donc pas vocation à être davantage densifiée, au contraire, pour plus de confort c'est une dédensification contrôlée qui doit être envisagée.

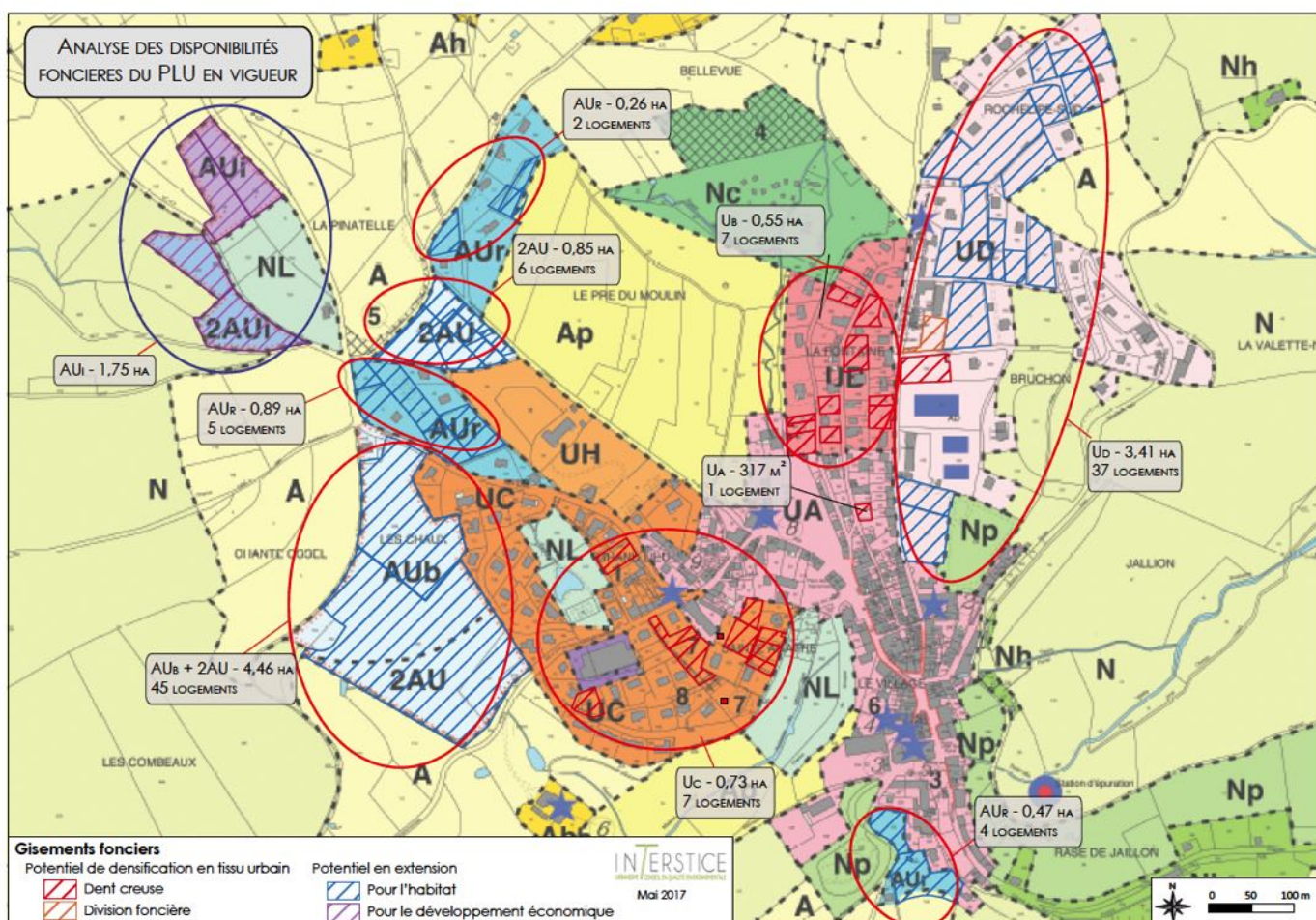
Les dents creuses restantes sont plutôt situées dans les espaces périphériques à l'hyper-centre. Il s'agit de quelques parcelles encore disponibles dans les lotissements récents (zone Uc) ou de tènements non construits dans le quartier de la Fontaine plus lâche (zone Ub et Ud).

4.1.2. LES TENEMENTS FONCIERS IMPORTANTS AU PLU EN VIGEUR

Les tènements fonciers importants restant non construits sont situés principalement en périphérie du bâti existant. Il s'agit à la fois de grandes parcelles à urbaniser classées en zones AU ou de tènements en extension situés en périphérie de zones urbaines (zone Ud). Il s'agit aussi de tènements insérés entre deux zones bâties mais leur taille importante ne permet pas de les considérer comme des dents creuses.

	Ud	AUb	2AU	AUr	TOTAL
En hectare	3,12	2,67	2,64	1,62	10 ha
En logement	34 logts	12	39	11	96 logts

Les disponibilités foncières en extension du tissu urbain et les capacités de constructions associées sont importantes à la fois dans les zones AU et aussi dans la zone Ud. Ces capacités sont inadaptées au niveau d'équipement de la commune (parfois non desservies par les réseaux publics) et incompatibles avec l'objectif de renforcement de la centralité villageoise.



4.1.3. LE POTENTIEL LIE A LA VACANCE ET AU CHANGEMENT DE DESTINATION

La reconquête de logements vacants représente un potentiel non négligeable sur Lalouvesc. Le taux de logements vacants, ne dépassant pas 10 % reste globalement correct pour une commune rurale assez éloignée des centres urbains. Cependant, la vacance est inégalement répartie sur le territoire. La forte concentration de logements vacants et dégradés dans le centre ville nuit à son attractivité (voir chapitre 7). La remise sur le marché des logements vacants est un enjeu majeur pour revitaliser le bourg centre mais passe par l'amélioration des conditions d'habitabilité pour attirer une nouvelle population.

En effet, les logements actuels ne représentent pas un potentiel mobilisable en l'état. Le bâti du centre ville de Lalouvesc a été conçu pour accueillir un nombre important de visiteurs en pèlerinage religieux ou en cure d'air. Une grande part de logements vacants conçus pour des séjours courts et de tous petits ménages, sont donc de très petite taille, situés en étage, avec des escaliers étroits, dans des bâtiments aujourd'hui vétustes. Ils ne sont pas adaptés à l'accueil d'une population à l'année dans une zone rurale qui attire pour la qualité de ces paysages et la possibilité de profiter d'espaces extérieurs.

Selon l'INSEE, Lalouvesc compterait 35 logements vacants en 2012 mais ces logements et notamment ceux du centre ville, ne peuvent être mobilisés en l'état pour l'accueil d'une population à l'année (bâtiments dégradés, anciennes chambres individuelles, ou d'hôtels ou tous petits logements). Le potentiel de logements rapidement utilisables sans opération de restructuration urbaine complexe est très faible et difficilement quantifiable.

Les bâtiments agricoles non utilisés et qui présentent un potentiel de transformation en logements sont nombreux sur le territoire (une quinzaine de logements recensés). Cette production de logements offre l'opportunité de valoriser du bâti souvent à caractère patrimonial et tombant en état de désuétude. Souvent en mauvais état, ils nécessitent des travaux de rénovation et d'adaptation complexes pour être transformés en logements. Ils sont de plus situés dans des hameaux le plus souvent non desservis par le réseau public d'eau potable et alimentés par des sources.

4.2. LES DISPONIBILITES FONCIERES POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le PLU en vigueur dispose d'une zone AUi ouverte à l'urbanisation et d'une zone 2AUi fermée.

Ces 2 secteurs situés vers le stade desservi par la route départementale de Saint Bonnet le Froid représentent une surface de 1,75 ha.

L'accueil d'entreprise est une compétence intercommunale. La définition et la dimension des futures zones à vocation économique de Lalouvesc doit s'inscrire dans cette réflexion. Le secteur prioritaire d'accueil de nouvelles entreprises pressenti pour la communauté de communes du Val d'Ay, dont le périmètre a été récemment réduit (départ des communes de Quintenas et Ardoix) est situé sur la commune de Satillieu.

CHAPITRE 5.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. LES ACTIVITES ECONOMIQUES

1.1. L'EMPLOI ET LES ACTIVITES ECONOMIQUES

La commune de Lalouvesc est intégrée au bassin d'emplois de Satillieu et plus largement à celui de l'agglomération annonéenne. La compétence en matière de développement économique appartient à la communauté de communes du Val d'Ay.

Au RGP de 2012, on recensait environ 1700 emplois total (salariés et non salariés) sur la Communauté de Communes du Val d'Ay – Ce chiffre est en hausse par rapport à 2007 (1600 emplois environ) et 1999 (1570 emplois environ) selon l'INSEE.

Ces emplois se répartissent :

- **42% sur la commune d'Ardoix** : cette commune accueille notamment une bonne partie de la zone d'activités de Munas d'intérêt communautaire et des entreprises textiles (qui ont connu de fortes mutations économiques). Le nombre d'emplois offerts sur la commune a augmenté : 714 emplois sont recensés en 2012 contre 626 emplois en 2007 et 496 emplois en 1999.
- **21% sur Satillieu**, 361 emplois en 2012, 336 emplois en 2007 et 385 emplois en 1999. La requalification des friches industrielle dans la vallée vient d'être engagée.
- Puis vient ensuite **la commune de Quintenas** avec 10% de l'emploi local (165 emplois en 2012). La zone artisanale de Chizaret située au sud de la commune est aujourd'hui remplie (entreprises de maçonnerie, de plomberie, d'ébénisterie, un atelier d'abattage de volaille et un atelier collectif de préparation de produits carnés pour vente en circuits courts).
- **Lalouvesc** représente 7% de l'emploi de la CCVA (114 emplois en 2012 contre 177 emplois en 2007 et 183 emplois en 1999) pour seulement 4,8% de la population ; **l'indice de concertation d'emplois est fort à Lalouvesc.**
- **Saint Romain d'Ay** avec 128 emplois représente également 7% de l'emploi en 2012 de la CCVA pour 13% de la population – commune plus résidentielle.
- **Saint Jeure d'Ay** compte une quarantaine d'emplois permanents depuis 1999
- **Préaux** a augmenté son nombre d'emplois de 50 en 1999 à 70 en 2012 pour 360 habitants en 2012.
- Avec le rattachement des communes d'Ardoix et Quintenas à la CA du Bassin d'Annonay en 2016, la CC du Val d'Ay a perdu près de la moitié des emplois présents sur son territoire.

En raison notamment de la fermeture de l'usine SAMOV (entreprise de fabrication de moteurs électriques) qui employait une quarantaine de salariés, le nombre d'emplois a baissé à Lalouvesc.

L'indicateur de concentration de l'emploi (égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone) est encore fort mais en baisse : 111,4 en 2007 contre 95,5 en 2012. On a presque un emploi pour un actif résident. L'EPHAD « Le balcon des Alpes » qui a ouvert ses portes en 2009, offre un gros potentiel d'emplois sur la commune.

Le nombre d'actifs résidant à Lalouvesc est de 151 actifs en 2012 selon l'INSEE.

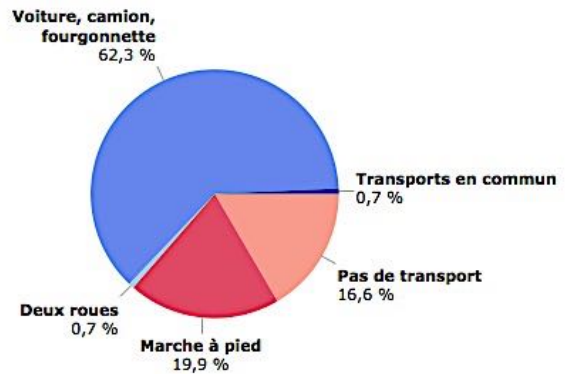
Il s'agit au 2/3 d'emplois salariés (100 emplois dont 28% sont à temps partiel). On compte 51 emplois non salariés (indépendants, employeurs, aides familiaux).

Parmi la population en âge de travailler (15 à 64 ans), l'INSEE recense 73% d'actifs (68% ayant un emploi et 5% de chômeurs). Les inactifs représentent près de 27% de cette tranche d'âge (7% d'élèves ou étudiants, 12% de retraités et 7% d'autres cas).

55% des actifs résidant à Lalouvesc travaillent sur la commune.

En terme de déplacement, on constate que des nombreux actifs n'ont pas de transport (travaillent à domicile) ou marchent à pied pour se rendre au travail.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

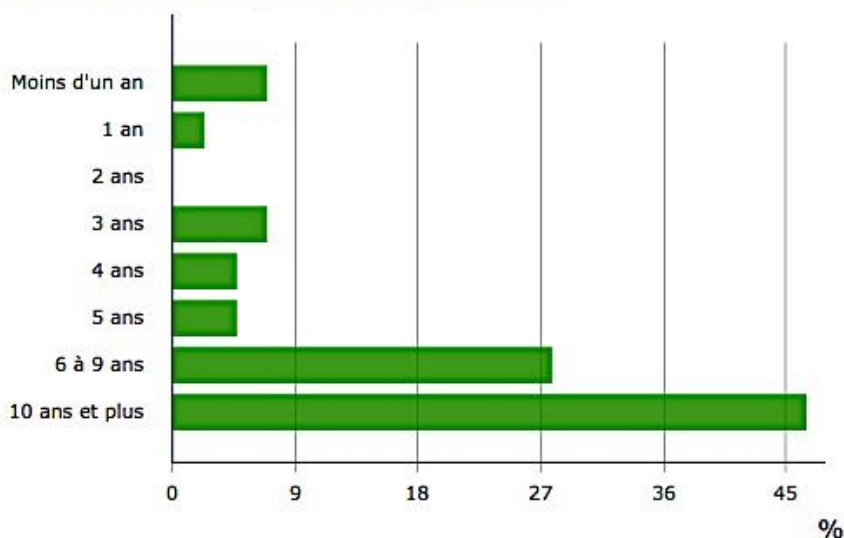
1.2. LES SECTEURS D'ACTIVITES ECONOMIQUES

La commune de Lalouvesc compte **43 entreprises** au 1^{er} janvier 2014 selon le répertoire SIRENE de l'INSEE.

Ces entreprises correspondent majoritairement au secteur du commerce, des transports et services divers (25 entreprises soit 58%) et de la construction (9 entreprises soit 21%). Le secteur de l'industrie représente encore 5 entreprises soit 12% des entreprises. 9% des entreprises appartiennent au domaine de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (4 entreprises).

Le secteur de l'agriculture est absent.

DEN G2 - Âge des entreprises au 1er janvier 2014



Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

2. LE TOURISME ET LA CULTURE

2.1. LES SUPPORTS DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Au début du XXème siècle le tourisme commence à se développer à Lalouvesc qui devient une station de villégiature : maison de repos, cure d'air et d'altitude, création d'hôtels, implantation de colonies de vacances...

Aujourd'hui, la commune de Lalouvesc dispose d'un office du tourisme installé dans le centre bourg, et d'un potentiel économique touristique important, en lien avec :

▪ LA SPIRITUALITE

Abritant la tombe de St Jean-François Régis, Lalouvesc est un lieu significatif pour les jésuites et les sœurs du Cénacle. La commune a abrité de nombreux commerces de souvenirs et d'articles religieux ainsi qu'un atelier de production de chapelets.

Un tourisme de ressourcement existe sur la commune : lieu de pèlerinage, de retraite, lien avec le spirituel,...

▪ LA NATURE

Lalouvesc fait partie du label d'écotourisme de France « Les stations vertes ». Perché à 1092 m d'altitude, le village de Lalouvesc offre des panoramas sur la chaîne des Alpes et des Cévennes.

La commune dispose d'une surface de 600 ha de forêts qui offrent des activités sportives de nature (randonnées, VTT, ramassage de champignons...).

Elle accueille aussi la course de cyclotourisme « L'Ardéchoise » qui se déroule chaque année au mois de juin. Avec une moyenne de 14 000 cyclistes, c'est le premier rassemblement cyclos d'Europe sur route de montagne.

▪ LA CULTURE

Plusieurs manifestations culturelles ont lieu sur la commune notamment en période estivale :

- avec un temps fort « **Le carrefour des arts** ». Cette association a pour vocation la promotion des arts plastiques et la mise en valeur de l'expression artistique sous toutes ses formes dans le cadre d'une démarche de développement de territoires ruraux éloignés des grands centres culturels urbains. Chaque année, l'exposition annuelle se tient à Lalouvesc et présente des artistes professionnels français et étrangers reconnus sur les quatre niveaux du **Centre d'Animation Communal** et couvre environ 750 m².
- un festival de musique organisé par l'Association « **Les Promenades Musicales de Lalouvesc et du Val d'Ay** ». Ce festival a pour objectif de contribuer à la diffusion et la promotion de la musique en Haute Ardèche et à la promotion touristique de la Communauté de Communes du Val d'Ay à travers l'organisation de concerts estivaux dans ses villages.
- de nombreuses **rencontres et conférences autour de l'écologie**.

2.2. L'HEBERGEMENT TOURISTIQUE ACTUEL ET EN PROJET

2.2.1. L'EXISTANT

Avec le développement du tourisme, Lalouvesc dispose d'un panel intéressant de formules d'hébergement. Outre sa grande diversité (hôtel, gîte, hébergements, colonies, chambres d'hôte, camping,...), cette capacité d'accueil varié est un atout important pour Lalouvesc et aussi pour tout le Nord Ardèche. Elle permet de pouvoir organiser ou accueillir des manifestations importantes (Ardéchoise, Rallye de Monté Carlo...).

Depuis plusieurs années, se posent des problèmes de mise aux normes actuelles de confort de certains établissements anciens, de baisse de la fréquentation touristique et du coup, des problématiques de fermeture d'établissements et de vacance d'importantes surfaces de locaux.

■ LES HOTELS

En 1930, on comptait de nombreux lieux d'hébergement, pensions de familles, hôtels, location de meublés, colonies de vacances, comme en témoignent les publicités dans le guide touristique de 1930 avec ses 12 hôtels.

Jusqu'au milieu des années 1990, la commune comptait 8 hôtels.

En 1997, la commune disposait de 6 hôtels pour un total de 102 chambres.

En 2007, on ne compte plus que 4 hôtels sur la commune (soit 60 chambres) dont seuls 2 hôtels ouverts à l'année.

En 2016, seuls l'hôtel des voyageurs (24 chambres) et l'hôtel du Vivarais (8 chambres) restent ouverts. Le relais du Monarque est ouvert en saison.

La fermeture des hôtels pose la question du devenir de ces bâtiments : réutilisation de ces bâtiments en logements? Services?... Se pose aussi la question de la vétusté et de la mise aux normes de confort de certains établissements.



L'hôtel Beauséjour menaçant ruine a fait l'objet d'un arrêté de péril imminent.

■ LES GITES ETAPES, ACCUEIL DE GROUPES (ENVIRON 100 LITS AU TOTAL)

- **Le gîte Milagro** permettant d'accueillir 42 personnes lieu-dit la Valette
- **Le Domaine de Fontcouverte** pouvant accueillir une quarantaine de personnes se situe sur le chemin de Saint Symphorien de Mahun (problème de mise aux normes).
- **Le Cénacle** - Maison d'accueil spirituel, disposant de 48 chambres permettant l'accueil d'une centaine de personnes – Après mise aux normes récente des bâtiments, la cénacle a malgré tout fermé définitivement ses portes en septembre 2016.

- **Gîte d'étape communal Route de Bobigneux**, disposant d'un dortoir de 12 personnes
- **L'abri du pèlerin** compte 29 chambres et 2 dortoirs permettant d'accueillir 97 personnes (71 en chambres 26 en dortoir). Une mise aux normes serait nécessaire.



Il y a aussi sur Lalouvesc de nombreuses colonies de vacances aujourd'hui désaffectées. Elles représentent des édifices importants, marqués architecturalement, et dont la reconversion n'est pas encore réalisée. Certains ont été démolis (ancienne colonie d'Oran), d'autres restent vacants à ce jour, d'autres encore sont transformés en logement.



Copropriété privée de 7 logements



Colonie St Monique dont la chapelle ci-dessus à été détruite en 2007



Ancien centre équestre « Azur Plein Air » transformé en logements privés

■ LOCATION DE VACANCES ET CHAMBRES D'HOTES

On compte également sur la commune des chambres d'hôtes (6 au total) et des locations de vacances (7 chambres).

■ CAMPING CARAVANING MUNICIPAL LE PRE DU MOULIN

Ouvert du 14 mai au 1^{er} octobre, le camping offre 70 emplacements en formules variées : 25 tentes, 35 caravanes, 10 chalets en location, 3 mobil-homes et des cabanes perchées (8).

Le camping est bien relié au village via la Place du Lac.

Une étude est en cours au niveau régional pour la relance de l'activité et du positionnement du camping municipal.



Entrée du camping municipal

2.2.2. LES PROJETS

Plusieurs projets ont été recensés sur le territoire communal en lien avec le tourisme.

▪ **PROJET STE MONIQUE**

Le bâtiment appartient à la commune. C'est un édifice majeur sur le territoire. Ce lieu est une ancienne colonie de vacances située au centre du village sur la rue de la Fontaine, entre la nouvelle maison de retraite et le Cénacle. Le bâtiment est en pierre d'environ 1 500 mètres carrés sur trois niveaux. L'objectif est de créer un lieu d'accueil et de formation (école de théâtre, de musique, classe verte, activités de groupe, centre d'hébergement, salle de réunion...). Une étude est en cours pour la reconversion de ce bâtiment.

▪ **PROJET MAISON CLAIRE**

Le projet « maison Claire » a fait l'objet d'une modification simplifiée du PLU, approuvée par le Conseil Municipal le 24 Juin 2013 pour permettre un projet d'hébergement hôtelier (Transformation d'une zone Ah en Ahh). Un permis a été délivré pour cet équipement le 1/7/2016. Cette autorisation d'urbanisme est valable 3 ans et s'achève donc le 1/7/2019.

Le porteur de projet souhaite faire évoluer son projet :

- l'affectation de la maison principale en structure d'hébergement (9 chambres soit 18 personnes) n'évolue pas. Une extension est envisagée dans l'angle Nord/Ouest du bâtiment pour créer une chambre accessible aux PMR.
- la maison annexe et la grange (affectée à un gîte et salle de réception dans le PC accordé) sera affectée à un espace cuisine fabrication traiteur.

▪ **PROJET D'HEBERGEMENTS AUX « RASES DE LA VALETTE » (ANCIEN HOTEL DU MONT BESSET)**

L'ancien Hôtel du Mont Besset a fait l'objet d'une réhabilitation complète et les demandes sont en cours pour l'obtention d'un agrément permettant la mise en location des gîtes produits. Un projet de 5 HLL (Habitations Légères de Loisirs) est à l'étude pour compléter l'offre d'hébergements sur le site.

▪ **PROJET HOTEL BEAU-SEJOUR**

Suite à un arrêté de péril imminent, une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à l'enquête parcellaire en vue du projet de démolition de l'ancien hôtel Beauséjour à Lalouvesc (Ardèche) a été prescrite par arrêté préfectoral du 26 février 2016.

Cette opération réalisée à la demande de la mairie de Lalouvesc a pour objectif de démolir cet édifice menaçant ruine est de créer un espace public avec un parc.

▪ **PROJET DE CHALETS A LA VIE TARA**

La construction de 5 à 6 gîtes est souhaitée pour compléter l'activité de la Vie Tara. Les conditions d'implantation de ces constructions sont à l'étude.

▪ **PROJET DE MISE EN VALEUR DE LA FONTAINE SAINT REGIS**

La commune souhaite acquérir la parcelle entourant la source afin de la mettre à disposition du public pour une halte et mettre en valeur ce site depuis l'entrée du camping.

3. LES COMMERCES ET LES SERVICES

3.1.1. L'EXISTANT

Au début du XX^{ème} siècle, les activités de Lalouvesc étaient tournées vers l'agriculture et l'élevage. Il s'agissait surtout de petites exploitations qui vendaient le surplus de leur production sur les marchés régionaux, dont celui du jeudi, à Lalouvesc. La foire aux bestiaux était un événement important qui a perduré jusqu'au milieu du siècle.

Autour de 1910, il y avait 33 petits commerces établis à Lalouvesc, en particulier des commerces de souvenirs. Rue de la Fontaine, on trouvait quelques métiers de bouche, un tailleur, un chapelier, un cordonnier, six maisons d'articles religieux et plusieurs baraques de souvenirs.

La fabrication des chapelets était une industrie locale florissante qui employait de nombreuses personnes. Les rez-de-chaussée des constructions du centre (rue des Alpes, place du Lac, rue de la Fontaine...) ont été conçus pour être occupés par des commerces (souvenirs, café-restaurant,...).

Le centre concentre l'essentiel des commerces de détails et de proximité. De nombreux commerces sont fermés ou fonctionnent en saison seulement. Cette situation pose clairement la question du devenir des rez-de-chaussée commerciaux dans le centre.

Les activités commerciales sont principalement localisées le long de la RD532 entre la Place Marel et la Place du Lac.

Le devenir de ces espaces commerciaux se pose. Plusieurs commerces ont fermés récemment : une boulangerie, 2 bars, la station service, et la boucherie. Une démarche active de la commune et de la chambre des métiers a néanmoins permis de trouver des repreneurs pour la boucherie, commerce essentiel à la vie du village (installés l'été 2016). La réouverture d'un-bar-tabac presse devrait aussi être effective en 2017.

Même si de nombreuses boutiques sont aujourd'hui fermées, peu ont été transformées en habitation ou en garage (réflexion à mener dans le cadre du PLU pour éviter ce type de transformation dans certaines parties du village notamment).

Rez-de-chaussée commerciaux
Rue des Alpes



Les artisans sont plutôt répartis dans le centre (place du Lac, rue de la Fontaine, route de Rochepaule...) sans concentration dans une zone particulière.

La zone d'activités (Ui) dans laquelle est implantée l'ancienne usine SAMOV a été créée en vue d'accueillir cette entreprise lors de l'élaboration du POS. Cette zone d'environ 4 000 m² est entièrement utilisée par cet établissement et n'offre plus aucune possibilité d'implantation nouvelle. Suite à la fermeture de la SAMOV, la réutilisation de ce bâtiment vers des activités artisanales ou commerciales doit être envisagée.



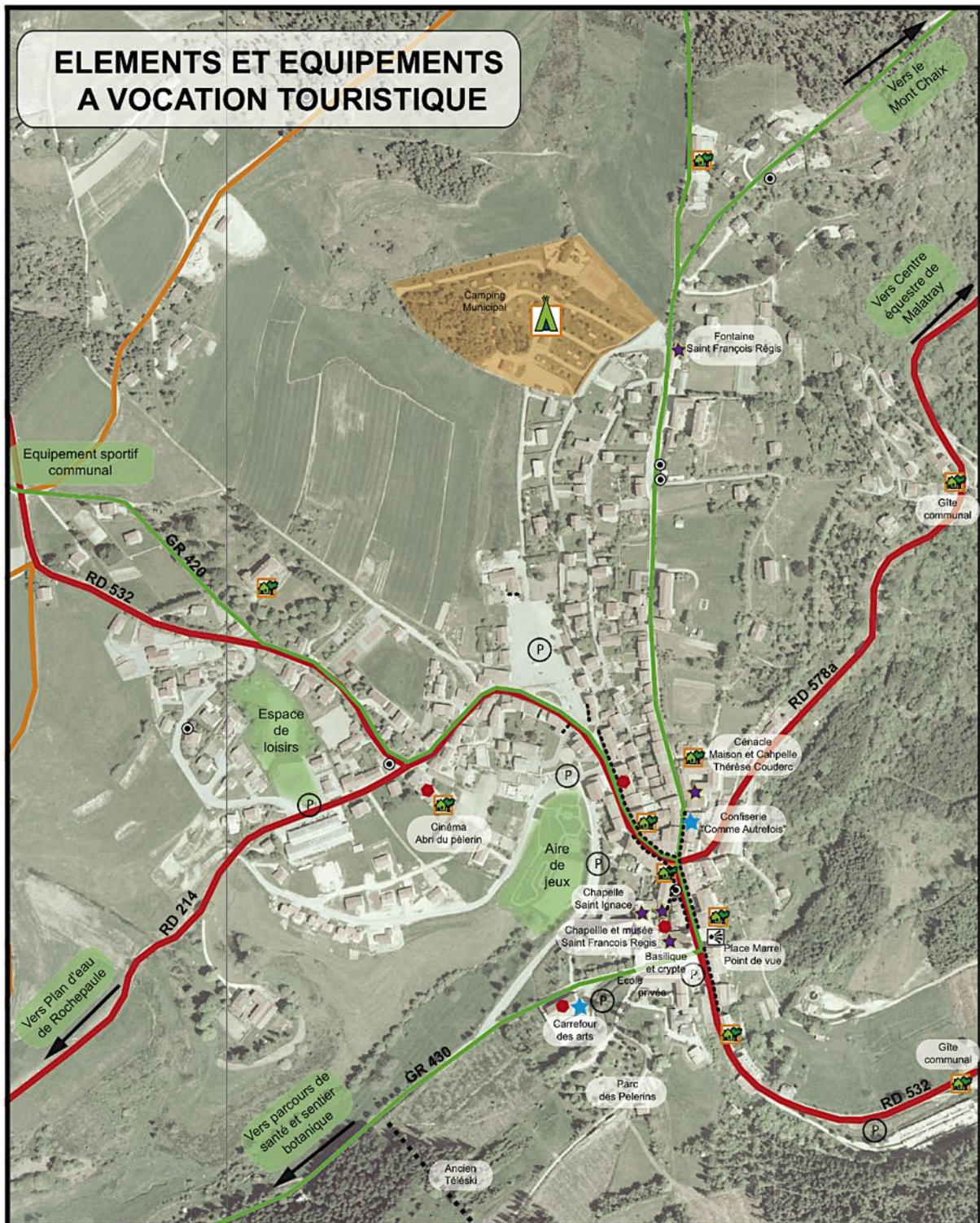
3.1.2. LES PISTES DE REFLEXION ACTUELLES POUR LA COMMUNE

Le maintien des commerces et des activités économiques à Lalouvesc est en enjeu essentiel pour conforter le dynamisme villageois et maintenir le niveau de population.


Les objectifs de la commune sont :

- Privilégier l'économie circulaire en favorisant les circuits courts en lien avec les autres villages
- S'appuyer sur ce qui fonctionne aujourd'hui en accompagnant et valorisant les activités existantes
- Protéger les rez-de-chaussée commerciaux pour consolider le commerce au centre village dont la concentration renforce l'animation villageoise et donc leur pérennité. La commune souhaite mettre en place des outils pour intervenir directement sur les fonds commerciaux (droit de préemption) afin de contribuer directement à la recherche de repreneurs en cas d'arrêt d'activité.
- Encourager aussi le maintien des commerces saisonniers.
- Réfléchir à la mise en place d'une halle sur l'espace public à aménager qui sera libéré par la démolition de l'hôtel Beausejour et valoriser les produits issus de l'exploitation en permaculture projeté dans le futur éco-quartier


ELEMENTS ET EQUIPEMENTS A VOCATION TOURISTIQUE





Légende


 Hébergement à vocation touristique (Hôtel, gîte, résidence de loisirs...)


 Camping


 Espace à vocation de loisirs


 Equipement à vocation culturelle


 Point de vue

 Aire de stationnement

 Lieu de culte ayant un poids touristique majeur

 Lieu touristique

 Elément du patrimoine vernaculaire (croix, fontaine, calvaire, vierge...)

 Linéaire commercial

 Voie principale

 Sentier de Grande Randonnée

 Autre sentier de randonnée

Echelle : 1/5000



4. L'AGRICULTURE

4.1. LA SITUATION AGRICOLE EN 2007

Ce chapitre reprend l'étude « Etat des lieux et enjeux de l'activité agricole », réalisée par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche en 2007 dans le cadre de la révision précédente du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en 2010. Le chapitre 4,2, suivant fera état des principales évolutions entre la situation en 2007 et celle constatée en 2017.

L'étude présentée ci-après s'appuie sur une méthode de travail mis en place par les Chambres d'Agriculture au niveau régional, appelée « systèmes et territoires ». Elle permet, par une approche globale et par l'analyse de différents critères, de comprendre la façon dont les systèmes d'exploitations existants sur la commune impactent sur le paysage.

Elle est basée sur :

- la valorisation des données et informations déjà existantes sur la commune,
- le recueil des informations auprès des agriculteurs et utilisateurs de l'espace,
- le recueil d'informations auprès des autres acteurs du territoire, utilisateurs de l'espace (office du tourisme, association de randonneurs, association communale de chasse...),
- la concertation avec les élus tout au long de l'étude.

4.1.1. QUELQUES CHIFFRES

La surface communale (en 2007) est répartie en :

- 74 % de surfaces occupées par la forêt et les espaces en voie de fermeture,
- 20 % de surfaces occupées par l'activité agricole,
- et 6 % de surfaces occupées par les zones construites ou constructibles.

L'occupation du sol en 2015 (photo interprétation) a peu évolué mais révèle toutefois une situation fragile de l'agriculture (recul des surfaces et avancée de la forêt) :

- 78 % d'espaces forestiers
- 17 % d'espaces agricoles
- 5 % d'espaces urbains

La carte de l'occupation du sol, page suivante, présente la répartition des différentes composantes de l'espace communal :

- **L'activité agricole est principalement localisée en prolongement du village, de part et d'autre de la RD 532 en direction de Saint Bonnet le Froid.**

Les surfaces, en pente douce, offrent un potentiel nécessaire aux exploitations pour les surfaces fourragères. Dans cette partie de la commune, la présence de l'agriculture offre un paysage ouvert, aéré et dégagé.



Les alentours du village : un espace ouvert, entretenu et aéré

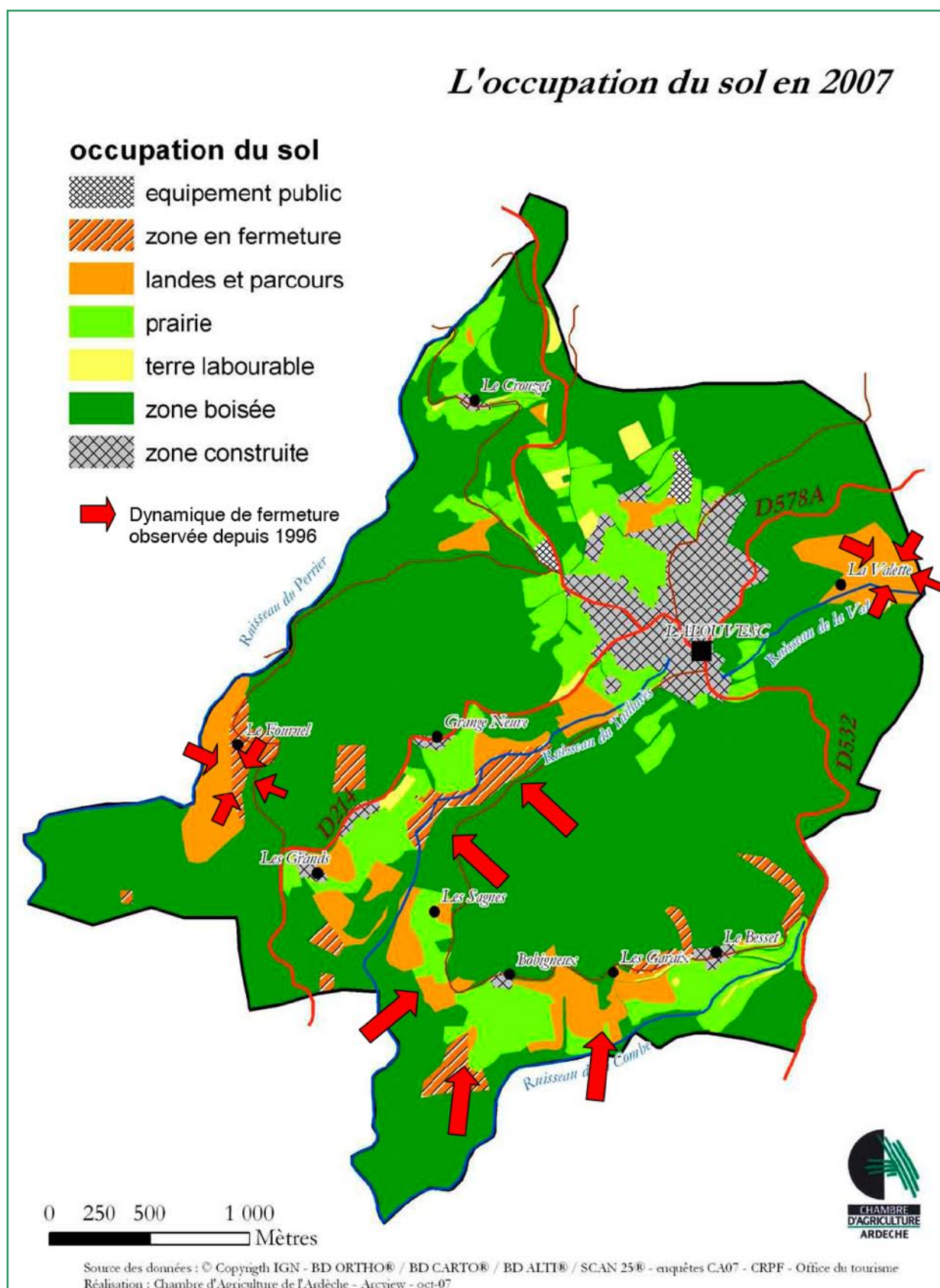
- **Le tour du Mont Besset**, ainsi que quelques clairières (Le Fournel ou la Valette) offrent également une place pour l'agriculture, avec des surfaces plus accidentées qui entraînent une utilisation extensive.

Dans ce « fer à cheval », le paysage est plus marqué par une dynamique de déprise, offre une lisibilité moindre et une ambiance parfois étouffante.



Le « fer à cheval » du Mont Besset: une dynamique de fermeture

- **Une dynamique de déprise agricole** (représentée par des flèches rouges sur la carte suivante) est observée sur la commune et touche les secteurs les plus difficiles (« fer à cheval » du Mont Besset et clairières).



4.1.2. LES UTILISATEURS DE L'ESPACE : UNE OUVERTURE VERS L'EXTERIEUR

Au total en 2007, 12 utilisateurs de l'espace agricole (toute personne qui met en valeur, avec le cheptel et le matériel adapté, un espace conséquent sur la commune (quelques hectares) quel que soit son statut (agriculteur, retraité, cotisant de solidarité, double actif...) ou la localisation géographique de son siège d'exploitation) ont été recensés sur la commune de Lalouvesc.

Les utilisateurs de l'espace agricole sur La Louvesc

	Exploitation professionnelle *	Autre exploitation	Total
RGA 1979	5	13	18
RGA 1988	6	10	16
RGA 2000	4	5	9
Diagnostic 2007	3 + 4 ayant leur siège d'exploitation extérieur à la commune = 7	4 + 1 ayant leur siège d'exploitation extérieur à la commune = 5	7 + 5 ayant leur siège d'exploitation extérieur à la commune = 12

* : « exploitations dont le nombre d'unité de travail annuel est supérieur ou égal à 0,75 et la marge brute standard est supérieure ou égale à 12 ha équivalent blé » Définition recensement général de l'Agriculture - DDAF

Le tableau présente le nombre d'utilisateurs recensés en 2007 à Lalouvesc et leur évolution depuis 1979 au travers des chiffres du recensement général de l'agriculture. Les données de 2007 sont issues du travail de recensement effectué par la chambre d'agriculture et tiennent compte des utilisateurs extérieurs à la commune (alors que les RGA ne recensent que les exploitations ayant leur siège sur la commune).

Parmi les 12 utilisateurs recensés, l'information de façon individuelle a été recueillie auprès de 11 d'entre eux (soit 150 ha de surfaces agricoles).

Principales caractéristiques :

- Les 2/3 des personnes rencontrées sont des chefs d'exploitations à titre principal (exploitation professionnelle). Ils exploitent au total 128 ha. Le tiers restant est composé d'utilisateurs étant connus comme retraités ou cotisant de solidarité (exploitation non professionnelle) : ils exploitent 22 ha au total.
- Sur les 150 ha, 2/3 le sont par des utilisateurs qui résident sur Lalouvesc. A contrario, 1/3 des surfaces est exploité par des utilisateurs extérieurs. Ce phénomène est nouveau depuis 1996.
- Depuis 1996, 3 exploitations ont cessé leur activité (à Bobigneux, au Fournel et au village). Les surfaces ont été reprises par des agriculteurs déjà installés (sur la commune ou dans une commune extérieure),
- Aucune installation n'a été enregistrée entre 1996 et 2007. Notons que depuis 2006, un projet de ferme équestre est en cours au lieu dit Fontcouverte.
- La conséquence de ces phénomènes est un morcellement des structures foncières et un nombre croissant d'utilisateurs qui viennent de l'extérieur de la commune. Ceci est un premier signe de fragilisation de l'agriculture communale

Des systèmes d'exploitation centrés sur l'élevage :

Compte tenu des conditions naturelles de Lalouvesc (altitude, pente, qualité des sols), l'agriculture se caractérise uniquement par de l'élevage, essentiellement bovins.

Pour les 7 exploitations professionnelles exploitant sur Lalouvesc, on distingue deux grands types de systèmes d'exploitation :

- **Bovin lait spécialisé :**

Animaux : environ 30 vaches à lait

Quotas : environ 150 00 litres

Surfaces : surfaces herbagères quasi exclusivement pour fauche et pâture et céréales auto consommées – 50 à 60 ha de surface agricole utile (SAU)

Ce type de système concerne 5 exploitations, dont 2 ont leur siège sur Lalouvesc.

- **Bovin allaitant (avec pour certains une autre production)**

Animaux : 30 vaches allaitantes maximum

70 à 80 ha de SAU : surfaces herbagères quasi exclusivement pour fauche et pâture et céréales auto consommées.

Ce type de système concerne 2 exploitations dont une a son siège sur Lalouvesc. Une des deux exploitations a développé en parallèle un atelier de volailles (poules pondeuses en production biologique).

Pour les autres utilisateurs de l'espace, on recense la présence de bovins allaitants dans 2 exploitations avec un petit cheptel (environ 5 vaches). Enfin, on dénombre une dizaine de chevaux liés à l'activité du Centre Equestre en perspective de développement.

En conséquence de l'activité d'élevage, ont également été recensés 5 bâtiments renfermant des animaux, dont aucun n'est soumis au régime des installations classées.

Les 150 ha enquêtés se répartissent en :

- 60 ha de prairies naturelles fauchées et pâturées qui se localisent pour la plupart autour du village ou des sièges d'exploitation. Parmi ces surfaces, 17 ha sont exclusivement fauchés du fait de l'éloignement du bâtiment d'élevage.
- 30 ha de prairies naturelles qui sont uniquement pâturées. Elles sont situées bien souvent en pente et destinées à la pâture des vaches laitières.
- 13 ha de prairies temporaires, localisées pour la plupart autour du village.
- 40 ha landes et parcours qui correspondent aux zones non mécanisables de la commune et qui sont réservées à l'alimentation des animaux à faibles besoins (vaches allaitantes ou génisses laitières).
- 8 ha de céréales qui sont auto-consommées pour l'alimentation du bétail.

Compte tenu de ces éléments, une attention particulière aux surfaces en herbe, qui constituent le socle de fonctionnement des exploitations d'élevage, doit être préconisée (surtout les prairies naturelles fauchées et pâturées).

Or, sur Lalouvesc, 96 % des surfaces exploitées sont des surfaces en herbe (prairies naturelles fauchées, pâturées, parcours...). De plus, ces surfaces se situent à proximité du village et contribuent à offrir un paysage entretenu, ouvert et dégagé. Toute atteinte à ces surfaces déséquilibrera les exploitations agricoles concernées.

Nature des cultures en 2007 des exploitations enquêtées


 Batiment renfermant des animaux


 Périmètre 50 m


Nature des cultures


 cereales

 lande et parcours

 prairie perm fauchée

 prairie perm pâturée

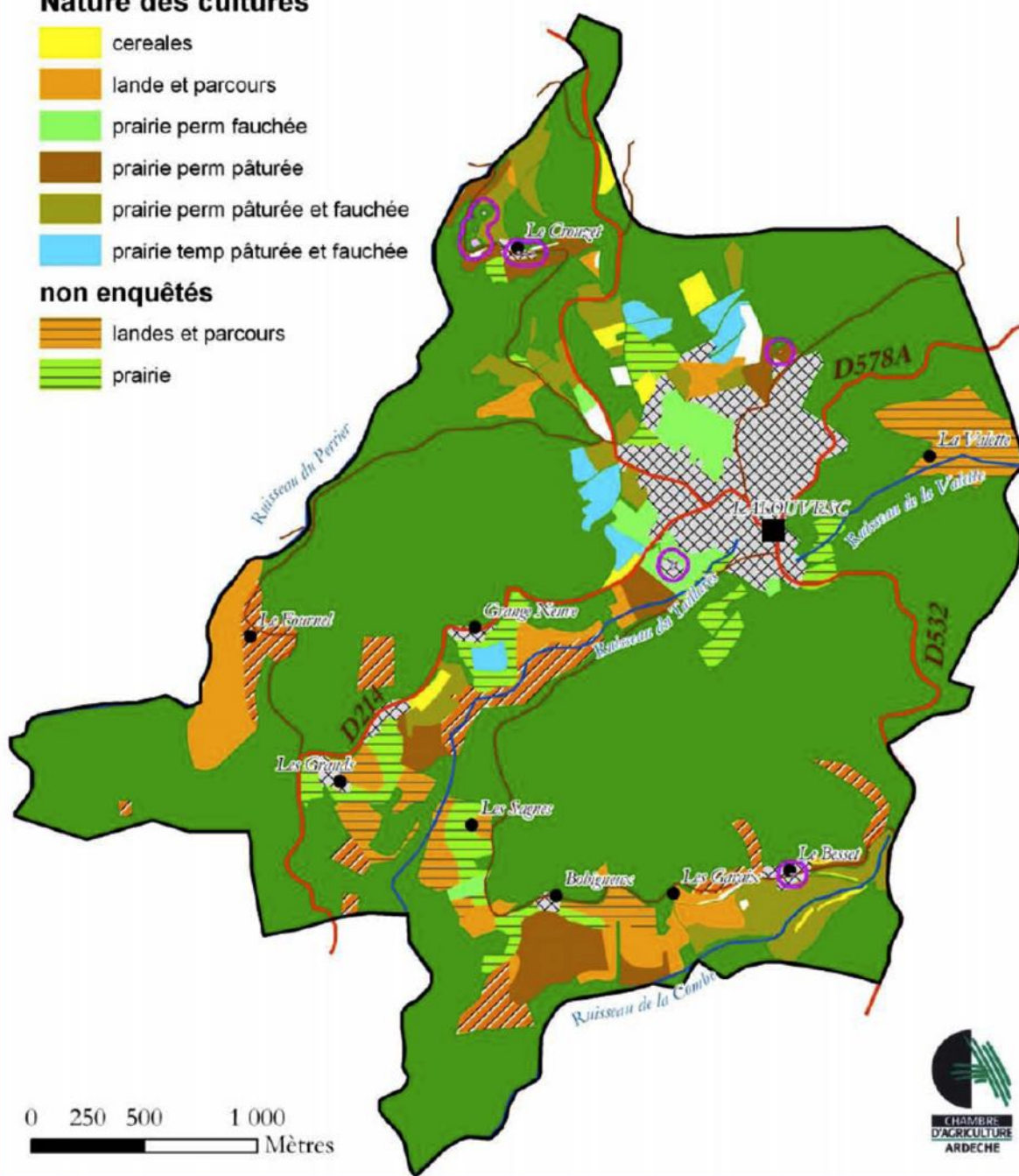
 prairie perm pâturée et fauchée

 prairie temp pâturée et fauchée

non enquêtés

 landes et parcours

 prairie

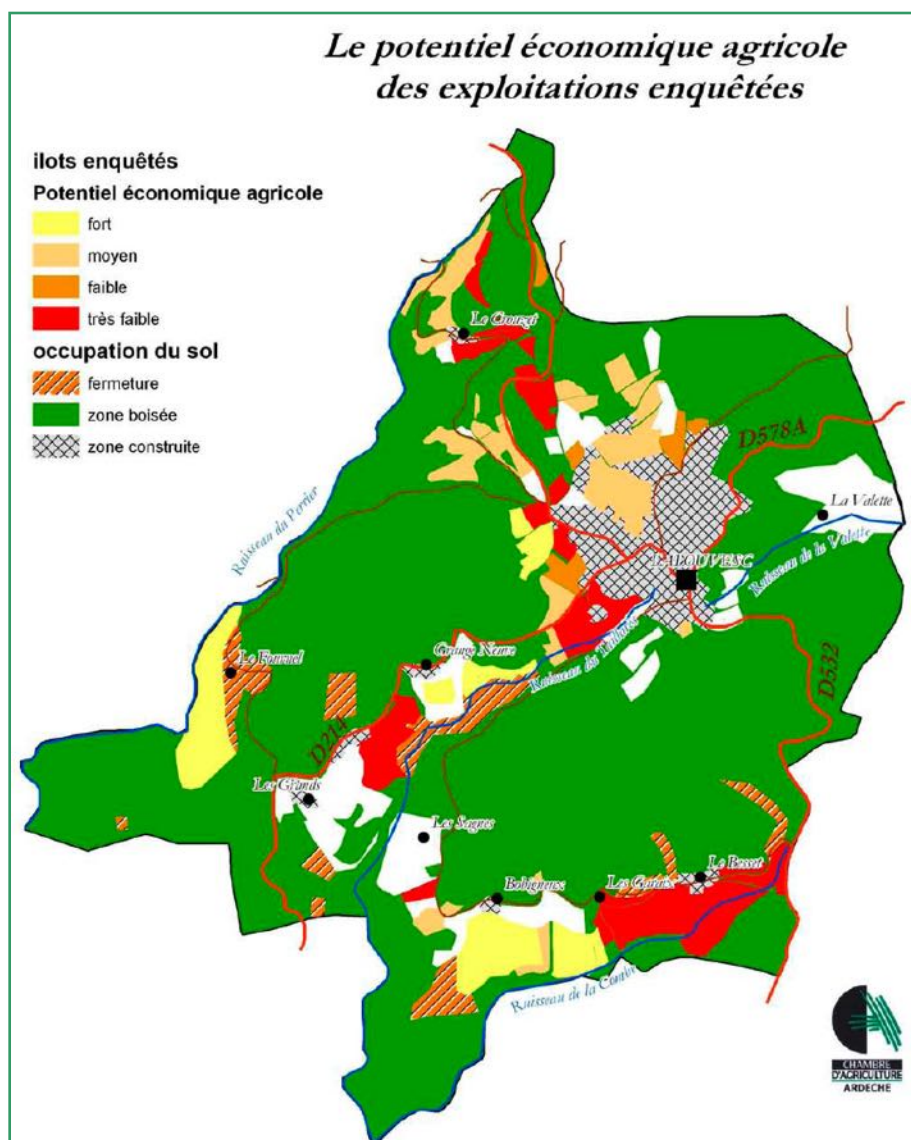


4.1.3. UN POTENTIEL ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS JPLUTOT FAIBLE

Dans l'objectif de mesurer le poids économique des exploitations, leur potentiel économique agricole est calculé. Il s'agit d'une donnée théorique calculée sur la base d'une marge brute théorique (références locales ou départementales) et donne un Excédent Brut d'Exploitation potentiel. L'excédent brut d'exploitation (EBE) permet de mesurer le dynamisme de l'exploitation car il traduit la capacité de la structure et du système économique utilisé à dégager suffisamment de ressources pour assurer les prélèvements privés, pour rembourser les annuités des emprunts et pour constituer des réserves pour autofinancer de nouveaux investissements.

Sur les 150 ha enquêtés :

- 42 % sont exploités par des exploitations avec un faible, voire très faible potentiel économique agricole (soit 88 ha). Leur répartition est assez disparate sur la commune puisqu'on en trouve de part et d'autre du « fer à cheval » du Mont Besset (Lieu dit Bobigneux, La Violette) mais également sur la partie Ouest du Village et au Crouzet.
- 58 % des surfaces sont exploitées par des entreprises ayant un bon, voire très bon potentiel économique agricole (soit 63 ha). Une seule exploitation professionnelle ayant un bon potentiel a son siège sur Lalouvesc.



4.1.4. UNE SECURITE FONCIERE ALEATOIRE POUR LES UTILISATEURS

Etudier le mode de faire valoir des exploitations en place donne une indication sur la sécurité foncière des structures et sur la pérennité des surfaces. En effet, dans un contexte de pression foncière, les surfaces exploitées sans garantie écrite sont des surfaces menacées pour l'exploitation.

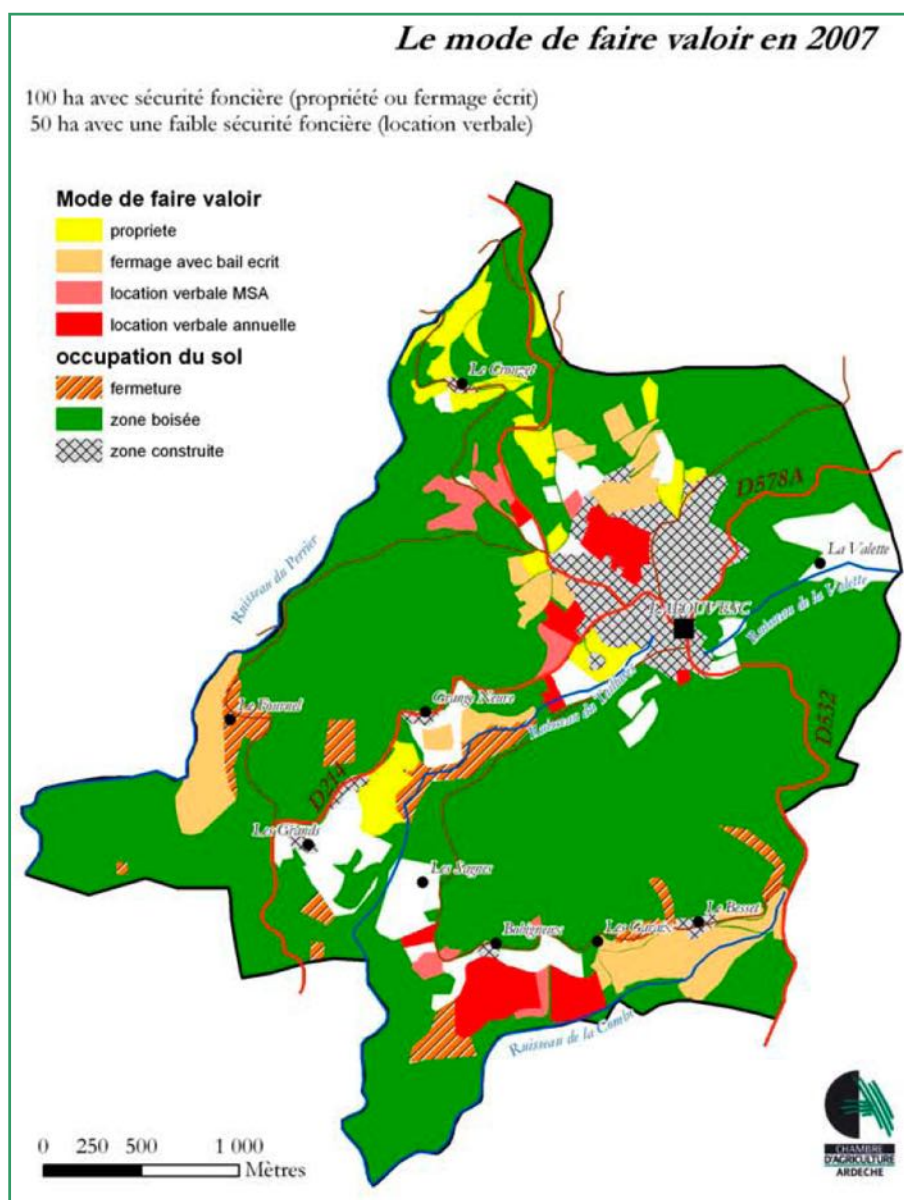
Sur Lalouvesc, 2/3 des surfaces sont exploitées avec une sécurité foncière estimée satisfaisante (soit en propriété, soit par le biais d'un bail à ferme écrit). En revanche, 1/3 des surfaces est exploité de façon précaire, à savoir par une location verbale reconduite (ou non) chaque année, et avec ou sans bulletin de mutation MSA.

La carte ci-dessous localise les surfaces en fonction de leur mode de faire valoir.

Deux secteurs attirent l'attention :

- Quelques parcelles autour du village
- Le secteur de Bobigneux

La précarité d'utilisation interroge sur la pérennité de ces espaces soit menacés de pression foncière, soit menacés de déprise.

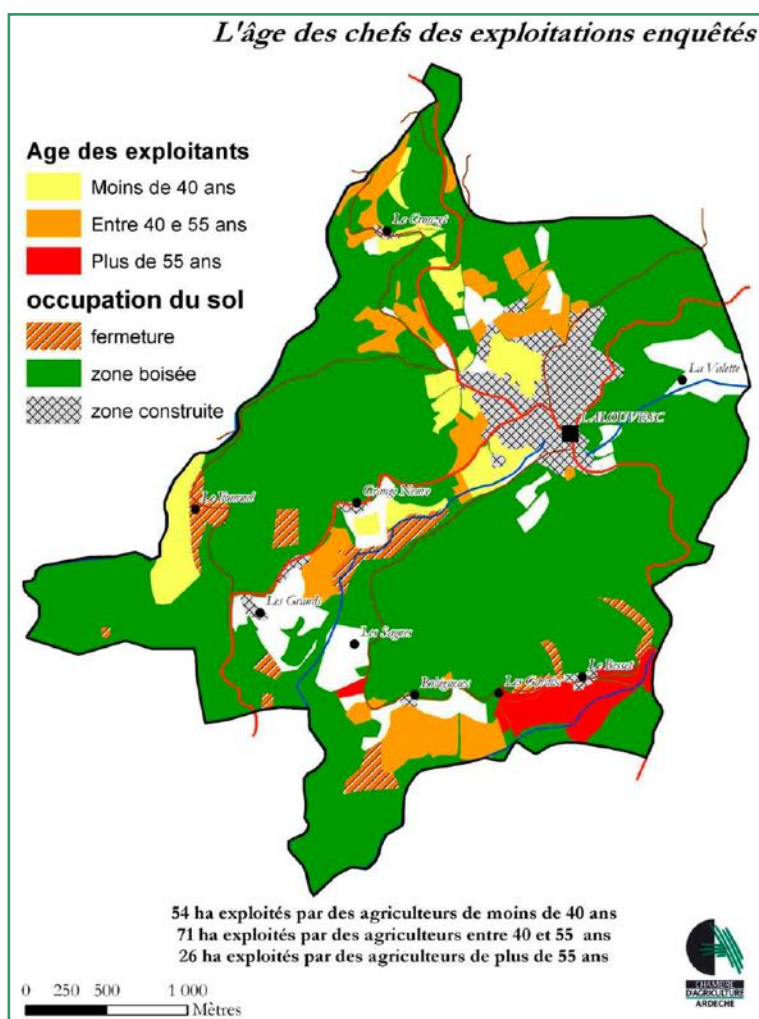


4.1.5. DES UTILISATEURS DE L'ESPACE QUI VIEILLISSENT

	Nombre d'utilisateurs	Commentaires
Moins de 40 ans	4	Dont 3 exploitations professionnelles dont 1 a son siège à La Louvesc.
Entre 40 et 55 ans	7	Dont 4 exploitations professionnelles dont une a son siège sur Lalouvesc.
Plus de 55 ans	1	Exploitation professionnelle dont le siège est sur Lalouvesc et dont la succession n'est pas prévue à ce jour.

A Lalouvesc, un bon tiers des surfaces (54 ha) est exploité par des utilisateurs de moins de 40 ans qui, pour 21 ha, ont leur siège sur Lalouvesc.

Ces surfaces se situent pour beaucoup aux alentours du village ou sur le secteur du Crouzet.



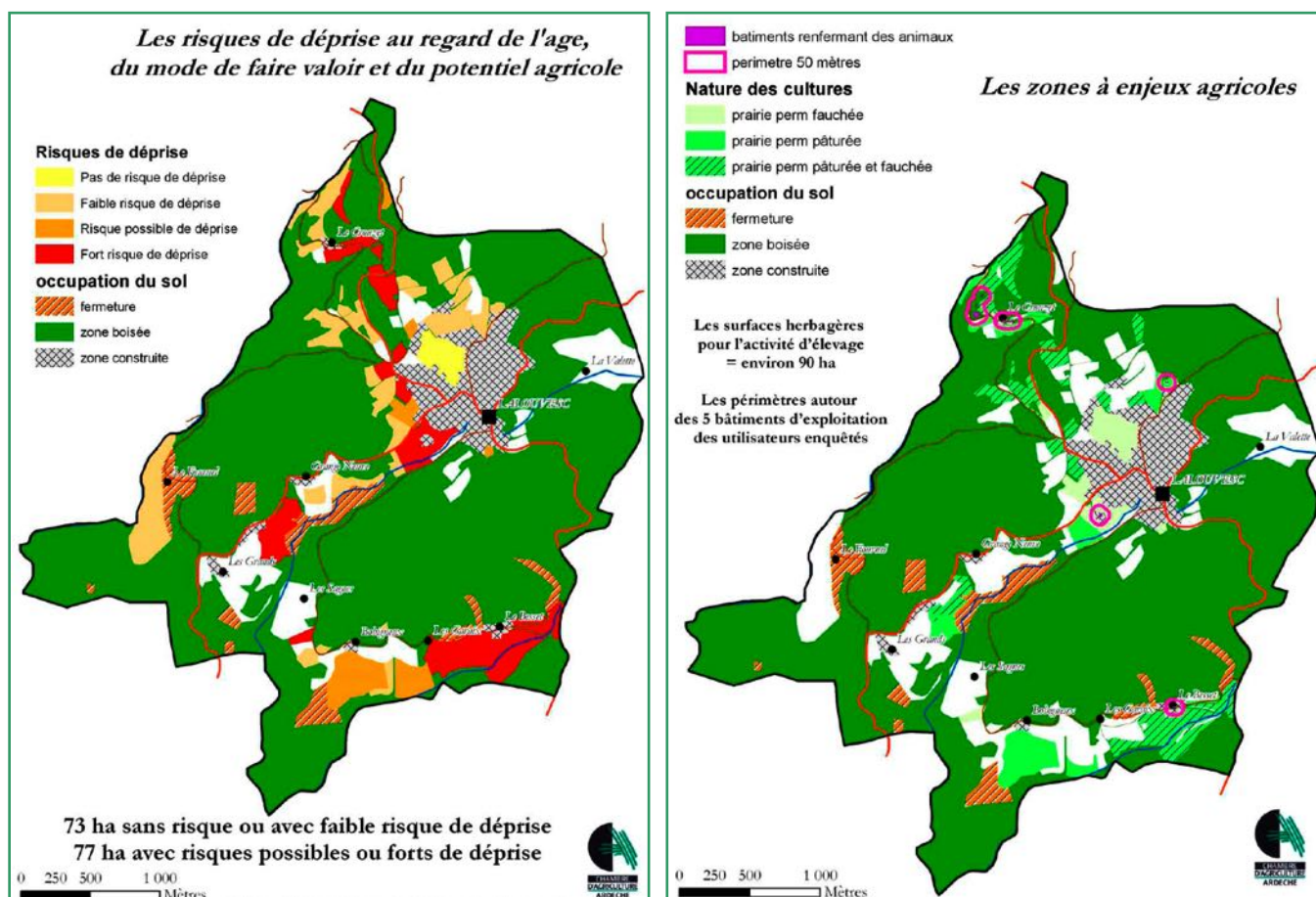
Seulement 17 % des surfaces sont exploitées par un agriculteur de plus de 55 ans. Même si elles représentent peu au regard de la surface totale, le devenir de ces surfaces à moyen terme est primordial. Le maintien de cette exploitation est un enjeu fort pour l'activité agricole car sa situation géographique la place à l'entrée d'une vallée déjà menacée de fermeture. De plus, le devenir de cette exploitation aura un impact sur la collecte laitière locale puisque aujourd'hui, une tournée ramasse encore le lait. Si le volume de production (quota) disparaît de cette exploitation, c'est la collecte laitière locale qui sera impactée. La réflexion se portera alors à l'échelle du bassin de production laitière.

Par conséquent, la transmission de cette exploitation présente des enjeux forts, tant d'un point de vue économique que paysager pour la commune et ses alentours.

4.1.6. RISQUES DE DÉPRISE ET ZONES A ENJEUX

La synthèse des différents critères étudiés nous permet de déterminer un risque de déprise global par exploitation sur plusieurs points :

- D'un point de vue général, environ la moitié des surfaces de la commune présente des risques possibles, voire forts de déprise qui sont répartis sur l'ensemble de la commune,
- Le paysage agricole offre une lisibilité qui se brouille depuis environ 10 ans. Ce paysage agricole, qui contribue à caractériser et à rendre attractif la commune, porte des signes évidents de déprise qui, si le scénario au fil de l'eau est maintenu, ne pourront que se confirmer à court terme,
- Environ 90 ha de prairies naturelles ont été identifiées sur la commune et doivent être préservées au risque de déstabiliser les activités d'élevage de la commune. La plupart de ces surfaces sont localisées autour du village et dans le secteur du Couzet,
- 3 exploitations professionnelles agricoles sont recensées sur Lalouvesc avec pour chacune des questions sur la pérennité de la structure (soit par rapport à la transmission de l'exploitation, soit par rapport aux difficultés économiques de l'exploitation et/ou de la filière). La question du devenir de ces entreprises agricoles se pose de façon urgente.



Ce secteur Bobigneux/Le Besset présente donc des enjeux forts en terme de gestion de l'espace et d'outil économique qu'il serait judicieux d'anticiper de façon globale. Lors du PLGE de 2004, cette zone avait été retenue comme prioritaire en terme de gestion de l'espace.

- **L'espace intermédiaire qui relie le village à Bobigneux :**

Les utilisateurs de l'espace sont majoritairement des double-actifs ou retraités qui entretiennent un espace aux alentours de leur résidence, avec des petits cheptels qui ne sont pas toujours suffisants pour valoriser l'ensemble des surfaces agricoles disponibles.

Par conséquent, l'espace a tendance à se fermer et une dynamique de fermeture est largement engagée.

Le potentiel de cette zone est essentiellement adapté pour la pâture des animaux, compte tenu du relief et de la valeur agronomique des sols. Même si l'intérêt agricole est moindre, ces surfaces peuvent être un bon complément pour des exploitations d'élevage.

Le maintien de l'ouverture de cette zone est à mettre en lien direct avec le développement de l'activité touristique de la commune, et notamment l'activité de randonnée. En effet, de nombreux circuits de randonnées empruntent cette vallée qui, si elle se ferme, n'offrira plus au randonneur la vue et l'ouverture qu'elle confère encore actuellement. En l'absence d'intérêt paysager, l'intérêt d'une randonnée risque de devenir moindre.

▪ **DEUX ZONES DE CLAIRIERE EN VOIE DE FERMETURE : LE FOURNEL ET LA VALETTE**

De part leur forte pente et leur localisation enclavée au milieu de la forêt, ces espaces sont progressivement gagnés par l'avancée naturelle de la forêt. Ces zones présentent en outre l'intérêt d'être situées au cœur de massif forestier et d'assurer le rôle de coupures vertes de protection contre les incendies.

L'utilisation à moyen terme de la zone du Fournel (aujourd'hui encore exploitée comme pâture en location écrite par un agriculteur de moins de 40 ans qui dispose d'une entreprise à bon potentiel économique) semble être garantie.

En revanche, sur la zone de La Valette, aucun utilisateur n'a été recensé et l'entretien de l'espace est sous valorisé. Cet espace pourrait convenir comme pâture à une activité d'élevage en recherche de surfaces.

4.2. EVOLUTION DE LA SITUATION AGRICOLE ENTRE 2007 ET 2017

L'analyse de l'évolution de la situation agricole et la mise à jour des données depuis la réalisation du diagnostic en 2007 par la chambre d'agriculture, a été élaborée sur la base de plusieurs ressources :

- entretien avec les élus communaux
- analyse de l'évolution des photos aériennes
- comparaison des Registres Parcellaires Graphiques entre 2007 et 2014

4.2.1. L'UTILISATION DE L'ESPACE AGRICOLE

▪ **PARTIE NORD ET ALENTOURS DU VILLAGE :**

Situation/ enjeux identifiés en 2007: peu de risque de fermeture, secteur agricole le plus productif, mais concurrence potentielle de l'urbanisation sur l'agriculture et enjeu fort de maintien de ces terres plus productives.

L'analyse des photos aériennes depuis le début des années 2000 montre un bon maintien de l'entretien de l'espace agricole dans ce secteur; on ne constate pas de nouveaux terrains en friche. L'exploitation située au Crouzet existe toujours avec une orientation technique d'élevage bovin lait s'orientant vers l'élevage bovin viande). Il reste un bâtiment d'élevage actif sur ce hameau (2 bâtiments recensés en 2007).

Globalement, la surface des terrains déclarés à la PAC dans cette partie Nord de la commune et autour du village a augmenté depuis 2007. Le profil des cultures traduisant des conditions agronomiques plutôt favorables (relief doux, terrains mécanisables..) n'a pas évolué : prairies permanentes, temporaires et quelques parcelles de céréales. Au Sud du village, de nouveaux terrains sont déclarés à la PAC en 2014 par rapport à 2007 mais sans évolution en terme d'occupation agricole visible sur les photos aériennes (pas de terrain défrichés et remis en culture).

Ce secteur concentre aussi la totalité des terres agricoles consommées par l'urbanisation entre 2002 et 2011, soit environ 1 ha (d'après le Porté à Connaissance de l'Etat de 2015). L'impact de cette urbanisation est néanmoins très limité. En effet, elle concerne 3 projets de constructions dont 2 sont antérieurs à 2007 : une maison individuelle construite vers Bellevue en 2002, la construction d'un bâtiment pour l'activité équestre au Nord du Bourg (postérieure à 2007), l'urbanisation d'une parcelle enclavée dans le tissu urbain vers les Pinatelles (antérieure à 2007).

Au Nord de village, à Rochelipe, l'installation du gîte équestre, en cours lors du diagnostic de 2007 est bien effective actuellement (centre équestre de Fontcouverte).



■ LE FER A CHEVAL ET MONT BESSET

Situation/ enjeux identifiés en 2007 : Secteur avec des signes de déprise avancés (colonisation de l'espace agricole par des boisements naturels, densification des espaces boisés en bord de rivière...).

2 sous-secteurs :

- *Bobigneux/Besset : Zone à vocation agricole en mutation ; 1 agriculteur proche de la retraite avec 1 bâtiment d'élevage, risque de déprise fort. Quelques terres en voie de fermeture.*
- *Val d'Or : Zone intermédiaire: pas d'exploitation agricole sur place. Terrains en risque de déprise, espaces de landes et parcours en voie de fermeture le long du ruisseau.*

Bobigneux/ Besset :

La situation en terme d'utilisation du sol de cette clairière a peu évolué. Les landes/parcours et prairies semblent toujours entretenus en 2017 d'après les photos aériennes. Par contre, une partie des terrains en landes et parcours ne sont plus déclarés à la PAC depuis 2014 (parcours utilisé auparavant par un exploitant extérieur à la commune en élevage caprin). L'agriculteur ayant son siège d'exploitation à Besset a cessé son activité en 2016 et la reprise des parcours ne semble pas assurée à moyen terme. Même si la déprise agricole n'est pas encore visible en 2017 en terme d'entretien de l'espace, le risque est donc bien réel. L'agriculteur en élevage caprin, extérieur à la commune qui exploitait un grand parc a aussi arrêté son activité sur ce secteur. Il semble aussi exister une pression locale pour convertir cet espace pastoral en espace forestier (refusé à ce jour par la commune). La reprise d'une location des terres à des fins pastorales n'est pas assurée.



2007



2017

Clairière de Bobigneux/Besset

Ruisseau Val d'Or :

La fermeture des landes et parcours le long du ruisseau Val d'Or se confirme en 2017. Les terrains déclarés à la PAC en 2007 le sont toujours en 2014, ce qui traduit une certaine stabilité en terme d'occupation des terrains les plus « exploitables ». L'exploitation maison Claire située en amont du vallon a cessé son activité. Les terrains entourant le site ne sont plus déclarés à la PAC depuis 2014.



2007



2017

Progression de l'enfrichement le long du Val d'Or

Pâturages le long du ruisseau Val d'Or

■ **LES ZONES DE CLAIRIERE EN VOIE DE FERMETURE : LE FURNEL ET LA VALETTE**

Situation/enjeux identifiés en 2007 : zones de clairière en voie de fermeture.

2 secteur : La Valette à l'Est de la commune et le Fournel à l'Ouest de la commune

Secteur de la Valette :

La fermeture de ce secteur déjà constatée s'est accentué et se confirme en 2017.



2007



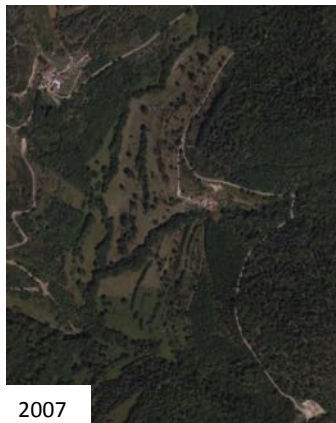
2017

Clairière de la Valette

Fermeture progressive des terres pâturées

Secteur le Fournel :

Les terrains en voie de fermeture situés au dessus du village évoluent toujours dans ce sens. Les terrasses pâturées sous le village semblent pas contre être toujours entretenues sans nouvelle friche constatée. Les terrains déclarés à la PAC sont plus nombreux.



2007
Secteur du Fournel



2017

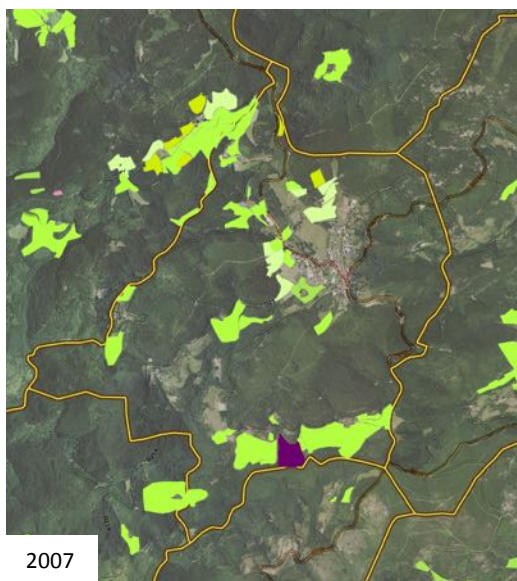
Fermeture progressive des terres sur la partie Ouest

4.2.2. LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2017

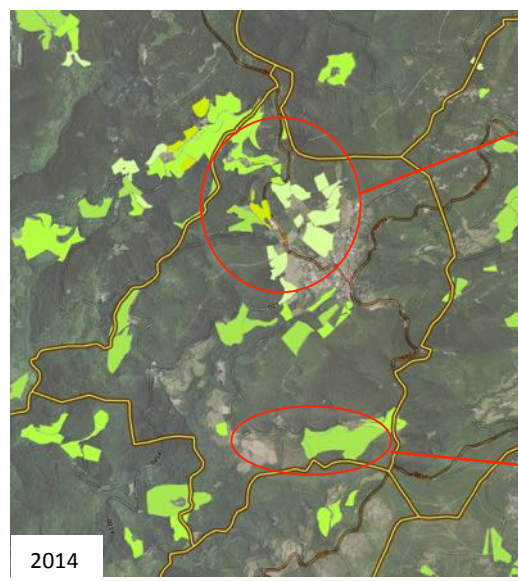
Le Recensement Agricole de 2010 faisait part de 5 exploitations (3 professionnelles) ayant leur siège sur la commune pour un total de 109 ha exploités.

En 2017, il ne reste qu'une exploitation d'élevage bovin et son bâtiment au Crouzet et un centre équestre au Nord du village. Deux exploitations professionnelles ont donc cessé leur activité depuis 2007 sans succession. La commune ne compte plus que 2 bâtiments accueillant des animaux (1 bovin et 1 équin). La conversion de l'exploitation bovin lait vers une production bovin viande, devrait permettre l'exploitation d'un plus grand domaine de pâturage.

Le risque d'enfrichement des terres les moins productives reste bien réel. Les agriculteurs retraités qui entretiennent des secteurs importants souvent moins productifs sont de moins en moins nombreux. Les agriculteurs extérieurs venant exploiter sur la commune sont aussi moins nombreux et délaissent les terrains plus difficiles qui continuent à s'enfricher. Le maintien d'espaces ouverts dans la zone du « fer à cheval » est problématique.



2007



2014

Nord Est du village : secteur agricole dynamique concentrant les 2 uniques exploitations du village : 1 élevage bovin et un centre équestre.

Secteur de Bobigneux/Beset, 1 parcours n'est plus déclaré à la PAC depuis 2014 (arrêt d'un chevrier) et une exploitation résident sur Beset a cessé son activité en 2016

Déclarations PAC 2007 et 2014 (Source : géoportail Registe Parcellaire Graphique)

4.3. LES PRECONISATIONS SUPRA-COMMUNALES

4.3.1. LES DIRECTIVES NATIONALES

La loi d'orientation agricole, assouplie par la loi relative au Développement des Territoires Ruraux (2005), entérine les choix nationaux effectués en matière de maintien de l'agriculture et de pérennisation d'une agriculture viable. Elle vise à poursuivre un développement des unités urbaines compatible avec la préservation des espaces ruraux pour tendre vers un développement équilibré du territoire. Elle prévoit notamment l'élaboration dans chaque département d'un Document de Gestion des Espaces Agricoles et Forestiers (DGEAF).

Cette loi a été enrichie par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010. Ce texte affiche quatre objectifs principaux :

- Stabiliser le revenu des agriculteurs
- Renforcer la compétitivité de l'agriculture
- Mettre en place une véritable politique de l'alimentation
- Lutter contre le « gaspillage » des terres agricoles. Pour éviter la disparition des terres agricoles au profit d'infrastructures routières, d'implantation commerciales ou de nouvelles habitations (74 000ha chaque année en France), le texte prévoit notamment la mise en place dans chaque département d'une commission spécialisée chargée de donner un avis avant tout déclassement d'une terre agricole.

La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014 vise à donner une orientation plus écologique au secteur agricole. Elle repose sur trois objectifs :

- Performance économique et environnementale des filières agricoles et agro-alimentaires
- Préserver l'espace agricole et lutter contre l'artificialisation des terres
- Protéger les personnes vulnérables tout en protégeant les cultures

Chaque département crée une commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Cette commission remplace les commissions départementales de la consommation des espaces agricoles. Elle peut être consultée sur toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à lutte contre la consommation des terres naturelles, forestières et agricoles.

4.3.2. LA POLITIQUE REGIONALE

La région Rhône-Alpes a élaboré un plan régional de l'agriculture durable de Rhône-Alpes pour la période 2012-2019, conformément à la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010. Ce plan a été approuvé le 24 février 2012 par le préfet de région.

Le plan régional de l'agriculture durable fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'État dans toute la région en tenant compte des spécificités des territoires.

Il est élaboré pour une durée de 7 ans : 2012-2019. Ses objectifs s'inscrivent dans cette durée pluriannuelle et fixent les principales orientations de l'État en Rhône-Alpes selon 4 enjeux définis pour la région :

- Enjeu 1 : intégrer et développer les activités agricoles et agroalimentaires dans les territoires rhônalpins
- Enjeu 2 : améliorer la performance économique des exploitations agricoles rhônalpines dans le respect des milieux naturels

- Enjeu 3 : garantir et promouvoir une alimentation sûre, de qualité, source de valeur ajoutée et de revenu pour les agriculteurs et les transformateurs rhônalpins
- Enjeu 4 : faciliter l'adaptation de l'agriculture rhônalpine aux changements et accompagner ses évolutions

4.3.3. LES ENJEUX IDENTIFIES PAR L'ETAT (PORTER A CONNAISSANCE DU PREFET)

Il s'agit principalement d'enjeux liés à l'urbanisation :

- Préserver les surfaces agricoles dont en priorité les surfaces arables qui se situent dans la zone plane autour du bourg. Beaucoup de ces surfaces ont déjà disparu au profit de constructions individuelles en périphérie du bourg. Si l'on veut garder une chance de conserver les surfaces permanentes en herbe sur les pentes il faut en priorité conserver les surfaces arables qui sécurisent les systèmes de production car ce sont les plus productives d'autant qu'une partie de ces surfaces est irrigable. Ces surfaces ont déjà fortement diminué, il s'agit d'arrêter ce phénomène car cela menace à court terme l'ensemble des surfaces agricoles de la commune.
- Éviter la tendance au mitage des habitations qui s'observe déjà avec un étalement des constructions le long des axes routiers principal et secondaires.
- Prioriser l'utilisation des réserves d'eau aux activités économiques dont l'irrigation pour l'agriculture fait partie
- Conserver les entités pastorales existantes situées sur les pentes et les sommets en veillant à ce qu'elles restent suffisamment exploitées pour ne pas disparaître progressivement au profit de la forêt car une fois les milieux fermés, le retour du pastoralisme est très coûteux.

CHAPITRE 6.

LE FONCTIONNEMENT URBAIN

1. LES DEPLACEMENTS

1.1. L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE

L'accès à Lalouvesc se réalise par des routes départementales (classées « réseau d'intérêt économique et touristique » par le Conseil Général) :

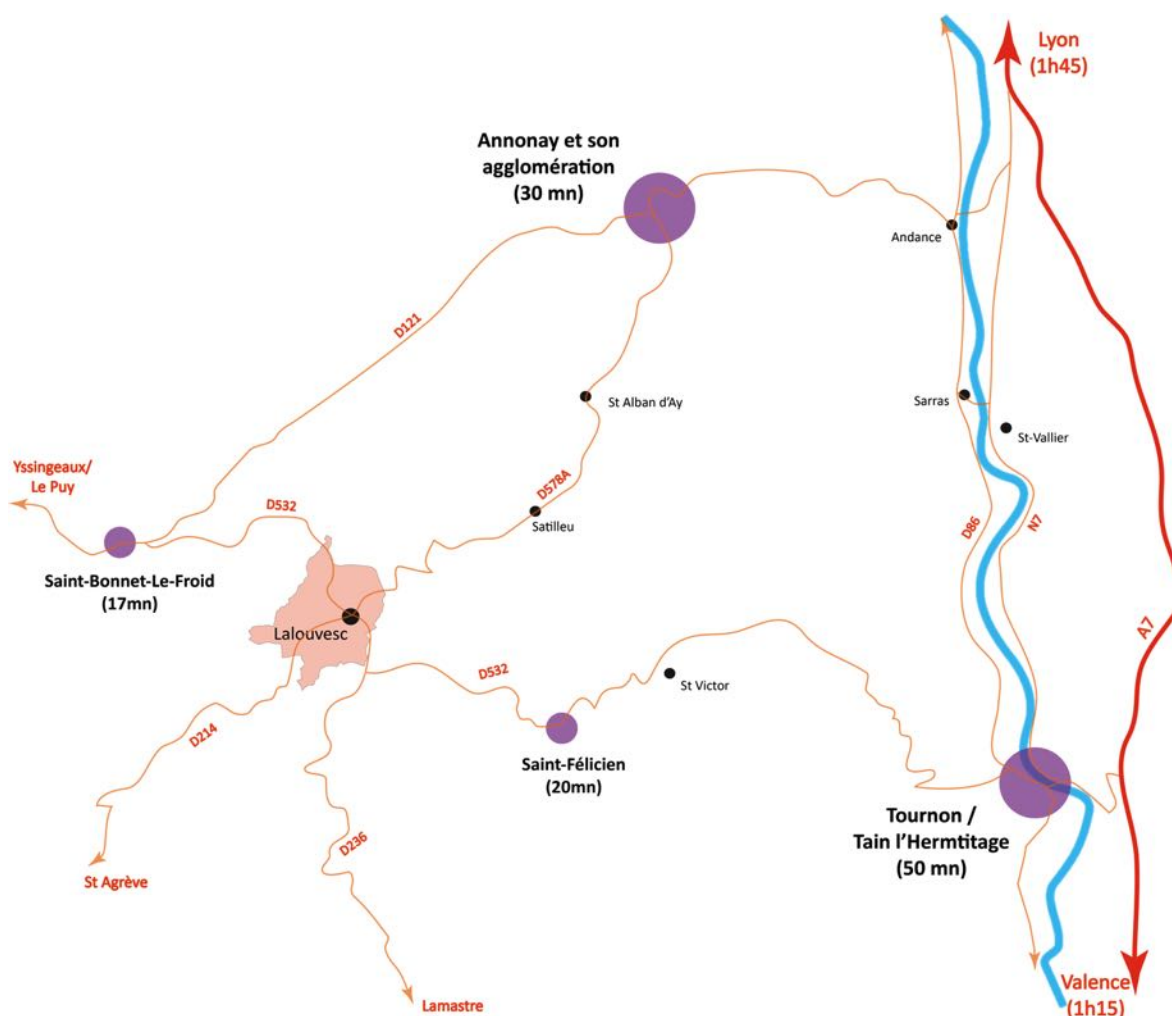
- la RD 532 en direction Saint Bonnet le Froid-Le Puy ou Saint Félicien/Tournon ou Lamastre
- la RD 214 en direction de Rochepeule / Saint Agrève
- la RD 578 A en direction d'Annonay

La RD121 est la seule route de transit local sur le territoire de Lalouvesc. Cette infrastructure Est / Ouest, relie Annonay (RD 121) à Yssingeaux (RD 105) dans la Haute-Loire.

Bien que située à 35 minutes seulement du bassin d'Annonay, la commune pâtit de sa situation un peu à l'écart des pôles économiques de la région et mal desservie par les infrastructures de transport.

Les gares et aéroports les plus proches sont :

- Aéroport Saint-Etienne (80 km) : 1h20 min
- Gare de Tain l'Hermitage/Tournon : 55 min



1.2. LA DESSERTE COMMUNALE

1.2.1. LE RESEAU DE VOIRIE

Au XIX^{ème} siècle, l'organisation historique des hameaux et les moyens de déplacement d'antan, avaient conduits à l'organisation d'un réseau viaire fortement maillé qui permettait de passer par des sentiers d'une vallée à une autre.

Aujourd'hui, on constate une réduction du maillage des voies de communication.

Le réseau principal se situe en fond de vallée ou à flanc de versant. Les voiries conservées et élargies pour permettre l'accès aux hameaux, ne sont plus connectées entre elles.

Les principales lignes de crête constituent des barrières difficilement franchissables et réservées aux sentiers de randonnées et aux chemins d'exploitation.

Le réseau de voiries interne à la commune est constitué de :

- Les rues du village
- La route du Crouzet
- La route du Fournel
- La route du Besset
- La route en cul de sac menant à Malatrey et La Valette

La commune de La Louvesc a transféré la charge de l'entretien de 2,7 km de voirie à la Communauté de Communes du Val d'Ay.

- chemin du Crouzet : de la RD532 à la limite de commune avec St Pierre sur Doux (2,2 km)
- chemin du Perrier : de la RD532 à la limite de commune avec St Pierre sur Doux (0,5 km)

La structure du réseau viaire de Lalouvesc correspond à la typologie urbaine du village.

Le centre ancien est irrigué par des ruelles étroites qui suivent une trame serrée raccrochée au réseau viaire départemental.

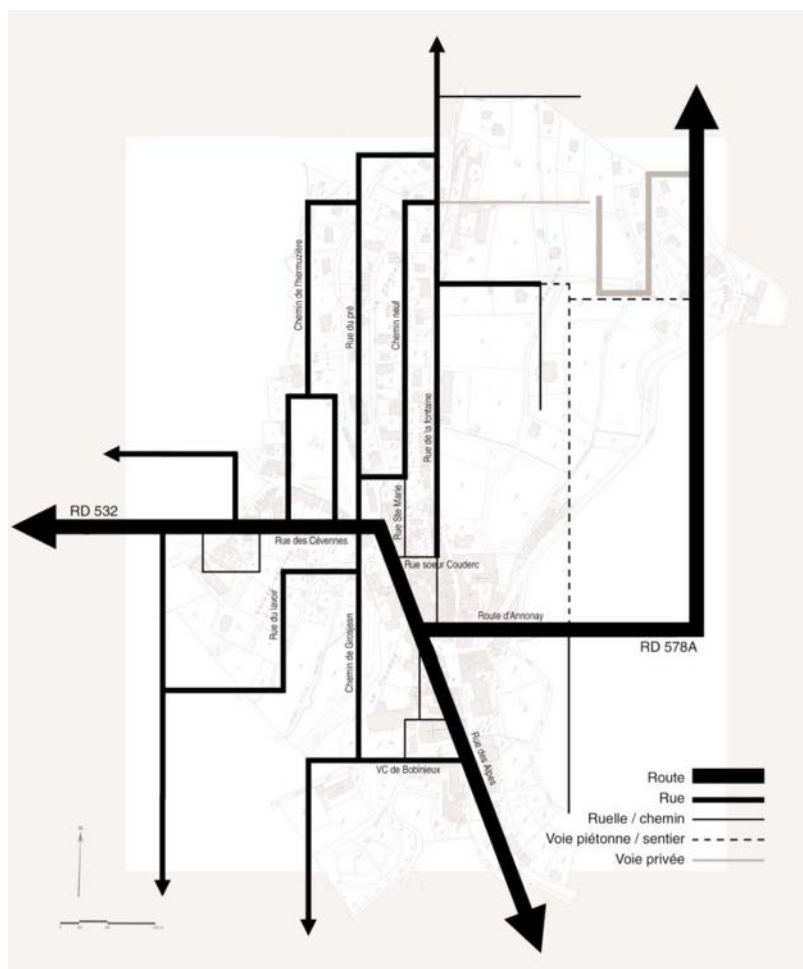
Les extensions récentes sont drainées par un réseau de rues plus larges qui deviennent ensuite sur des routes communales qui desservent les écarts.

Ces voies présentent un maillage globalement satisfaisant au regard des contraintes du relief.

La topographie joue un rôle prépondérant dans l'organisation du réseau viaire :

- la majorité des voies sont parallèles aux courbes de niveaux ou en pente douce. La rue de la Fontaine fait exception en étant située sur la crête et en étant donc relativement pentue sur sa partie basse ;
- le versant Est, beaucoup plus abrupt, ne compte pratiquement aucune voie. Les quelques voies de desserte situées à l'Est sont toutes en impasse.

Au Nord, plusieurs voies ont un statut privé (copropriété ou servitude de passage) qui pose question par rapport à l'entretien (déneigement), à l'aménagement (revêtement, éclairage...) et à l'usage public, notamment dans une perspective de maillage du réseau et de desserte de terrains enclavés.



CAUE de l'Ardoche, Lalouvesc - Aménagement de la rue de la Fontaine, Dossier programme - Septembre 2006

1.2.2. LES DYSFONCTIONNEMENTS ET LES NUISANCES

Les problématiques observées sont :

- un problème de classement de la RD578A (entre Satillieu et Lalouvesc) posant des problèmes de déneigement et de salage en hiver
- des problèmes d'accès à la nouvelle maison de retraite publique
- des sens de circulation de certaines voies seraient à revoir dans le village
- la montée de la Fontaine (trottoirs dégradés)
- l'étroitesse du boulevard des Elégants supportant un trafic important



1.3. LES CHEMINEMENTS PIETONS ET LES SENTIERS

Sur la commune, aucune voie n'est strictement piétonne, hormis un ancien chemin rural qui passe sur le versant Est et rejoint la rue de la Fontaine au Nord.

En revanche, on compte de nombreux itinéraires de randonnées qui irriguent l'ensemble du territoire. Outre les sentiers de Grande Randonnée (GR 420 et GR430) d'intérêt national, le réseau d'intérêt local permet de relier de nombreux points de la commune entre eux par des sentiers balisés par la Communauté de Communes dans le cadre du schéma cantonal de la randonnée. A noter que la maison de la randonnée est communautaire ; elle est située sur la commune de Lalouvesc à coté de l'office du tourisme

1.4. LE TRANSPORT COLLECTIF

Plusieurs lignes de bus régulières desservent la commune :

- Ligne 11 du Conseil Général de l'Ardèche : Lalouvesc / Saint Félicien / Tournon / Valence, avec 2 arrêts sur la commune (Centre et col du Faux). 1 aller retour par jour sauf le dimanche en juillet – aout uniquement le vendredi hors saison estivale
- Ligne 4 du Conseil Général de l'Ardèche : Le Péage de Roussillon / Saint Rambert/ Annonay / Satillieu / Lalouvesc, avec 2 arrêts sur la commune (Centre et Le Bruchon) avec 4 aller retour par jour.
- Ligne du Conseil Général de la Loire 122 : Saint Etienne / Annonay / Lalouvesc avec très peu de départs (uniquement le dimanche et en période estivale).

1.5. UNE BONNE CAPACITE EN STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE

Lalouvesc dispose d'une bonne capacité de stationnement voiture et car. Les parkings sont nombreux et bien répartis, plutôt en périphérie immédiate du centre. Les principaux parkings sont les suivants :

- parking de la mairie et de l'aire de loisirs : environ 70 places
- parking le long de la route de Bobigneux: environ 130 places
- parking des 3 pigeons (en face de la basilique) : environ 20 places
- parking du Lac : environ 120 places
- Parking de l'espace public de Grand Lieu et devant l'ex entreprise : environ 25-30 places
- Parking du cimetière : 10 places environ

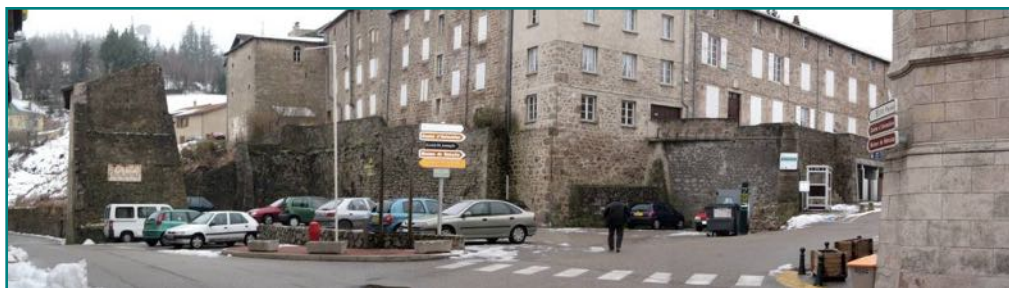
Quelques poches et stationnements linéaires sont aussi présents dans le centre village pour une vingtaine de places environ ainsi que le long de la rue de la Fontaine.



Parking de la Mairie et de l'aire de loisirs (environ 70 places)



Parking de l'hôtel (env 5 places)



Parking des Trois Pigeons vers la Basilique à réaménager (environ 20 places)



Parking de Grand Lieu (environ 15-20 places) et Parking du centre d'animation communale



Les espaces mixtes : la Place du Lac (environ 120 places)

Comblé en 1932, notamment pour fournir un parc de stationnement pour les autocars amenant les pèlerins, le Lac de Grand Lieu, propriété de la famille de l'Hermuzière, était un lieu de rencontre, de canotage, de pêche et de lavage du linge. Réaménagé en 2000 avec remise à jour du ruisseau qui alimentait le lac (aménagement inscrit dans le cadre de la démarche de labellisation « village de caractère »), la Place du Lac est désormais un espace mixte place / parking / square, un espace de vie à continuer à investir.



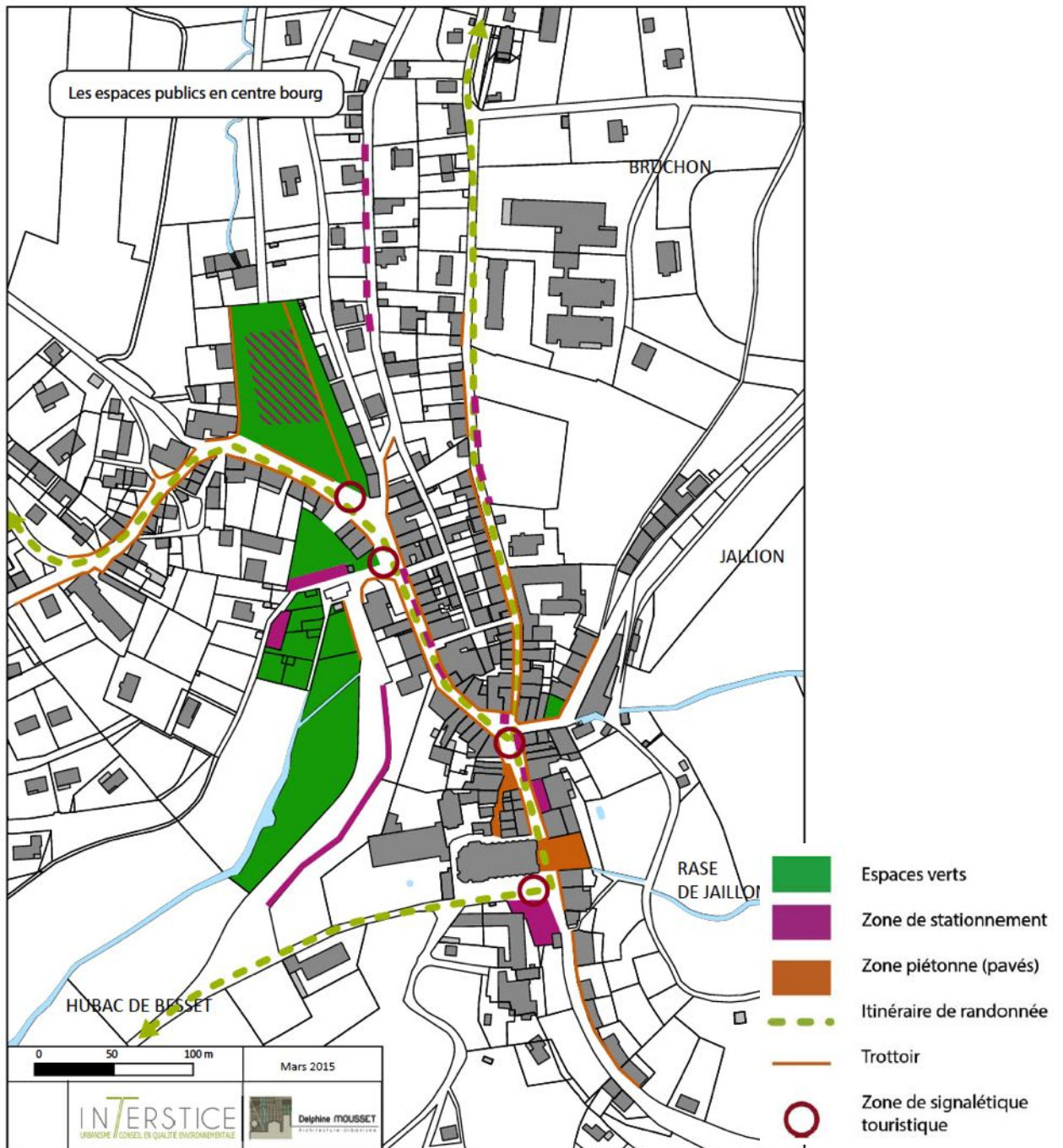
La Place du Lac en 2008



La Place du Lac en 1932 avant sa couverture



La Place du Lac dans les années 50



2. LES POLES GENERATEURS DE DEPLACEMENTS

2.1. LES EQUIPEMENTS PUBLICS OU D'INTERET COLLECTIF

Plusieurs équipements importants en termes de fréquentation (équipements religieux ou commerciaux) s'insèrent dans le tissu urbain et entourent le centre ancien.

■ DES ADMINISTRATIONS ET DES SERVICES PUBLICS, TELS QUE :

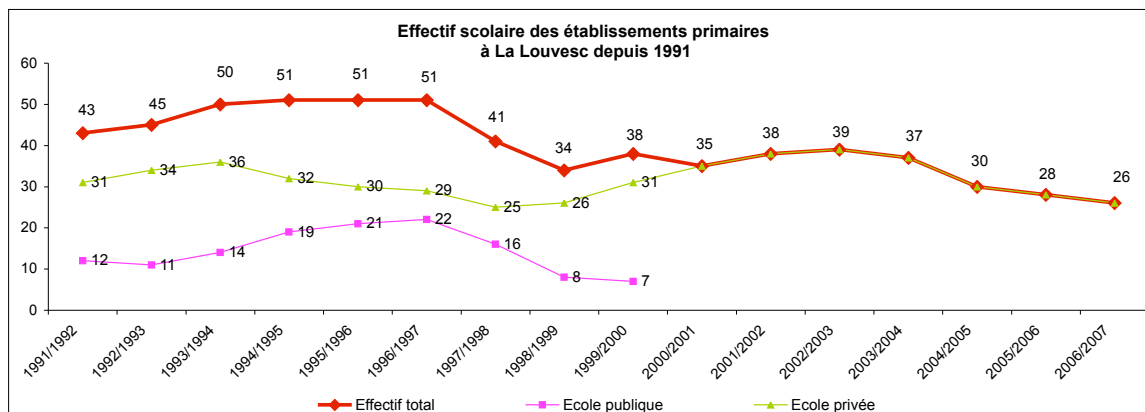
- La Mairie
- La Poste
- L'office du tourisme situé dans une ruelle et peu perceptible depuis les voies principales
- Le centre de secours et incendie
- Une bibliothèque

■ LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Pour le primaire :

La commune dispose d'une école privée « Saint Joseph » accueillant une trentaine d'élèves répartis en deux classes (26 élèves en 2016/2017). Cette école accueille aussi des élèves provenant des communes voisines de Lafarre, Pailharès, Saint Pierre sur Doux.

La baisse régulière des effectifs a conduit à la fermeture de l'école publique en 2001. Le bâtiment est désormais occupé par un cabinet médical.



Pour le secondaire :

On compte depuis 2003, autour d'une trentaine d'élèves du secondaire habitant à Lalouvesc.

Ils sont principalement scolarisés :

- à Satillieu pour le 1er cycle (collège privé).
- à Annonay pour le second cycle et se répartissent essentiellement entre Saint Denis (établissement privé) et Boissy d'Anglas.

■ EQUIPEMENTS MEDICAUX ET A VOCATION SOCIALE (PERSONNE AGEES...)

- Un cabinet médical et infirmier dans les locaux de l'ancienne école publique
- Une pharmacie
- Un **EHPAD** (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) public « le balcon des Alpes » situé au Nord du village (rue de la Fontaine – photo ci-contre). Il a une capacité totale d'accueil de 50 places. Cet EHPAD dispose d'une unité Alzheimer. Cette maison de retraite a été construite récemment en remplacement de la maison de retraite publique située à proximité de la basilique et l'école privée. La maison de retraite privée située sur la route d'Annonay a fermé.



■ EQUIPEMENTS SOCIOCULTURELS ET CULTUELS

- Le **centre d'animation communal** (utilisé tout l'été pour l'exposition du carrefour des arts)
- La Basilique Saint Régis
- La maison Saint Régis (congrégation Jésuite)
- Le musée Saint François Régis
- Le Cénacle Chapelle Sainte Thérèse Coudrec
- Le cinéma de l'abri du pèlerin qui fonctionne l'été (communauté Jésuite accueillant jusqu'à 100 personnes)
- Une discothèque sur la route d'Annonay ouverte à l'année



■ EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

- Les terrains de sports au Nord de la commune sur la route de Saint Bonnet le Froid
- Les terrains de tennis situés au lieu dit Grand-Lieu. Cet espace était inscrit au plan directeur de 1968
- **L'aire de jeux dans le centre du village.** Ce terrain a été réalisé dans les années 2000 ; il était inscrit dans le plan directeur de 1968. Cet espace présente une grande qualité et s'intègre bien dans le paysage ; en revanche, il est mal relié au centre village et peu perceptible depuis le centre. Des liaisons seraient à trouver.
- Sentiers botaniques et randonnées
- Jeux de boules (anciennement sur la place du Lac, à retrouver?)
- Aire de baignade sur la commune de Rochepaule sur la rivière Doux (très éloignée du village)



2.2. LES PROPRIETES PUBLIQUES OU RELIGIEUSES

▪ PROPRIETES COMMUNALES

La commune de Lalouvesc dispose de propriétés bâties et non bâties représentant 23 ha au total.

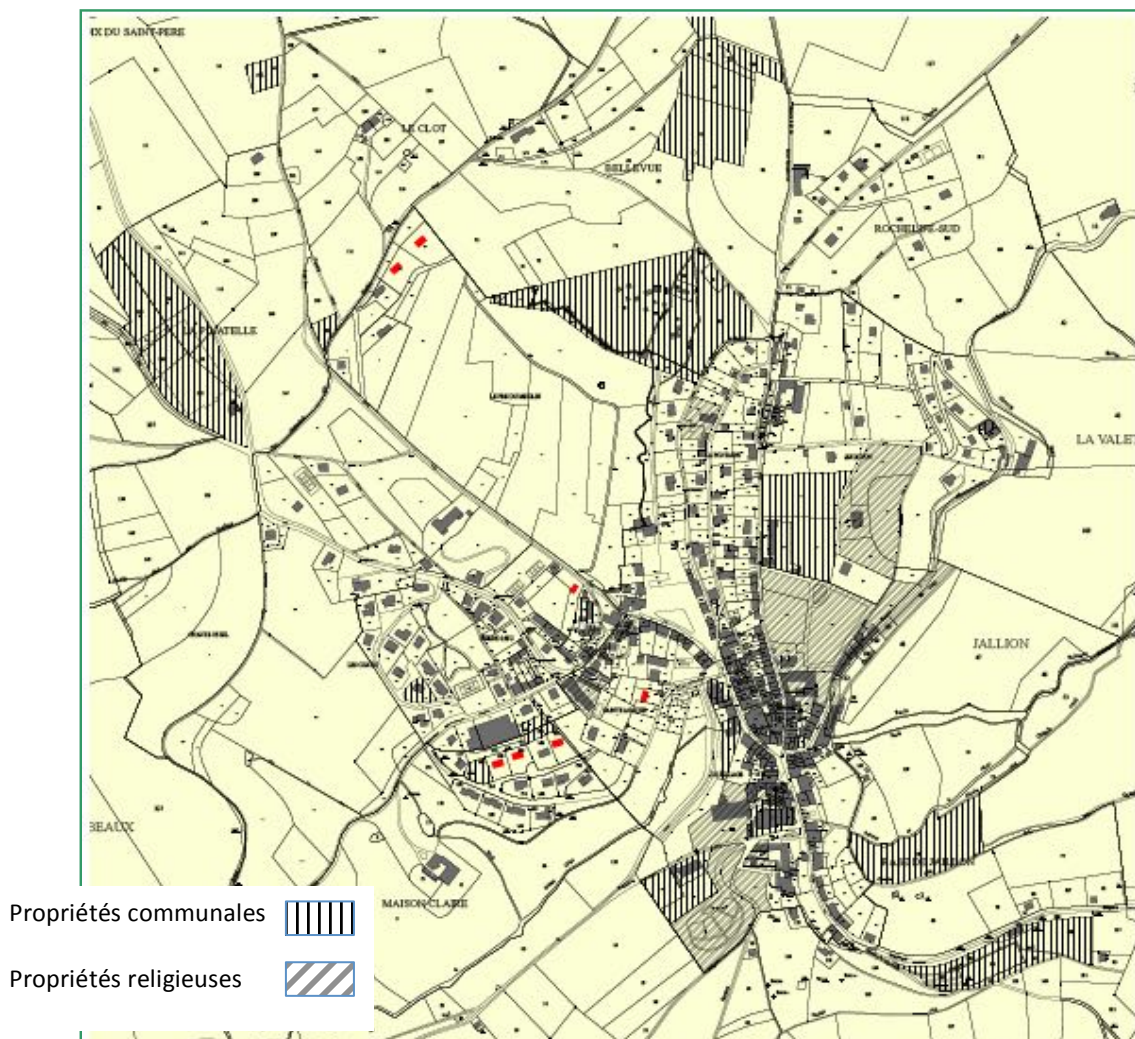
Dans les propriétés bâties, on trouve les équipements publics tels que la mairie, les pompiers, le Centre d'actions communal accueillant la manifestation du Carrefour des Arts, les gîtes communaux de l'Abri du Pelerin, quelques appartements et locaux commerciaux.

Dans les propriétés non bâties, il s'agit principalement du camping (environ 3 ha), de l'aire de jeux (environ 1,5 ha), des terrains de sport au stade (environ 2,2 ha), les captages d'eau (1,9 ha), le terrain autour de la station d'épuration (1 ha), le cimetière (1,1ha), et autres délaissés de voirie. Depuis 2008, tous les lots dans le lotissement communal sont vendus.

▪ PROPRIETES DES COMMUNAUTES RELIGIEUSES

Les différentes communautés religieuses présentes sur la commune possèdent également du foncier (bâti ou non) représentant plus de 5 hectares au total. Les principaux propriétaires fonciers sont les Pères Jésuites, les sœurs Saint-Joseph et le Cénacle (Maison Thérèse Couderc).

PROPRIETES COMMUNALES ET PROPRIETES RELIGIEUSES



2.3. LES LIEUX D'HEBERGEMENT TOURISTIQUES

Détail voir chapitre V sur le développement économique (2.1 l'hébergement touristique).

La commune de Lalouvesc compte de nombreux lieux d'hébergements touristiques dont une partie liée à l'activité religieuse. Une partie des bâtiments de grande capacité sont aujourd'hui vacants, du fait d'une baisse de fréquentation et de nécessité de mise aux normes importantes. La capacité d'accueil variée et importante, reste un atout fort pour Lalouvesc et notamment pour l'organisation de grandes manifestations.

Type d'hébergement	Nombre d'établissements	Capacité d'accueil
Hôtels	3 hôtels sont 2 ouverts toute l'année	environ 32 chambres
Gîtes d'étape/ gîtes de groupe	4	environ 100 lits
Chambres d'hôtes	13	
Camping municipal	1	70 emplacements (tentes, caravanes, chalets, mobil homes)

D'autres projets sont en cours qui devraient augmenter les capacités d'accueil touristique :

- réhabilitation de l'ancienne colonie St Monique (propriété communale) : lieu d'accueil et de formation... Etude en cours
- Maison Claire : hébergement hôtelier/ traiteur
- Vie Tara : projet de construction de gîtes « grand standing »
- Les Rases de la Valette : restauration de l'ancien hôtel du « Mont Besset », production de gîtes et projet d'HLL sur le site

2.4. LES ESPACES PUBLICS ET TOURISTIQUES

Ils sont nombreux et ont globalement fait l'objet d'aménagement de qualité. On note une forte différence entre la fréquentation estivale et hivernale, avec une occupation de l'espace beaucoup plus importante en été. Cette différence est due aux conditions climatiques et aux types de services rendus à la clientèle estivale.

▪ **L'ESPACE DU CENTRE : UN ESPACE URBAIN BIEN AMENAGE, A PARCOURIR A PIED**



La place/carrefour du centre Des façades commerciales « traditionnelles », des ruelles aménagées

▪ **LES PLACES : UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT URBAIN VISIBLE**



La place Jean Marie Marel (située devant la basilique)

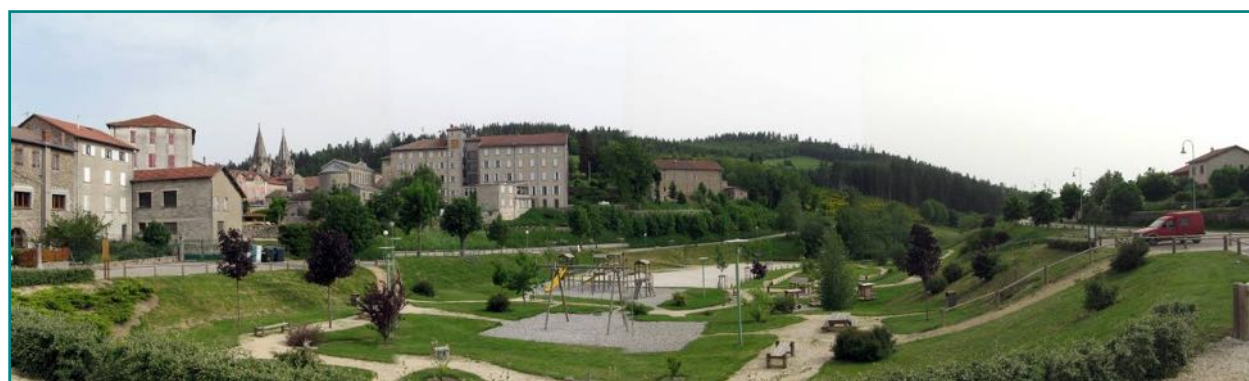


La vue vers l'Est depuis la place Marel (on y découvre le Mont Blanc par bonne visibilité)



Ancien hôtel Beau Site (travaux d'aménagement d'appartements en cours + une galerie artisanale qui a été créée à droite)

▪ **LES ESPACES DE LOISIRS :**



L'aire de jeux : un vaste espace de convivialité, ouvert, dans le centre

L'aire de jeux est cependant située « en arrière » et gagnerait à être directement reliée à l'espace de la basilique par un cheminement piéton à étudier.



Grand Lieu : un espace à requalifier

Le site de Grand Lieu présente de nombreux atouts : proximité du centre, zone humide, aire de pique-nique, possibilité de liaison entre le centre, des quartiers d'habitation et la place du Lac...

■ LES ESPACES CULTUELS ET RELIGIEUX :

La fontaine Saint Régis :

Source bénie par St Régis, on y demandait grâce pour "la fertilité, l'harmonie du couple et petits bonheurs". Des "ex voto" sur les murs de la fontaine indiquent que certains de ces souhaits se sont réalisés.

De nombreuses cartes postales la qualifient de source miraculeuse et la légende populaire attribue à son eau des propriétés curatives.

C'est un espace privé, à l'exception de la fontaine en elle-même. Il n'y a plus de commerce à proximité.



Le parc des pèlerins s'ouvre par son grand escalier de lauzes. La grande allée conduit à un amphithéâtre de gazon planté d'arbres. Un chemin de croix s'échelonne le long du parc. Les scènes sont gravées sur des menhirs (œuvre de Philippe Kaeppelin). Cet espace est privé mais en partie entretenu par la commune.



Le centre d'animation communale : une ouverture sur les Arts très appréciée pendant l'été



■ LA SIGNALÉTIQUE

Les panneaux de signalétique directionnelle et informative datent d'époques diverses et sont un peu hétéroclites. Il serait intéressant d'homogénéiser la signalétique (plaques de rues, panneaux...) pour gagner en clarté et en esthétique.

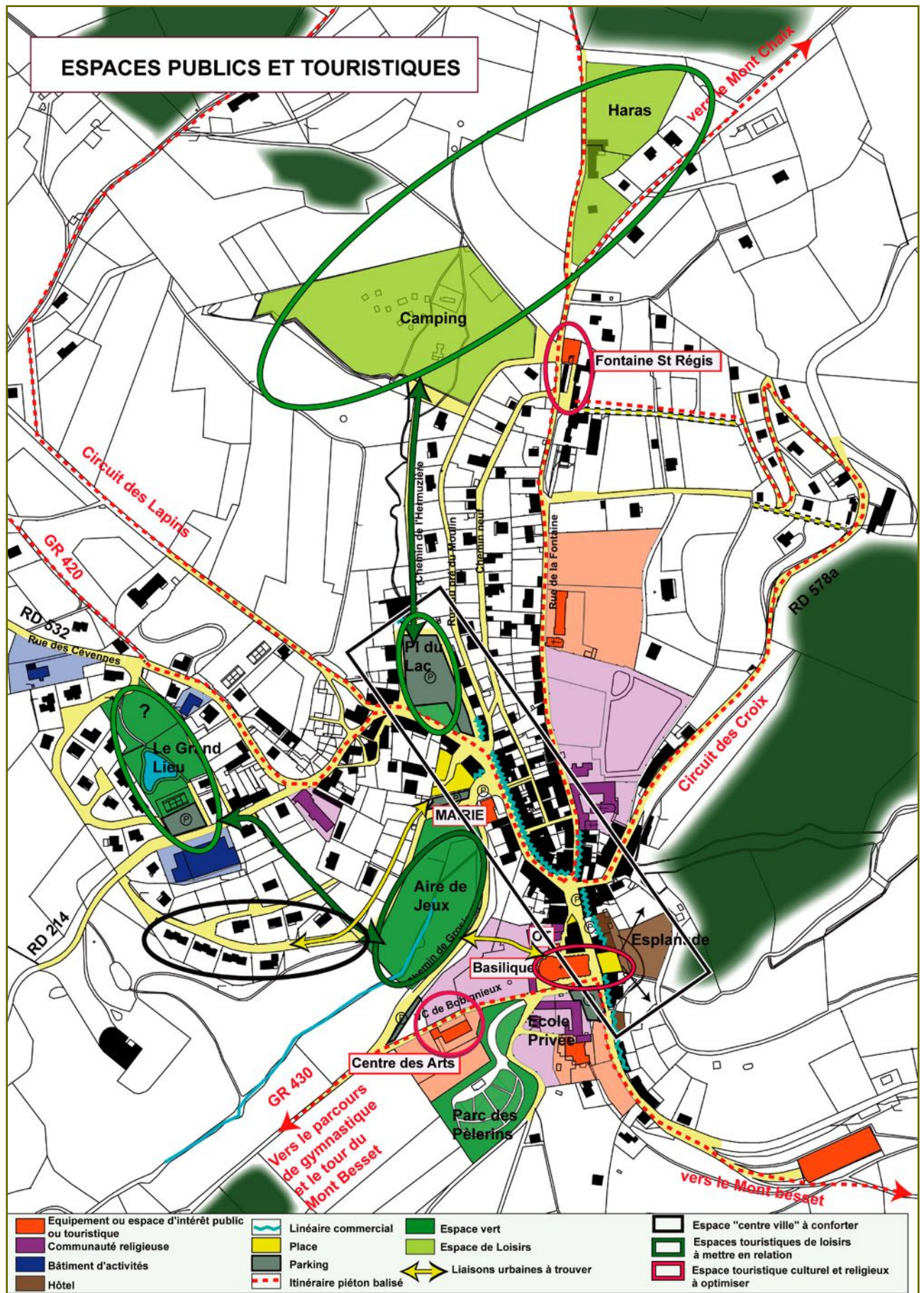


■ LES FRONTS BÂTIS

Autre caractéristique de la commune, la présence de « fronts bâtis », qui se retrouvent aussi bien dans la vue pittoresque de Lalouvesc que dans l'implantation des hameaux « en ruban » sur la pente.

Ces continuités urbaines participent à la lisibilité du village formant des transitions bien marquées avec les espaces naturels.





CHAPITRE 7.

LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET LES PROJETS COMMUNAUX

1. UN VILLAGE CENTRE A REDYNAMISER ET REHABILITER

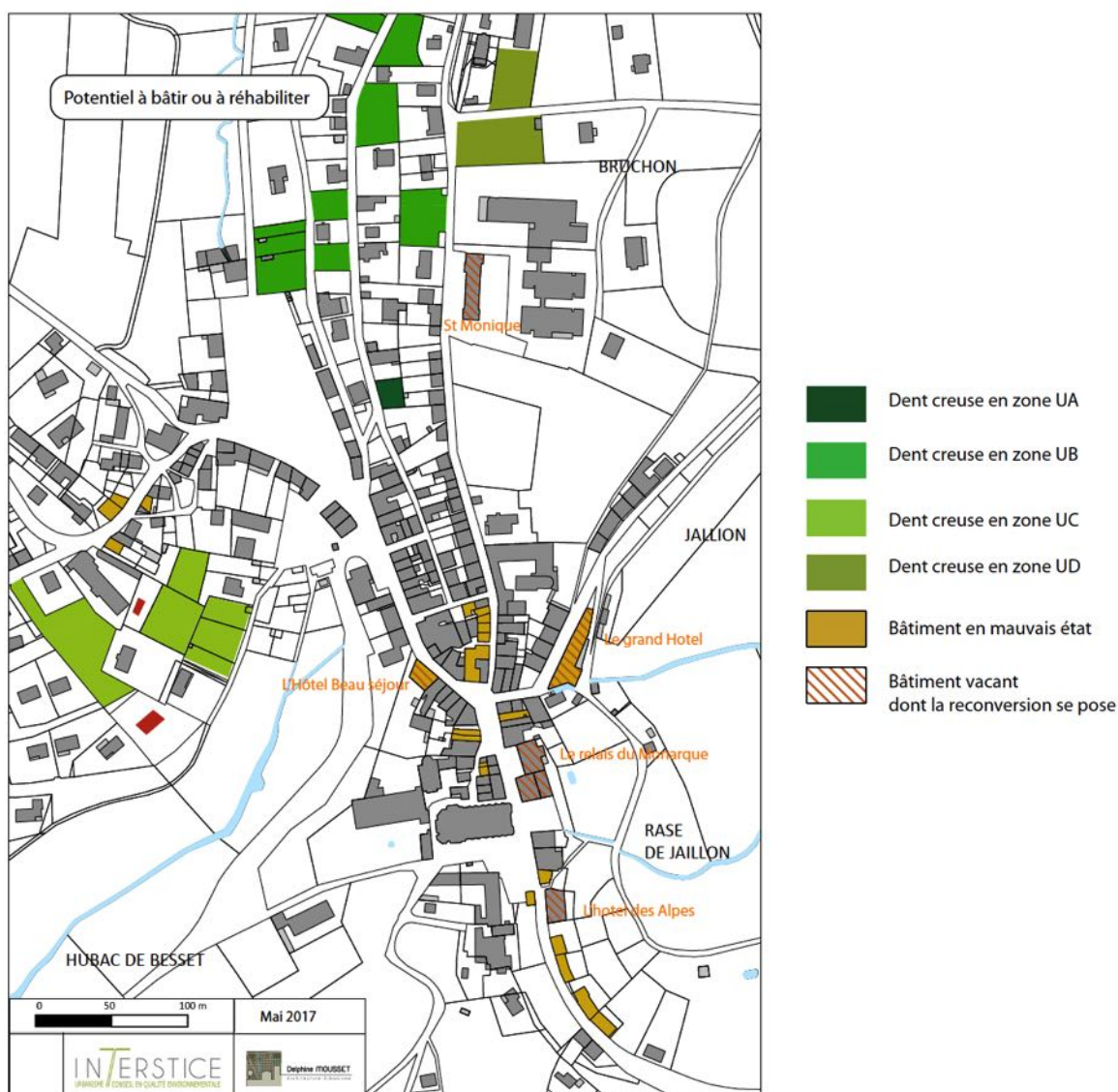
1.1. LE CENTRE BOURG, DES LOGMENTS PEU ATTRACTIFS

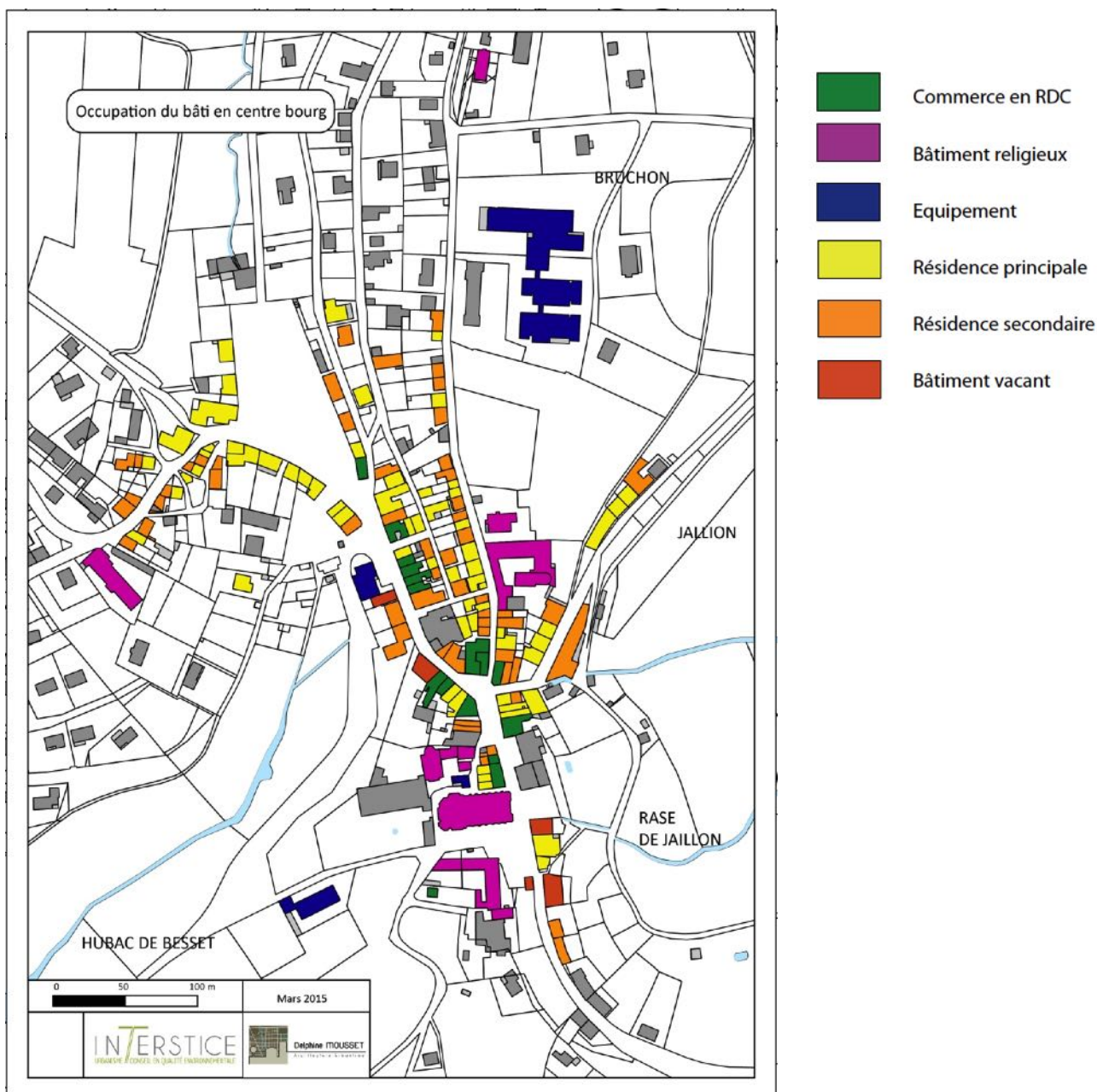
Par la typologie de son tissu bâti, le centre bourg est peu attractif pour le logement des nouvelles populations : il y a peu de lumière car les rues sont étroites, beaucoup de bâtiments ne possèdent pas d'espace extérieur. Les maisons sont étroites et hautes, leurs performances thermiques sont mauvaises ce qui au vu du climat de la commune est très pénalisant.

Cette situation entraîne un phénomène de désertification de ce cœur de ville et donc une accélération de la dégradation du bâti. On note ainsi une opposition entre une densité bâtie forte et une densité démographique faible.

L'état de certains bâtiments entraîne une dépréciation de ceux avoisinants, entretenus par leur propriétaire, et donne une image négative de la commune notamment auprès de la population touristique.

La reconquête des logements vacants et plus généralement la restauration voire restructuration du bâti est un enjeu fort pour redynamiser le centre-ville et la seule possibilité d'accueillir de nouveaux habitants car les disponibilités foncières autres y sont quasiment inexistantes pour envisager de nouvelles constructions. On note par exemple une seule dent creuse « exploitable » en zone Ua dans l'hyper-centre.





1.2. L'ÎLOT DU BAS DE LA RUE DE LA FONTAINE, UN SECTEUR STRATEGIQUE EN DESHERENCE

« L'îlot du bas de la rue de La Fontaine » est un secteur hyper-central, fortement touché par ce phénomène de dévitalisation. Il regroupe les bâtiments situés entre la rue de la Fontaine, la Place, la rue des Cévennes et l'impasse Thérèse Couderc.

Ce secteur concentre une grande partie des bâtiments insalubres. Ce morceau de ville constitue pourtant une des zones les plus stratégiques de la commune :

- C'est la croisée des routes d'Annonay, de Rochepaule et de Tournon
- C'est une rue touristique, on l'emprunte pour rejoindre le Cénacle ou la Fontaine St Régis
- C'est un lieu de vie et de rencontre pour la population locale de par sa situation centrale
- C'est une façade majeure du linéaire commercial du centre-bourg
- C'est un potentiel de logements proche des services et des commerces

Plusieurs bâtiments sont inutilisés ou inutilisables. Certains immeubles sont dans un tel état de vétuste, qu'ils seront voués à la démolition sans intervention rapide. Une réflexion à l'échelle de l'îlot est nécessaire car des rénovations au coup par coup restent des solutions ponctuelles qui ne peuvent aboutir l'amélioration générale de l'habitabilité de l'îlot.

C'est également un quartier à caractère patrimonial, puisqu'il constitue le cœur historique de Lalouvesc. Il est important d'en assurer la pérennité et de se le réapproprier.



ETAT DU BÂTI

- Rénovation récente
- Etat correct
- Etat de vétusté

Etat du bâti de l'îlot de la Fontaine



TYPLOGIE

- Habitation
- Rez-de-chaussée commercial, habitation en étage
- Hotel



HAUTEUR DU BÂTI

- R+2
- R+2+combles
- R+3
- R+3+combles

USAGE		OCCUPATION		STATUT	
	Hôtel Gîtes		Résid. principale		Propriétaire occupant
	Commerce		occupation saisonnière		Locataire
	Habitation		Vacant		En vente

REZ-DE-CHAUSSEE



1ER ETAGE



2e ETAGE



3e ETAGE



1.3. DES BATIMENTS INSALUBRES QUI DEPRECIENT L'IMAGE DE LA COMMUNE

▪ LES HOTELS

Deux anciens hôtels aujourd'hui inoccupés présentent un état préoccupant : le Grand Hôtel (route d'Annonay) et l'Hôtel Beauséjour (Rue des Cévennes). Ils sont d'autant plus visibles qu'ils sont importants de par leur emprise et leur volumétrie.

L'hôtel Beauséjour est situé sur la parcelle n°278, localisation stratégique entre le centre ancien et les nouveaux quartiers. Ce bâtiment marque l'entrée dans le centre ancien de Lalouvesc (bâtiment « porte »), depuis la Place du Lac, mais il enferme le centre bourg de par son gabarit imposant et constitue un masque pour les bâtiments qui lui font face.

Son état de dégradation est tel que sa réhabilitation est exclue, et il pose un souci de sécurité au niveau de l'espace public. En effet, le trottoir est interdit aux piétons pour cause de chute de matériaux et un arrêté de péril a été pris par le maire le 12 mai 2015.

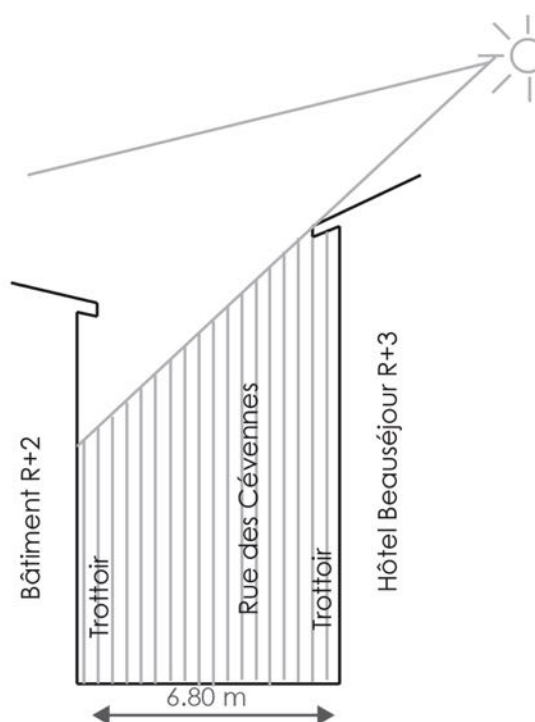
Etat des lieux de l'hôtel Beauséjour



Vues montrant l'état de dégradation du bâtiment



Il constitue un masque pour les bâtiments qui lui font face





Vue depuis le parc, il rivalise avec la basilique



Vue depuis le centre bourg



Vue depuis la Place du lac

▪ LA PLACE DES 3 PIGEONS

L'entrée sud de la commune est également marquée par la présence d'un bâtiment vacant en mauvais état, au niveau de la parcelle n°330. Son état donne une image négative de la commune.

Ce « bâtiment porte » marque l'entrée dans Lalouvesc depuis la route de St Félicien, mais il cache la vue sur la Basilique, bâtiment remarquable de la commune.

De plus, il constitue un resserrement au niveau routier, empêchant le croisement de deux véhicules et entraînant une mauvaise visibilité de la circulation venant du centre-bourg.

Un emplacement réservé est inscrit au PLU actuel en vue de la démolition du bâtiment.

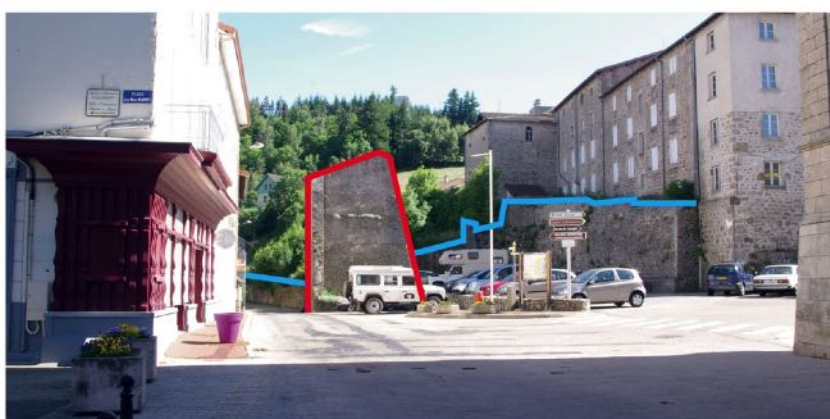
Etat des lieux de la place des 3 pigeons



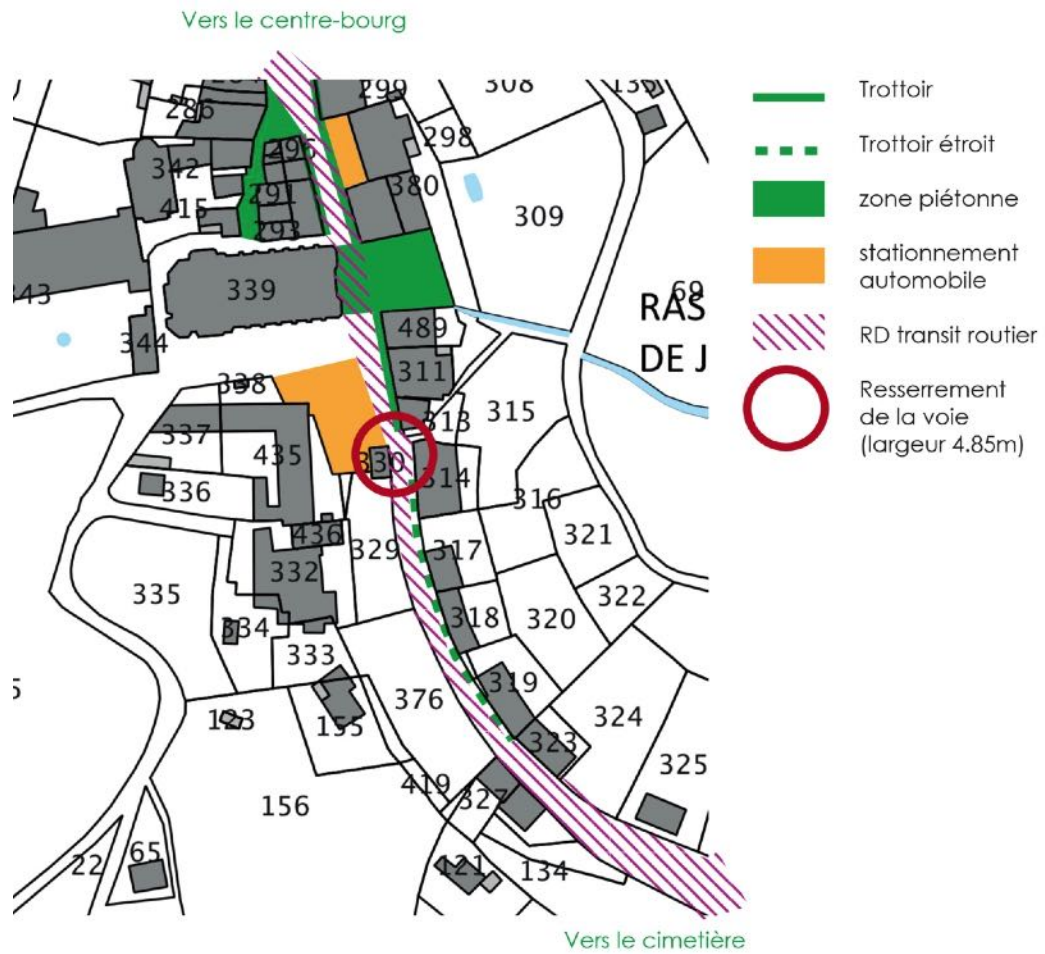
Vue du bâtiment



Vue depuis St Félicien

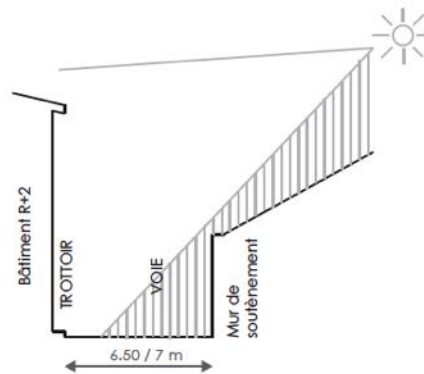


Vue de la place des 3 pigeons



Une différence d'ensoleillement très marquée

La bordure Est est beaucoup plus lumineuse et plus avenante que la bordure Ouest située dans l'ombre



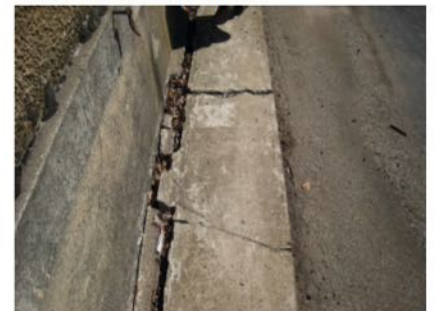
Une fermeture visuelle, côté Ouest
Le mur de soutènement ferme la perspective et rend ce côté moins agréable pour le cheminement piéton.

Un sentiment d'insécurité...

lié au trafic routier...



et à l'étroitesse des trottoirs



▪ **LE CŒUR DE VILLE**

L'office du tourisme est situé de manière stratégique à proximité immédiate de la Basilique et du centre bourg, mais le bâtiment est implanté en fond de ruelle piétonne ce qui le rend peu visible. De plus les bâtiments des parcelles n°288 et 289 sont vacants et dans un état d'insalubrité qui ne met pas en valeur ce cœur de bourg.



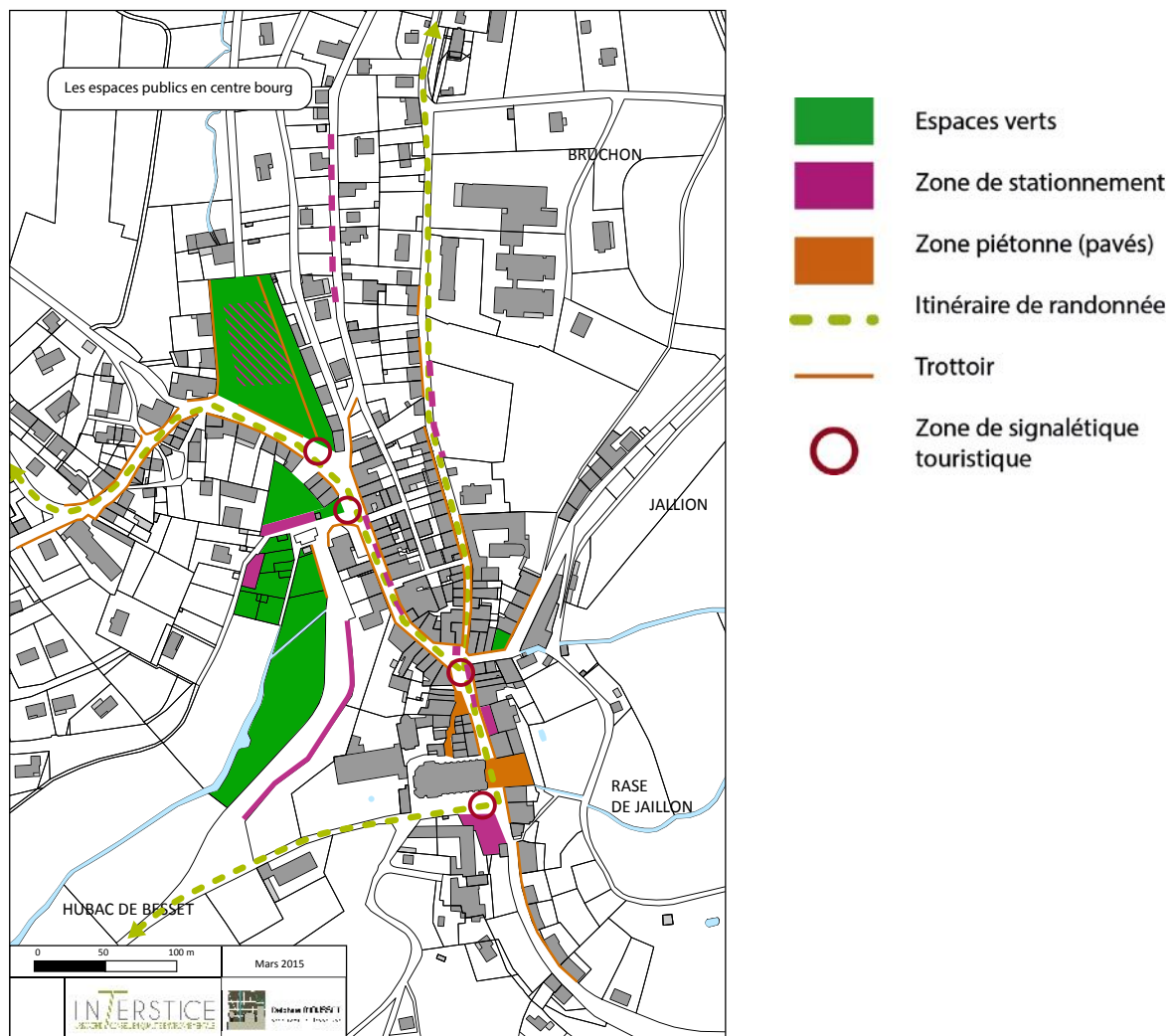
Office de tourisme au fond de la ruelle St Régis, peu visible



Bâtiments dégradés des parcelles 288 et 289

1.4. UN EFFORT A POURSUIVRE POUR VALORISER LES ESPACES PUBLICS

La commune de Lalouvesc est dotée de deux espaces végétalisés de grandes superficies : la place de Lac et l'aire de jeu du Val d'Or qui présentent de grandes qualités d'aménagement. Ces deux espaces sont implantés en marge du centre-bourg. En effet, le centre ancien ne possède pas d'espaces verts hormis un square route d'Annonay qui fait suite à une démolition et ne présente aucune qualité paysagère.



Il est à noter que deux sentiers de Grande Randonnée traversent la commune.

De plus, le réseau de trottoirs et les deux zones piétonnes confèrent une bonne place aux déplacements doux.

La **signalétique touristique** est concentrée en quatre points stratégiques : la place du lac, la mairie/aire du Val d'or, le cœur de ville/ilot de la Fontaine, la Basilique. Elle est très hétérogène de par les couleurs, les âges et les dimensions. Il serait nécessaire de l'harmoniser pour amener une cohérence visuelle et plus de clarté



Les revêtements **des espaces publics**, quant à eux, sont très divers :

- Utilisation de couleurs très vives notamment pour signaler le stationnement et pour matérialiser le cheminement piéton au niveau de certain trottoir. Ces teintes dénotent avec un environnement urbain très sobre et attirent l'attention sur des éléments qu'il conviendrait de fondre dans le paysage.
- Utilisation harmonieuse de pavés pour signaler les zones piétonnes (coloris proche de la pierre et des tons locaux)



Les espaces publics souffrent de la dégradation du bâti et deviennent parfois dangereux suite à des chutes de matériaux (Pub st Régis, Hôtel Beauséjour)

De plus, certains trottoirs restent peu accessibles par les emmarchements notamment rue de la Fontaine. Cette situation est peu soluble du fait de la topographie importante. Toutefois, la chaussée reste empruntable par les piétons étant donné le peu de circulation de véhicules.



1.5. UN MAILLAGE IMPORTANT D'ÉQUIPEMENTS A PERENNISER

La commune de Lalouvesc est structurée autour de nombreux équipements publics, privés ou religieux dont le dynamisme et l'état sont cependant très variables.

▪ **LES EDIFICES PUBLICS**

- La Sainte Monique est en cours de réhabilitation en centre culturel
- L'école doit être mise aux normes notamment d'accessibilité
- Le centre d'animation communal fonctionne
- La Poste va se transformer en agence postale, sans destination future prévue pour le bâtiment

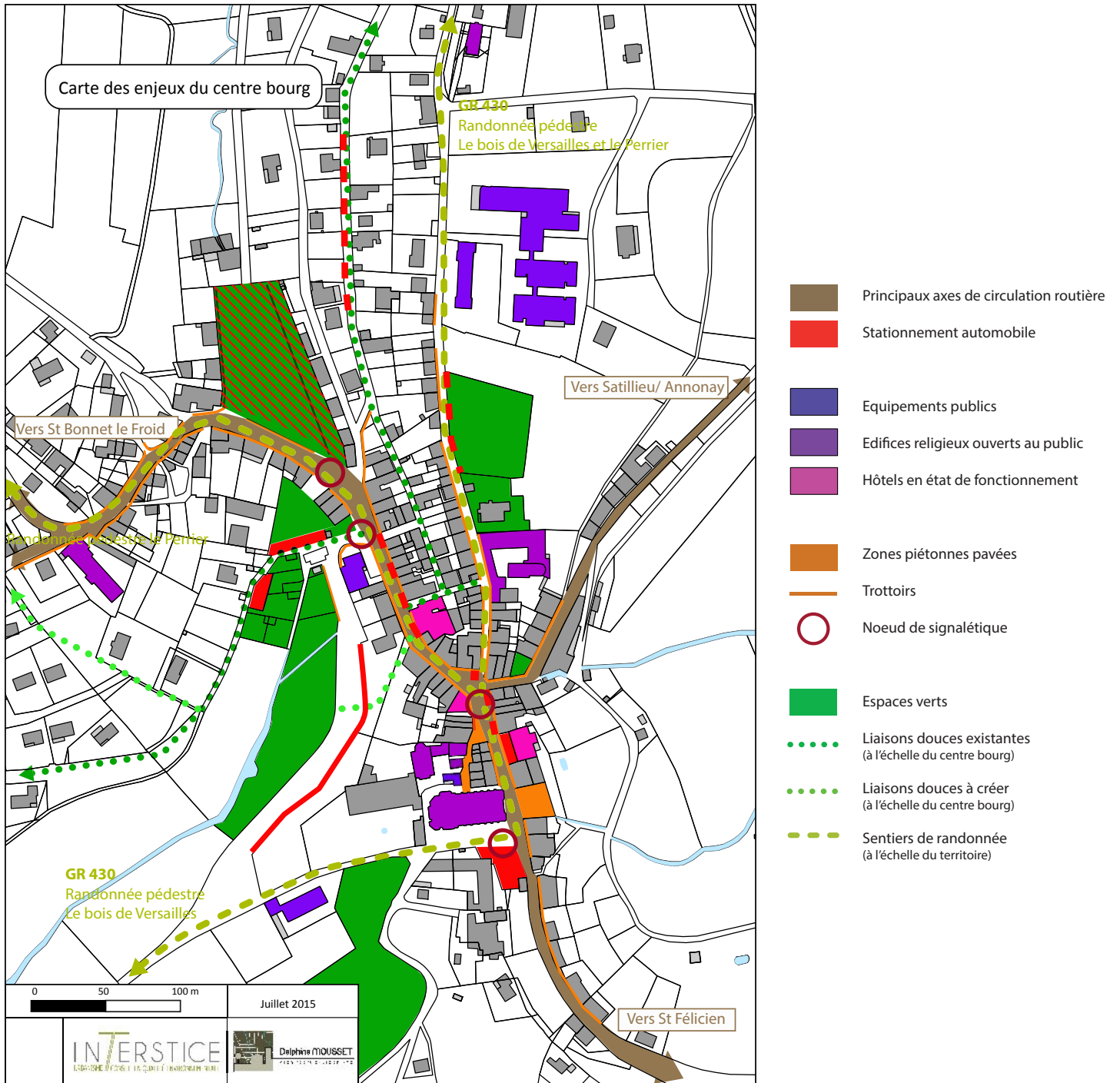
▪ **LES EDIFICES PRIVÉS**

- La Maison Claire fait l'objet d'un projet à l'étude d'hébergement/traiteur
- L'hôtel Beauséjour menace ruine et devrait laisser la place à un parc urbain
- L'îlot de la Fontaine fait l'objet d'un projet de requalification
- Le pub St Régis et le grand Hôtel sont en état de vétusté avancé
- Le relais des Monarques est en vente

▪ **LES EDIFICES RELIGIEUX**

- La fontaine St Régis reste un haut lieu de pèlerinage mais aujourd'hui très enclavée
- La basilique nécessite des travaux au niveau du parvis (pavés) et de sa toiture
- La maison St Régis
- Le Cénacle qui présente des bâtiments rénovés mais qui a cessé ses activités aujourd'hui

- La maison des sœurs de St Joseph
- L'abri du Pèlerin qui devrait être mis aux normes et rénové pour améliorer le confort



1.6. UN PROJET DE « DEMOLITION CONTROLEE » POUR REDYNAMISER LE CENTRE ANCIEN

L'enraiment de la lente dégradation du centre bourg doit passer par une opération de « dédensification contrôlée ».

Un projet de mise en valeur du bâti existant doit être réalisé à l'échelle du centre-bourg et plus particulièrement au niveau de l'îlot de la Fontaine et de l'Hôtel Beauséjour. Ces projets dépassent le simple cadre du PLU, mais leur amorce se fera suite à l'état des lieux du PLU.

1.6.1. UN PROJET PARTICIPATIF POUR L'ÎLOT DE LA FONTAINE

L'objectif du projet est de redonner envie d'habiter l'îlot de la Fontaine afin de lutter contre la vacance des logements et des rez-de-chaussée commerciaux.

Pour cela il faut améliorer l'habitat :

- En concevant de nouvelles manières d'habiter et de partage de l'espace collectif, plus adaptées aux modes de vie actuels en centre-bourg.
- En apportant de la lumière, du solaire passif, des vues... rendant les logements existants plus attractifs. Ceci passe par une opération de curage de l'îlot et de restructuration.
- En améliorant les performances thermiques de ces logements, car vu le climat rigoureux de Lalouvesc, les appartements actuels sont des gouffres énergétiques.

La commune a initié un projet participatif impliquant la population, les habitants et propriétaires au sein de l'îlot. L'objectif est de faire émerger des initiatives privées groupées afin de trouver des solutions communes pour améliorer l'habitabilité de l'îlot : curage éventuel pour apporter plus de lumière et des espaces extérieurs en cœur d'îlot, améliorer l'habitat par des opérations de restauration groupées, cibler une population à accueillir, répondre aux besoins de la population en place, lutter contre la vacance des commerces, améliorer les espaces publics pour rendre le centre ville plus agréables aux habitants et visiteurs, solliciter des financements... Plusieurs réunions ont déjà eu lieu à ce sujet, une réflexion est en cours pour trouver une stratégie foncière : Groupement de propriétaires en Association Foncière Urbaine, échanges/vente entre propriétaires....



- Créer un cœur d'îlot agréable et ouvert
- ▭ Réunifier les propriétés afin de proposer des appartements avec des surfaces de plancher plus attractives (formes, superficie)
- Créer une liaison douce (sorte de traboule) pour ouvrir l'îlot sur la rue des Cévennes
- — — Parcours touristiques

0 10 50m

1.6.2. CREATION D'UN ESPACE PUBLIC CŒUR DE VILLAGE AU NIVEAU DE L'OFFICE DU TOURISME

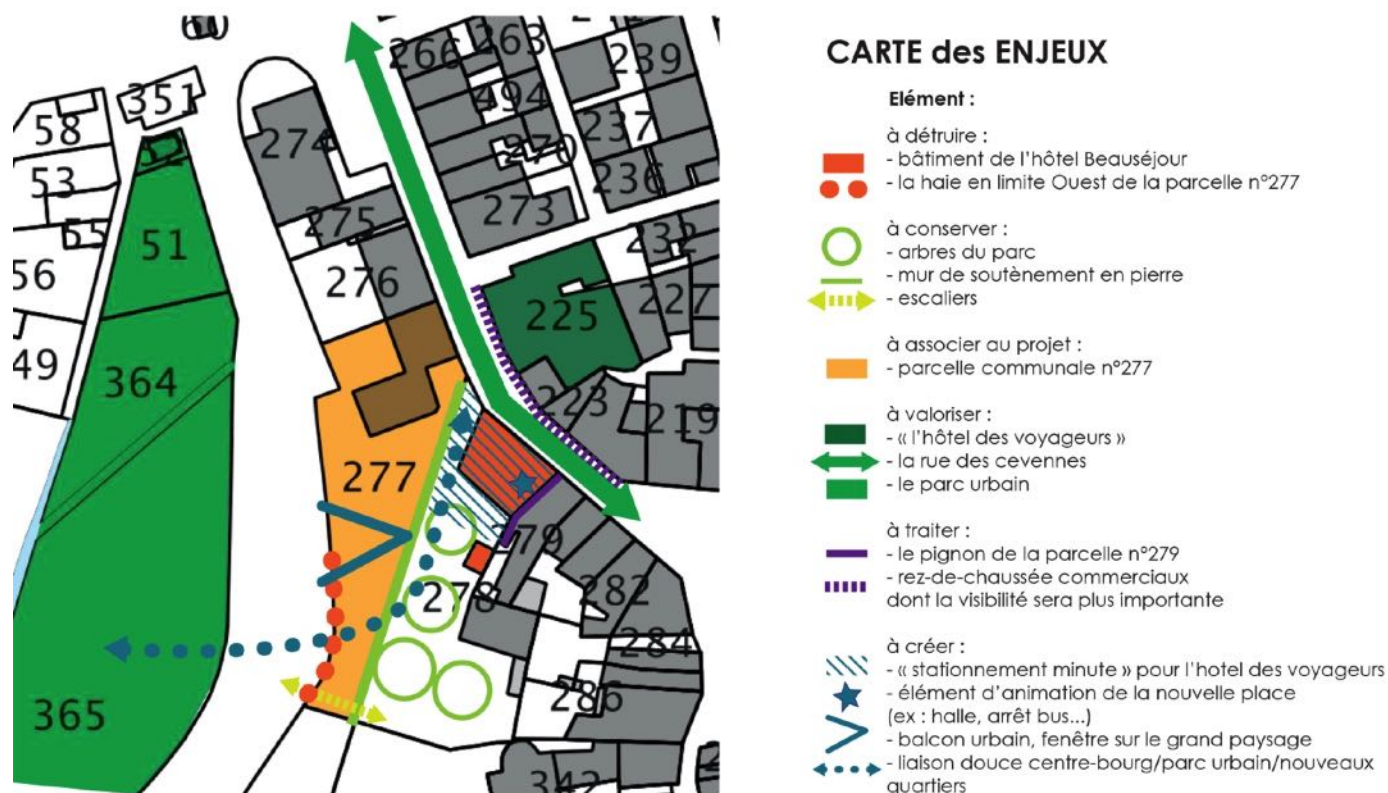
Les bâtiments des parcelles n°288 et 289 seront démolis afin d'ouvrir la place vers l'office du tourisme. Un des bâtiments a d'ores et déjà été acheté par la commune. Le second fait l'objet d'un emplacement réservé au PLU.

1.6.3. UN PROJET DE RENOUVELEMENT URBAIN SUR LE SITE DE L'HOTEL BEAU-SEJOUR

La démolition du bâtiment va permettre de ménager une aération du tissu urbain, en créant un parc urbain dans le centre ancien. Cet espace permettra d'offrir une terrasse au commerce mitoyen et d'améliorer l'ensoleillement de l'hôtel des voyageurs situé de l'autre côté de la rue.

Le projet consiste à créer un parcours qui permette de relier le centre-bourg aux nouveaux quartiers, en passant par l'aire de jeux du Val d'Or aménagée en contrebas de la parcelle. Cette liaison viendra compléter le maillage existant de déplacements doux.

Si le budget est suffisant, un équipement de type halle viendra animer l'espace public.



1.6.4. L'AMELIORATION DE L'ENTREE SUD DU VILLAGE

La démolition du bâtiment sur la place des trois Pigeons va permettre :

- une amélioration de la sécurité routière en assurant une meilleure visibilité et en facilitant le croisement des véhicules en élargissant la voie.
- une revalorisation du paysage urbain de Lalouvesc par un embellissement de la Place des Trois pigeons et une ouverture de la vue sur la basilique en entrant dans la commune depuis la route de St Félicien.
- une sécurisation des déplacements doux par une mise en valeur et une amélioration d'un cheminement piéton reliant le centre-bourg au cimetière (et au départ de randonnées du Mont Besset) le long de la bordure Est de la voie, plus agréable.

1.7. UN PROJET DE REQUALIFICATION DU PATRIMOINE

1.7.1. LA REQUALIFICATION DE LA SAINTE MONIQUE

La commune est propriétaire d'une vaste bâtisse en pierre d'environ 1500m² sur 3 niveaux, « Saint Monique », située rue de la fontaine, dans le centre de Lalouvesc. Cet édifice accueillait autrefois une colonie de vacances « les colonies d'Oran ». C'est un édifice majeur sur le territoire.



Saint Monique aujourd'hui

Une rénovation de cet édifice est actuellement à l'étude par la commune. L'objectif est de créer un centre de formation et d'hébergement pour les arts du spectacle (musique et théâtre). Une étude est en cours pour la reconversion de ce bâtiment.

1.7.2. LA VALORISATION DE LA FONTAINE ST REGIS

Afin de rendre plus accueillant le site de la Fontaine St Régis, la commune a apposé un emplacement réservé au PLU sur un jardin attenant à la source (parcelle AD n°150). Ce jardin, autrefois propriété communale, permettrait de créer une halte plus agréable aux pèlerins, et également de valoriser l'accès à la Fontaine depuis le camping, aujourd'hui invisible depuis cet espace très touristique.



Accès à la fontaine Saint Régis depuis la rue de la Fontaine



Vue sur le site de la Fontaine St Régis depuis l'accès au camping

La fontaine est entièrement masquée et le jardin invisible derrière de très hauts arbres

Une revalorisation générale de ce site serait bénéfique.

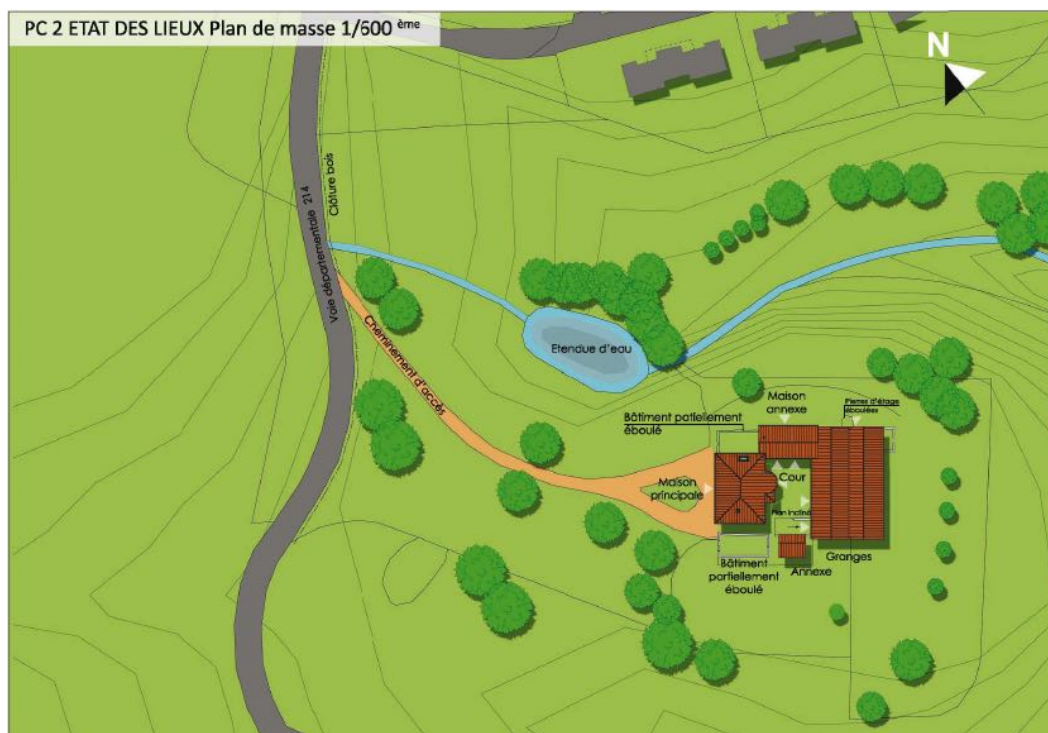
1.7.3. LE PROJET DE MAISON CLAIRE

■ LE PROJET

« Maison Claire » est un ancien corps de ferme situé en sortie du village de Lalouvesc sur la route départementale RD 214 menant à Saint-Agrève via le village de Rochepaule. Il s'agit d'un site particulièrement remarquable et patrimonial.

Elle se décompose en trois entités :

- Une maison d'habitation pouvant être qualifiée de Maison de Maître sur trois niveaux avec une cave partielle. Elle est caractérisée par une tour construite entre le XV et le XVIème siècle abritant un escalier à vis particulièrement remarquable,
- Une maison annexe, construite sur deux étages, qui relie la Maison principale et les granges
- Deux granges construites en deux travées sur un rez-de-chaussée utilisé en étable. Ces granges sont accessibles, pour le stockage des foins, par une rampe, via une cour intérieure située sur l'arrière de la maison principale.



■ LE PROJET INITIAL

Le projet « Maison Claire » a fait l'objet d'une modification simplifiée, approuvée par le Conseil Municipal le 24 Juin 2013 pour permettre un projet d'hébergement hôtelier (UTN) « Transformation d'une zone Ah en Ahh ». La commission des sites a émis un avis favorable et un permis a été délivré pour cet équipement le 1/7/2016. Cette autorisation d'urbanisme est valable 3 ans et s'achève donc le 1/7/2019.

Le projet initial de rénovation de « Maison Claire » consistait, d'une part, à installer un gîte pouvant abriter jusqu'à 30 personnes dans la maison principale et dans la maison annexe, et, d'autre part, à transformer les anciennes granges en une salle de banquet pouvant accueillir jusqu'à 150 personnes.

La rénovation de la bâtisse était prévue selon les principes suivants :

- Mise en accessibilité entre la maison principale et l'annexe par la construction d'une extension dans l'angle nord ouest, permettant en même temps de créer deux chambres avec accès pour

les personnes à mobilité réduite. Ce principe d'extension respecte l'histoire de la bâtisse, car au début du XXème siècle une construction existait à cet endroit

- Respect de l'architecture de la demeure et de son histoire : aucune transformation extérieure n'est prévue. L'aménagement intérieur valorise les plafonds à la française et des cheminés existantes. L'escalier permettant l'accès aux différents étages de la maison est remis en état. Les façades pierres sont traitées dans le respect des traditions ardéchoises. Les menuiseries bois de ces deux maisons sont remplacées en respectant le dessin et le matériau d'origine.
- Maintien de la cour intérieure située entre le gîte et l'espace réception. Un mur en pierre délabré doit être rabaissé pour apporter de la clarté à cet espace. Les façades pierres doivent être traitées dans le respect de la tradition ardéchoise.
- Respect de l'environnement naturel conférant aussi son charme à cette bâtisse : la bâtisse est entourée de 4 hectares de prés, prairies et arbres. Une attention particulière doit être portée à la rénovation ou remise en état de ces terres. L'ensemble des prés aux alentours est laissé à disposition d'un agriculteur pour le pâturage. Les abords immédiats de la bâtisse doivent être entretenus.

▪ **L'EVOLUTION DU PROJET**

Le porteur de projet souhaite faire évoluer son projet :

- l'affectation de la maison principale en structure d'hébergement (9 chambres soit 18 personnes) n'évolue pas.
- la maison annexe et la grange (affectée à un gîte et salle de réception dans le PC accordé) pourrait être affectée à un espace cuisine fabrication traiteur ou à de l'habitation si le projet économique ne se réalisait pas.

▪ **LES APPORTS POUR LE VILLAGE**

L'apport économique est important pour le village. Outre la création d'une nouvelle activité au sein du village, l'impact sur le commerce local est évident.

Les locataires consommeront dans les commerces locaux (boucherie-charcuterie, épicerie, boulangerie) pour les achats quotidiens et les achats de souvenirs de type produits du terroir, ainsi que pour les achats loisirs (bureau de tabac, boutiques souvenirs, etc.).

Les invités aux réceptions devront passer au minimum une nuit à Lalouvesc la capacité du gîte étant limité, une grande partie des convives, devra donc être hébergée dans les deux hôtels, les gîtes ou le camping municipal.

Le monde amenant le monde, l'ensemble de ces personnes apporteront une vie certaine et donc une animation dans le village.

▪ **L'APPORT PATRIMONIAL**

Cette rénovation permet la réhabilitation d'un patrimoine historique du village. Elle permet de remettre en valeur une architecture typique et un lieu au charme sans conteste. Enfin, elle permet aussi de conserver l'histoire de ce lieu qui a joué un rôle important lors des guerres de religions et de la venue d'un Saint vénéré au village depuis sa mort le 31 décembre 1640 : Jean-François Régis

NB : Très récemment l'autorisation d'urbanisme déposée sur « Maison Claire » est devenue caduque. La commune souhaite bien évidemment qu'un nouveau porteur de projet se présente et donc conserve la possibilité de reprise économique de cet ensemble. Toutefois, compte tenu de l'état du bâti et de l'urgence d'entreprendre des travaux pour pérenniser cet ensemble patrimonial, la commune souhaite ouvrir la possibilité d'une reprise pour de l'habitat sans obligatoirement l'accompagnement de projet économique.

2. L'ÉVOLUTION DES EXTENSIONS PÉRIPHÉRIQUES

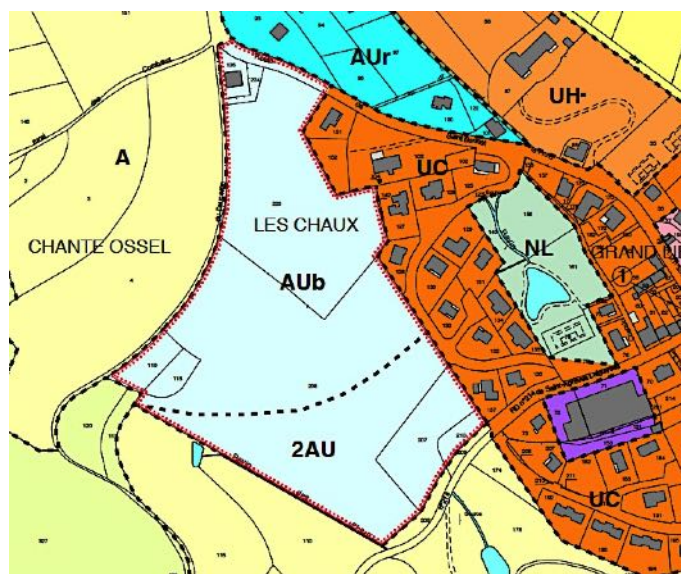
La revitalisation du bourg centre et le renforcement de la centralité sur Lalouvesc s'accompagne nécessairement d'une réflexion sur le devenir et l'évolution des quartiers périphériques. L'étude des gisements fonciers a montré des disponibilités foncières trop importantes par rapport au niveau d'équipement du village situées principalement en périphérie, dans les zones à urbaniser, mais aussi en périphérie de la zone Ud.

Ces fortes disponibilités foncières concurrencent les possibilités d'accueil plus centrales. La commune a poursuivi une réflexion dans le cadre du PLU pour définir ses stricts besoins de développement complémentaires et compatibles avec la volonté de réinvestir le centre-bourg.

Le choix des secteurs à retenir a tenu compte des enjeux urbains mais aussi des objectifs paysagers et notamment la volonté de préserver les vues sur les silhouettes villageoises et des objectifs de préservation des espaces agro-naturels.

2.1. LE SECTEUR LES CHAUX – UNE PRIORITE POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN A VENIR

Le secteur des Chaux avait été défini comme zone d'urbanisation future dans le PLU. Une partie au Nord était ouverte à l'urbanisation (AUb) et une au Sud était fermée (2AU). Le secteur des Chaux avait fait l'objet d'une orientation d'aménagement portant sur l'ensemble du site. Cette extension du quartier de Grand Lieu est une suite logique au tissu pavillonnaire existant. La voirie qui dessert le lotissement se connecte d'ores et déjà à la parcelle, en partie Est.



Extrait du PLU de 2010

Le zonage de 2010, prévoyait d'urbaniser les parcelles n°210, 207, 208, 119, 118, 223 et 106. Cette emprise de 5 hectares est trop importante pour la commune de Lalouvesc tant en termes de coût d'aménagement que de rythme de construction.

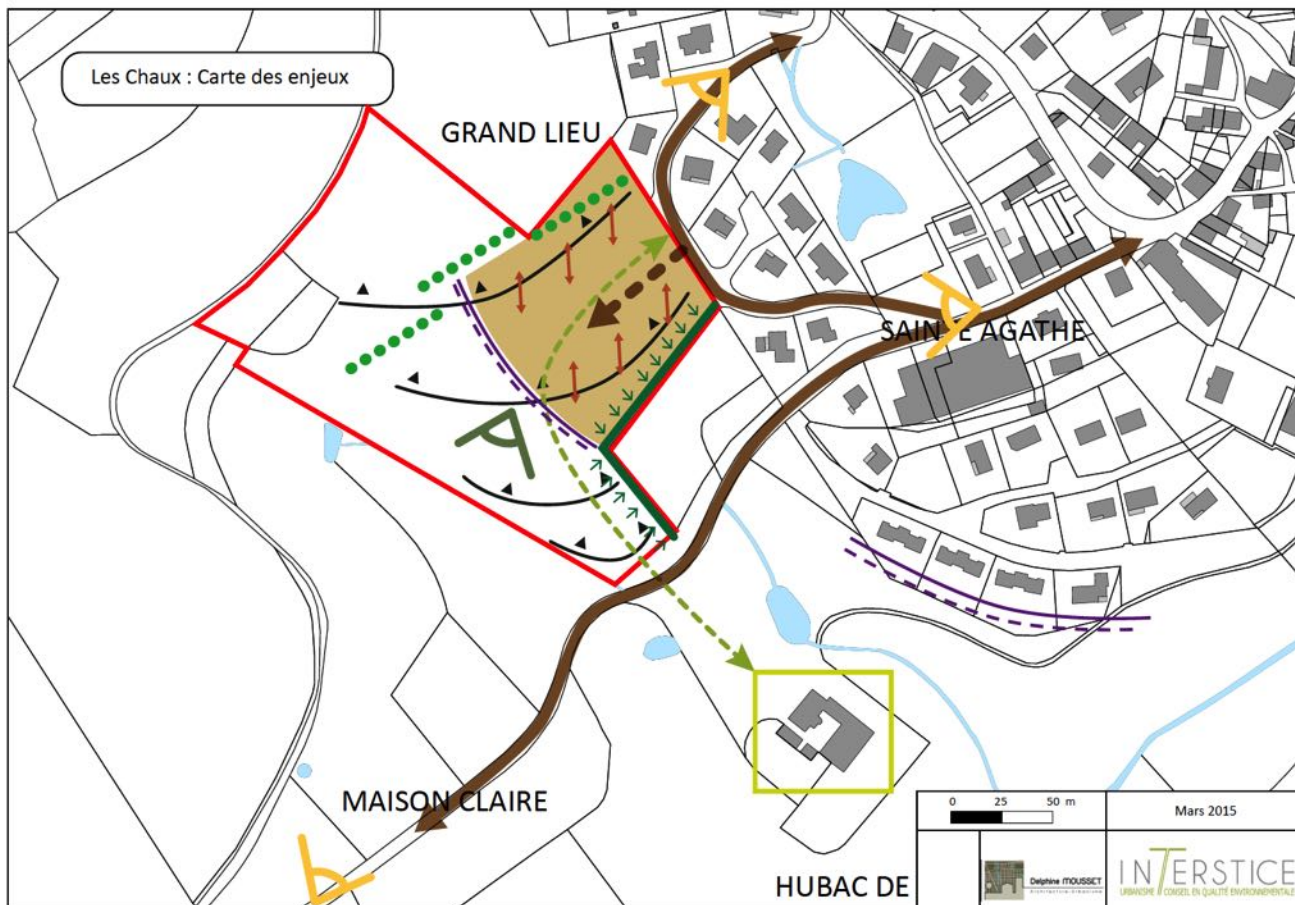
En effet, le territoire n'est pas suffisamment attractif pour accueillir autant de nouveaux logements.

En 2014, la commune a acquis les parcelles N°208, 118 et 119 qui constituent la zone la plus intéressante puisqu'elle est en continuité avec l'existant et la plus protégée des vents froids du Nord. Cette situation favorise la mise en place d'un projet d'ensemble de maîtrise communale cohérent.

Ce site est particulièrement sensible du point de vue paysager. En effet, il est situé en entrée de ville depuis la route de Rochepaule et sa topographie en pente l'expose d'autant plus à la vue. Les implantations du bâti devront prendre en compte cette exigence.

L'urbanisation des Chaux a fait l'objet d'une étude globale. Une partie du tènement est retenue pour réaliser un projet d'éco-lotissement qui sera lié à un projet agricole de proximité (installation d'une exploitation en permaculture).





- Périmètre de la parcelle communale
- Topographie du site
- Barrière végétale forte privée
- A Ouverture vers le grand paysage
- A Vues du site depuis les voies existantes
- Maison Claire, Élément patrimonial valorisant le site
- Voies existantes
- Accès au nouveau quartier afin de le raccorder au quartier au pavillonnaire existant
- Bouclage piéton permettant de relier le nouveau quartier au site de Maison Claire
- Zone à urbaniser en continuité du quartier pavillonnaire existant
- Front bâti existant ou à créer
- Orientation des bâtiments à privilégier (Nord/Sud et vues)
- Haies brise vent pour se protéger des vents dominants

2.2. LE QUARTIER DE ROCHELIPPE A MAINTENIR DANS SON AMBIANCE AGRO-NATURELLE

Le quartier de Rochelippe constitue l'extension Nord du centre-bourg à l'Est de la rue de la Fontaine. C'est un secteur très aéré, à dominante agro-naturelle, composé de maisons individuelles construites sur des parcelles de grande dimension, formant ainsi des parcs d'agrément liés aux habitations.

Le site est assez plat au Nord de la Fontaine Saint Régis mais devient très escarpé à l'Est en direction du lotissement Valérien. Il n'y a d'ailleurs pas de communication routière possible entre la rue de la Fontaine et le Lotissement accessible uniquement depuis la route d'Annonay.



Ambiances paysagères du secteur Rochelippe

De nombreuses parcelles sont urbanisables dans le PLU (classées en zone Ud), mais elles grèvent une grande partie du « droit à construire » sur la commune car elles ne représentent pas un réel potentiel constructible puisqu'une densification de cette zone n'est souvent pas envisagée par les propriétaires. En effet, plus de 3 ha de terrains sont encore libres de constructions en zone Ud.

Par ailleurs, les équipements publics (voirie communale, réseau d'assainissement,...) ne sont pas suffisants pour desservir les parcelles.

La partie Ouest de la zone Ud, non accessible depuis la rue de la Fontaine devrait donc retrouver une vocation naturelle. Le bâti existant pourra évoluer mais l'ambiance végétale et très aérée de ce tissu urbain sera préservée.



2.3. MAINTENIR LA QUALITE PAYSAGERE DE L'ENTREE SUD : L'UBAC DE BESSET

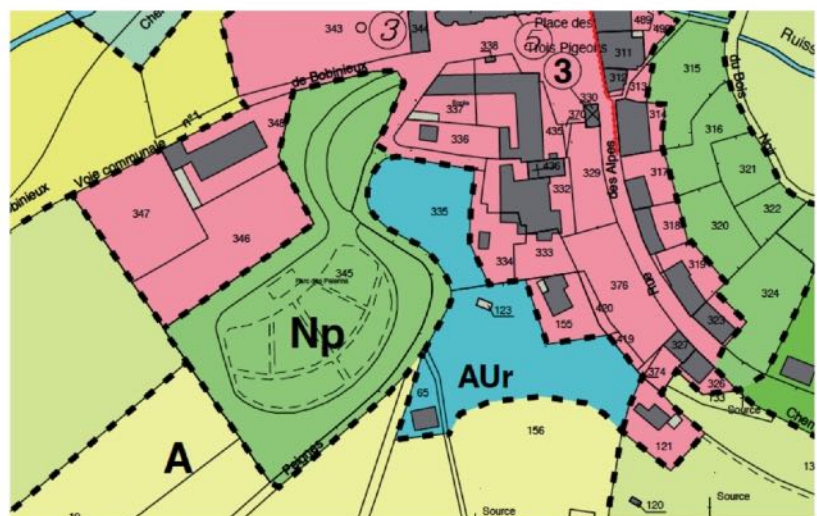
Cette zone, représentant environ 5 000 m², est classée comme pouvant être ouverte à l'urbanisation dans le PLU en vigueur (Zone AUr). Elle présente l'intérêt d'être située à proximité immédiate du centre-bourg. Ce nouveau quartier peut en effet constituer la continuité du tissu du centre ancien.

Mais cette ouverture est soumise à la desserte par les réseaux qui aurait un coût important pour la commune.

De plus, la voirie qui permet d'accéder au site est étroite et n'est pas adaptée au trafic lié à la création d'une nouvelle zone urbanisée.

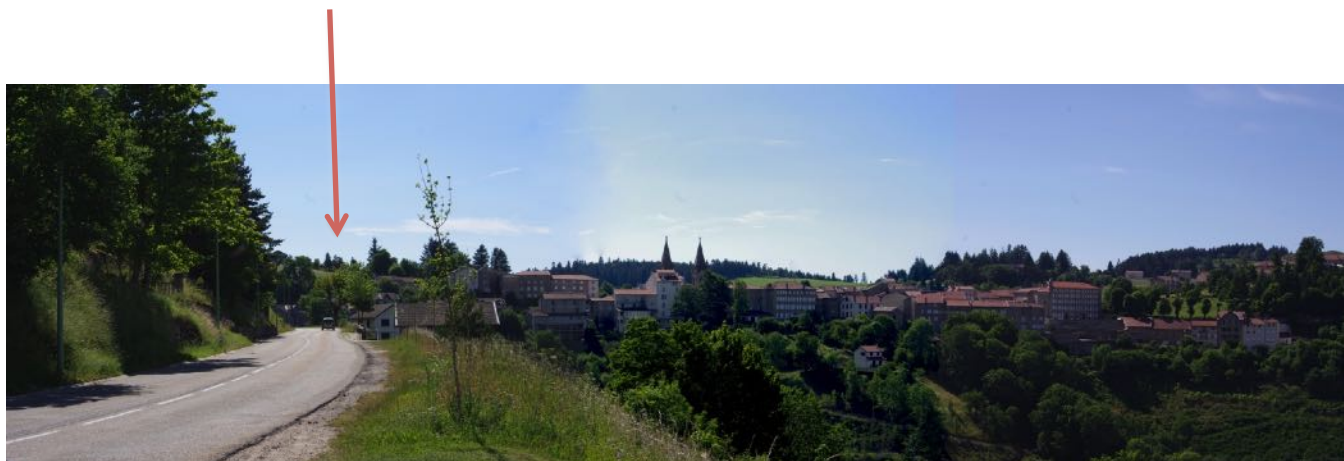
Enfin, ce secteur est très sensible d'un point de vu paysager. En effet, les parcelles sont situées en entrée de bourg et de par sa topographie en pente, le secteur situé en flan de coteau et crête est particulièrement visible depuis la route de Tournon (au niveau du Boulevard des élégants).

Cette zone sera donc déclassée pour le temps de ce PLU.



Extrait du PLU en vigueur – la zone AUr

Zone AUr



Zone AUr

Vue depuis la route de Saint Félicien



Vue depuis le boulevard des élégants

Photos du site : voie d'accès

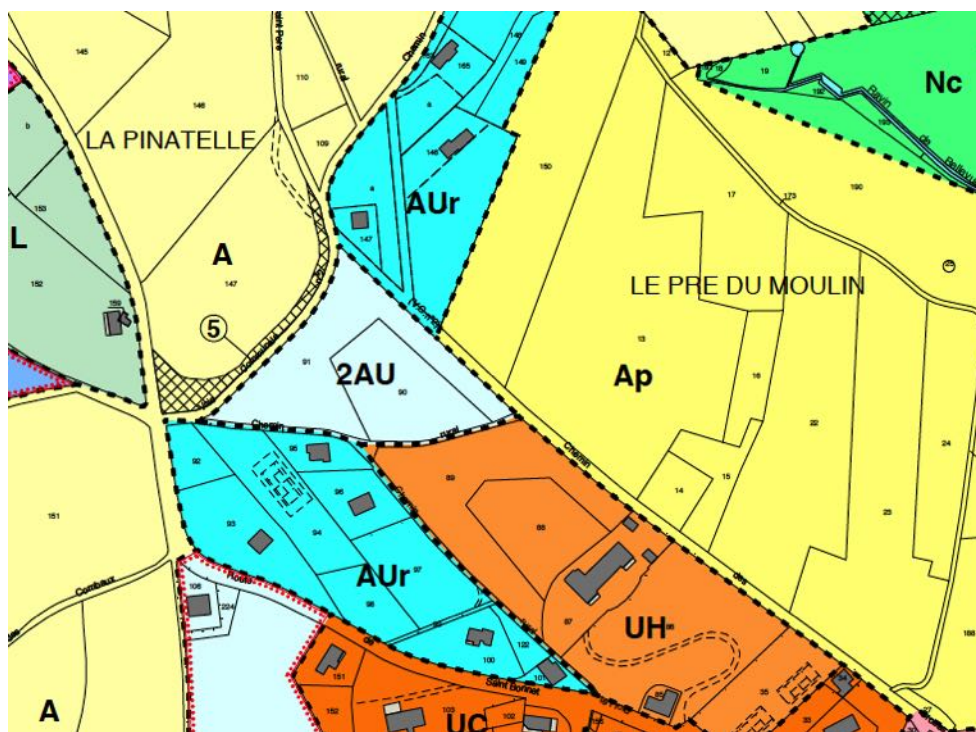


2.4. MAITRISER L'ETALEMENT URBAIN VERS LA PINATELLE - LA VIE TARA

Située au Sud-Ouest du centre village, le secteur de la Pinatelle forme un triangle d'une surface approximative de 9000 m². La zone est desservie par la RD 532, la VC N°2 et le Chemin des Crozes (piéton). Ce secteur était classé en zone NDb du POS (à protéger en raison de la qualité du paysage et du site avec autorisation de construction de bâtiments annexes aux bâtiments principaux à vocation d'hébergement touristique).

Lors de l'élaboration du PLU, la municipalité a fait le choix de rendre constructible ce secteur dans le futur (zone 2AU fermée) pouvant être utilisé pour un projet public de maison écologique. Ce secteur est bien connecté au village (voie piétonne du chemin des Crozes) et l'assainissement collectif des eaux usées est réalisable.

Le PLU approuvé en 2010 classe donc ce tènement d'environ 9000 m² en zone 2AU (zone d'urbanisation future « fermée » nécessitant une modification ou révision du PLU).



Extrait du PLU de 2010

En 2013, le propriétaire de la Vie Tara (résidence de tourisme, tables et chambres d'hôtes) située dans la zone UH et riverain de la zone 2AU, acquiert 4 000 m² de terrain sur ce site. Il porte un projet de constructions de gîtes écologiques en lien avec son activité.

En l'absence de réseaux publics suffisants, un Projet Urbain Partenarial (PUP) est à prévoir avec la commune : réseau d'usées usées, électricité...

3. LES ENJEUX URBAINS EN SYNTHÈSE

Revitaliser le centre bourg :

- Améliorer les conditions d'habitabilité dans le centre ancien pour renforcer son attractivité
- Lutter contre les poches de bâtis vacants
- Améliorer les connexions entre le centre et les espaces publics structurants : parc du Val d'Or, parc du Cénacle, place du Lac
- Poursuivre la qualification des espaces publics du centre ville de l'hyper-centre et aérer le tissu urbain
- Améliorer la qualité et la lisibilité des entrées de ville
- Améliorer les conditions de circulation et la sécurité pour tous les usagers
- Restaurer et valoriser les éléments patrimoniaux majeurs
- Reconvertir/ Transmettre/ Reconquérir les grands bâtiments vacants
- Pérenniser les équipements et commerces villageois

Favoriser une évolution contrôlée des quartiers périphériques :

- Cibler des secteurs de développement stratégiques dont l'aménagement sera organisé et dimensionné pour les besoins du PLU
- Préserver les entrées de village et les vues patrimoniales
- Protéger les espaces agro-naturels
- Limiter les dépenses liées à l'extension et la gestion des réseaux...